

CCIÓN



PAUL  
DE FLOTE,



LA  
SOUVERAINETÉ

JC585

F5

1851

c.l

320=4





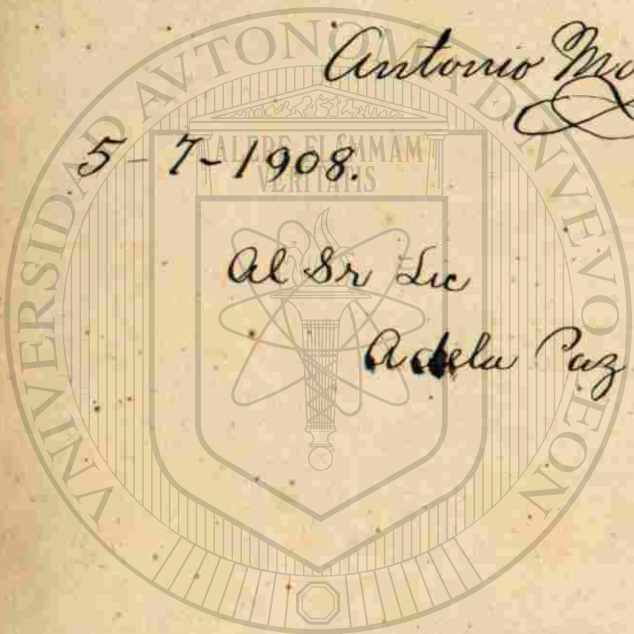
1080078048





Te regalo este libro, para que  
hayas todo lo posible por  
entenderlo.

Antonio Morales



Al Sr Lic

Adela Paz Guerra

LA SOUVERAINETÉ

DU

PEUPLE

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

39715

320=4



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS  
PARIS

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE PREVOT ET DROUARD.

LA SOUVERAINETÉ

DU

# PEUPLE

ESSAIS

SUR L'ESPRIT DE LA RÉVOLUTION

PAR

PAUL DE FLOTTE

Représentant du Peuple



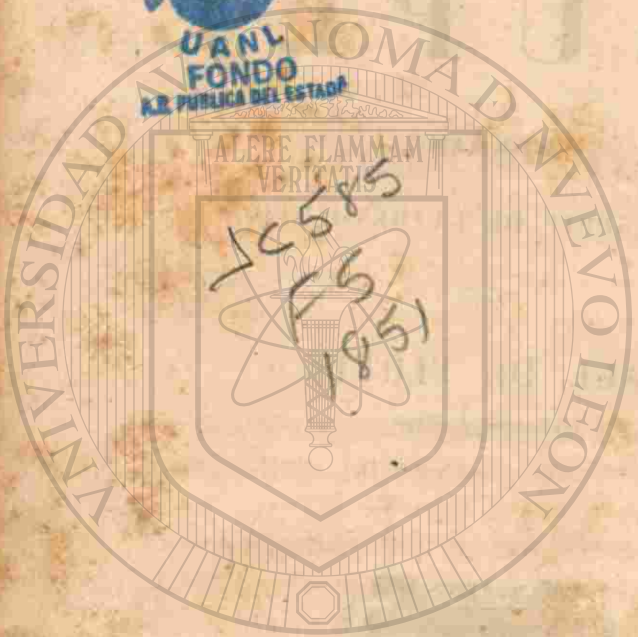
PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

18, RUE DE SEINE

1851



9



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN  
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECA Y ARCHIVO

## INTRODUCTION.

S'il est un mot sur la portée duquel il soit nécessaire de s'entendre aujourd'hui, c'est celui de Révolution.

Dans toute entreprise on doit distinguer l'exécution et la pensée. L'idée générale acceptée, toute l'activité se reporte vers sa réalisation : les formes se manifestent, l'œuvre s'accomplit, et sous l'influence de travaux incessants, elle se rapproche du type invariable qui lui donna la vie.

Cependant, soutenu par l'espoir, l'homme ne doute point de l'excellence du but qu'il poursuit; c'est alors que l'œuvre est terminée, quand il désespère de réaliser son plan d'une manière plus absolue et de donner un corps plus parfait à l'idée, qu'il songe aux vices du système, à la fausseté du principe, et qu'établissant avec une science plus haute et l'expérience acquise la critique de sa création, il détermine les conditions d'une œuvre



plus en rapport avec les résultats qu'il en attend, et recommence de nouveaux travaux qui serviront à juger une nouvelle doctrine.

C'est ce changement de principe et de doctrine qui est la révolution.

Scientifique, industrielle, politique ou religieuse, une révolution présente toujours ces caractères de nier les vérités antérieurement acceptées et d'affirmer une vérité nouvelle. Elle offre toujours ces deux phases : l'une critique, pendant laquelle elle nie le principe fondamental et les théories du passé; l'autre organique, pendant laquelle elle cherche le principe et construit les théories de l'avenir. Les sociétés n'échappent point à cette règle, elles sont de véritables constructions humaines et leurs formes ne sont que l'expression d'une doctrine dont les conséquences logiques, lentement déduites à travers les siècles, constituent la tradition d'un peuple et le contrat social lui-même.

Résultat des efforts du génie, cette doctrine devance toujours de plusieurs siècles les faits et les idées de l'époque où elle fut conçue, et pénètre en quelque sorte dans l'avenir. Pendant longtemps le progrès des sciences morales et physiques et le mouvement des esprits et des choses semblent la confirmer et justifient les prévisions de ses fondateurs. Mais à mesure que la société s'éloigne de son origine, les faits nouveaux s'amoncellent, les sentiments et les idées se modifient, et les principes qui servaient de base à l'organisation sociale cessent enfin de répondre aux désirs, aux besoins, aux circonstances, et deviennent inca-

pables d'ordonner les relations nouvelles. Alors les défenseurs de la doctrine traditionnelle s'irritent contre des nécessités qui la condamnent; ils prennent en horreur ce mouvement de l'humanité qu'ils favorisaient alors qu'il semblait justifier leurs principes. Ils combattent désormais le progrès qu'autrefois ils aidaient de leurs efforts; ils cessent de contempler l'avenir et tournent leurs regards vers le passé. Ils ont horreur de la vie, des joies de l'espoir, des élans du désir, et vouent un culte à la mort immobile, aux regrets, au souvenir.

Mais l'humanité, jeune encore, aime à vivre et ne s'attarde pas à pleurer sur les tombes.

Dès que cet antagonisme fatal entre la doctrine sociale et les besoins du temps est constaté, la critique des principes fondamentaux de la société commence; cet examen aboutit invinciblement à la négation de ces principes. Dès lors l'organisation sociale tout entière est mise en suspicion; elle a cessé d'être l'expression d'une vérité. La société devient un fait, elle n'est plus un droit; aux yeux des hommes elle est encore un phénomène, elle a cessé d'être une justice.

Un tel état constitue une situation pénible, instable, violente, qui doit durer jusqu'au moment où la découverte d'une vérité dogmatique très-élevée permet de coordonner les sentiments et les faits anciens et nouveaux, de leur donner un lien commun, de satisfaire à tous les besoins économiques et moraux et de remplacer ainsi le lien que les nécessités du progrès ont brisé.

Entre temps, des vérités de second ordre ren-



dent compte d'un certain nombre de faits sociaux; mais faute d'un principe commun qui les relie, elles s'opposent les unes aux autres, et les divers faisceaux qu'elles ont formés semblent se combattre au lieu de s'unir. La nation se divise alors en deux grandes catégories de partis. On peut les désigner par la méthode politique vicieuse qui leur donna naissance. L'une se compose des éclectiques, l'autre des sectaires.

L'esprit de secte procède de l'engouement pour un principe secondaire auquel il sacrifie toutes les vérités du même ordre. Enveloppé de contradictions, le sectaire désespère d'atteindre à la synthèse qui les résout; il préfère, dit-il, prendre un parti et choisit une de ces vérités; puis, tranquille et sûr de lui désormais, il nie toutes les autres.

Dans le même désespoir, l'éclectique affirme, au contraire, qu'il est insensé de choisir, inutile de sonder d'impénétrables mystères et que l'homme sage est celui qui sait user de chaque principe et n'en abuse jamais, puisque l'abus d'une vérité détruit sa voisine.

Ces deux systèmes sont fils du scepticisme et du découragement; la sagesse prétendue de l'éclectique et l'audace apparente du sectaire ne sont que l'aveu de leur impuissance.

L'école éclectique, en tant qu'elle accepte à la fois les principes contradictoires de protection et de liberté, de privilège et d'égalité, etc., et tend à les balancer dans un accord plus ou moins parfait, forme une sorte de parti mitoyen; elle se glorifie de sa modération, et son véritable triomphe s'est caractérisé d'un seul mot : le juste milieu. Elle

est essentiellement corruptrice. En effet, non-seulement elle est impuissante à développer la notion parfaite de justice et de vérité, mais elle réduit en théorie cette impuissance même; ce n'est point en elle une faiblesse actuelle, mais bien un vice essentiel; en toute chose, elle ne voit que le relatif, du plus ou du moins. Que devient, avec un pareil système, le beau, le laid, le crime, la vertu? de pures limites variables à chaque instant, dépendantes du temps, des lieux, des circonstances. Le peuple en est sauvé par son ignorance. Pour désespérer ainsi de la recherche du vrai, il faut en avoir bien clairement reconnu les contradictions, il faut avoir une demi-science, et le peuple ne sait pas. Cependant ces doctrines désolantes filtrent peu à peu des classes lettrées jusqu'à lui. Il se démoralise lentement. Mais l'éclectisme est surtout le partage de la bourgeoisie. Une autre cause puissante naît de la différence même des situations. Pour adopter ainsi ce moyen terme entre l'oppression et la liberté, le juste et l'injuste, il faut qu'il se résolve en faveur de celui qui l'accepte. Le peuple souffre, il a besoin de changement. — Aussi l'éclectisme, sous toutes ses formes, donne-t-il le ton au parti conservateur. Quant au peuple, le besoin d'amélioration né de sa misère lui masque l'état d'imperfection de ses connaissances, et dès qu'une hypothèse ou qu'une vérité certaine coordonne à ses yeux un certain nombre d'éléments sociaux, explique certains phénomènes, suffit à certaines relations, il se hâte, généralise à l'instant, élève une vérité secondaire à la hauteur d'une concep-



tion supérieure et ne tient désormais nul compte, dans la solution qu'il appelle, de toutes les vérités contradictoires qu'il rencontre sur sa route. Nous l'avons déjà dit, c'est là un signe de découragement. S'il n'examine point, c'est qu'il craint d'être obligé de chercher encore; ce n'est point là une foi vraie, mais enfin cette impatience est elle-même le signe de l'espérance et de la foi dans une vérité possible. En cela l'esprit de secte n'est point directement démoralisateur; au contraire, il maintient, en ce temps de scepticisme, la pensée d'une vérité rédemptrice. Mais que restera-t-il de foi dans les cœurs quand il faudra renoncer à ces théories illusives, quand il faudra reconnaître la faiblesse et l'inutilité de ces nacelles fragiles livrées à la tempête, sur lesquelles tant de cœurs naïfs ont placé leur espoir?

Le sectaire, résolu à fouler à ses pieds les vérités contradictoires dont il a pris le parti de suspecter la légitimité, a besoin d'une force pour s'établir; il est exclusif, il faut qu'il s'impose. Il s'excuse en disant que ce n'est là qu'une nécessité transitoire. Il se trompe. Si la force est nécessaire à l'esprit de secte, ce n'est point pour vaincre une résistance occasionnelle, mais bien la résistance éternelle des vérités qu'il méconnaît. Le sectaire a besoin du pouvoir.

L'éclectique, pour assurer son jeu de compensation et de balance, a de même besoin d'un régulateur: encore le pouvoir.

C'est ainsi que ces deux écoles s'entendent sur ce point et conspirent l'une et l'autre pour maintenir, quel que soit le résultat des secousses poli-

tiques, une unité centrale puissante, et c'est ainsi que tour à tour, méprisé pour son hypocrisie, haï pour sa violence, le pouvoir, instrument de corruption ou de tyrannie, est si bien servi par ses défenseurs, qu'il descendra bientôt de son trône aux acclamations unanimes de la nation, le jour où la formule nouvelle créant l'unité sur d'autres bases rendra son rôle inutile.

Les divers partis sectaires sont aussi nombreux que les éléments analytiques de la synthèse sociale; chacun d'eux prend l'un de ces éléments pour la synthèse elle-même; et, comme de droit, les plus absolus sont ceux dont la formule sacramentelle est la plus restreinte, leur besoin de force et de violence est proportionnel à leur faiblesse intellectuelle et à leur ignorance.

Cette difficulté d'une action commune que présente le parti du mouvement se retrouve au sein du parti conservateur, et les associations d'idées qui caractérisent l'éclectisme ne constituent pas une moindre division dans l'entendement que la division extérieure des sectes.

De là découle la perception claire de la mission de ces écoles.

L'une est chargée de détruire l'organisation morale que le vieux monde nous a léguée.

L'autre est chargée de détruire l'organisation formelle qui fut l'expression de la première.

Telle est leur légitimité. Elles n'en ont point d'autre; leur œuvre achevée, elles disparaîtront, elles n'auront plus de raison d'être.

Ainsi, quand nous serons complètement démoralisés, nous n'aurons plus d'éclectiques; quand



nous serons complètement désorganisés, nous n'aurons plus de sectaires.

Et le pouvoir ne servant absolument qu'à ces gens-là, nous n'aurons plus de pouvoir.

Un bien n'arrive jamais seul!

L'éclectisme procède par la ruse et la corruption — ce qu'il appelle des habiletés — il parle d'ordre, et sa pensée n'est que le désordre lui-même.

L'esprit de secte procède par la violence et la terreur — ce qu'il appelle de l'énergie — il parle de liberté, il rêve dictature.

Le premier appartient à la résistance, et par ses principes sans unité, il hâte la dissolution des notions d'ordre et d'unité, c'est-à-dire de la société même.

Le second, en défendant les formes surannées dont il espère se servir et par l'effroi qu'il inspire, gêne et retarde le parti du mouvement et l'empêche de prononcer la rupture du contrat social et le retour à la liberté individuelle absolue avant que les idées d'unité nouvelles aient assez pénétré les esprits pour que le nouveau contrat puisse en résulter.

Telle sont leurs fonctions : leur utilité : naît de leur aveuglement.

Il est cependant juste de reconnaître que l'éclectisme adoucit les frottements et les chocs d'une société privée des conditions régulières de l'ordre. L'esprit de secte, par la vigueur de son action et le danger dont il menace incessamment les intérêts et les relations établies, n'est pas moins utile. Une perfection et une puissance médiocres ne sont

point le destin de l'humanité. Le péril et la douleur ont une cause finale : arracher l'homme au repos, à la torpeur et l'obliger à trouver le bonheur, à chercher la justice.

Mais il ne faut pas se bercer d'illusions. Le temps s'écoule, et la corruption, fille de l'éclectisme, et l'antagonisme haineux des sectaires, menacent de prendre un tel degré d'exaspération et de généralité, qu'il devient urgent de sortir au plus tôt d'une situation morale et politique impossible.

Quel doit être le caractère de la solution sociale? A quel signe peut-on reconnaître le principe fondamental des doctrines de l'avenir?

Il est certain que si la société se désorganise sous l'action de forces ou d'énergies permanentes, de causes économiques ou morales, d'idées, de sentiments et de besoins, parce que son principe n'est point compatible avec ces éléments; il est certain que le principe de l'ordre futur doit être compatible avec ces forces, ces énergies, ces causes, ces idées, ces sentiments et ces besoins, sous peine d'être frappé d'une impuissance organique radicale.

Or, à mesure que les éléments nouveaux se posent en face de l'ordre social comme des forces contradictoires, il est à remarquer que toutes ces contradictions revêtent un caractère commun. Ce fait prouve expérimentalement l'harmonieuse unité des sociétés humaines. Toutes les vérités sociales étant filles d'un principe dogmatique, toutes les négations sont filles d'une négation fondamentale.

Cette négation fut, de nos jours, la liberté.



Sa conséquence pratique la plus générale fut l'égalité.

Je n'ai point à démontrer ici toute la puissance révolutionnaire de ces formules radicales. Elles sont exclusives non-seulement de toutes les formes qu'ont revêtues les sociétés basées sur le christianisme, mais encore de toutes les sociétés qui ont existé jusqu'à ce jour.

L'esprit et les formes des sociétés possibles dans l'avenir, et les conditions de l'ordre dans le présent, seront donc essentiellement nouveaux et distincts de tout ce que l'on peut rencontrer dans l'histoire.

Cette nécessité d'une rénovation totale ne doit pas effrayer outre mesure; elle est propre à toutes les époques révolutionnaires.

Le christianisme, à son origine, était absolument incompatible avec toutes les conditions de l'ordre dans le passé.

Le spiritualisme semblait exclusif de toute société, parce qu'il était exclusif de toute législation morale humaine, et qu'il rendait ainsi l'action judiciaire injustifiable et impossible.

Le péril était imminent, les difficultés semblaient insurmontables. Les chrétiens surent résoudre les difficultés et conjurer le péril par l'acceptation d'une législation morale révélée.

La liberté de conscience étant exclusive de cette législation révélée, la solution sociale des chrétiens est mise à néant, et nous sommes mis en demeure de découvrir une solution nouvelle. Comme l'avaient prévu les païens, cette solution doit être exclusive de toute législation morale et

de toute codification des délits et des peines; c'est-à-dire que le christianisme ayant mis à néant toute la valeur des législations morales humaines, et la liberté de conscience mettant à néant toute la valeur des législations morales révélées, la solution sociale de l'avenir doit être compatible avec l'absence d'une législation morale quelconque.

Le caractère des doctrines socialistes rationnelles est donc l'absence d'une morale servant de base à des prescriptions imposées. Cette immoralité n'est qu'apparente; elle signifie que le socialisme se reconnaît impuissant à formuler une morale écrite supérieure à la morale chrétienne. Il considère une semblable entreprise comme le signe d'une véritable rétrogradation sociale et de la plus odieuse tyrannie; d'autre part, il croit à la liberté de conscience, ne peut consentir à enfermer le progrès humain dans le cercle d'une loi religieuse immobile, et refuse de défendre par la compression un idéal moral auquel il a cessé de reconnaître un caractère divin. Il pense que la morale chrétienne doit subir des modifications nombreuses dans l'avenir; mais il pense que ces modifications ne sauraient être utilement que le résultat de l'action incessante et libre de l'opinion publique et de la conscience humaine, et qu'elles ne sauraient être le résultat de l'action des lois et de la pénalité.

Jusqu'à ce jour, toutes les doctrines sociales ont eu pour cause finale l'un de ces deux buts: rendre les hommes plus parfaits, telle est la fin de la morale; rendre les hommes plus heureux, telle



est la fin de la politique. Ces deux causes finales semblent, dans l'histoire, s'opposer l'une à l'autre et former une antinomie dont la solution est réservée aux temps où nous vivons. Frappé de leur incapacité radicale et de l'impuissance à laquelle les réduisait leur isolement, Saint-Simon s'efforça de les unir dans la célèbre formule : *l'organisation sociale a pour but l'amélioration du sort moral et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre*. L'idée politique et l'idée morale se trouvaient ainsi liées, mais elles restaient distinctes. Fourier fit faire un pas immense à la formule saint-simonienne, en la transformant en ces termes : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées, c'est-à-dire : la perfection et le bonheur, ou l'idéal et le bien-être des hommes sont proportionnels à l'accomplissement de leur fonction dans l'univers et de leur mission sur la terre*.

Le dernier membre de cette formule est une synthèse, il définit la cause finale des sociétés humaines dans l'avenir, et subalternise pour toujours la donnée morale et la donnée politique en les absorbant dans une idée supérieure.

Or, la fonction de l'homme dans l'univers ne pouvant être que le travail, toutes les écoles socialistes rationnelles ont dû considérer le problème de l'avenir comme essentiellement économique. Tel est le motif d'une préoccupation constante et qu'on leur a souvent reprochée faute d'en apercevoir l'inéluctable nécessité.

C'est sur ce terrain de la philosophie du travail et de l'économie politique que le socialisme

se sent appuyé par toutes les forces actives de l'humanité, c'est de ce point de vue qu'il domine toutes les formules et les conceptions du passé, qu'il les critique et les juge, les condamne ou les justifie.

Cette transformation dans la cause finale des sociétés humaines nécessite des changements radicaux dans leur organisation. Quels seront ces changements? Est-il possible de les déterminer à priori et de construire l'utopie de l'avenir. Je ne le crois pas.

Une société ne s'écrit pas comme un roman. Elle n'est point l'œuvre d'un homme, et réclame aujourd'hui la synergie de toutes les intelligences. Le temps des Lycurgues est passé!

Mais là où l'imagination fait défaut, là où les déductions de l'à priori se perdent dans la multiplicité des phénomènes et flottent avec l'indécision des rêves. Là l'observation, l'expérience, l'étude des mouvements et des faits peuvent encore servir de guide à l'esprit humain. Le législateur devient impuissant à formuler les lois des sociétés. Mais ces lois se génèrent incessamment au sein de l'humanité.

Sous l'empire des énergies conservatrices et révolutionnaires, il se produit une succession de phénomènes, un mouvement : ce mouvement s'opère dans un certain sens, il se dirige vers un certain but ; il s'agit d'en apprécier la tendance et d'arriver à ce résultat de toute science humaine, la prévoyance.

Tel est le but de l'ouvrage dont je sou mets le premier volume au jugement de mes concitoyens.



Il se divise en trois parties. Dans la première j'examine les tendances qui se manifestent sous l'action de certaines forces de l'opinion et de certaines idées secondaires généralement acceptées et que j'ai réunies sous le titre de souveraineté du peuple. Cette étude n'a pour objet que de préparer le lecteur aux procédés par lesquels on apprécie les tendances sociales; aussi ne s'applique-t-elle qu'à des mouvements d'une ampleur restreinte et d'une importance passagère.

Dans la seconde partie, sous ce titre RÉVOLUTION SOCIALE, j'étudierai les mouvements et je m'efforcerai de déterminer les tendances de la religion, de la morale, de la politique et de l'économie sociale. D'après ce que je viens de dire, on conçoit qu'en religion, en morale, en politique, les forces négatives et critiques doivent singulièrement dominer les énergies conservatrices; il n'en est point de même en économie politique. Les forces économiques ont seules de nos jours un caractère organique véritable, et seules elles peuvent servir d'éléments à la construction sociale dont la révolution est le moyen.

Dans la troisième partie, je montrerai comment les forces économiques ont la puissance de créer une morale et une politique qui sont virtuellement contenues en elles et tendent incessamment à s'en dégager, et je tenterai de déterminer l'esprit et les formes embryonnaires de la construction sociale à laquelle nous sommes fatalement conduits.

Je n'ajouterai qu'un mot : Au sein de notre société, les forces conservatrices et les éléments de

durée sont insuffisants. En exprimant cette conviction, je crois faire acte de bon citoyen.

Depuis longtemps déjà, quelques hommes avaient prévu que les questions sociales subordonnant les théories politiques, ne tarderaient point à envahir le terrain révolutionnaire et à s'y maintenir toutes-puissantes. Considérés comme des rêveurs, souvent comme des ennemis, ils continuaient, sans se lasser, des travaux que la plupart des hommes jugeaient inutiles et dangereux ou tout au moins prématurés.

Encore aujourd'hui, presque tous attribuent à la propagande de quelques-uns l'apparition de ces questions redoutables déjà teintes de sang, comme Hercule au berceau. L'anathème plane sur la tête des socialistes, et les hommes patients et dévoués dont la vie s'est passée dans la prévision de ces secousses et l'étude des moyens qui pouvaient sauver les nations, sont traités comme des ennemis publics : c'est l'histoire éternelle de Cassandre!

Non, non! il ne suffit pas de quelques discours ou d'un livre pour agiter un peuple. Le livre peut être l'expression de la souffrance et des besoins, il n'en est point la cause; et s'il devient un drapeau, ce n'est point lui qui souleva l'armée. Les pensées amères sont filles de la douleur, inquiètes, silencieuses, attentives; une voix s'élève, un signal brille, elles s'unissent : voilà tout.

Aussi, dans chaque formule dont l'emploi se généralise, s'enferme une vérité, dans chaque mouvement des masses, s'agite une misère et palpite un espoir, et tout ce qui vient de se passer



sous nos yeux doit enseigner aux plus aveugles que de grandes modifications se sont opérées dans la vie intellectuelle et matérielle des classes les plus nombreuses.

La Révolution entre dans une phase distincte de celles qui l'ont précédée, et cette phase s'annonce avec de tels caractères de calme et de violence, de force sauvage et d'énergie tranquille; les uns la redoutent avec tant de terreur, les autres la voient se développer avec tant d'espérance, que jamais étude ne sembla plus nécessaire et ne demanda plus d'indépendance et de sagesse.

## LIVRE PREMIER.

### LES POUVOIRS ET L'OPINION.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### ESPRIT DES ÉLECTIONS

(10 DÉCEMBRE ET 13 MAI).

#### I.

Un des plus fâcheux symptômes de la situation des partis après les élections du 13 mai, fut l'animosité, je pourrais presque dire la haine collective qui séparait les extrémités de l'assemblée législative.

L'opposition et la majorité cessaient ainsi d'agir dans les conditions normales d'un gouvernement représentatif. Elles ne se tempéraient plus l'une par l'autre, de manière à assurer la prédominance des esprits calmes et pratiques. Bien au contraire, elles ne semblaient destinées qu'à se pousser aux résolutions extrêmes, et ne se touchaient que par leurs plus mauvais côtés.

Ainsi, leur antipathie dut augmenter chaque jour,



sous nos yeux doit enseigner aux plus aveugles que de grandes modifications se sont opérées dans la vie intellectuelle et matérielle des classes les plus nombreuses.

La Révolution entre dans une phase distincte de celles qui l'ont précédée, et cette phase s'annonce avec de tels caractères de calme et de violence, de force sauvage et d'énergie tranquille; les uns la redoutent avec tant de terreur, les autres la voient se développer avec tant d'espérance, que jamais étude ne sembla plus nécessaire et ne demanda plus d'indépendance et de sagesse.

## LIVRE PREMIER.

### LES POUVOIRS ET L'OPINION.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### ESPRIT DES ÉLECTIONS

(10 DÉCEMBRE ET 13 MAI).

#### I.

Un des plus fâcheux symptômes de la situation des partis après les élections du 13 mai, fut l'animosité, je pourrais presque dire la haine collective qui séparait les extrémités de l'assemblée législative.

L'opposition et la majorité cessaient ainsi d'agir dans les conditions normales d'un gouvernement représentatif. Elles ne se tempéraient plus l'une par l'autre, de manière à assurer la prédominance des esprits calmes et pratiques. Bien au contraire, elles ne semblaient destinées qu'à se pousser aux résolutions extrêmes, et ne se touchaient que par leurs plus mauvais côtés.

Ainsi, leur antipathie dut augmenter chaque jour,



et loin de se corriger par une action réciproque, elles ne surent qu'exagérer leurs défauts et se vicier à l'envi. Pouvait-il en être autrement, lorsque, indifférentes à la tristesse des esprits sérieux, nous les avons vues se réjouir, non point d'imposer l'estime à des adversaires, mais d'avoir excité leur colère, mis à nu leurs passions, et triompher d'avoir mérité quelque haine ou quelque mépris, par cela seul qu'elles avaient conquis le droit de haïr ou de mépriser à leur tour?

Quelque douloureux qu'ait été ce spectacle, quelque étrange qu'il puisse paraître de voir l'assemblée nationale donner ainsi l'exemple de la guerre alors que le pays la contemple impassible, il serait injuste d'en faire supporter aux hommes toute la responsabilité. C'était, avons-nous dit tout d'abord, un des symptômes de la situation; mais il porte avec lui son enseignement et mérite un sérieux examen.

## II.

La révolution de février était toute récente. En se voyant si promptement ramenés au pouvoir par le jeu même de la constitution républicaine et du suffrage universel, les partisans de la royauté ne pouvaient croire que cette révolution eût été acceptée par le pays: ils n'avaient donc point été momentanément subalternisés par un cas de force majeure, à leurs yeux ce grand mouvement n'était plus qu'une surprise; et cependant, presque tous, ils en avaient accepté le résultat, que dis-je? ils l'avaient acclamé.

Ils avaient ainsi deux fautes à regretter; de deux faiblesses ils avaient à rougir: ils s'étaient laissé vaincre

ayant le droit et la force; ils s'étaient crus seuls, et la nation était avec eux. C'était trop d'humiliations à la fois.

Quant à la minorité républicaine, elle croyait le peuple avec elle, ou du moins elle se croyait en mesure de le conquérir rapidement; et cependant elle avait eu le pouvoir, toute l'action gouvernementale, toutes ces influences qu'elle regardait comme si puissantes, et dont la monarchie se servait contre elle; tout cela pendant un an, et voilà qu'elle se trouvait plus faible à la fin de cette année. Elle ne pouvait croire à la fausseté de ses principes; habituée depuis longtemps à lutter à l'état de minorité, le fait à ses yeux n'était rien contre le droit; elle ne pouvait attribuer sa faiblesse qu'à ses propres fautes. Ce sont là de ces choses que l'on ne se dit pas à soi-même. Cela ne s'avoue pas; mais cela se sent; et, dans toutes les nuances de la minorité, au fond du cœur, chacun avait un remords et se reprochait quelque chose.

Ainsi de part et d'autre, à gauche comme à droite, on rougissait du passé, on s'indignait du présent, on s'effrayait de l'avenir; on s'irritait surtout de soi-même, de ses propres faiblesses, de ses propres inconséquences, de son manque de courage ou d'habileté.

Or, on oublie la douleur; on oublie la défaite loyalement débattue; on oublie tout...., excepté les fautes. Semblables aux hommes, il est des choses que les partis ne pardonnent jamais: ce ne sont point les blessures, ce sont les hontes.

Je le demande à ceux qui ont le plus violemment et le plus haineusement attaqué la révolution de février et



ses auteurs; la main sur la poitrine, est-ce à cause de la tyrannie de la république? Est-ce à cause de la violence de ses défenseurs? Allons donc! c'est pour leurs propres vivats, pour leurs rubans rouges à la boutonnière, pour leurs professions de foi, pour leurs palinodies. Cela se comprend. Ils n'ont pas même eu pour excuse un martyr. J'avoue que c'est cruel; et malgré leurs injures j'ai d'eux quelque pitié.

D'autres songent. Pourquoi rappeler leurs fautes? Qui n'en connaît la longue et triste litanie? l'Europe en feu, nos soldats oisifs, les nations au combat et la France immobile, la Pologne oubliée, l'Italie livrée, la Hongrie délaissée, les impôts augmentés; rien pour l'idée, mais tout pour le pouvoir, tant d'occasions manquées et tant de jours perdus, tant d'orgueil et tant d'espérances, et puis... tant d'incapacité. Certes pour oublier ils ont besoin de colère; hélas! ils n'oublieront pas; mais leur irritation se comprend et peut se justifier encore.

### III.

Aussi voyez! Ils sont là dans l'arène ces partis acharnés défenseurs de l'ordre ou de la liberté, tous législateurs et conducteurs de peuple. Ecoutez leurs cris désespérés.

— Sur qui pourrons-nous nous venger?

— Nous avons été lâches! nous avons été niais!

— Nous sommes ignorants! nous sommes impuissants!

— Sur qui pourrons-nous nous venger?

Eh bien! les partis sont d'autant plus coupables de s'abandonner à cette irritabilité nerveuse qu'ils se calom-

nient eux-mêmes. Ils n'ont été ni lâches ni niais; et ce sont là des exagérations funestes. Voilà ce que nous espérons démontrer et nous croyons faire ainsi le premier pas vers la concorde; car, avant d'essayer de les unir en vue d'une œuvre commune, il faut tout d'abord les réconcilier avec leur conscience. Tant qu'ils seront agités de regrets ou de remords, ils seront agités de colère, et c'est une condition nécessaire pour vivre en paix avec les autres et pour les estimer que d'être calme de cœur et de s'estimer soi-même.

Cette œuvre conciliatrice consiste à montrer à la réaction la puissance invincible et la nécessité de la révolution, à l'opposition, la grandeur et la force de ses plus récentes conquêtes. Elles seront ainsi consolées toutes deux; l'une en voyant combien les premiers élans qu'elle se reproche ont été légitimes, la seconde en comprenant que ses fautes sont loin d'être irréparables et n'ont peut-être pas même été sans utilité pour la cause du progrès et de la liberté.

Un déplorable malentendu masquait en effet le sens des élections du 10 décembre et du 13 mai. Dès lors, les pouvoirs constitués méconnaissant leur mission et le caractère même de leur mandat ne purent que rencontrer des impossibilités sans nombre.

Les partis dans une position fautive et mal comprise se trouvèrent enveloppés à la fois de ténèbres et d'obstacles invincibles. L'irritation dut augmenter chaque jour avec l'impuissance; il fallut récriminer faute de pouvoir agir, et de part et d'autre on fut plus effrayé de sa propre faiblesse que de la force de ses adversaires.

Ce sont là de ces situations dont il faut sortir à tout



prix, et lorsque les habiles et les tacticiens ont échoué, peut-être y a-t-il encore une ressource dans la franchise, et nous croyons devoir en essayer.

## IV.

Il est une cause d'erreur à laquelle les partis sont sujets : c'est leur tendance à confondre l'intérêt d'un principe avec celui des hommes qui l'ont proclamé. Nous sommes tous plus ou moins portés à considérer une idée comme notre propriété, alors même qu'elle est devenue l'idée de tout le monde. Quand les convictions d'une de ces associations politiques que nous nommons partis, acquièrent une puissance réelle par l'acceptation générale, c'est avec une étrange bonne foi que ces partis supposent que l'exploitation, pour ainsi dire, de ce nouvel état des esprits, le gouvernement, en un mot, leur appartient. Ils ne songent pas que ces convictions n'ont acquis valeur que par le consentement universel et que le gouvernement est de droit une chose commune dans la société, qu'il appartient enfin à tous les citoyens. D'autre part quand ces convictions surannées viennent à perdre leur valeur par l'abandon du plus grand nombre, ils se considèrent en quelque sorte comme spoliés par l'esprit humain, ne peuvent se résoudre à voir ainsi dépérir leur propriété, et songent, par tous les moyens, à lui rendre, fût-ce pour quelques jours, une partie de son prix.

Ce déplorable égoïsme les porte à sacrifier incessamment l'intérêt général à l'intérêt ou aux passions de quelques-uns ; ils en viennent à croire que les nations sont faites pour les gouvernements et non point les gouvernements pour les nations. Alors même que les peu-

ples leur donnent l'auguste mandat de les servir, ils mettent leur gloire plutôt à s'imposer qu'à se faire accepter, et tous veulent se dire maîtres quand ils ne sont que serviteurs. C'est pourquoi bientôt le regard du souverain se détourne d'eux, et pour avoir voulu se rendre nécessaires, ils tombent précipités du pouvoir qui leur avait été donné. Ces grandes leçons se succèdent en vain ; les partis persèverent dans leur égoïsme, ils persistent à considérer les champs infinis de l'idée comme leur patrimoine. Seuls ils veulent y moissonner, et jamais ils ne distinguent l'intérêt des individus, cette chose essentiellement imparfaite et personnelle, du principe, cette autre chose essentiellement commune, universelle et divine.

Il faut beaucoup de temps et de circonstances favorables pour que l'on comprenne une telle distinction ; il eût cependant suffi de la faire pour saisir toute l'unité de la conduite du peuple dans les diverses manifestations électorales qui se sont succédé depuis la révolution de février ; mais il eût pour cela fallu repousser bien loin les suggestions de l'amour-propre et des sentiments personnels, et chercher avec confiance et naïveté le sens intime et durable qui se cache sous les expressions multiples de la volonté générale.

Malheureusement les passions parlent plus haut que la raison ; on aime mieux accuser tout un peuple d'insintelligence et de caprice que de s'humilier soi-même. Quelques-uns se laissent aller à des illusions décevantes, et prennent plaisir à se tromper ; ceux-là sont faibles et malades de vanité, ce sont les niais honnêtes, ils peuvent être pardonnés.



D'autres sont plus coupables ; ils voient clairement le fond des choses, mais ils ont un triste mépris des nations et des hommes, et s'efforcent de présenter ces faits compliqués sous un faux jour qui ne permette à personne de se rendre compte de leur signification véritable ; ils espèrent ainsi jeter la confusion dans les esprits et les conduire dans une voie différente de celle qu'ils avaient choisie : ce sont les habiles hypocrites. Les premiers se mettent un bandeau sur les yeux, ceux-ci le lient sur les yeux des autres.

## V.

En de telles circonstances, ceux-là seuls ne sont point aveuglés qui croient à la permanence des idées, à leur développement sage et régulier dans le sein des masses. Cette certitude les guide à travers les agitations du moment et leur montre l'irrésistible et majestueux mouvement de l'esprit des nations. Jamais cette sagesse ne fut plus manifeste que dans les actes du peuple depuis 1848.

La révolution fut dans tout le pays unanimement acceptée, plutôt avec raison qu'avec enthousiasme, et c'est surtout cette acceptation calme qui fait la force du régime nouveau.

La république ne se présentait point comme une forme ardemment désirée, mais bien comme la conséquence logique de prémisses reconnues vraies et depuis longtemps posées. Dès la première heure, son avènement eut l'irrésistible caractère de la nécessité. Nul ne put s'en attribuer l'honneur, et nul ne songea même à lui résister.

Or, ces causes, dont chacun voyait alors si clairement

la puissance, n'ont rien perdu de leur énergie, et c'est là ce qui fait de la république un fait irrévocable.

Elle ne fut point un ouvrage des hommes, elle est fille du temps, du progrès et des lois historiques, et par elle toute force humaine sera vaincue.

Un moment cette conviction fut celle de tous. Mais dès que les partisans des régimes déchus se virent ramenés au pouvoir par la volonté des électeurs, ils reprirent leurs anciens préjugés et méconnurent pour longtemps ce caractère de nécessité qui donnait tant de force à la nouvelle forme de gouvernement.

De ce jour, chacun de leurs actes ne pouvait être qu'une faute, chacune de leurs espérances qu'une illusion. Les causes de cette erreur ont une telle importance, et l'ignorance à ce sujet peut être si funeste, que nous croyons devoir les développer avec quelque étendue.

## VI.

Depuis quelque temps déjà les esprits prévoyants attendaient la venue de la république. Elle était pour eux singulièrement rapprochée par les fâcheux résultats du gouvernement constitutionnel. Cette forme, en se prolongeant, mettait à nu tous ses vices et n'aboutissait qu'à un amoindrissement général des caractères individuels et des forces vives de la nation.

Cependant, si pour l'immense majorité des Français ce régime bâtard était définitivement condamné, on ne s'attendait point à un dénoûment si rapide.

Il y eut donc une sorte de surprise, non point dans le sens où on a voulu le faire croire, d'un ridicule escamotage de la volonté nationale. Non ! il n'y eut rien, il ne



pouvait y avoir rien de semblable ; et la preuve la plus évidente que l'on puisse en donner, pour l'honneur du pays, c'est son acquiescement spontané, c'est cet abandon subit d'une forme gouvernementale qui s'évanouit sans trouver un dévouement, sans laisser un regret.

Mais il y eut une sorte d'étonnement, né de la rapidité des événements. On n'y était point préparé, et chacun sentait que l'absence de définition de l'acte qui venait de s'accomplir allait entraîner bien des malentendus, une grande agitation et des troubles dans les consciences. Enfin, il arrivait ce qui se produit toujours quand il faut prendre subitement une résolution que l'on avait remise au lendemain ; on avait plus besoin de sang-froid que d'élan ; on hésitait et l'on craignait les entraînements.

Il ne se mêlait cependant à cette tendance aucun doute sur la justice ni même sur l'opportunité de la révolution. Elle arrivait à son heure ; si l'on n'était pas prêt à la recevoir, la faute n'en était point à elle, mais à l'imprévoyance humaine.

Par un juste retour, les plus dévoués partisans du régime déchu s'étaient d'avance condamnés, la funeste doctrine des *faits accomplis* se retournait contre eux. Etrange ironie du sort ! Par habitude, ils s'inclinaient devant elle, et leurs enseignements prenant un corps, se dressaient devant eux et ricanèrent à leur douleur.

Ce sont là les enseignements de l'histoire.

Quant aux régimes plus anciens qui conservaient encore des partisans, depuis plusieurs années ces derniers semblaient si peu nombreux et frappés d'une telle impuissance, que de ce côté rien ne paraissait à craindre.

Ils n'étaient point seulement condamnés, ils étaient déjà presque oubliés.

Jeunes encore et semblables aux enfants, les peuples connaissent tout par observation. Il est rare que leur jugement dépende d'un raisonnement, et presque toujours il s'établit sur une expérience : c'est pour cela qu'ils sont si fermes dans leur refus de retourner au passé ; il fut essayé. C'est aussi pour cela qu'ils sont indécis quand il s'agit de marcher vers l'avenir ; ils l'ignorent, et la discussion leur apprend peu de choses.

Il faut tenir grand compte de ce caractère dans l'étude des tâtonnements de l'opinion publique ; elle oscille longtemps autour de la vérité avant de décider la route qu'elle veut suivre ; mais, quand elle renonce à l'une de ces tentatives, il est inutile de l'engager à retourner en arrière, elle sait qu'elle doit avancer et connaît le chemin déjà parcouru. C'est grande pitié que de voir ces efforts rétrogrades, car c'est de la force et du temps perdus. Aussi quand on étudie les travaux des partis de réaction, s'il est quelque chose de plus désolant que le spectacle des maux et des tiraillements qu'ils produisent, c'est celui de leur impuissance.

## VII.

Les masses ont une notion instinctive de cet état intellectuel qui leur est propre, et de l'invincible force d'inertie qui s'oppose à tout mouvement en arrière ; aussi, ne répugnent-elles point absolument à remettre leurs destinées entre les mains de ceux qui tromperont déjà leur espoir.



Parce qu'elles sont puissantes, elles sont indulgentes, et leur haine contre les personnes ne dure jamais qu'un jour. D'elles à leurs gouvernants est toute la distance qui sépare un peuple d'un individu, et si leur majesté ne les garantit pas toujours de la colère, elle les met du moins au-dessus de la rancune. Elles comprennent bientôt d'ailleurs que les fautes sont plus souvent dues à des circonstances difficiles qu'à des volontés mauvaises. Elles espèrent que, les circonstances étant changées, les fautes seront évitées, croient à la puissance des leçons qu'elles ont données, et toute grande chute leur cause une bienveillante pitié, que la vanité prend trop souvent pour un regret, quand elle est un pardon.

Telle fut une des causes de l'erreur qui vint obscurcir, pour les chefs de la majorité parlementaire, le sens des élections générales et des élections partielles qui les ont suivies.

Ils oublièrent et les discours dans lesquels ils reconnaissaient la justice de la révolution, et les professions de foi progressives, et les protestations de dévouement à la république; du jour où le peuple eut en foi dans leurs paroles, ces paroles furent oubliées. Ils ne comprirent point que si la conduite de la révolution leur était confiée, c'est que la révolution semblait invincible, et qu'ils l'avaient naguère eux-mêmes reconnu. Ils ne s'imaginèrent pas qu'on eût pu les croire, et se dirent que la république était reniée puisqu'ils étaient acceptés. S'il eût voulu la défendre, est-ce donc à ses ennemis que le peuple l'eût livrée?

Leur hypocrisie fut donc la cause première de leur aveuglement : ce fut justice, le mensonge est une arme

à double tranchant, et tôt ou tard celui qui s'en sert en est lui-même blessé.

Nous l'avons remarqué, ce qui s'oppose à ce que l'on comprenne généralement l'action des grandes masses d'hommes, c'est que l'on ne veut point croire à leur esprit de suite et à leur sagesse; c'est là un préjugé absolument contraire à la doctrine de la souveraineté du peuple, et dont il faut se défaire si l'on veut saisir la vérité dans les faits historiques, surtout à l'époque où nous vivons.

Une seule chose vient quelquefois troubler cette sagesse des masses, c'est leur noble confiance et leur touchante naïveté. Les tactiques déloyales et les fourberies sont tellement en dehors de leur nature, qu'elles n'en ont point une notion claire, et ne sauraient s'en défier : c'est avec peine qu'elles croient au mal qui se cache; aussi le mensonge et l'audace les trompent souvent sur les intentions des hommes. De telles tromperies sont de grands crimes, car elles ne tendent à rien moins qu'à les rendre à leur tour défiantes, irritées, puis soupçonneuses et cruelles. Alors tous les malheurs sont à craindre, et c'est à bon droit que l'histoire rend responsable de ces excès ceux qui n'ont point craint de tenter Dieu, et de vicier ainsi la conscience d'une nation. Nous le répéterons jusqu'à satiété, car il faut que cette vérité soit comprise, les masses ne discutent point, elles sentent; ce ne sont point les livres, ce ne sont point les discours qui troublent leur conscience, mais bien les exemples éclatants. C'est assez pour des hommes d'avoir perdu leur âme et leur honneur, c'est trop de perdre encore ceux d'un peuple.



Mais alors on venait de voir les conséquences d'un tel système. Nul ne pensait qu'on pût encore avoir l'idée de tromper les hommes pour les gouverner, et de faire ainsi métier d'esclave pour devenir tyran. La révolution de février semblait un enseignement assez sévère pour que chacun eût pour toujours oublié ces errements funestes qui, par le mépris, n'avaient conduit qu'à l'abîme.

Quant au peuple, jamais dans un triomphe il n'avait montré moins d'animosité; jamais il ne lui fut plus facile de faire acte de clémence et d'oubli; c'est qu'en effet le peuple ne frappe que ceux qu'il craint ou qu'il combat, et ne s'acharne jamais sur un ennemi pour toujours abattu; c'est qu'aussi jamais il ne s'était plus franchement indigné d'un système, et n'en avait plus intelligemment séparé les personnes.

Cependant, de ce pardon à une confiance qui devait être sitôt trompée, il y avait un abîme, et ce que nous avons dit ne suffit pas pour expliquer qu'il fût sitôt comblé. D'autres causes plus puissantes agissaient en effet dans le même sens.

#### VIII.

Il est rare que le premier moment d'effervescence passé, les révolutionnaires conservent la direction des affaires publiques. Cela n'a lieu que lorsque la révolution est sérieusement menacée; mais, lorsqu'elle semble triomphante et acceptée sans conteste, ils ne tardent jamais à être précipités du pouvoir.

Ceci est une loi politique dont les causes ont un grand intérêt dans un temps aussi agité que le nôtre,

car elle reçoit chaque jour des applications rapides, et ces péripéties jettent dans une grande perplexité tous ceux qui, faute de la connaître, cessent de comprendre quelque chose à la succession des événements.

L'origine de cette loi se trouve encore dans cette distinction entre les idées et leurs défenseurs, que ces derniers acceptent si difficilement, et que les masses, indifférentes aux intérêts individuels, font avec tant de sûreté.

Or, il est presque impossible que les révolutionnaires soient réellement des hommes pratiques de gouvernement; il serait même bien injuste de l'exiger, car ils devraient réaliser pour cela cette union si rare des qualités et des caractères les plus opposés.

Autre chose est, en effet, d'attaquer et de détruire une forme politique ou sociale vicieuse, ou de défendre en paix celle qui l'a remplacée.

Pour peu que l'on veuille réfléchir avec calme sur les diverses situations qui leur sont faites, il est facile de concevoir que la lutte politique exige des promoteurs d'une révolution des habitudes et des sentiments qui ne sont point précisément considérés comme les qualités requises dans les agents du pouvoir.

Ennemis des puissances établies, ils sont éloignés de toutes les fonctions publiques, et quelles que soient leurs études et leur intelligence, quand ils sont en grand nombre investis subitement de ces fonctions, leurs premiers actes dénotent leur inexpérience; le mouvement général en est forcément troublé. Ils sont en outre privés de la ressource des nouveaux fonctionnaires dans les temps réguliers; ceux-ci se laissent, en effet, d'abord guider



par des inférieurs habitués aux services, et reçoivent la direction de supérieurs expérimentés, puis, il y a une routine générale, un ensemble de précédents qui laisse peu de place aux erreurs et souvent même à l'initiative personnelle. Or, le représentant d'un nouveau pouvoir est privé de cette direction, et trouve dans ses inférieurs plus souvent un obstacle qu'un appui; enfin, il doit, sous peine de nier le caractère même du changement qui vient de s'accomplir, rompre avec cette routine si commode et entreprendre contre des habitudes vicieuses, ou des abus invétérés, une lutte que les plus habiles et les plus versés dans les moindres détails pratiques, envisagent d'ordinaire avec terreur, et n'osent entreprendre qu'après avoir préparé l'opinion publique, longuement mûri leurs décisions, et reconnu le zèle et l'aptitude de leurs agents.

Il est donc inévitable qu'une modification brusque et simultanée dans les personnes et dans les choses, revête, pendant une certaine période, toutes les apparences du désordre, et ne puisse s'accomplir sans donner lieu à de graves erreurs et à de nombreux mécomptes.

Telle est la première cause de l'inquiétude que les nations les plus imbues de l'esprit de mouvement témoignent en voyant les progrès qu'elles désirent le plus ardemment réalisés par des hommes nouveaux, et, c'est surtout alors qu'elles attendent de plus grands changements dans les institutions, qu'elles voudraient en voir de moindres dans les personnes. Aussi dès qu'une révolution est accomplie, elles ont hâte de rappeler aux affaires des hommes éprouvés par une longue habitude, et c'est un grand malheur quand ces hommes, méconnaissant

sant leur mission, entreprennent de résister au mouvement au lieu de le guider.

## IX.

D'autre part, les conditions de la lutte que les révolutionnaires soutiennent contre les institutions sociales et politiques, exigent de ces hommes une résolution tenace et des dévouements qui ne sont possibles qu'à des caractères tout spéciaux. Les défenseurs des formes établies résistent avec un véritable acharnement, et la fortune, la liberté, la vie, l'honneur de ceux qui les combattent, sont incessamment menacés. Ils doivent ainsi faire le sacrifice de tous les biens que les hommes recherchent dans l'état de société. Cet abandon volontaire suppose en eux des passions et des espérances essentiellement différentes de celles des autres hommes, et dans cette lutte sans merci ni repos, ils ne peuvent être soutenus que par un puissant amour de l'idéal ou par une énergie de volonté toute particulière.

C'est ainsi qu'ils se divisent en deux catégories : les uns, plus entraînés vers l'avenir, les autres, plus ennemis du passé; les enthousiastes et les révoltés, en d'autres termes, les utopistes et les hommes d'action. Quelques-uns, en petit nombre, unissent ce double caractère, ils sont l'expression même de la révolution, et brillent en elle d'un légitime éclat. Plus généralement, il ne saurait en être ainsi. Or, il est inutile de montrer comment ces habitudes exclusives de l'esprit l'entraînent à tenir peu de compte des institutions ou des hommes.

Ces catégories fournissent naturellement des apôtres



et des soldats. C'est tout ce qu'il faut à la révolution. On en tirerait plus difficilement des préfets et des chefs de bureau. Or, c'est là ce que réclame une administration.

Je ne m'étendrai pas sur les conséquences qui résultent de cette analyse, elles sont nombreuses et faciles à saisir ; je dirai seulement qu'on ne saurait en faire un reproche à ces hommes ; leur mission étant donnée, ils ne sont que ce qu'ils doivent être pour l'accomplir. Rien de plus, rien de moins.

## X.

Enfin les scissionnaires dans la société sont de deux sortes : ceux qui sont plus mauvais qu'elle et qu'elle a le devoir de rendre meilleurs, ceux qui la conçoivent plus parfaite et tentent de l'améliorer à leur tour. Ceux-ci seuls sont légitimement révolutionnaires. Mais il est impossible qu'il ne se mêle pas dans leurs rangs un certain nombre de scissionnaires de la première espèce. C'est d'ailleurs une tactique de tous les gouvernements de les compromettre avec cette sorte de gens. Ils manquent presque toujours de moyens pour reconnaître ces intrus, et la police, loin de les éclairer à ce sujet, emploie tous ses efforts à les tromper. C'est, pour le dire en passant, une des plus grandes fautes des gouvernements que d'avoir confondu la police et la répression criminelles avec la police et la répression politiques. Ils unissent ainsi dans une lutte commune deux classes d'hommes qui, par leurs habitudes et leurs idées, seraient toujours séparés par un monde, la société tout entière, et rendent les révolutions plus faciles et plus

fréquentes en les rendant plus dangereuses et moins fécondes.

Quoi qu'il en soit, et malgré tous leurs soins à cet égard, les révolutionnaires traînent souvent à leur suite une arrière-garde fort compromettante. Après un triomphe, leur première préoccupation ne peut être que de s'assurer de la moralité de ceux qui les ont suivis, et la conscience même qu'ils mettent dans ce travail, est pour eux un grave embarras, et, dans l'esprit de la plupart des hommes qui jugent avec légèreté, la cause d'un véritable discrédit.

Toute déclamation à ce sujet serait d'ailleurs puérile. Bien loin qu'une société trouve sa justification dans un tel fait, attaquée par le sommet et par la base, par ceux qui planent au-dessus ou qui rampent au-dessous d'elle, incapable de s'élever jusqu'aux uns, incapable de moraliser les autres, quand elle succombe, elle est deux fois justement condamnée, et par ce qu'elle ne sait pas et par ce qu'elle ne peut pas.

Je reviendrai sur cette assertion qui peut sembler paradoxale, en parlant de la loi du 31 mai sur le droit de suffrage. Qu'il me suffise ici de rappeler qu'autrefois Rome, qui ne sut faire du bagaude un citoyen, ni du citoyen un chrétien, vaincue dans une double lutte et par la pensée du Christ et par l'épée du bagaude, au milieu de douleurs et de convulsions sans nombre, dans une lente agonie, vit déperir ses institutions et crouler son empire. D'autres empires plus jeunes, un monde meilleur, ont remplacé celui qu'elle a voulu défendre.

Qui donc parmi nous oserait dire qu'elle n'a point mérité son sort ?



## XI.

Dans la société, telle qu'elle est ordonnée de nos jours, on conçoit néanmoins les graves inconvénients que présente aux yeux du grand nombre, le gouvernement des hommes de la révolution, et ce n'est que lorsque le progrès est sérieusement menacé dans son développement, que le pays accepte ces irrégularités plutôt que d'abandonner les idées dans lesquelles il a désormais placé son espoir.

Les révolutionnaires se sont bientôt aperçus de cette disposition des esprits, il en est résulté chez eux une tendance assez bizarre et qui trouve cependant son explication dans une des plus secrètes et des plus charmantes inconséquences du cœur. Certains qu'ils ne sont jamais plus près d'être acceptés que lorsque le progrès humain semble arrêté, il est en eux une espérance d'être utiles, qui se transforme en un vague désir de voir l'œuvre à laquelle ils ont dévoué leur vie, entourée d'ennemis et d'embûches.

Semblables à ces amants qui croient n'avoir jamais assez montré ni mérité d'amour, et qui voudraient voir la bien-aimée dans quelque grand danger afin de lui prouver tout leur dévouement, succomber avec elle, ou se faire aimer et la sauver, ils ne sont pas fâchés de voir la révolution dans de tels périls qu'elle ait besoin de leurs sacrifices et de leurs courages. Mais le pays, dont les affections sont plus sages et plus désintéressées, se soucie médiocrement de cette chevaleresque passion d'emprises dont il apprécie plutôt les douleurs et les inquiétudes que les joies et la gloire. Il aime plus la ré-

volution comme sa fille, et moins comme son amante, et consentirait volontiers à trouver dans ses défenseurs plus de prudence, quand à ce prix il devrait en eux rencontrer moins d'amour. Aussi dès qu'il pense que le progrès peut se passer d'un tel appui, ne tarde-t-il pas à le soustraire aux inconvénients d'une protection compromettante à force de dévouement et d'un zèle sans doute exagéré.

## XII.

On doit maintenant concevoir combien le résultat des élections était loin de prouver que la France eût renié l'idée progressive pour laquelle elle avait depuis soixante ans combattu. Non! l'esprit d'une grande nation ne subit pas en un jour ces transformations rapides. Le peuple de 1849 ne donnait point de démenti au peuple de 1848. Pour croire à de telles variations, il faut supposer bien de la puissance, soit à la peur, soit au caprice, et ceux qui ne craignent pas de les proclamer et de baser leurs actes sur de telles interprétations, jugent avec une grande légèreté, s'ils ne sont pas pénétrés d'un mépris bien triste et bien profond pour leur patrie.

Oui! les peuples, suivant les temps et les circonstances, changent rapidement leurs gouvernants, parce que ces gouvernants sont leurs serviteurs.

Non! les peuples ne changent point d'idées en un jour, parce que ces idées sont leur âme.

Bientôt, d'ailleurs, le résultat des élections partielles vint montrer à la réaction combien elle s'écartait du sentiment de la majorité des citoyens, toute fausse interprétation devenait dès lors inutile, et l'esprit de ré-



sistance, dévoilant toute son hypocrisie, n'hésita point à briser, par la loi du 31 mai, le tribunal dont naguère il invoquait l'arrêt.

### XIII.

Toute erreur sur le sens du verdict électoral était d'ailleurs d'autant plus étrange que la réaction s'exposait ainsi à commettre une faute analogue à celle qu'elle avait le plus habilement exploitée dans la lutte électorale contre les républicains.

Quelques-uns de ces derniers avaient semblé donner une valeur à l'étrange distinction entre les hommes de la veille et ceux du lendemain. C'était certes là la plus naïve et la plus ridicule prétention qu'un parti pût jamais afficher ; le sentiment public en avait été profondément froissé. Un gouvernement est quelque chose d'essentiellement commun, ai-je déjà dit. Nulle force, nulle utilité ne peuvent en être raisonnablement écartées. Bien loin de s'enfermer dans un cercle restreint, il doit avoir pour but d'unir toutes les aptitudes, de les diriger dans une voie semblable vers le but le plus utile à la communauté ; bien loin qu'il puisse repousser qui que ce soit, son plus grand désir doit être d'absorber toutes les divergences. Sa mission enfin est de concilier et non de diviser. On conçoit à la rigueur qu'il frappe quiconque l'abandonne, on ne saurait concevoir, au contraire, qu'il éloigne ceux qui viennent à lui. Ces vérités sont tellement élémentaires, qu'il n'y avait rien de sérieux à craindre dans cette distinction puérile, et qui ne pouvait durer que quelques mois. Il est dans la nature des choses qu'elle se produise toujours dans les premiers

moments d'une révolution ; les royalistes en 1815, les libéraux en 1830, les réactionnaires après les élections de mai en ont donné de bien autres exemples. Il est d'autant plus extraordinaire que ces derniers soient tombés dans de telles maladresses qu'ils en avaient tiré tout récemment un grand parti contre les hommes de mouvement. Ils avaient montré la direction des affaires appartenant à quelques associations de camaraderie exclusive, la France, devenue le patrimoine d'une coterie, et traitée comme un pays conquis.

Quelle exagération qu'il y eût dans de pareils tableaux, la nation résolut de montrer qu'elle n'appartenait jamais qu'à elle-même. Cet esprit d'indépendance et de fierté, qui rompait avec toute tutelle, quoiqu'il agit actuellement contre eux, remplit de joie le cœur de tous les véritables révolutionnaires. La réaction venait ainsi d'éveiller le juste sentiment de la souveraineté nationale ; elle ne s'en est point rendu compte, mais tôt ou tard elle s'en apercevra. Quel que fût d'ailleurs l'excès d'une si légitime susceptibilité, le motif en est trop honorable pour que nous voulions y chercher quelque chose à blâmer.

Ainsi, la France s'irritait à la seule apparence qu'elle pût se laisser imposer quelques hommes, se laisserait-elle imposer quelques idées ? A la question ainsi posée, certes, la réponse était facile.

Jamais, peut-être, il ne fallut moins d'intelligence pour comprendre une situation.

Eh bien ! des hommes intelligents, habiles, venaient de voir le danger de cette première tentative, bien légère, bien timide, bien inoffensive cependant. On allait en



juger ! Eux-mêmes venaient de contribuer à toutes les conséquences d'une telle faute ; ils n'en ignoraient aucune !

Qu'allaient-ils faire ? Ils allaient tenter la seconde !

Et, pendant ce temps, que faisaient leurs adversaires ?

Ils descendaient dignement du pouvoir, ils quittaient leurs fonctions, et, rentrant avec calme dans la vie privée, ils donnaient un éclatant démenti à l'accusation sous laquelle ils avaient succombé.

Quels étaient les habiles ? Auxquels appartiendrait l'avenir ?

Il y a d'étranges aberrations, des aveuglements insensés, d'inconcevables fatalités.

## XIV.

Un grand ministre, regretté de sa nation et du monde, vient d'achever une carrière dont les derniers actes ont certes été les plus importants et les plus glorieux.

A deux reprises, on le sait, lors du bill d'émancipation des catholiques et lors de l'abandon du système protecteur, Robert Peel, un tory, après avoir longtemps combattu ces grandes modifications à la constitution économique et morale de l'Angleterre, prit tout à coup une initiative éclatante. Dès qu'il eut compris la force et l'accord de la volonté populaire, et de cette nécessité qui découle des lois naturelles du progrès, il n'hésita plus, et plaçant à la tête du mouvement le parti de la résistance, il accomplit dans la paix et la conciliation ces grandes réformes qui semblaient ne pouvoir être achetées qu'au prix d'une révolution ; il sut ainsi faire,

au profit de sa propre cause, des questions les plus menaçantes, autant de gages de concorde et de prospérité.

Voilà ce que la nation attendait de l'assemblée législative.

En présence de réformes nécessaires et voulues, alors que les intérêts liés au passé s'effrayaient, le pays crut ne pouvoir donner à la conciliation un gage plus sérieux que de remettre à ces intérêts eux-mêmes l'initiative et la conduite de cette transformation inévitable.

Certes, à tant de confiance et de sagesse, c'était par de la confiance et du dévouement qu'il allait être répondu. Désormais toute haine et toute méfiance allaient être oubliées, et, dans la limite du possible, toute faiblesse allait être protégée, tout intérêt sauvegardé, toute liberté respectée, tout progrès obtenu.

— Jamais corps délibérant reçut-il un plus auguste mandat ?

— Jamais un tel mandat fut-il plus méconnu ?

— Il est inutile d'en dire davantage.

Désormais il est trop tard, le peuple a douté. Ce qui suffisait alors, aujourd'hui ne suffirait plus, et la confiance ne saurait se conserver et se reconquérir au même prix.

Je ne veux ici laisser aucune ombre sur ma pensée.

## XV.

Cet espoir du peuple était une illusion.

Ce fut un beau rêve, je l'accorde, mais ce ne fut qu'un rêve.

Il avait tout simplement voulu l'impossible.

Ces grandes transformations nées d'un regard lumi-



neux jeté sur le monde supposent tout simplement le génie. Or, on trouve quelquefois un homme de génie, mais on ne trouve pas de majorité de génie.

Un peuple qui se repose sur cette folle espérance ressemble à l'enfant qui se tient sage et s'endort parce que sa bonne lui promet un collier d'étoiles.

Il ne faut pas croire, en effet, que pour modifier ainsi la conduite des partis il suffise du bon désir ou de la volonté, il faut encore comprendre l'idée qu'on doit traduire en actes; il faut une lumière, une conviction nouvelles. Or, la majorité ne comprenait pas la révolution; c'est même pour cela qu'elle en était effrayée.

*Saul* devient *Paul*, le persécuteur est apôtre; mais le grand nombre à la fois n'a pas sa vision de Damas.

Il fallait donc à la majorité parlementaire un initiateur, un chef incontesté.

Tel était le sens de l'élection du 10 décembre.

Un candidat était proposé par la coalition de tous les intérêts qui se croyaient menacés. Cet homme, deux fois dans sa vie, n'avait point été retenu par la crainte d'une révolution. On le disait entreprenant et même audacieux, cela ne déplait point au peuple. Il avait écrit et semblait avoir senti la nécessité d'une réforme radicale; il se rattachait à la tradition trop récemment pour se séparer de la révolution, suffisamment cependant pour ne point rompre brusquement avec le passé; car, en cela, semblables aux individus, les peuples ne consentent point à perdre la mémoire, ils craindraient ainsi de perdre leur personnalité.

Cet homme se disait héritier de la *République*, du *Consulat* et de l'*Empire*. — La France concevant un droit

nouveau, lui donnant un corps et frère du nouveau-né, l'élevant sur ses bras, le montrant aux nations et parcourant la terre.

Maintenant un nouveau droit encore était conçu, sans doute, à cet enfant: il allait donner un frère.

Et s'il n'était rien qu'un souvenir; sur le sol par l'empereur quatorze ans labouré, sur ces larges sillons où la France semait à pleines mains sa pensée, sur les sillons que le sang de ses fils avait à longs flots fécondés, les épis étaient mûrs; et les peuples moissonneurs debout s'avançaient et chantaient, liant ces gerbes immortelles! ce prix des larmes et du sang! ces fruits glorieux, cet espoir des nations! au moins, au moins! au nom du laboureur, il allait les défendre!

Non, cet homme était un homme illusion.

Il ne lui manquait qu'une chose, il lui manquait lui-même, il lui manquait l'idée.

Insoucieux d'une réalité si grande, il poursuit un chimérique espoir; il n'agit pas, il attend; il ne vit pas, il sommeille; il ne voit pas, il rêve!

C'est que, voyez-vous, sur le fond d'un lac, vous pouvez élever une montagne; par vos efforts unis l'eau peut couler à travers les rochers; mais là où elle ne fut point de tous temps, vous ne mettez pas l'idée! Soyez six millions, n'ayez qu'un espoir et qu'une volonté, unissez vos bras, unissez vos haleines en un souffle puissant, couvez dans vos seins une tête choisie, donnez-lui votre sang et la chaleur de vos poitrines, vous ne ferez point éclore le germe d'une pensée dans le front où Dieu ne l'a pas déposé.



## XVI.

Ainsi, le peuple avait poursuivi dans les élections un but de conciliation et de progrès.

Nous avons qualifié une telle conduite de sagesse à cause de l'excellence et de la légitimité d'un tel but.

Cependant, il est certain que dans la forme où il était cherché, il ne pouvait ni ne devait être atteint.

Il y a plus, nous pensons que si cette espérance avait été réalisée, bien loin que les conséquences d'un tel fait eussent été utiles au progrès, elles eussent été pour lui le plus grand des dangers et l'origine des plus graves complications dans l'avenir ; tandis qu'au contraire, aujourd'hui, les résultats obtenus contribueront singulièrement à simplifier toutes les questions et à nous faire sortir de la nuit intellectuelle et du chaos de principes contradictoires dans lesquels nous sommes politiquement et socialement plongés.

Certes, un tel bénéfice était tout à fait en dehors des prévisions, mais il n'en constitue pas moins à mes yeux un des phénomènes par lesquels se révèle cette sagesse instinctive des masses que j'ai déjà signalée.

Néanmoins il suffit de constater ces efforts pour montrer combien la réaction s'est trompée dans l'interprétation qu'elle a voulu donner aux résultats électoraux.

Aussi affirmons-nous que c'est surtout dans les premiers jours qui suivirent la révolution de février qu'elle a bien compris la situation.

Bien loin qu'elle doive regretter sa conduite dans ce moment, ce fut au contraire cette conduite qui fut sage,

et celle qu'elle a suivie depuis cette époque qui fut imprudente et mal avisée.

De même affirmerons-nous que les fautes de la gauche républicaine n'ont pas eu les désastreux résultats qu'elle a semblé se reprocher.

Ce n'est pas que nous entendions par là excuser en quoi que ce soit l'immensité de ces fautes ; tous les partis, en ce temps, ont besoin de modestie ; c'est d'ailleurs une vertu qui ne messied jamais, et nous nous reprocherions de rien dire qui pût diminuer celle de nos amis. Mais un courant universel nous emporte irrésistiblement : industrie, science, idées, tout marche et tout nous entraîne. Aussi, malgré quelques apparences, la révolution a depuis deux ans parcouru bien du chemin dans cette voie rapide, et fait d'impérissables conquêtes.

C'est ce qui nous reste à montrer.



étant la commune mesure à laquelle se comparent toutes les volontés politiques du pays, suivant qu'elle se rapproche davantage d'une extrémité, il se produit dans la nation un accroissement de force dans le sens de l'extrémité opposée. Aussi est-ce toujours sous les gouvernements de gauche que se manifeste un mouvement de l'opinion vers la droite, et sous les gouvernements de résistance un mouvement dans le sens de la révolution. Ce n'est pas l'opinion qui varie, c'est le gouvernement qui se déplace. Il a plus ou moins de monde à sa droite ou à sa gauche, suivant le lieu qu'il occupe. Voilà tout.

Or, en raison de leur composition, les pouvoirs allaient s'établir si près de l'extrême résistance, que la gauche, quelle que fût sa faiblesse dans l'assemblée, devait inévitablement agir sur l'opinion avec un immense levier.

C'était un grand avantage pour la révolution, car il est à remarquer que ces habitudes d'opposition et de critique favorisent le progrès des idées radicales et que c'est toujours dans de pareils moments et sous l'influence d'une telle situation que l'on voit s'activer le mouvement continu des esprits vers les doctrines les plus avancées. Si bien que ce qu'on pourrait appeler le centre de gravité de l'opinion marche alors plus rapidement et parcourt un plus grand espace en moins de temps.

Il découle de ces simples considérations des conséquences pratiques d'une haute gravité. Il suffira de remarquer ici que le pouvoir ne saurait en ce temps que compromettre l'idée, et qu'il est fatalement condamné à nuire à toute doctrine qu'il professe, de sorte qu'il ne



## CHAPITRE II.

### L'ORDRE ET LA RÉVOLUTION.

#### I.

Pour bien juger les résultats ultérieurs de la fausse appréciation que firent les partis du caractère des élections, il faut se pénétrer de ces deux axiomes politiques, le premier, que : *la puissance d'un parti dépend bien plus de sa position relative vis-à-vis des autres que du nombre de ses véritables adhérents.* Autrement : *les partis se nomment et s'unissent bien plus en raison de la similitude de leur situation qu'en raison de la similitude de leurs principes.* L'alliance des orléanistes, légitimistes, bonapartistes, etc., en présence de la république en est un exemple. Les noms de droite et de gauche ont cela d'excellent qu'ils correspondent parfaitement à cette vérité, que M<sup>me</sup> de Staël avait déjà proclamée en ces termes : On est toujours le jacobin de quelqu'un.

Il en résulte que la tendance des pouvoirs constitués



peut désormais que s'amoindrir. C'est là un des plus remarquables indices du chemin qu'à déjà parcouru la révolution. Il montre qu'aujourd'hui l'autorité déplacée est réellement dans la nation et que déjà la souveraineté du peuple n'est pas un vain mot.

Les révolutionnaires qui, méconnaissant cet état de choses, croient encore pouvoir compter sur l'action gouvernementale pour établir une organisation nouvelle, se trompent. Avec de vives aspirations vers l'avenir, ils ont tous les préjugés du passé.

Désormais le pouvoir recevra l'initiative, il ne saurait la donner.

Je le répète, ceux qui croient, en certaines circonstances, avoir le droit de faire office de tuteurs et d'initiateurs, au lieu d'être des mandataires cherchant, puis exécutant simplement la volonté de tous, n'ont pas une connaissance vraie des nécessités de leur époque.

Se croient-ils donc les héritiers des rois ?

Je conçois cette erreur de la part des réactionnaires extrêmes; ils ne croient pas à la souveraineté du peuple, pensent que les nations ont besoin d'une tutelle, et s'efforcent de la leur imposer. Cette pensée leur sera funeste; elle le serait tout autant aux hommes de la révolution, et de leur part je ne saurais en comprendre les motifs.

## II.

Voici le second axiome dont j'ai parlé :

*Pour les partis ce qui est important ce n'est point d'être, mais de devenir; ce qui mérite réflexion, ce n'est point de savoir combien d'hommes dévoués se groupent autour d'un*

*drapeau, mais combien le rallient chaque jour et combien l'abandonnent.*

Aux yeux des hommes habiles et prévoyants la question gît toujours dans cette tendance à la force ou bien à la faiblesse, et l'étude du mouvement des esprits l'emporte de beaucoup en utilité sur la connaissance de leur état statique.

Il serait puéril de le nier, car les preuves d'un tel état des esprits abondent : si la France en 1848 était déjà républicaine, elle n'avait cependant point encore absolument repoussé l'idée de l'hérédité gouvernementale.

Cette idée n'était plus, il est vrai, pour elle un principe, mais elle était encore une convenance. Ainsi, l'hérédité ne constituait plus un droit; elle était chassée de la théorie; mais, dans la pratique, elle pouvait se maintenir comme un fait.

La nation prétendait conserver le droit de choisir elle-même le chef du pouvoir exécutif; elle ne reconnaissait aucune légitimité indépendante de son adhésion à la personne et distincte de sa souveraineté; mais il lui semblait que l'hérédité pouvait être un motif de choix, et n'était pas éloignée de considérer une telle circonstance comme une cause déterminante.

Or, rien n'était plus propre à lui montrer le néant d'un tel motif que l'expérience qu'elle allait faire. Certes, jamais héritier ne devait se montrer plus différent, par le caractère, les habitudes et les idées, de celui qu'il était destiné à représenter. Si, d'ailleurs, il ne comprenait pas sa mission et perdait sa popularité, qu'allait-il arriver ?

Le fait d'hérédité perdrait, aux yeux de la plupart, le



caractère de convenance qu'il avait su conserver; à la négation de sa légitimité théorique se joindrait celle de son utilité pratique.

On ne peut nier tout ce qu'une telle conséquence a d'éminemment favorable au parti du mouvement. Pour moi, je pense qu'elle ne saurait avoir été payée trop cher; et j'imagine que les fautes qui ont su produire, en si peu de temps, un résultat si difficile à obtenir, et qui par des moyens directs eût demandé des années, ont été les plus puissants instruments de progrès révolutionnaire qui se pussent rencontrer.

Nous avons, du reste, déjà dit que l'expérience était le véritable enseignement des nations; pour se débarrasser d'une erreur, il est presque toujours convenable qu'elles en fassent l'essai: de telles leçons sont cruelles, sans doute, mais l'effet en est rapide, et c'est le plus court moyen d'en finir.

Il est difficile de comprendre par quel excès d'inintelligence les conservateurs purs ont pu consentir à jouer ainsi leur plus belle carte, le nom de Napoléon, dans un moment où il n'y avait pas péril en la demeure. C'est là un de ces va-tout, de ces expédients qui ne réussissent qu'une fois et qu'il faut réserver pour les grands jours de lutte, et les moments suprêmes.

On ne conçoit pas mieux comment les orléanistes et les légitimistes, qui ne voyaient certainement pas dans le président de la république l'homme d'une solution définitive, ont pu laisser porter un représentant quelconque de l'idée d'hérédité, à une position dans laquelle ils espéraient, sous peine de se nier eux-mêmes, le dépopulariser et l'amoindrir.

En de telles circonstances, les idées suivent le sort de leurs représentants, surtout quand elles ont cessé, pour le plus grand nombre, d'être des principes, et qu'elles ne sont plus que des préjugés de convenance et d'utilité. Or, l'idée d'hérédité gouvernementale, si faible aujourd'hui, ne peut supporter de telles atteintes sans succomber pour toujours.

### III.

Un mouvement de l'esprit public se fait déjà sentir.

Par suite du malentendu électoral, un grave dissentiment ne tarda pas à se manifester entre la volonté nationale et l'esprit des pouvoirs constitués. Ce symptôme d'un état anormal dut bientôt s'exaspérer à ce point, que le président de la république et la majorité de l'assemblée en arrivassent à atteindre la constitution de la souveraineté par la loi du 31 mai, et l'expression de l'opinion publique par la loi sur la presse. C'est-à-dire qu'ils retournèrent contre le souverain de droit la puissance qu'ils en avaient reçue pour le servir, et tentèrent de lui imposer une direction au lieu de la recevoir de lui. Ils furent ainsi conduits à restreindre la souveraineté et à l'attaquer soit dans l'urne électorale, soit dans la presse périodique, soit dans l'expression réglée par la loi, soit dans l'expression réglée par les mœurs, ces deux grandes catégories de la vie d'un peuple.

Sous la pression de ces actes anormaux, le germe d'un grand mouvement s'est manifesté; une tendance nouvelle de l'opinion est apparue: on s'est demandé s'il n'y avait pas dans un mode de délégation des pouvoirs qui



produisait de tels résultats quelque chose de contradictoire et de vicieux.

En effet, à la suite du grand déchirement de la royauté qui finit par la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, il était resté dans les esprits bien des préjugés; ils occasionnaient une sorte de lutte sourde entre la théorie et la pratique dont le résultat fut le gouvernement constitutionnel et représentatif.

Pour ce qui est du pouvoir exécutif, nous venons de dire comment, en même temps que l'hérédité était repoussée comme principe, le choix des électeurs tendait encore à se porter sur une personne royale.

Quelque chose d'analogue se manifestait au sujet du pouvoir législatif. Ce peuple souverain de droit, et désormais émancipé, tendait, après avoir repoussé toute tutelle imposée, à reconstituer en effet dans les assemblées une sorte de conseil de famille destiné à remplacer cette même tutelle dont il s'était débarrassé. Il y avait dans ce fait une véritable reconstitution du principe organique de la royauté; en apparence, elle n'existait plus, en réalité elle existait encore; on avait supprimé la personne, mais on avait conservé la fonction. Les représentants étaient des 750<sup>e</sup> de rois, et d'autant plus menaçants pour le souverain que la responsabilité morale elle-même en se fractionnant disparaissait dans le nombre.

Eh bien! ce danger n'existe plus et le coup est porté, les appréhensions d'un petit nombre ont fait place à une réalité visible pour tous. Chacun a reconnu le péril en sentant la blessure, et déjà se développe avec une merveilleuse rapidité une tendance à reconnaître tout ce

qu'une telle contradiction présente de faux et d'impossible. On commence à comprendre que la souveraineté ne saurait se déléguer, qu'elle est de sa nature inaliénable même à court délai, et qu'à ce prix seul elle peut se conserver. On cherche à s'assurer des garanties contre toute usurpation future, et l'on étudie les moyens d'y parvenir en même temps que l'on attribue chaque jour plus d'autorité à l'opinion publique. La *presse* a recueilli les bénéfices de cette tendance. Les pouvoirs constitués ont perdu toute influence sur la direction des esprits. La polémique de certains journaux acquiert plus d'importance que les discussions de la tribune; et, quelle que soit l'impatience qu'elle en ait témoignée, le vide se fait autour de l'assemblée.

Cette tendance est des plus heureuses; elle est de nature à nous garantir pour toujours des gouvernements absolus, quelle que soit leur forme. Une dictature ne peut être désormais qu'un fait de guerre, anormal et passager; à moins d'un péril imminent, elle est simplement impossible. Encore quelques jours, et tout pouvoir relèvera du contrôle incessant et régulier du peuple et de l'opinion. Il n'y aura plus de convention, ni d'empire. Ce sont là des formes évanouies d'une idée qui n'est plus.

## IV.

Nous devons cependant faire une réserve à ce sujet. Le pouvoir est dès à présent subalternisé; désormais la nation ne se donnera plus des chefs pour leur obéir; mais bien au contraire pour que ces chefs lui obéissent.



sent. Mais ce dernier résultat suppose que la nation sache maintenir sa souveraineté. S'il n'en était point ainsi, cette souveraineté devenant l'apanage de quelques factions, le pouvoir serait un instrument dans leurs mains. Certes ce pouvoir serait contesté, sa durée serait courte; mais le pays rentrerait dans des conditions de guerre et de combats sans trêve ni repos, et subirait une succession de dictatures et de tyrannies apparentes dont la violence serait exagérée par la faiblesse et l'instabilité.

Je rechercherai plus loin les causes de ces possibilités inquiétantes. Je ne puis ici qu'effleurer un tel sujet, et je dois me borner à constater ces faits indéniables : l'indépendance de l'opinion, sa défiance excessive des pouvoirs, son influence croissante, l'énergie de son action critique et l'amoindrissement de tous les pouvoirs qui veulent la modifier ou lui résister.

On ne saurait nier la gravité de telles tendances. Ce sont là des forces évidemment au service de la révolution; soutenu par ces puissances incessamment actives qui déblaient le terrain devant lui, l'esprit moderne accomplit son œuvre et poursuit sa route à grands pas. Ce mouvement ne tend à rien moins qu'à déplacer absolument le siège de l'autorité. C'est tout uniment l'idée révolutionnaire qui, ayant accompli ce travail théorique en passant du dogme catholique à la liberté de conscience, et de la souveraineté royale à la souveraineté du peuple, après être restée quelque temps vague et incertaine, devient nette et précise, et tend à se réaliser dans la pratique en mettant l'autorité dans le gouverné, et lui soumettant le gouvernant.

C'est une chose admirable que de voir comment la révolution, toujours attaquée, semble toujours puiser de nouvelles ressources dans les nécessités de la défense. Elle devient ainsi plus puissante à mesure qu'elle est plus menacée. Comme Antée, quand elle est abattue, ses forces renaissent en touchant la terre, et ses blessures ne font que l'aiguillonner.

On ne doit d'ailleurs point s'effrayer de cette tendance nouvelle, comme d'un fait menaçant pour la stabilité, elle seule est capable en effet d'assurer l'ordre en harmonisant les lois et les mœurs politiques du pays avec des principes acceptés de presque tous les citoyens. Loin d'ailleurs que l'opinion soit capricieuse et mobile, nous avons remarqué déjà que les phénomènes d'oscillation que présente l'esprit des assemblées, tiennent au contraire à sa fixité. Lorsqu'une majorité veut lui imposer une direction, elle est forcée de réagir pour échapper à cette pression, mais ce jeu alternatif disparaîtra du jour où les gouvernements voudront bien renoncer à exercer une action politique à l'intérieur.

C'est ainsi qu'un pendule écarté de la verticale par une action étrangère oscille longtemps de droite et de gauche. Un observateur superficiel croirait, sans doute, qu'il est soumis à l'action d'une force alternative; et, cependant, la puissance qui le meut, régulière et constante, l'attire vers un point invariable au centre de la terre; et la pesanteur, résultante de toutes les attractions particulières, est, dans l'ordre matériel, la cause même de toute stabilité: telle est dans l'ordre politique cette volonté générale qui n'est aussi que le résultat de toutes les opinions individuelles.



Pour apprécier les conséquences de l'adoption d'une ligne politique, il est donc nécessaire de déterminer cette volonté générale.

## V.

Il est en France deux mots qui jouissent de toutes les sympathies de la nation. Aussi les partis se sont-ils empressés avec une grande sagacité de les adopter comme des signes de ralliement et de les inscrire sur leur drapeau.

Quoi qu'on ait tenté pour les faire considérer comme contradictoires, le pays refuse de les séparer ainsi d'une manière absolue, et persiste à faire des tendances qu'ils représentent l'objet commun de sa sollicitude.

Ces mots sont l'*ordre* et la *révolution*.

Oui ! la France désire l'ordre, elle l'espère, mais elle aime la révolution, elle la veut.

La France sait que la révolution est son œuvre, avec cette œuvre, elle s'est identifiée, et ne saurait plus se reconnaître ni se comprendre elle-même, s'il lui arrivait de la renier. L'esprit de la révolution est devenu l'esprit même du pays, et s'il cessait de la proclamer et de marcher vers le but ultérieur qu'il s'est ainsi fixé, il ne concevrait plus sa propre utilité dans le monde, ni la raison d'être de son existence.

Mais, dans l'accomplissement de cette œuvre immense, malgré tout son dévouement à l'idée, la France veut accomplir cette grande transformation dont elle a pris l'initiative, avec les moindres fatigues et les moindres douleurs. C'est en ce sens, surtout, que doit être compris cet amour de l'ordre qui n'est que le légitime

amour de soi-même. Chez le peuple français ce sentiment est tellement général et tellement énergique, qu'il lui permet de concevoir et de créer, avec une admirable promptitude, tous les éléments d'une organisation politique provisoire, et de supporter ainsi facilement des secousses et des labeurs qui épuiserait toute autre nation. Une si vive intelligence de l'ordre est absolument nécessaire à un peuple amoureux du progrès ; elle lui donne en lui-même une confiance éminemment favorable à l'esprit d'innovation. C'est à cette faculté que la France doit l'audace avec laquelle elle se jette dans des aventures dont la seule menace effraierait d'autres peuples et les rendrait pour toujours immobiles ; elle lui doit la merveilleuse élasticité dont elle semble douée. Jamais nation n'eut une telle histoire, n'accomplit de tels travaux, n'eut une vie plus agitée. Elle semble infatigable, et nulle autre ne se releva si puissante après de si grands revers, ne guérit si promptement de si terribles blessures, n'oublia sitôt de telles souffrances. Elle possède ainsi les qualités qui font de ses enfants des soldats si précieux ; où qu'elle se trouve, elle a bientôt fait son lit, et dort aussi bien au bivouac que dans un palais. C'est pourquoi, toujours en peu de temps reposée, elle est toujours prête à reprendre sa marche.

## VI.

Bien loin que ce remarquable sentiment de l'ordre implique une négation de la révolution, il résulte, au contraire, de cette double tendance, une véritable harmonie. Ce n'est, en effet, que dans le mouvement qu'une



si haute faculté peut trouver une manifestation digne d'elle, et sans elle tout mouvement offrirait de tels périls qu'il serait impossible.

On en conviendra, c'est une condition nécessaire pour assurer la réalisation d'une si périlleuse mission et l'achèvement d'une si audacieuse entreprise, qu'un peuple sache au moins assurer sa propre conservation. Cet esprit d'ordre n'est au fond qu'une admirable intuition de la logique ; il en résulte les principaux traits du caractère politique et social de la nation.

C'est à cette aisance facile avec laquelle les mœurs se modifient pour se mettre en harmonie avec les lois, qu'elle doit ce caractère éminent de cosmopolitisme et de sociabilité qui la distingue. C'est à cette logique naturelle qu'elle doit encore cette rigueur avec laquelle elle saisit les rapports vrais des choses, faculté éminemment organisatrice qu'elle a nommée le bon sens, et cette promptitude facile de l'intelligence, qui n'a besoin ni de la réflexion ni du temps, qu'elle a nommée l'esprit. Mais, en raison de ces qualités mêmes, elle épuise bien vite tout ce qu'un système politique entraîne de conséquences bonnes ou vicieuses. Toute expérience pour elle est rapide, et ce qui demande des années d'efforts et d'études à d'autres nations, par elle est compris, appliqué, développé, critiqué, jugé, détruit en quelques jours.

Aussi tout ce qui renferme une contradiction, tout ce qui est conciliation fautive entre des principes opposés, n'a chez elle que de faibles chances de durée. Nul système entaché d'éclectisme ne saurait lui convenir, et dans l'essai récent du régime de juillet, elle en a donné une preuve éclatante.

L'autorité gouvernementale découlant de la richesse par suite du cens électoral, le pays conclut avec une merveilleuse logique que la richesse était la vertu sociale par excellence, il accepta ce système étrange, et désormais, il n'eut plus d'autre but que de l'acquiescer. Mettre la pratique d'accord avec la théorie, se corrompre ainsi du sommet à la base, pour tout autre peuple c'eût été l'affaire d'un siècle, à lui, quelques années suffirent. Aussi ne faut-il jamais espérer voir en France les mœurs corriger les lois : loin de se neutraliser, elles agissent toujours dans le même sens. Equilibrer des mensonges, c'est là ce que cette noble nation ne peut comprendre, et jamais elle ne pourra se résoudre à croire dans la vie politique à certains principes, tandis que les relations individuelles seront ordonnées par des principes opposés. Une telle distinction est, à ses yeux, la négation même de l'ordre et de l'harmonie. Aussi, est-ce ce sentiment de l'unité morale, ce noble amour de la justice qui fait du peuple français le peuple révolutionnaire et révélateur entre les nations ; il est le pionnier de l'avenir, amant de la vérité vierge et chercheur d'absolu.

Tout gouvernement doit tenir compte de cet esprit spécial à la France, et qui lui donne sa force et sa beauté, comme il produit en elle le mouvement et l'incessante activité. ®

## VII.

L'ordre et la révolution s'identifient dans la pensée du pays. Ce sont deux faces d'une même réalité. Tour à tour but et moyen, ils se reproduisent incessam-



ment l'un l'autre et ne sont pour lui que le double aspect d'une seule chose. Ce sont deux entités liées, bien qu'en apparence opposées, deux aspects contraires d'un même être, comme, la forme et l'idée, la phrase et la pensée, l'âme et le corps, le moule et la statue, la matière et l'esprit.

Aussi la révolution n'est-elle que la recherche d'un ordre plus parfait, l'ordre n'a-t-il pour but que de réaliser les formes et les institutions que l'idée révolutionnaire a pensées.

Telle est l'opinion publique calme et persistante, éminente pour tout esprit que l'intérêt ou la passion n'a point aveuglé.

Tel est le génie de la France, telle est sa volonté; bien plus, en ce siècle rapide où l'espace a des ailes, où la durée n'est plus, où la veille est si loin, où demain est si près, telle est la nécessité.

Aussi entre ces deux grands partis qui ont adopté pour mots de ralliement ces deux expressions de l'ordre et de la révolution, la nation ne saurait faire un choix exclusif. La faute la plus grande que puisse faire les révolutionnaires ou les conservateurs serait de nier l'ordre ou la révolution. En pareil cas, la France est trop intelligente pour les comprendre.

Ou pour mieux dire, l'ordre est toujours dans les besoins du pays, et la révolution est toujours dans son esprit; et ceux-là sont insensés qui, pour la satisfaction de leur égoïsme ou de leurs élans, espèrent obtenir de lui ce divorce entre ses intérêts et ses sentiments.

## VIII.

Cette faute de confondre la révolution avec le désordre, la prudence dans le progrès, qui n'est que le besoin de l'organiser, avec le regret du passé, et de froisser ainsi toutes les affections du pays, la réaction en ce temps ne l'a point évitée.

L'on peut affirmer que rien ne l'a plus affaiblie, plus séparée de la nation que la haine qu'elle a montrée, non plus seulement contre les révolutionnaires, ce qui eût été peu de chose, mais contre la révolution elle-même. Et, si l'audace de la réaction, allant au-delà de la menace, en venait au point de mettre sérieusement en danger les progrès accomplis dans ces derniers temps, on peut assurer que le moment serait proche d'une explosion inévitable et terrible.

Jusqu'à cette époque la résistance avait rarement commis une telle maladresse; toujours les hommes du pouvoir avaient, du moins en apparence, respecté l'œuvre du pays; même sous la restauration, bien qu'elle rappelât de cruels souvenirs, nul d'entre eux ne parut songer à mettre en doute les bienfaits et la légitimité des changements qui s'étaient opérés. Si l'on attaquait avec violence les formes et les hommes de la révolution, on en respectait les résultats acquis et l'idée fondamentale de raison et de liberté.

Depuis deux ans il n'en fut point ainsi.

Cela est d'autant plus étrange, et le prétendu parti de l'ordre est d'autant moins excusable d'avoir montré de telles tendances que sa composition même eût dû l'éclairer. Comment! ce peuple résolu, disaient-ils, à



s'arrêter dans la voie de la révolution, ce peuple qui, enfin éclairé sur ses dangers, voulait rester immobile ou prendre une direction nouvelle, ce peuple allait, pour le conduire, choisir à la fois trois guides et trois volontés ennemies.

Mais cela est insensé !

Ah ! la France n'est point inconséquente et légère à ce point. Une telle assertion est une injure gratuite, ignorante de l'intelligence et du bon sens de la nation.

Si le pays eût voulu chercher dans une forme surannée, désormais impossible, un lieu de repos, un refuge contre le progrès et la destinée, ce n'est pas ainsi qu'il eût agi : il n'eût d'abord point donné par 6,000,000 de suffrages une force réelle au représentant de l'empire pour opposer ensuite à ses prétentions une majorité rivale, et pour annuler la volonté rétrograde d'une telle majorité, il ne l'eût point divisée en deux parties égales en nombre, opposées d'intérêts.

Non, son désir eût été plus simple, plus net, plus facile à saisir ; entre ces divers partis il eût fait un choix, et dans ce choix il eût persisté, donnant ainsi les moyens d'obéir en même temps qu'il eût commandé.

Du reste je suis las, et je l'avoue, de combattre ainsi durant de longues pages contre des mensonges, car ce ne furent point là des erreurs. Non, non, tous ceux qui se sont écrié que la révolution était condamnée par le suffrage universel du peuple, savaient mieux que personne qu'il n'en était rien. Mais à force de le dire, à force de le répéter sur tous les tons, en tous lieux, ils espéraient conquérir les faibles, effrayer les forts. Ils espéraient tromper et profiter de la nuit dans laquelle ils auraient

plongé les esprits. Le courant de l'opinion était clair et limpide, il ne l'était que trop, ils ont voulu le troubler pour pêcher à leur aise.

Ce sont là de misérables allures.

Ils allaient en être punis par l'impuissance. Ils se liguèrent. Ils furent dans les pouvoirs une majorité. Mais, chose étrange, chargés par l'union du président de la république et de la droite d'imprimer une direction aux affaires, ils furent dès le premier jour vaincus par leur propre mensonge ; ils ne purent rien affirmer. Ils niaient la révolution, mais ils ne pouvaient la remplacer. Ils se nommèrent bien le parti de l'ordre. Mais quel ordre ? L'ordre impérial, l'ordre bourbonnien, celui des cadets, celui des aînés, ils n'en savaient rien : ils n'avaient pas le droit de le savoir. Ils s'étaient enfermés dans une négation incessante, ils s'étaient enfermés dans l'impossible : leur ordre c'était le vide, le pays ne voulait plus rien !

## IX.

Qu'on s'en rende bien compte ! s'appeler l'ordre ou la révolution, c'est une honteuse tactique sous laquelle s'abrite un mensonge. C'est tout simplement employer un stratagème, une fourberie, pour voler des influences et pour voler des voix.

Mettez l'ordre aux voix, il aura l'unanimité.

Mettez y la révolution, elle aura la même unanimité.

Qu'est-ce que cela signifie donc alors ?

Que le pays ne sait point les séparer, et que c'est surtout alors qu'il croit la révolution assurée qu'il est prêt à faire de l'ordre, que c'est alors que l'ordre est établi qu'il songe à faire de la révolution.



Aussi profiter de ce sentiment d'ordre presque unanime pour tenter une contre-révolution, c'est aux yeux du pays une véritable trahison; lui dire que le vœu qu'il exprime est incompatible avec l'idée révolutionnaire, c'est le rejeter brusquement vers elle. Il sait que désormais ordre et progrès sont synonymes et que l'heure du repos n'a point sonné. Ce qu'il demande, ce n'est point que le mouvement s'arrête, bien moins encore qu'il recule, mais au contraire qu'il s'opère avec prudence et régularité.

Je sais quel est le but final d'une telle tactique. A force de parler d'ordre en calomniant la révolution, à force de déclarer que l'on défend l'un en attaquant l'autre, on espère faire considérer les défenseurs du progrès comme des ennemis systématiques de l'ordre et de la paix entre les citoyens. On veut ainsi forcer les hommes à faire un choix entre des biens qui leur sont également chers, on s'efforce d'abriter des intérêts mesquins, des questions de détail, sous ces grandes formules respectées de tous, et de vendre sous une étiquette sacrée des marchandises frelatées. Ce sont là de véritables faux politiques. Mettez donc aux voix l'air et le soleil, et vantez-vous de votre majorité!

Sachez-le bien, l'ordre et la révolution, ce sont là de trop grands mots pour qu'ils servent à ces querelles, ils ne sont pas à des partis, ils sont à la France, ils sont au monde, ils sont au siècle et planent au-dessus de vos passions et de vos luttes d'un jour.

Ces tactiques appartiennent du reste aux minorités vaincues: quand elles n'osent plus montrer leur drapeau, quand elles se sentent enveloppées de solitude et de si-

lence, elles se rallient et s'abritent sous quelque signe banal à force d'être universel, et tentent au moins de nuire et d'empêcher alors qu'elles ne peuvent plus combattre isolées et vaincre.

De la part de quelque parti que ce soit, prendre ainsi le nom d'un siècle ou d'une nation, le nom d'une vérité nécessaire, c'est toujours une espèce de vol fait au temps et à l'humanité; mais, de la part de la réaction, j'ajouterai que ce fut une faute.

Mise au pied du mur, forcée de choisir entre l'ordre et la révolution, certes la France se révoltera de cet absurde défi; son indignation et sa colère seront peut-être terribles. Malheur alors à ceux qui n'auront pas craint de provoquer ce déchirement de son cœur et de sa pensée, mais elle n'hésitera jamais!

Pourrait-il en être autrement?

Quoi! ce peuple qui depuis soixante ans pour son œuvre a supporté tant de douleurs, livré tant de combats, vaincu tant d'ennemis, renoncerait à cette œuvre! lui qu'on a vu, seul contre tous, debout et révélateur au milieu des nations; lui qui s'est dit un génie de lumière; lui qui, plein d'orgueil, proclamait une espérance, une vérité nouvelle; lui qui, pour le bonheur de tous, pour le droit et pour la liberté, n'a rien regretté, n'a rien mesuré, ni le sang des hommes, ni les larmes des mères, ni la tristesse des orphelins!

Lui-même, seul encore et désormais vaincu, lui-même il renierait sa gloire à genoux et le front baissé; courbé sous la juste malédiction des hommes, il aimerait sa honte! De son espoir il ferait un mensonge, de ses tra-



vaux des crimes, de son orgueil une folie d'un jour, de ses souvenirs un remords éternel !

Ah ! c'est trop de vertu que tant d'humilité. La France est plus fière et n'est pas si chrétienne.



### CHAPITRE III.

#### L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### I.

Ces notions inséparables, l'ordre et la révolution, ayant été momentanément disjointes dans l'esprit des hommes, il dut résulter de ce fait anormal une véritable anarchie de l'opinion, et, privé d'une impulsion ou d'un appui nécessaire, tout gouvernement sérieux, c'est-à-dire tout système politique s'appuyant sur une base solide et se dirigeant vers un but déterminé dut devenir impossible.

Il fallut obéir aux fluctuations de l'opinion les plus irrégulières et les plus inattendues, et s'exposer encore à la froisser au moment même où l'on espérait lui complaire.

Sous la préoccupation exclusive de l'ordre, un parti politique, oublieux de la révolution, se trouve privé des moyens de réaliser son rêve.



vaux des crimes, de son orgueil une folie d'un jour, de ses souvenirs un remords éternel !

Ah ! c'est trop de vertu que tant d'humilité. La France est plus fière et n'est pas si chrétienne.



### CHAPITRE III.

#### L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### I.

Ces notions inséparables, l'ordre et la révolution, ayant été momentanément disjointes dans l'esprit des hommes, il dut résulter de ce fait anormal une véritable anarchie de l'opinion, et, privé d'une impulsion ou d'un appui nécessaire, tout gouvernement sérieux, c'est-à-dire tout système politique s'appuyant sur une base solide et se dirigeant vers un but déterminé dut devenir impossible.

Il fallut obéir aux fluctuations de l'opinion les plus irrégulières et les plus inattendues, et s'exposer encore à la froisser au moment même où l'on espérait lui complaire.

Sous la préoccupation exclusive de l'ordre, un parti politique, oublieux de la révolution, se trouve privé des moyens de réaliser son rêve.



Et de même, du moment où la révolution se trouve posée comme l'ennemie de l'ordre, elle n'est plus qu'une aspiration sans but.

Aussi, sous l'empire de cet antagonisme factice, toutes les lignes politiques furent-elles flottantes, toutes les allures indécises, toutes les résolutions contradictoires, et les partis semblèrent frappés d'impuissance et d'aveuglement. Il en résulta bientôt une nouvelle cause d'erreur.

Il y eut une sorte de frayeur universelle, une époque de périls imaginaires. C'est que chacun, en se sentant si faible, si impossible, crut à la force de ses adversaires, à la fatalité de leur succès.

La faiblesse, la défiance et l'antipathie réciproques des diverses fractions de l'assemblée durent s'exagérer d'ailleurs sous l'empire d'une situation fautive qui, ne leur permettant pas d'agir avec loyauté, ne leur laissa que le choix des désaveux ou des fautes.

Cette situation fautive a dominé toute la polémique des partis. Elle eut les plus graves conséquences.

La voici dans toute sa netteté.

## II.

Par un singulier changement de leurs habitudes, les défenseurs des formes sociales se trouvaient en lutte contre le fait social le plus saisissable, savoir : le gouvernement établi ; ils étaient ennemis de la république.

Leur but allait être le renversement de cet ordre de choses.

Ils en étaient tout étonnés.

Mais pour entreprendre cette tâche, ils ne pouvaient

s'appuyer que sur la manifestation même qui leur en avait donné l'audace, et qui fut l'origine de leur puissance, c'est-à-dire, sur le principe de la souveraineté de ce peuple qui les avait délégués.

Ainsi, les défenseurs nés de tous les gouvernements, les partisans de l'antique autorité, allaient attaquer une forme gouvernementale au nom d'un principe auquel ils ne croyaient pas, au nom d'un principe essentiellement critique, essentiellement destructeur de toutes les traditions qu'ils avaient défendues, qu'ils aimaient encore, auxquelles ils voulaient revenir.

Il n'y avait pas de moyen terme : il fallait accepter la république ou prêcher la souveraineté des majorités.

La révolution en était à ce point qu'on ne pouvait l'attaquer qu'en invoquant ses propres affirmations, et qu'en leur donnant une consécration nouvelle et sans doute définitive.

D'autre part, pour sauver le principe même du suffrage universel, la minorité se croyait dans la nécessité d'en retarder l'exercice. En présence des résultats des élections de décembre et de mai, elle pouvait craindre que le peuple ne donnât sa démission de la souveraineté, et ne reniât lui-même toutes les conquêtes de la révolution.

Elle voulait gagner du temps.

Pour cela, elle ne pouvait s'appuyer que sur la constitution ; et, chose étrange, elle se vit ainsi conduite à faire d'un contrat écrit quelque chose de momentanément supérieur au principe avec lequel elle avait attaqué tous les contrats antérieurs, et à opposer pour trois ans une fin de non recevoir à tous les appels au souverain.



Cependant cette contradiction était si flagrante, cet appel était tellement dans l'ordre de ses idées, que, si elle avait été vivement poursuivie par la majorité, l'opposition n'eût pu résister sans s'affaiblir et se déconsidérer en reniant tous ses antécédents.

Heureusement la majorité n'avait ni expérience ni résolution sur le nouveau terrain où elle s'était engagée; elle sentait bien qu'elle-même l'avait miné; elle craignait à toute heure de le voir sauter; elle semblait un enfant qui joue avec la poudre, et tous ses actes révélaient un singulier mélange d'audace et de timidité.

### III.

La situation était si fausse qu'elle décourageait les esprits les plus énergiques. De part et d'autre, il y eut tendance à se tenir sur le second plan; nul ne se sentit à son aise pour prendre l'offensive, et nulle allure ne put être nette et décidée, alors que chacun sentait en attaquant qu'il allait s'appuyer sur un mensonge; les médiocrités, qui d'ordinaire ne voient que la superficie des choses, osèrent seules se mettre en avant et prirent une certaine influence; les discussions descendirent à leur niveau; nulle considération lumineuse n'en vint rehausser l'éclat, nul appel à la conscience et à la justice n'y fut écouté; personne n'étant dans la vérité n'eut le droit de l'invoker; mais tous étant dans le mensonge eurent le droit de s'accuser, et celui-là seul fut applaudi, celui-là seul fut orateur, qui sut manier plus habilement le sarcasme ou l'injure. L'autorité morale de l'assemblée fut considérablement amoindrie, et quelle que fût l'insuffisance du pouvoir exécutif, jamais il ne fut,

par des hommes si petits, tenu si peu compte de la volonté des représentants d'une nation.

D'autre part, les partis se tinrent sur la défensive; désormais ils n'eurent plus qu'un but; chacun se sentant empêché, tâcha d'augmenter les empêchements de l'ennemi; ils résolurent de *s'annuler les uns les autres*.

Tel fut le véritable caractère de la première partie de la session.

### IV.

Cette première époque allait donc être toute négative. La gauche allait ainsi obtenir tout ce qu'elle pouvait demander, le temps.

Les mauvaises situations profitent toujours à ceux qui sont les plus faibles et qui ne demandent qu'à attendre. Evidemment la majorité ne pouvait être plus forte ni plus unie; elle ne pouvait que s'affaiblir. La minorité n'avait qu'une tactique à adopter: maintenir autant que possible l'état de choses qui lui était si favorable, se confier dans la force d'inertie, et laisser passer la session. Surfont en présence d'une majorité qui s'était posée en quelque sorte comme une opposition, bien se garder de faire ou de proposer quelque chose et de lui livrer ainsi un moyen d'attaque, un objet à son activité; se pénétrer enfin de cette vérité naïve, qu'on ne fait pas de faute quand on ne fait rien. Or, elle n'avait pas le nombre, elle n'avait pas la force, ce n'était point à elle de donner une direction.

D'instinct, elle agit ainsi. Si l'on excepte quelques propositions individuelles, elle sut éviter le piège qui lui fut souvent tendu par les habiles de la droite: l'offre



périlleuse et tentante de formuler des projets ou de discuter ses doctrines. Comme si sa mission n'était pas de discuter celles de la majorité, et comme s'il était raisonnable de faire juger sa propre cause par ses ennemis.

Il y avait d'ailleurs, malgré toute son étrangeté, une conspiration générale pour maintenir cette situation anormale.

Indépendamment de cette difficulté qu'elle éprouvait à prendre l'offensive, la majorité rencontrait dans sa composition même un empêchement plus visible.

Les routes qui conduisaient aux diverses formes de contre-révolution qu'elle avait en vue, n'étaient point les mêmes. Les principes qui pouvaient les justifier se trouvaient également fort divers et souvent contradictoires. Elle se fût donc fractionnée, et tous les éléments dont elle se composait eussent montré leur faiblesse du jour où elle eût tenté quelque affirmation.

Formée de partis bien distincts, le véritable lien de tous ses membres était une négation.

Elle tentait d'arrêter la révolution; voilà quelle était son unité.

Elle ne pouvait donc que résister, et n'était imposante par le nombre qu'à la condition de rester immobile et critique; mais, dans cette condition, elle pouvait former quelque temps un tout inerte et compacte et continuer encore cette prodigieuse mystification d'un grand parti de l'ordre.

Etrange parti qui ne durait qu'à ces deux conditions : de ne pas parler et de ne pas agir; qui n'a vécu, comme les bornes, qu'avec cette nécessité de ne se définir ni par

le mouvement, ni par la pensée, ni par l'action ni par la parole.

Il faisait ainsi masse.

Du reste, il était fort content de lui-même et de son inertie; il faisait de nécessité satisfaction, et rappelait involontairement la fable du hibou et de ses petits : c'était un parti-digue, contre lui le flot révolutionnaire allait se briser.

Telle était sa mission.

Pauvre parti composé d'éléments multiples et sans liens, sans souvenirs, sans principes, sans espoirs communs. Il ne savait pas que le flot était déjà passé! Il se disait une digue, il n'était que l'ensablement et les débris des constructions fragiles, un moment emportés sur les eaux du torrent, et qu'en s'écoulant dans son lit il avait réunis et laissés.

## V.

Cette inertie, si favorable à la minorité, ne pouvait être que désavantageuse au grand parti de l'ordre.

Comment! il affirmait que la république était une forme de gouvernement détestable, il assurait qu'elle était en horreur à la majorité du pays, il avait la puissance, et les années allaient s'écouler sans qu'il pût faire un pas dans le sens de ses désirs; mis en demeure par le nombre de ses membres, de diriger et de gouverner la nation, il n'allait savoir que récriminer et rester immobile! — Sans initiative, sans direction. — Tout ce qu'il y avait d'ardent et de résolu dans les divers partis qui le composaient devait, tôt ou tard, se décourager. Il était frappé d'impuissance.



La France avant tout veut voir clair dans sa route. Le trait le plus saillant de son caractère, c'est la netteté de l'esprit, la franchise des décisions. Elle n'est point éclectique et point modérée du tout; ce qui est louche, ce qui n'est point défini, lui fait horreur et l'agace et l'ennuie. Dans ceux qui sont appelés à l'honneur de la diriger, ce qu'elle acceptera toujours avec le plus de peine, ce sont les compromis, le doute et l'indécision. A mesure que cet état allait se prolonger, elle allait en faire un crime à la majorité. Le parti de l'ordre avait le gouvernement, il parlait de solution, il n'en indiquait aucune; à coup sûr, ce n'était pas la faute de la minorité; celle-ci d'ailleurs se prononçait nettement pour la république. Elle allait devenir plus forte tous les jours.

Dans les assemblées, quand les partis sont dans une situation fautive et hypocrite, ce sont toujours les majorités qui en portent la peine. Ceci est inévitable, et c'est là un des plus graves inconvénients du pouvoir. C'est toujours du côté du plus fort qu'est la responsabilité. Il serait, en effet, trop inique de reprocher au plus faible ce qu'il ne peut empêcher.

Cet étrange phénomène d'un parti qui, réunissant tous les pouvoirs, conserve les allures d'une opposition, m'étonne et m'inquiète; je voudrais l'éclaircir.

On est une minorité. On attaque, on mine, on dénigre une forme de gouvernement: cela s'est vu; que veut-on?

Devenir majorité.

Et alors que fait-on?

Alors, on renverse ou l'on modifie cette forme de gouvernement.

Très-bien! qu'attendait donc la majorité?

Quelle fût devenue minorité?

C'est peu probable. Mais encore?

Quelle se crût réellement une majorité,

Ou qu'elle le devint,

Ou qu'elle le fit croire.

Je commence à comprendre et je conclus:

De toutes les difficultés politiques, la plus grande pour un parti, c'est peut-être de sembler être une majorité et de n'être dans le pays qu'une minorité.

Alors, on ressent à la fois tous les inconvénients et du pouvoir et de l'esprit d'opposition sans en recueillir les avantages. On ne sait rien attaquer. On ne peut rien défendre. On a tout à perdre, on n'a plus rien à gagner.

## VI.

Nous devons remarquer ici, que, les partis ne se définissant que par leur antagonisme, les relations entre la droite et la gauche de l'assemblée durent tendre à s'aggraver de plus en plus.

La nécessité de couvrir les faussetés générales et individuelles des formes parlementaires, ne fit qu'augmenter l'irritation et le mécontentement de soi-même, et je ne serai démenti par aucun de mes collègues, quand je parlerai de la douleur et des découragements que tous ont éprouvés en respirant cette atmosphère de colère et d'hypocrisie dans laquelle depuis deux ans tous les partis ont vécu.

Les suites du 13 juin, dont il est impossible de ne pas dire quelques mots lorsqu'il est question de l'assemblée



législative, venaient joindre, aux causes que nous avons énumérées, des motifs personnels d'irritation qui, dans les premiers mois, furent très-puissants et rendirent toutes les discussions fort pénibles. Mais ces motifs ne furent point la cause principale d'une telle animosité; la presse n'en était point directement influencée; cependant, la polémique se ressentit des causes générales. Ce n'était point la faute de l'assemblée, mais celle de la situation réciproque des partis; aussi, ce que nous avons dit s'applique-t-il à tous leurs représentants, au dehors comme au dedans du palais législatif.

Cet état haineux se fit d'ailleurs jour de la manière la plus passionnée, et nous avons assisté aux faits de ce genre les plus étranges et les plus monstrueux.

Une conséquence de la coalition qui donna naissance au grand parti de l'ordre, vint entre autres marquer tous les votes de la majorité de ce caractère systématique de lutte et de violence.

## VII.

Chaque jour se passent sous nos yeux des faits inconcevables; aveuglés nous-mêmes par la passion, nous n'en comprenons point la signification désastreuse; c'est déjà beaucoup, si nous ne nous laissons point dominer par l'exemple, et si, quand vient l'heure plus calme de la réflexion, nous n'avons point à nous reprocher d'y avoir participé.

C'est ainsi que les événements sont pleins d'entraînements mauvais, et qu'au bout de quelques jours, nous sommes étonnés, non-seulement du chemin que nous

avons parcouru, mais encore du changement qui s'est opéré dans notre esprit.

Qui ne se rappelle, il y a quelques années à peine, les tentatives faites, dans les assemblées délibérantes, par les orateurs et les chefs de parti, pour ramener quelques-uns de leurs adversaires?

Alors, on parlait beaucoup pour convaincre, et moins pour manifester sa pensée; dans la parole, il y avait plus de confiance, moins de violence, moins de défi, surtout moins d'orgueil. Alors, dans le sein des assemblées destinées à discuter les lois, on croyait encore à la discussion des lois, maintenant l'on croit au combat. La tribune était un lieu de persuasion. Elle est aujourd'hui dans une arène! On y faisait des discours, on y fait des manifestes. On y parlait pour ses adversaires, on y parle maintenant pour ses amis.

Alors, être applaudi de ses contradicteurs, les persuader, les amener à son opinion, c'était le plus beau triomphe pour un orateur, et ses amis le célébraient à l'envi.

Il n'en est plus ainsi: au dedans comme au dehors de l'assemblée, ce fut presque une trahison que de mériter l'estime ou l'approbation de ceux qui siégeaient sur des bancs opposés.

Nul, désormais, ne put suivre librement sa conscience, sans se séparer des siens: la discipline fut tout; et jamais, cependant, il n'y eut moins de véritable discipline, car, l'union vraie, ce n'est point celle des actes ou des inimitiés, mais bien celle des affections et de la pensée.

Dans un corps délibérant, en effet, l'accord entre les



hommes ne peut utilement naître que de l'accord entre les intérêts et les convictions.

Ce n'est que momentanément qu'une alliance peut se fonder sur une idée de guerre.

On y est envoyé pour gouverner et non pour combattre.

Ce qui importe, ce n'est donc point d'y réunir des boules et des votants, mais bien des esprits et des cœurs.

Ce n'est point une victoire sur des ennemis que l'on y vient chercher ; mais un but vers lequel on devra se diriger en conduisant tout un peuple. Les habitudes de l'assemblée étaient donc essentiellement contraires à la nature même des devoirs d'un corps législatif.

Ces mœurs parlementaires vicieuses découlaient d'ailleurs inéluctablement de cette erreur fondamentale de l'existence d'un grand parti de l'ordre.

### VIII.

Le président de la république en avait senti quelque chose quand il se plaignait de n'avoir obtenu de cette association qu'un équilibre impuissant et qu'une neutralisation de forces.

Pouvait-il en être autrement ?

C'est là le caractère de toutes les coalitions.

Si chacun eût nettement défini sa ligne de conduite, quatre partis au moins se fussent dessinés dans le sein de l'assemblée ; le parti républicain eût été le plus nombreux ; il eût, en outre, joui d'un puissant avantage, la forme gouvernementale était pour lui ; or, les autres partis ne voulaient en rien accepter sa direction, car

cette influence momentanée pouvait être suivie d'une puissance définitive.

A cette influence, le parti de l'ordre résistait. Voilà tout. Mais nous avons déjà maintes fois remarqué qu'il ne pouvait rien affirmer. Il s'ensuivit que, faute de pouvoir le constituer au nom d'un principe ou d'une espérance, d'une doctrine, en un mot, ses chefs furent dans la nécessité de faire appel à une union toute matérielle.

On ne pouvait se reconnaître à des idées contradictoires, à des sentiments opposés ; on se reconnut à des votes communs.

Bien que volontairement acceptée, cette obligation de soumettre, pour maintenir une alliance factice, la conscience et l'intelligence individuelles à des volontés étrangères, semble quelque chose de monstrueux et d'incompatible avec la qualité de législateur.

Cette nécessité n'en a pas moins pesé de tout son poids sur les décisions et les actes de la majorité.

Elle eut sur la confection des lois une désastreuse influence.

Cette influence peut s'apprécier, surtout, par ces trois conséquences principales :

L'inutilité de l'opposition,

L'abus de l'urgence,

L'usage des lois provisoires.

### IX.

L'opposition n'eut plus dans le sein de l'assemblée d'autre mission que de maintenir par sa présence la majorité dans le cercle d'impossibilités où elle s'était enfermée.



Elle y trouvait tout avantage ; avec le drapeau de l'ordre, on ne fait pas de révolution ; tout ce qu'elle pouvait espérer, c'était d'empêcher la coalition, en se fractionnant, d'arborer quelque bannière plus expressive et plus dangereuse.

Une telle situation fut de part et d'autre acceptée.

Dans toutes les occasions où la majorité menaçait de se débander, il ne fut jamais question, pour la rallier, de droit et de justice, d'un principe enfin ; un de ses orateurs montait à la tribune, battait le rappel et montrait l'ennemi.

On remportait à force de bulletins la victoire ; mais ce sont là des victoires de Pyrrhus.

Toute discussion devint dès lors inutile, elle n'agit plus qu'en sens inverse de l'effet qu'elle eût dû produire, et, même dans les œuvres de simple défense qu'elle allait essayer, la majorité se vit entraînée dans toutes les fautes que produit le défaut d'examen et de discussion.

Ce vice est celui de toutes les assemblées privées d'opposition, et nous venons de voir qu'en l'état des choses, il était plutôt exagéré que diminué par la présence de la minorité ; souvent une faute eût pu être évitée ; mais il suffisait que la gauche l'eût signalée avec quelque persévérance et quelque énergie pour qu'elle devint inévitable.

C'est là le principal motif des dispositions véritablement extraordinaires de certaines lois. Or, quel que soit le motif qui rende une loi ridicule ou détestable, c'est toujours la majorité qui, seule, en porte le discredit ; aux yeux du public elle seule en est respon-

sable, et c'est elle, en résumé, dont le vote a tout décidé.

Ce sont là des faits tellement élémentaires dans le gouvernement des assemblées, qu'il est incroyable que les hommes expérimentés qui dirigeaient la droite ne s'en soient point préoccupés.

C'est une vérité depuis longtemps reconnue, et qu'une sanction universelle a consacrée, que dans une assemblée délibérante, quelle que soit une opposition, jamais une majorité ne doit l'opprimer à ce point de se priver de ses observations et de son influence dans la discussion. Ceci n'est point uniquement dans un but de bienveillance et de politesse honorables ; mais surtout pour elle-même et dans un intérêt bien entendu de gouvernement et de dignité. Mais cette conduite sage et mesurée suppose encore que la majorité soit unie par une doctrine qu'elle ne craigne point de voir entamer par les arguments de ses adversaires.

Ce n'est point ainsi que peut agir une coalition.

Il est évident qu'un parti qui n'est constitué que par la promesse de voter avec ensemble n'a que faire de la discussion.

Les meilleures raisons deviennent alors dans le for intérieur de la conscience, les accusations les plus pénibles, toute vérité semble un reproche, et l'appel aux meilleurs sentiments ne fait plus qu'irriter.

Autrefois on avait parlé d'*oppositions systématiques* ; nous étions destinés à voir ce phénomène étrange d'une *majorité systématique*.



## X.

Nous ne poursuivons pas cette critique dans un but mesquin de récrimination contre les personnes.

Nous savons tout ce qu'un tel point de vue aurait de faux et d'injuste, et combien dont les opinions sont le plus opposées aux nôtres, ont gémi de ces fâcheux résultats; ils étaient indépendants des volontés particulières et semblaient avoir eu quelque chose de fatal.

Nous avons dit qu'ils avaient pour origine cette ignorance du sens des élections et du mandat de l'assemblée d'où naquit le grand parti de l'ordre, et de même qu'une fausse hypothèse vicia tout raisonnement, nous voulons montrer comment une appréciation politique mensongère vicia toute une situation.

Ici les preuves et les exemples abondent.

Il était impossible que la discussion ne finît pas quelquefois par s'établir et par modifier les résolutions de l'assemblée.

On n'est point tellement soumis à la discipline, que les sentiments ne puissent se révolter contre ses exigences.

Eh bien! ces honnêtes tendances avaient alors les effets les plus bizarres; les résolutions subites, les amendements les plus étranges s'entre-choquaient avec les fortunes les plus inattendues.

Dans ces jours de bon vouloir et d'indépendance, chacune des fractions de la majorité s'efforçait de modifier chaque article d'un projet suivant ses propres intérêts ou ses propres désirs; elles y réussissaient tour à tour; la gauche brochait sur le tout, et l'on arrivait à

des résultats à la fois tristes et comiques, si bien que devant un tel spectacle, suivant que l'on songeait à la vanité des hommes ou à la grandeur de la patrie, on pouvait rire ou l'on pouvait pleurer.

La majorité n'ayant point de doctrine, la loi n'avait pas d'unité; lors du vote d'ensemble, qu'elle fût acceptée ou qu'elle fût repoussée, c'était là presque un jeu du hasard, et dans l'un ou l'autre cas, il ne restait à l'assemblée qu'à regretter les heures perdues ou les travaux accomplis.

Il fut compris que, dans les occasions importantes, on ne pouvait abandonner le sort des projets de loi à ces chances imprévues. Dans la situation que s'était faite la majorité, tout ce qu'il y avait de bon en elle lui devenait plus nuisible qu'utile. Il fallait se résoudre à changer de système ou la vicier complètement. Ce dernier parti fut adopté. On était d'ailleurs entraîné par la logique des précédents, et les moyens étaient d'un emploi facile.

Ils ont parfaitement réussi.

Pour calmer les consciences timorées, on fit abus du provisoire. Pour ne pas leur donner le temps de se reconnaître, on fit abus de l'urgence.

## XI.

Je ne veux point ici me donner le soin de critiquer ce dernier moyen, qui n'est au fond qu'un mode accéléré de confection de la loi. Mais je puis d'autant moins priver le lecteur du raisonnement par lequel il se justifie, que celui-ci se fait remarquer par une véritable puissance d'invention.



Le voici dans toute sa force.

La loi touche à des intérêts nombreux, à des droits sacrés; quelle que soit la décision prise, elle aura les plus graves conséquences, et l'opinion publique en est vivement préoccupée; cette agitation des esprits peut menacer la tranquillité du pays: voilà pourquoi l'urgence est demandée.

C'est-à-dire :

1° La loi touche à des intérêts nombreux, à des droits sacrés, c'est pourquoi la réglementation de ces intérêts et de ces droits réclame de moindres garanties;

2° La décision prise aura les plus graves conséquences, c'est pourquoi cette décision doit être précipitée;

3° L'opinion publique doit être profondément modifiée par la loi, c'est pourquoi il est inutile de la pressentir et d'en tenir aucun compte;

4° Une vive opposition peut se produire, et l'on craint que le respect des lois ne soit oublié; c'est pourquoi il est convenable de négliger de les entourer à leur origine des formes sévères qui témoignent de la réflexion et leur assurent le respect, etc.

On ne saurait nier tout ce que de pareilles déductions ont de neuf et d'original.

Et, maintenant, que l'on songe au désespoir et à l'obstination d'une majorité que le fouet vengeur d'une inexorable nécessité force à voter que 2 et 2 font 5!

Que l'on songe à la stupéfaction, à la colère, aux attaques de nerfs, si l'on veut, d'une opposition réduite à désapprendre sa raison pour accepter cette vérité nouvelle.

Que l'on réfléchisse un instant, et l'on comprendra le caractère de certaines séances de l'assemblée.

On a beau connaître les causes de tels votes, tout d'abord ils jettent dans l'étonnement; c'est en vain qu'on en reconnaît la fatalité, à la longue ils usent la patience.

Il en est de certains raisonnements comme de certains bruits. Au premier moment ce ne sont que de mauvaises plaisanteries; plus tard, ils deviennent insupportables.

Vivez donc en paix avec des gens qui passent leur temps à couper des bouchons!

Nous avons hâte d'en finir avec ce sujet, nous craignons les entraînements passionnés, et si quelque chose peut exciter en nous l'indignation, c'est la nécessité de subir ces contre-vérités flagrantes.

Il est d'ailleurs inutile de montrer les conséquences désolantes de telles énormités, et l'on conçoit de reste que l'assemblée, désormais surmouillée, n'eût plus peur de rien en ce genre. Ce fut alors une averse de considérations fantastiques et d'arguments inouïs, au milieu de laquelle, malgré tout mon désir de ne citer aucun nom propre, je ne puis m'empêcher de reconnaître que M. Roulier sut se distinguer par une énergie particulière.

Cet éloge revenait de droit au ministre de la catastrophe.

Conclusion :

Quand on part d'une supposition fautive on aboutit au non sens.

## XII.

Si l'abus de l'urgence avait quelque chose d'effrayant



pour la raison, l'abus des lois provisoires n'est pas moins effrayant pour la conscience.

Il est de l'essence des doctrines qui tendent à faire considérer l'organisation sociale comme vicieuse, de disposer l'esprit à une grande indulgence pour les personnes.

Dans un acte coupable, en effet, tout ce qui doit être imputé à la maligne influence des institutions vient à la décharge des individus. Tel est le véritable sens judiciaire des circonstances atténuantes.

C'est pourquoi l'étude critique des sociétés et l'amour sincère de la révolution conduisent à la bienveillance envers les hommes. Au moment de porter une accusation grave, je ne voudrais pas oublier ces devoirs de justice et d'impartialité.

### XIII.

Il n'est point toujours contraire au sentiment moral que des hommes passent d'un côté à l'autre dans une assemblée.

Nous ne parlons pas de ceux dont les convictions viennent à changer, ce qui est possible; auquel cas ils doivent renoncer à la vie politique, car il ne saurait être honorable de vouloir encore conduire les hommes quand on acquiert la certitude d'une telle instabilité dans ses croyances.

Nous avons déjà remarqué que le plus souvent la ligne de conduite du pouvoir exécutif déterminait la composition de la droite et de la gauche.

Il est encore naturel que lorsqu'un progrès ou une liberté se trouve définitivement acquis, ceux dont les ef-

forts tendaient uniquement à l'obtenir passent du camp du mouvement dans celui de la conservation.

S'ils ne perdent point de vue le but qu'ils s'étaient proposé; s'ils n'oublient ni leurs premiers sentiments, ni le respect des vérités qu'ils ont aimées, une telle conduite, loin de nuire à la cause du progrès, ne peut que la servir.

Quel est, en effet, le rôle normal du parti conservateur?

A moins de nier l'utilité de l'existence et des travaux antérieurs de l'humanité, on doit penser que le progrès ne s'aurait accomplir que dans un certain ordre, avec une certaine lenteur et dans de certaines conditions.

Choisissons un exemple.

Aux époques où les voies de communication pouvaient être à tout moment interrompues par les tempêtes ou par la guerre, un peuple n'eût pu proclamer le principe du libre échange sans s'exposer à se priver des objets les plus nécessaires. Afin d'assurer sa consommation, il lui fallait de toute nécessité protéger, pendant les instants où les routes étaient ouvertes, les industries qui ne pouvaient soutenir la concurrence étrangère, et dont il voulait cependant employer les produits quand ces routes étaient fermées.

L'application de la théorie du libre échange suppose donc que la science et le sentiment de la fraternité ont fait de telles conquêtes, que les obstacles naturels et l'antagonisme des nations, soient par eux subalternisés et vaincus.

Tout effort pour l'imposer avant que de tels résultats soient acquis serait donc inutile, et s'il allait jusqu'à



provoquer la guerre, il serait même contradictoire, puisqu'il tendrait à réveiller ainsi le sentiment des luttes internationales au milieu desquelles ce progrès est impossible.

Il n'en est pas moins utile cependant qu'une telle vérité soit annoncée, puis enseignée par ceux dont la pensée va plus vite que le temps et que l'humanité. Rien ne se fait qu'en vue de l'idéal, lui seul est vainqueur et lui seul est puissant. C'est ainsi que l'inconnu prend une forme vague encore et devient l'espérance; c'est lui qui console dans les maux du présent, et c'est de lui que vient la force qui crée les conditions dans lesquelles il sera possible.

Mais vouloir, avant que ces conditions soient remplies, imposer les formes de l'avenir à un peuple dont l'état présent ne saurait les supporter, c'est une tyrannie d'autant plus dure, que non-seulement il n'en ressent que les douleurs, mais encore qu'il n'en conçoit pas les motifs, et que cet amour de l'idée dépourvu d'intelligence et de mesure lui semble un mensonge.

La première condition du progrès, c'est qu'il soit accepté.

Il faut au moins pour cela qu'il soit compris, Sinon, il a tous les caractères de la violence.

Or, le but normal de la résistance est de retarder le progrès jusqu'à ce qu'il devienne acceptable, et de lui ôter le caractère de paradoxe et de violence qui lui serait si nuisible en révoltant contre lui les esprits et les cœurs.

La destinée de la résistance est donc d'être vaincue.

Sa mission est de préparer et d'assurer sa propre défaite.

Tel est le sort du parti conservateur.

Telle est sa légitimité.

#### XIV.

Mais lorsque la lutte entre le mouvement et la conservation prend un caractère excessif et s'exaspère sous l'empire des circonstances, il arrive que l'ensemble des droits et des libertés nouvellement conquis, ce couronnement des constructions du passé, qui n'est que le fondement nécessaire des constructions à venir, est menacé.

Quelquefois en effet, dans l'ardeur du combat, le progrès se produit avant d'avoir été bien compris; il se présente alors sous des formes incompatibles avec les plus récentes conquêtes de ses propres défenseurs, circonstance fâcheuse qui ne tendrait à rien moins qu'à rendre le mouvement contradictoire et qu'à le faire tourner dans un cercle vicieux.

Plus souvent il arrive que le parti de la résistance, à bout de ses efforts, s'irrite contre cette nécessité fatale qui le contraint à céder, il comprend que le mouvement est un et que tous les progrès se tiennent; il ne se contente plus de résister, il entreprend de détruire les institutions nouvelles et les résultats acquis; il devient réaction.

Dans l'un et l'autre cas, lorsqu'ils sont restés fidèles à leurs antécédents, le rôle des hommes qui sont passés du camp du mouvement dans celui de la conservation est tout tracé; c'est alors qu'ils sont utiles.

Ils ont les progrès accomplis à défendre.

Si l'attaque vient de leurs anciens alliés, ils ont à les



rappeler aux principes qu'ils ont ensemble fait autrefois prévaloir, ils ont à leur reprocher leur inconséquence et leurs oublis, et, s'ils persistent, leur mauvaise foi et leur palinodie.

Si le danger vient au contraire de leurs nouveaux amis, leur situation donne à leur parole plus d'autorité, et s'ils ne sont point écoutés, fidèles à leurs convictions, il leur reste à retourner dans les rangs du parti qu'ils avaient quitté, donnant ainsi par leur conduite un sérieux avertissement au pays.

Puisque j'ai cité dans une circonstance moins honorable le nom d'un de mes adversaires politiques, qu'il me soit permis de rappeler ici le discours de M. Odilon Barrot au sujet de la rétroactivité, lors de la discussion du projet de loi sur la déportation.

## XV.

Mais lorsque ces hommes, si heureusement placés, oublient leur devoir le plus sacré; lorsque donnant eux-mêmes l'exemple d'une honteuse palinodie, au lieu de défendre leurs propres conquêtes, ils sont les premiers à les renier, les premiers à les attaquer, ce n'est point seulement une honte, c'est un crime.

En reniant ainsi tout leur passé, ils troublent la conscience humaine, ils sont des objets de scandale, ils enseignent, par leurs propres actes, à mépriser les croyances, l'honneur et la vérité, leurs fautes se multiplient, et cessent de leur être particulières; ils ne sont point seulement adorateurs du mensonge et traîtres à leur foi, ils sont pères d'hypocrisies infâmes et générateurs de traîtres.

Mais, ce n'est point assez! Quand un progrès est réalisé, c'est que la nation l'a voulu; ils ne l'ignorent point! eux qui, pour le conquérir, l'ont dit si souvent! Quand, par une lâche frayeur ou par une ambition avare, ils abandonnent ainsi leur conscience et leur mission, le pays s'arrête d'abord étonné, puis se rejette soudain, indigné, dans les bras de ceux qui persistent à défendre ce qu'eux auraient dû conserver. Ce sont là les conditions d'une révolution brusque, et les hommes de progrès, trompés sur les intentions de ces nouveaux adhérents que l'indignation seule a portés dans leurs rangs, tentent d'en profiter pour établir des formes qui ne sont point encore attendues.

C'est ainsi que par la faute de ces hommes le pays est le jouet de secousses imprévues et rapides; c'est ainsi que par leur faute la conservation est entachée d'hypocrisie, et, par leur faute, le progrès est entaché de violence.

Ce n'est point tout encore. Toute chose, quelle que soit sa nature conserve toujours une trace de son origine.

Ce n'est pas avec des abstractions pures que l'on obtient un sentiment de la part des hommes. L'on a beau dire à tout propos que la loi doit être respectée, cela certes, est fort désirable, mais il ne suffit pas de le dire pour qu'il en soit ainsi; il faut encore qu'elle soit entourée de toutes les conditions qui produisent le respect.

Or, il est certain que le mépris pour les hommes rejaillit toujours sur l'œuvre à laquelle ils ont concouru, le mépris pour certains actes sur l'œuvre à l'occasion de laquelle ils se sont produits.



C'est ainsi que les hommes dont nous parlons compromettent tout ce qui conserve encore quelque autorité.

C'est ainsi que le mépris de leurs personnes rejaillit sur les institutions et que de la société se retire toute considération et tout respect. Aussi leur appui devient-il toujours plus funeste qu'utile, et malheur aux gouvernements qui ne savent point repousser ces instruments avilis !

Ces hommes apparaissent d'ordinaire à la suite des révolutions ; ils surgissent comme les champignons après les orages ; il ne s'en montra jamais un plus grand nombre que dans ces derniers temps. C'est un triste signe d'abaissement moral dans les régions gouvernementales.

Leur intervention parut surtout anormale et repoussante dans la production et la défense des mesures dont nous allons parler.

Ils nuirent beaucoup à la considération de la majorité et furent pour elle, ainsi que pour le pouvoir exécutif, une cause incessante de discrédit.

Ils se mirent facilement en avant, et furent souvent les promoteurs des mesures les plus dangereuses et les plus antipathiques aux sentiments du pays. Cela se conçoit.

Dès l'abord ils n'eurent plus rien à perdre.

Ils eurent toujours des gages à donner.

#### XVI.

S'il est une chose certaine, pour quiconque étudie cette matière, c'est que toute loi provisoire est une loi d'exception.

C'est encore que toute loi qui présente ces caractères est une loi d'injustice.

Nous vivons tous en effet dans deux grandes catégories : le temps et l'espace.

Dans la société, l'espace doit s'entendre du nombre ; car c'est du nombre des citoyens qu'elle tire sa grandeur, son étendue morale, pour ainsi dire.

Or, une loi d'exception, par cela seul qu'elle divise ce nombre, est antisociale ; par cela qu'elle est dirigée contre quelques-uns à l'exclusion des autres, et par cela qu'elle est faite en vue de circonstances déterminées, elle ne peut durer qu'un certain temps : c'est une loi provisoire.

De même, une loi provisoire, par cela seul qu'elle est faite en vue de circonstances passagères, est dirigée contre un petit nombre de citoyens : c'est une loi d'exception.

Les unes et les autres sont également contraires au principe de l'égalité devant la loi, lequel non-seulement domine le droit législatif et le limite, mais encore, est si profondément écrit dans le cœur de tous les Français, que sans lui tout respect de la loi devient impossible.

Pourrait-on respecter l'acte qui viole ce qu'on respecte et doit respecter le plus ?

C'est pourquoi si l'on veut que la loi soit vénérée, il faut avant tout songer à la rendre vénérable. Le respect ne se commande point ; et, même dans les choses qui se commandent, il ne saurait y avoir obéissance à des ordres contradictoires.

Non-seulement toute loi qui viole la conscience ou la



raison ne peut être respectée, mais ce serait un grand malheur qu'elle pût l'être, car il faudrait alors mépriser la raison ou la conscience.

J'avoue, cependant, que, dans de certaines limites, il est impossible que les lois n'aient point un caractère exceptionnel et provisoire.

Ce sont là des imperfections qui ne sauraient être absolument évitées ; elles sont indépendantes de la volonté du législateur, et tiennent à la faiblesse humaine.

Une loi qui ne serait dommageable à aucune classe de citoyens, et qui n'en favoriserait aucune, aurait précisément ce caractère de n'être pas exceptionnelle ; mais alors elle serait éternelle ; elle serait en effet la justice absolue et ne pourrait changer.

De même une loi qui durerait toujours serait l'expression même de la justice, et l'on pourrait affirmer qu'il n'est en elle aucun vice d'exception.

Ce sont là des absolus que l'on ne peut réaliser, et ce serait une étrange exigence que de réclamer de tels résultats des travaux législatifs les plus sincères.

Mais que des législateurs acceptent librement l'injustice et l'imperfection ; que, loin de s'étudier à enlever à la loi ce caractère d'exception et de provisoire (c'est tout un), ils se complaisent à le lui donner ; qu'ils fassent du vice même de la loi le caractère essentiel et l'objet de la loi : voilà ce que j'appelle monstrueux et coupable ! Voilà ce qui tend, plus que toutes les propagandes négatives, à faire haïr la société, mépriser les hommes, et dédaigner les lois !

## XVII.

Je ne connais rien au monde de plus révolutionnaire, dans le sens le plus mauvais que l'on s'efforce de donner à ce mot, qu'une telle conduite et qu'une telle impéritie.

Car, il faut y songer, l'autorité de la loi c'est le dernier morceau de ciment de la société. Faible ciment, je le sais, et de peu de durée. J'en parlerai plus loin et ne veux rien cacher, ni les dangers, ni les espérances, ni les nécessités.

Mais, à votre point de vue, vous qui craignez ces dangers, qui n'avez point cet espoir, qui ne comprenez pas cette nécessité ! Que deviendrez-vous le jour où la loi sera chassée de vos propres cœurs, où vous ne trouverez pour elle dans vos propres consciences que ces sentiments de révolte et de mépris dont vos adversaires, dites-vous, sont déjà possédés ?

Or, sachez-le bien, ce n'est pas seulement sur les autres que vous agissez, c'est surtout sur vous-mêmes ; c'est ainsi que vous vous pénétrez de cet esprit critique et dissolvant qui n'est que la révolution même, sous sa forme la plus destructive.

Il en est qui prêchent en paroles, vous prêchez en actions, ô réactionnaires imprudents, et vous les dépassez d'autant que les réalités sont au-dessus des désirs !

Si quelque chose peut en effet tendre à discréditer la loi, c'est ce caractère commun aux lois provisoires et aux lois d'exception, et qui suffit seul à constater l'identité de leur nature, qu'elles se produisent sur-



tout dans les plus mauvais jours des luttes de partis.

Ce ne sont point des lois, ce sont des armes !

Ce ne sont plus des vérités et des prescriptions, ce sont des moyens et des expédients.

Au lieu de dominer les hommes et les choses, elles sont dominées par les passions, et déterminées par les événements.

Elles ne sont plus des règles, elles sont des résultats.

Elles ne sont au-dessus de rien, elles sont au-dessous de tout.

Mais comme elles ont avec les autres lois un nom commun, une commune origine, des exécuteurs communs ; institutions, pouvoirs, agents, tout est enveloppé dans la même réprobation.

Ce sont là depuis longtemps des vérités banales ; nul ne les ignore, et cependant à l'heure des tentations nul n'y songe.

Il est toutefois une distinction à faire entre l'exception et le provisoire dans la loi.

L'exception directe est plus brutale, plus violente.

Le provisoire est tout aussi nuisible, il est plus hypocrite.

L'une est injuste avec cynisme, on sait à quoi s'en tenir, l'autre met un masque et voudrait se cacher.

Ce sont des assassins ! ils tuent tous deux, l'un avec le couteau, l'autre avec le poison.

Songez à ceci.

Lorsque de tels moyens sont employés par ceux que l'on accuse d'attaquer la société, ils restent au moins ce qu'ils sont et doivent être aux yeux de tous : des armes

de guerre, et des instruments de lutte. Ils ne compromettent que leurs auteurs.

Il ne saurait en être de même quand ils sont mis en œuvre par ceux qui s'intitulent les défenseurs de la société. Ils compromettent ainsi ce qu'ils voulaient défendre, ils font descendre le droit social au niveau des intérêts et des haines de partis.

Il est alors de grandes chances pour que la société soit bientôt elle-même considérée comme un parti.

Que l'on veuille bien y réfléchir !

C'est là, certes, le plus grand danger qu'elle puisse courir.

C'est pourquoi le gouvernement qui la représente, quand il assure qu'elle est en péril et prétend la défendre, doit surtout se préoccuper de ne rien faire qui puisse amener une telle confusion.

C'est alors surtout que ses actes doivent être empreints de plus de sérieux et de gravité, c'est alors qu'ils doivent témoigner de plus de largeur et d'impartialité.

Mais, je l'ai déjà remarqué, le grand vice de la majorité fut de conserver au pouvoir toutes les habitudes et le caractère d'une opposition.

C'est ainsi qu'elle ne cessa point d'être un parti, même alors qu'elle était un gouvernement.

Ce fut là son erreur, et ce fut là sa faiblesse.

### XVIII.

Ce qui rend de tels résultats dignes d'examen et ce qui peut en faire jaillir un enseignement sérieux, c'est qu'ils ne furent point un acte de la volonté libre et spon-



tanée de l'assemblée. Ainsi le provisoire fut pour elle le résultat d'une sorte de capitulation de conscience et servit surtout, comme nous l'avons d'abord dit, à rassurer quelques esprits timorés.

L'assemblée se trouvait sur une pente fatale. Bientôt la situation fut telle, que la droite dut renoncer à tout ce qu'elle avait entrepris, ou se servir de lois à ses propres yeux entachées d'arbitraire et d'excès. Quelques-uns s'émurent. On fit alors valoir auprès d'eux le provisoire comme une atténuation, on parla de nécessité, de sacrifices à l'union, et l'on sut obtenir ainsi qu'ils livrassent à bail la justice et la vérité, qu'ils n'eussent pas osé vendre.

Il est rare que dans une telle voie l'on ait le courage et la force de s'arrêter, et, lors même que l'on voit tout le vice et tous les dangers d'une direction, on se croit obligé de ne pas abandonner les siens. C'est pourquoi les partis accomplissent pour leur propre défense des actes auxquels les hommes qui les composent ne consentiraient jamais s'il ne s'agissait que de leur propre vie.

Aussi, la grande faute de la majorité fut-elle la précipitation et l'imprévoyance avec lesquelles elle fixa son point de départ et sa ligne de conduite.

De ce jour, tous ses actes, devenus indépendants de sa volonté, se succédèrent comme des conséquences fatales des fausses données qu'elle avait acceptées. Elle fut prise dans la logique des faits et de sa position comme un ruban dans un laminoir. Elle n'eut plus qu'une destinée, y passer tout entière; et qu'une ressource, se rompre pour se sauver.

C'est là le dernier moyen qu'une coalition songe à employer, elle tente auparavant tout pour y échapper.

Les chefs des partis coalisés avaient reconnu les périls et les difficultés de la situation; ils attendaient qu'elle devint meilleure et se tenaient à l'écart. Or, ils attendaient en vain, ces difficultés ne pouvaient que croître et cette situation qu'empirer. Aussi bientôt cet acte de prudence ne leur fut plus permis: chacun sentait l'abîme où marchait la réaction. Le pays s'éloignait, les prévisions s'assombrissaient, les complications augmentaient, tous les ressorts étaient tendus et les forces s'épuisaient.

La majorité ne voulait pas encore avouer que de telles conséquences tenaient à son défaut de principes communs et à son ignorance de l'état de l'opinion; elle n'eut plus eu de raison d'être.

Elle crut devoir les attribuer à l'absence de direction de la part de ses chefs; elle menaçait de se dissoudre, il fallut employer la réserve.

Je ne crains pas d'affirmer que, dans cette tentative pour échapper à la nécessité, cette réserve fut considérablement amoindrie.

## XIX.

Il est des situations soumises à des lois invincibles.

Contre ces lois, rien ne peut, ni science, ni talent, ni courage.

Pour gouverner les hommes, il faut une doctrine. Ni contrat, ni convention, ni réunion du conseil d'État, ni complots n'y suffisent. Si vous voulez être, soyez unis par votre amour et non point par vos



haines, soyez-le par votre espoir et non pas par vos craintes.

Ayez une idée ; proclamez votre idée.

La majorité se disait la société. Mais la société sans doute se connaît un but, un idéal, une mission, elle n'est pas une résistance aveugle, une immobilité, elle poursuit une pensée.

Cette pensée, il fallait la dire.

Non ! la majorité n'en savait rien et ne pouvait rien dire : elle n'était pas la société.

Le moment arrivait d'ailleurs où la pensée sociale allait se séparer d'elle d'une manière éclatante. Ceci n'est point à discuter. La coalition des partis allait elle-même en faire l'aveu ; contre cette déclaration évidente, elle allait lutter.

Une pareille résolution équivalait à la dissolution du grand parti de l'ordre.

Mais avant de caractériser les actes principaux de ce parti, nous devons insister sur le vice organique par lequel se manifesta la situation réciproque des diverses fractions de l'assemblée.

## XX.

Il en est du règlement, dans toute réunion d'hommes, comme d'une constitution dans une société ; de même qu'on peut juger de tous les vices et de toutes les qualités d'un peuple par l'étude intelligente de sa constitution, de même, dans le règlement d'une assemblée, se reflètent tous ses défauts et se peint la situation des partis.

C'est là que toutes les difficultés intérieures et le caractère des discussions à venir peuvent être saisis.

Or le règlement de l'assemblée fut détestable.

Il ne pouvait d'ailleurs être amélioré.

Il n'était que l'expression même des choses rendue sensible, et, pour ainsi dire, prenant une réalité.

Quel est en effet le but d'un règlement ?

Dans un corps délibérant, les décisions se prenant à la pluralité des voix, la majorité fait toujours ce qu'elle veut ; elle est toujours maîtresse de la direction des débats, et n'a qu'une chose à craindre : c'est elle-même.

Aussi doit-elle surtout songer à se prémunir contre les entraînements irréfléchis, les actes précipités, les colères et les émotions du moment.

C'est surtout contre ses propres passions qu'elle a besoin de garanties, et c'est dans les moments de calme qu'elle doit, au préalable, fixer la marche et la forme des discussions, et l'étendue des droits individuels de ses membres.

Tel est le but du règlement.

Il devient ainsi, pendant la discussion dans l'intérieur de l'enceinte législative, pour la minorité une protection, contre les passions de la majorité une garantie ; et c'est par cela même qu'il devient au dehors, une fois les décisions prises, pour la majorité, une garantie contre la critique, une protection contre ses propres fautes.

Si l'on a compris tout ce que nous avons déjà dit, on conçoit qu'une telle utilité dut être méconnue par l'assemblée législative.

Elle était même ignorée.



Le règlement fut considéré comme un moyen de contenir la minorité.

Il ne fut plus une loi pour la protéger.

Il fut un moyen de la combattre.

Cette circonstance, que la majorité fit surtout appel au règlement et qu'il en fut uniquement fait usage contre la minorité, démontre suffisamment la vérité des assertions précédentes.

Or, ce sont là des faits éminemment contraires à la raison.

Il est de l'essence des règlements et des constitutions d'être, non point des lois, mais, au contraire, des garanties contre l'abus des lois ou des majorités qui les font. Voilà pourquoi c'est surtout contre les lois et les majorités qu'ils peuvent être invoqués : ce sont des limites qui ne sont destinées à contenir que ceux qui pourraient les dépasser.

C'est ainsi qu'ils sont des protections pour la faiblesse, et non point des armes pour la force. Méconnaître ce caractère, c'est les rendre non-seulement abusifs, mais encore inutiles, c'est tout simplement les détruire.

On n'obéit en effet qu'à la loi qui protège.

Aussi le règlement fut dans l'assemblée comme s'il n'était pas ; il ne domina jamais les passions, et leur servit seulement d'instrument. Quand il n'eut pas cet emploi, de part et d'autre il fut audacieusement violé. Dès lors il ne put servir qu'à donner aux actes de l'opposition un caractère de révolte, un caractère hypocrite aux actes de la majorité.

Tout cela peut se résumer en deux mots.

Le règlement, révisé après le 13 juin, fut fait et employé contre la minorité.

Cela devait être. C'était une conséquence de cette situation que nous nous sommes efforcé de faire ressortir, et dont nous avons essayé de montrer les résultats. C'était le signe de l'impossibilité dans laquelle la droite s'était mise de discuter et de gouverner.

Et, d'ailleurs, il pouvait se présenter d'étranges éventualités ; les partis coalisés y songeaient toujours, ils se croyaient toujours en révolution, ils espéraient des chances imprévues, et ne pouvaient sérieusement songer à s'imposer un frein. Ils voulaient pouvoir tout faire et tout oser.

C'était la minorité qui défendait la forme gouvernementale. Le règlement agissait au profit des factions. C'est ainsi qu'en dépit de la fiction du grand parti de l'ordre la force des choses, qui ne tient pas compte des erreurs humaines et des affirmations mensongères, ramenait le règlement à son véritable rôle : servir de protection aux *minorités réelles*, limiter les élans de la *véritable majorité*.



## CHAPITRE IV.

## CONSÉQUENCES.

## I.

Nous venons d'achever la partie la plus pénible de notre tâche; et certes nous aurions reculé devant le dégoût et l'ennui que nous a causés cette minutieuse analyse, si nous n'avions eu l'espoir d'en dégager les éléments de quelques appréciations utiles, et de faire ainsi jaillir quelque lumière sur des mouvements de l'opinion obscurs encore, et dignes de la plus sérieuse attention.

Nous l'avons déjà fait pressentir, notre but, dans cette première partie, est surtout de constater le sens et la portée des modifications qui se produisent dans l'esprit public.

Dans un pays où l'opinion possède, comme en France, une puissance prépondérante, nulle étude n'a plus d'importance politique, et nulle n'est plus difficile aujourd'hui.

Non-seulement l'opinion n'a pas d'expression régulière, mais elle n'a pas toujours conscience d'elle-même; son mouvement ne se manifeste que par des phénomènes mal définis, vagues et susceptibles d'interprétations contradictoires; les causes en sont souvent éloignées, les résultats inattendus, et la direction troublée par des obstacles subits ou des complications en apparence inextricables. A toutes ces chances d'erreur vient se joindre une cause d'illusion presque inévitable. Dans des appréciations qui comportent si facilement tant d'arbitraire, c'est avec peine que l'on se soustrait aux influences des convictions personnelles et des préjugés; rien n'est plus fâcheux, car une telle étude a surtout pour but de corriger ces jugements préconçus, et de rectifier les théories trompeuses par un examen consciencieux de la réalité.

Et cependant si, d'une part, il faut se défier des conclusions téméraires; d'autre part, si l'on se jette privé d'une méthode dans ces agitations multiples, et dans ce grand tohu-bohu d'hommes et d'idées, nul ordre ne se conçoit, nulle classification n'est possible, nul phénomène ne se laisse saisir, et nul résultat sérieux ne peut être obtenu.

Nous n'appuierons pas sur ce fait que la situation parlementaire que nous venons d'esquisser contribuait puissamment à développer les tendances critiques et révolutionnaires de la nation. Il nous suffit ici d'en rapprocher les conséquences, afin de mettre dans ces conclusions l'ordre que ne pouvait comporter l'analyse d'une situation si contraire à l'ordre.



## II.

Nous avons constaté :

Une fausse appréciation de l'esprit des élections du 10 décembre et du 13 mai,

La formation d'une coalition contre-révolutionnaire, La puissance de cette coalition dans le gouvernement, et son impuissance dans le pays.

Le gouvernement, en lutte contre l'opinion, prit ainsi tous les caractères d'une opposition.

Il se mit par là dans la nécessité d'attendre et de provoquer une *solution*, et dans l'impossibilité d'agir ou de gouverner dans l'acception vraie de ce mot. Dès lors, il dut affirmer, d'une part, qu'il avait son origine dans les vœux, et sa force dans l'appui du peuple; et, d'autre part, consacrer tout son temps et tous ses soins à résister aux sentiments et aux tendances de la nation.

Nous nous sommes efforcé d'indiquer quelles avaient été, dans la confection des lois, les suites d'une contradiction si choquante.

Ces conséquences n'étaient point de nature à ramener les esprits.

Les résultats obtenus par le parti de l'ordre furent donc contraires à ses désirs; et, loin de devenir plus puissant, il s'amoindrit chaque jour.

Le mouvement de l'opinion ne pouvait que s'accélérer sous l'influence de l'action combinée de la droite et du pouvoir exécutif, enfermés qu'ils étaient dans un cercle d'impossibilités et d'obstacles invincibles; et l'on peut hardiment énoncer cette proposition que : la forma-

tion du grand parti de l'ordre, et les conditions nécessaires d'existence qu'il dut subir auront pour résultats, non-seulement la dissolution inévitable de cette coalition intempestive, mais encore l'amoindrissement des trois partis qui la forment et celui de leurs principaux chefs.

Sous l'influence des mêmes causes, il se fit un changement dans la direction de l'opinion, de la résistance vers le mouvement. Ce fait important fut bientôt constaté par les élections nouvelles; et, par les deux lois sur le suffrage et sur la presse, le parti de l'ordre en fit lui-même l'aveu.

Le principal caractère des modifications qu'a subies l'esprit public est essentiellement critique et radical : c'est l'amoindrissement rapide de la force morale du pouvoir exécutif et du corps législatif.

Ces deux institutions ont en peu de temps singulièrement perdu de leur autorité, soit dans leur origine, soit dans leurs manifestations.

## III.

Le pouvoir exécutif avait été nommé sous l'empire d'une idée d'hérédité de fonctions; le corps législatif procédait de l'idée de délégation de la souveraineté.

Ces deux idées ont été vivement attaquées, elles perdent chaque jour de leur prestige.

Le pouvoir exécutif se manifeste par des agents, le corps législatif par des lois écrites.

Le respect de ces lois, la considération pour ces agents diminuent.

Ces tendances auront la plus grave influence sur les événements futurs, elles signalent un caractère nou-



veau dans le grand travail de transformation des sociétés modernes.

Le dernier terme de ce mouvement n'est rien moins en effet que la fin de la période négative de la révolution; elle devient ensuite nécessairement affirmative et change absolument d'allures et de physionomie.

A ce moment le mouvement radical et démocratique qui emporte notre société, achève son évolution en plaçant dans l'urne et la presse la souveraineté qui fut le privilège de l'Église, et le pouvoir qui fut celui de la royauté; attributions et puissance qui dans l'intervalle de ce déplacement ont passé, sous l'influence de Montesquieu, des théories anglaises et de l'éclectisme, par les formes intermédiaires des chartes et des constitutions de nos jours.

Il ne faut point se bercer d'illusions et croire que ce mouvement puisse être arrêté. L'action politique tourne aujourd'hui dans un cercle vicieux, et l'esprit de doute et de négation devient plus général, plus dissolvant et plus invincible à chaque heure qui s'écoule.

Les deux pouvoirs atteints dans leur origine s'efforceront en vain de se défendre par leurs agents et leurs décisions. Ils se donneront ainsi les torts de la violence, et rendront plus suspecte leur légitimité. Si bien que leur sort inévitable, quelles que soient leurs tentatives, est de succomber sous les coups de la haine ou de s'affaïsser sous le poids du mépris.

Ce n'est point leur faute: ils reposent sur des idées fausses; ces idées sont discutées, elles seront niées, puis oubliées. Les formes qu'elles ont réalisées périront avec elles et seront oubliées comme elles.

Le pouvoir exécutif sera bientôt subalternisé par l'opinion, la souveraineté législative ne sera plus déléguée.

La loi tend à devenir ainsi l'expression de la volonté générale, amie du repos comme elle et comme elle mobile; à la fois régulière et lente et progressive. Le peuple devient législateur et juge, et les corps choisis qui légiféraient et jugeaient en son nom, définitivement transformés, ne sont plus que les préparateurs de la loi, les exécuteurs des jugements.

#### IV.

Je conçois qu'une telle conclusion effraie les esprits qui n'y sont point préparés par des études politiques sérieuses et par l'observation des phénomènes sociaux.

Avec les idées que la plupart ont encore sur la nature de la justice et de la loi, cette prise de possession de la souveraineté par le peuple ne peut apparaître que sous les formes de la tyrannie anarchique la plus effroyable, et le grand nombre des citoyens semble si peu propre à remplir les conditions difficiles de juges et de législateurs, que leur admission générale à de telles fonctions ne présente au premier abord que désordre et qu'impossibilités.

Bien loin en effet que ces fonctions tendent à devenir plus accessibles au grand nombre, il en est aujourd'hui tout autrement; elles deviennent plus difficiles de jour en jour et demandent des qualités plus rares; si bien que ce dont nous souffrons ce n'est pas seulement de cette tendance générale des esprits à s'immiscer dans l'application et la confection des lois, mais surtout de cette tendance des choses qui fait qu'un moindre nombre



est en même temps susceptible de s'y immiscer avec profit pour la communauté.

Voilà en effet le grand, le véritable danger. Eh bien ! cette contradiction devient plus flagrante, ce danger devient plus menaçant.

Un tel indice n'est-il pas le caractère d'un système politique contraire à la nature des choses, d'un système faux et instable ? et, si ce système a fourni le plan d'une constitution politique, n'est-il point vrai que cette constitution ne peut durer ?

Si l'nombre des hommes capables de faire la loi diminue,

Si le nombre des hommes qui veulent faire la loi augmente,

N'est-ce point le signe que la notion que l'on se fait de la loi est une notion fautive ? N'est-il pas, en ce cas, de toute nécessité, que cette notion se rectifie pour se mettre en rapport avec la tendance des esprits et la nature des choses, et résoudre ainsi cette double difficulté qui menace de devenir pour la loi une double impossibilité ?

Je sais qu'en pareil cas il est doux et facile de fermer les yeux et d'attendre.

« Pourquoi tant s'agiter, et pourquoi tant chercher ?

« La vie est courte ; la pensée est orageuse.

« Qu'importent ceux qui naissent à ceux qui vont mourir ? Dormons et jouissons ! L'ignorance est un si doux oreiller ! L'insouciance a de si doux sourires !

Ces raisons sont bonnes ; cependant elles ne me satisfont point. J'entends d'autres voix et des voix préférées, plus fortes, plus vaillantes, plus sages ; elles disent :

« Je vais dans la nuit à la conquête du jour.

« Je suis un peuple et je veux vaincre !

« Je suis un homme, et je veux lutter !

« Contre ces voûtes noires dont l'obscurité m'enchaîne, je frapperai sans relâche avec l'acier ; et j'en ferai jaillir assez d'étincelles pour m'éclairer. »

Allons donc, compagnons ! et frappons ensemble !

## V.

Le véritable correctif de cette tendance inquiétante à nier l'autorité du principe de la délégation de la souveraineté, tendance qui dissout tout notre système gouvernemental, est dans un symptôme au premier abord tout aussi inquiétant : je veux parler de l'*affaiblissement de l'autorité des lois écrites* :

Ces lois ont en effet présenté dans ces derniers temps des caractères si faux et si contradictoires, que chacun a pris l'habitude de les juger. La faiblesse des discussions, la violence dépourvue de dignité de certains débats, la légèreté de certains votes, tous les défauts enfin que nous avons signalés dans le corps législatif, n'ont fait qu'aggraver ce symptôme. La tendance générale à faire de la loi une arme de parti s'est unie à ces causes déjà suffisantes. Ainsi la loi s'est vue critiquée, puis jugée dans sa nature, dans ses dispositions, dans son origine et dans son but ultérieur. Elle s'est trouvée livrée à la dispute des hommes ; aujourd'hui cela semble si naturel que l'on ne conçoit guère qu'il en puisse être autrement. C'est là en effet un résultat inévitable du gouvernement représentatif ; les fictions gouvernementales ne peuvent jamais se prolonger longtemps,



espérer le contraire n'est qu'une illusion ; et l'on ne peut discuter le législateur avant son élection sans le discuter bientôt après elle ; on ne peut de même discuter les lois avant leur promulgation sans les discuter ensuite ; enfin l'on ne peut discuter la culpabilité sans se laisser entraîner à discuter le jugement.

Telle est la nature humaine et quelles que soient les conventions plus ou moins habiles des faiseurs d'institutions, elle reprend toujours ses droits.

Mais s'il est vrai que ce résultat doit être nécessairement atteint, il dépend de l'inintelligence ou de l'habileté des gouvernements de faire qu'il se produise très-rapidement ou bien qu'il soit retardé.

Cette tendance critique est singulièrement activée par la fréquence des modifications apportées aux lois et par la variété des décisions législatives sur le même sujet ; les lois perdent alors leur caractère de durée, et l'on ne saurait exiger des hommes qu'ils respectent des prescriptions qui ne semblent plus être que le jouet des circonstances et des opinions individuelles, quand encore elles ne sont pas contradictoires, et n'affirment pas tour à tour le pour et le contre ; ce qui n'est que trop fréquent.

Enfin rien n'est plus propre à mettre ainsi les lois en cause devant le tribunal de la raison et de la conscience individuelle, que de modifier celles qui règlent des droits universels ou des libertés très-chères au plus grand nombre ; ce sont là des conditions qui prédisposent à cet esprit d'examen dans le moment même où l'irritation et la passion sont le plus excitées ; et c'est dans ces circonstances, qui mettent en mouvement tous

les esprits, que l'on constate surtout de grands changements dans les habitudes politiques d'une nation.

C'est pour tous ces motifs qu'un gouvernement habile qui repose sur de telles fictions, le gouvernement anglais, met tant de mesure dans la modification des lois et surtout de celles qui tiennent à des intérêts ou à des droits généraux ; c'est pour cela surtout que jamais il ne revient en arrière ; il sait trop bien que de telles oscillations dont nos prétendus hommes d'Etat sont si prodigues, ne sont rien moins que la mort de la fiction constitutionnelle et représentative.

Que dire alors des hommes qui proposèrent et votèrent les deux dernières lois sur le suffrage universel et sur la presse ?

Certes, aucun changement apporté dans les lois n'était de nature à produire plus largement cet effet de critique et de négation.

## VI.

On peut blâmer de telles tendances, on peut s'en effrayer, on peut même s'en irriter ; mais il faut toujours finir par en tenir compte et par leur obéir. On ne remonte pas le torrent de l'existence humaine ; et, s'il est vrai que plus il est rapide, plus il est dangereux, il est juste de reconnaître que plus il est rapide, moins il est permis de lutter contre lui.

Le respect perdu ne se retrouve jamais.

Songez donc à vous passer de la vénération pour la loi écrite.

Il le faut : car, sachez-le bien, si vous ne pouvez vivre sans ce respect vous ne vivrez point. L'autorité du légis-



lateur est atteinte ; or, une autorité blessée ne se guérit pas. Essayez ! vous périrez à la peine.

Il faut la remplacer par une autorité nouvelle. Cherchez !

Si les fautes gouvernementales ont précipité ce mouvement, elles n'en sont pas cependant la cause première.

Il était en germe dans l'idée représentative. Mais il s'y présentait déjà comme le résultat d'une cause plus profonde et qui dissout depuis longtemps toutes les notions d'autorité qui ne peuvent désormais convenir aux hommes et ne répondent plus aux nécessités sociales.

Un caractère essentiel de la souveraineté du peuple, c'est en effet de tout soumettre au jugement de la conscience et de la raison. C'est-à-dire de substituer le criterium d'une révélation individuelle et vivante à celui d'une révélation écrite et traditionnelle.

Ceci suppose que la conscience et la raison soit de nature identique chez tous les hommes. Qui pourrait le nier ?

Cette vérité primitive ou cette hypothèse fondamentale : voilà l'autorité nouvelle !

Achevant ainsi son évolution nécessaire, le grand principe de la liberté de conscience et du droit d'examen pénètre dans l'élément social de la loi politique et civile. Invincible il poursuit une route fatale ; après avoir nié l'autorité du dogme et de la tradition religieuse dans les rapports entre les hommes et Dieu, il nie les codes et la jurisprudence judiciaire qui les représentent dans les rapports des hommes entre eux.

Déjà les premiers ne sont plus que des arguments et

des motifs de réflexion, bientôt les seconds n'auront plus d'autre valeur.

Et maintenant enseignez-vous et réfléchissez.

Je le répète, il faut accepter ce mouvement. Tenter de l'arrêter serait chose vaine, et l'on ne réussirait ainsi qu'à le rendre plus rapide et plus violent.

Peut-il être régularisé ? Voilà quel doit être le but des travaux d'hommes calmes et sérieux.

Peut-être en l'étudiant trouverons-nous qu'il est bien moins menaçant qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord ?

C'est ce que nous allons examiner en précisant nettement son caractère absolu :

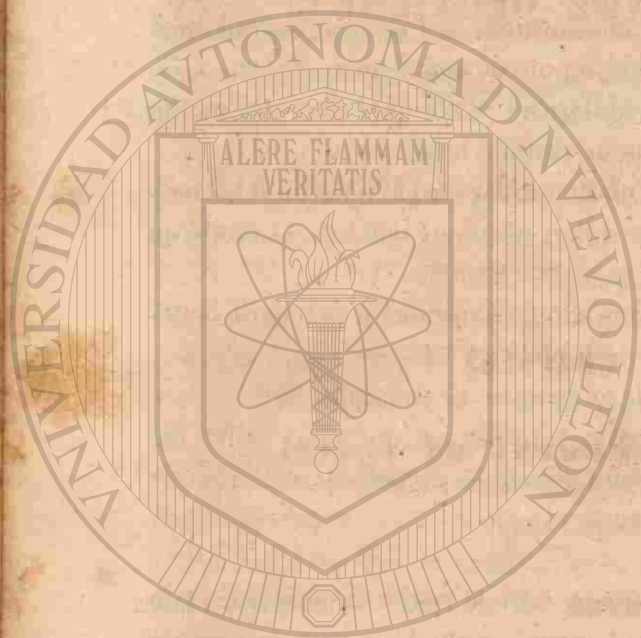
*Substitution à la loi écrite de la loi vivante,*  
et en le comparant à la tendance que nous avons caractérisée précédemment en ces termes :

*Le peuple législateur et juge.*

C'est-à-dire :

*Le peuple souverain dans la vieille et juste acception de ce mot. Et par le PEUPLE nous entendons la raison et la conscience de tous.*





UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN  
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LIVRE DEUXIÈME.

---

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

---

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

LE JUGEMENT EN ÉQUITÉ.

I.

Le peuple souverain,  
La loi vivante.

C'est de ce rapprochement que nous allons déduire les conséquences pratiques des tendances que nous venons de préciser.

Nous avons conclu de l'amointrissement des idées d'hérédité du pouvoir et de délégation de la souveraineté, ainsi que des pouvoirs exécutif et législatif, cette conséquence que le peuple tend à devenir législateur et juge.

Nous avons constaté l'impossibilité qu'il puisse cependant remplir de telles fonctions si la nature de la loi ne devait point se modifier.



Nous avons en outre remarqué que l'idée que l'on se fait en général de la loi devait être fautive, par ce motif que bientôt l'on ne pourrait plus trouver de législateurs, ni, peut-être, de magistrats suffisants : première impossibilité ; par cet autre motif contradictoire que, tout le monde aspire à la qualité de législateur et de juge : seconde impossibilité.

De l'amoindrissement de l'autorité des lois écrites, nous avons ensuite conclu qu'il y a tendance à leur substituer l'autorité de la conscience et le jugement de la raison. Ce que nous avons appelé la loi vivante.

Telle est en effet la solution des impossibilités apparentes qui précèdent.

## II.

Je dois d'abord établir une distinction nécessaire. On se plaît à réunir sous le même nom des choses de la nature la plus différente, les institutions et les fonctions les plus diverses. C'est là une grande difficulté pour éclaircir certaines questions. Cette confusion dans les dénominations produit une véritable confusion dans les idées, et beaucoup en profitent pour embrouiller les notions les plus simples. La langue politique est encore inférieure sous ce rapport à la langue philosophique.

C'est ainsi que, sous le nom de lois, viennent se ranger les décisions les plus disparates, et qui n'ont de commun que leur origine dans le corps législatif.

Or, on doit distinguer :

Les lois qui créent les différentes catégories d'organes destinées à accomplir les grandes fonctions sociales ou politiques. Ce sont là des annexes naturelles d'une

constitution ; et nous n'en parlons point ici. Nous croyons du reste qu'elles ne sauraient être justement établies ni modifiées sans l'intervention directe de la nation.

Les lois de procédure, qui ne sont que des méthodes pour arriver, dans la pratique, à l'application la plus vraie des autres lois.

La foule des lois réglementaires qui ne méritent point ce nom, et qui ne le doivent qu'à l'envahissement d'une partie des fonctions naturelles du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif. Elles seraient bien mieux dans les attributions du premier, du jour où le second rentrerait sérieusement à son égard dans des habitudes de surveillance et de suspicion légitimes.

Enfin les lois pénales et civiles, les seules qui servent de bases à de véritables arrêts, et sont ainsi la sanction de toutes les autres.

Ces dernières méritent seules le nom de LOIS, et c'est d'elles surtout que nous entendons parler ici.

Les autres ne sont que des systèmes d'organisation, des méthodes, ou des règlements. Mais on s'est tellement efforcé de mettre le désordre en toutes choses, que souvent ces notions si diverses se trouvent confondues, non-seulement dans la même loi, mais dans le même chapitre d'une loi.

Ce mélange a singulièrement contribué à la mauvaise confection des lois, en habituant le législateur à violer toutes les règles, à méconnaître tous les principes : c'est ainsi qu'une loi de procédure est essentiellement rétroactive ; il serait monstrueux qu'elle ne le fût pas. Il est tout aussi monstrueux qu'une loi pénale ou civile



le devienne. Un règlement peut et doit souvent être provisoire ; une loi de procédure ou de juridiction ne saurait avoir un tel caractère sans devenir le signe de l'injustice la plus flagrante, et de la plus honteuse iniquité.

### III.

En donnant à l'ensemble des articles susceptibles de motiver un arrêt en matière civile ou criminelle le nom de *code*, afin d'éviter toute équivoque, nous pouvons dire, qu'à moins de violence et de tyrannie, toute l'autorité, toute la puissance, toute la sanction sociales sont dans la codification et ses applications.

La souveraineté vraie, c'est donc le droit de codifier et de juger ; tout le reste n'est qu'organisation, administration, exécution, c'est-à-dire services commandés par le souverain, ou bien, offices à lui rendus ; ce n'est point souveraineté.

Ce droit de codifier, c'est le droit de déterminer la culpabilité et la peine en matière criminelle, le droit en matière civile.

Ce droit de juger, c'est le droit de constater le fait et d'appliquer la peine en matière criminelle, de constater le droit en matière civile.

Y a-t-il aujourd'hui des institutions qui jouissent du privilège de réunir ce double droit de *codifier* et de *juger* ?

En dépit de cette déclaration naïve de la constitution, que la division des pouvoirs est le caractère des gouvernements libres, — tandis qu'elle n'est, j'imagine, que le caractère des gouvernements éclectiques et passagers ; — ces institutions ne seraient-elles point celles

qui jouissent de plus de respect et d'autorité, celles qui passent à juste titre pour les plus favorables à la liberté, celles qui sont les plus nouvelles et semblent abriter dans leur sein, pour l'avenir, les germes les plus féconds ?

Voyons ! d'abord en matière civile :

*Les tribunaux d'arbitres.* Les arbitres, on le sait, jugent en équité ; le seul code qu'ils doivent interroger pour fixer le droit est celui de leur conscience ; s'ils tiennent compte de la loi écrite, ce n'est que pour apprécier la bonne foi des défendeurs ou des plaignants, souvent ils n'ont point à s'en préoccuper, jamais dans l'exposé des motifs de leurs jugements ils ne sont astreints à la citer ; ils sont ainsi dans l'espèce *legislateurs et juges* ; ils sont les expressions mêmes de la *loi vivante* qui les fait *legislateurs* dans l'appréciation du droit au nom de la *conscience*, *juges* dans la constatation du fait au nom de la *raison*.

L'arbitrage est donc dès aujourd'hui l'application de ces deux grands principes que nous avons ainsi formulés : *le peuple souverain, la loi vivante*.

*Les tribunaux de commerce.* Chacun sait que cette institution tend de plus en plus à juger en équité ; elle prend ainsi le caractère fondamental de l'arbitrage ; mais il est digne de remarque qu'ici le tribunal n'est point constitué par le choix des plaideurs, mais par délégation d'une classe tout entière ; c'est pourquoi l'on peut dire que la classe des commercants a déjà *presque entièrement* réalisé, dans la sphère de ses intérêts et de ses rapports spéciaux, l'application des deux grands principes dont nous nous occupons. Nous disons *presque entièrement*, à cause de la restriction qu'apporte le fait de



délégation au principe même, le peuple commerçant souverain dans ses affaires, et de celle que la loi écrite et la citation de cette loi dans le dispositif du jugement, apporte au second principe, la loi vivante : nous devons faire à ce sujet cette observation importante.

*L'institution des prud'hommes* donnerait lieu à des considérations analogues.

## IV.

En matière criminelle.

*Le jury.* Le caractère essentiel de cette institution, ce qui en fait à un si haut degré un élément de progrès, un véritable gage pour la liberté, c'est qu'en matière criminelle le jury juge en équité. Il ne prononce pas seulement sur le fait, il prononce sur la culpabilité, il devient ainsi législateur en même temps qu'il est juge; cependant nous avons vu que, en matière criminelle :

Le droit de codifier, c'est le droit de déterminer la culpabilité, de fixer la peine.

Le droit de juger, c'est le droit de constater le fait, d'appliquer la peine.

Or, si le jury, au nom de la conscience et de la raison, constate le fait et détermine la culpabilité, il ne fixe ni n'applique la peine. La loi écrite et le magistrat, c'est-à-dire les pouvoirs législatif et exécutif conservent ici une partie de leur puissance; leur amoindrissement n'est pas absolu.

Le jury, limité par le magistrat et par la loi, n'est donc qu'à demi juge, à demi législateur; il est, de par la loi vivante, le peuple à moitié souverain.

Cette importation anglaise correspond ainsi admi-

nablement à la fiction constitutionnelle de la monarchie représentative, qui repose sur le partage de la souveraineté entre le peuple et le monarque.

C'est ainsi que dans la société tout se modèle sur l'idée fondamentale qui lui sert de base.

## V.

Aujourd'hui que le monarque a disparu, le jury doit tendre à compléter sa souveraineté; cela est dans l'ordre; il se montre en effet singulièrement envahisseur et refuse de reconnaître ces limites posées à la loi vivante qui n'ont plus de raison d'être.

Comme les pouvoirs législatif et exécutif refusent aussi de se démettre de la portion de souveraineté qu'ils détiennent indûment, cette lutte donne lieu à des conséquences très-fâcheuses pour l'ordre et la justice, et le jury se voit forcé à des actes brusques et violents qui ne sont que l'image en petit des révolutions soudaines que la même cause produit dans la société tout entière.

En effet, il arrive souvent que le jury qui doit se restreindre dans l'appréciation du fait et de la culpabilité, trouvant la peine exorbitante, ou craignant la sévérité du magistrat, plutôt que d'accepter les conditions de la loi écrite, prononce un acquittement scandaleux; et qu'ainsi il nie toute justice plutôt que de reconnaître une justice distincte de sa conscience et de sa raison; c'est ce que fait le peuple quand il nie momentanément, par une révolution violente, tout gouvernement, toute autorité, plutôt que de reconnaître aucune autorité supérieure à sa conscience, aucun gouvernement contraire à sa raison.



De tels faits doivent être à tout prix évités; pour obtenir ce résultat, trois lignes de conduite se présentent : céder au jury, le combattre, le détruire. Ce dernier moyen peut être essayé : si on l'ose ; il est logique ; mais il est audacieux : j'en prévins d'avance, le jury entererait ses ennemis. Céder me semble plus raisonnable ; quant à le combattre en le laissant vivre, ceci est tout simplement absurde ; cela revient à donner des forces à un ennemi en même temps qu'on l'irrite. Il y a donc tout à parier qu'on choisira ce dernier moyen : un ministre de la justice l'a déjà fait pressentir. Agir ainsi, c'est ce qu'on appelle être un homme pratique et modéré !

Qu'arrivera-t-il ? les pouvoirs et la loi continueront à s'amoinrir ; le jury, qui pouvait seul remplacer ces formes usées, se déconsidérera dans la lutte par des acquittements inconcevables ; toute justice deviendra irrégulière, puis impossible ; entre des institutions dont les unes n'auront pu vivre, et dont les autres n'auront pu naître, on ne saura plus où donner de la tête ; et voilà ce qu'on appelle faire de l'ordre.

L'ordre ne s'obtient point par des considérations mesquines d'intérêt, de compensation, et de balance, par ces petites finesses et ces petites habiletés, dans lesquelles nos prétendus politiques se montrent si savants.

Il naît de l'observation des principes, il domine toutes choses ; on ne le crée pas, on le trouve. Il en est des lois qui règlent le mouvement des sociétés comme des lois physiques ; on les connaît ou bien on les ignore ; on ne les imagine pas, on les observe.

Avec la science, en appliquant les lois, on est maître du monde, on conquiert les forces de la nature, on les dirige, on en fait les serviteurs des hommes. Avec l'ignorance on est leur esclave, on est la victime des phénomènes, le jouet des éléments ; on maudit la nature et sa puissance au lieu de l'adorer.

C'est ainsi qu'aujourd'hui l'on maudit les nations et le souffle tout-puissant qui fait palpiter le sein de l'humanité.

## VI.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici combien, dans l'établissement du jury, les hommes d'Etat de l'Angleterre se sont montrés supérieurs à ceux de notre pays.

Il est de l'essence de la loi vivante de reposer sur l'unité des décisions de la conscience et de la raison ; lorsque cette unité disparaît, la certitude et la loi elle-même disparaissent avec elle ; c'est pourquoi tout jugement du jury, pour être exécutoire, doit être rendu à l'unanimité.

Cette connaissance et cette application ferme des principes qui se rencontrent si souvent en elle, font la force et la stabilité de la constitution anglaise.

Les hommes politiques de l'Angleterre, basant ainsi ses institutions sur des conceptions de principes autant que possible absolus, savent que ces institutions ne peuvent être renversées que par une conception plus parfaite de la vérité ; s'il en est ainsi, tant mieux ! Aussi ne craignent-ils point la discussion et la liberté. Les hommes politiques de France, construisant au contraire



les institutions en vue des circonstances et des événements, en raison d'une utilité passagère et douteuse, voient leurs conceptions renversées au moindre souffle, devenir le jouet des événements et des circonstances. Ils ont bâti sur des hommes et des choses, et l'édifice s'écroule au moindre ébranlement des hommes ou des choses. Tel est le résultat de cet esprit prétendu pratique qui n'est que l'ignorance routinière des lois sociales, et l'aveuglement né du mépris de la lumière, — la vérité.

## VII.

Nous venons de montrer l'application actuelle de ces deux principes qui se confondent réellement en un seul : Le *peuple souverain*, la *loi vivante*. En effet, d'une part on conçoit que si le peuple devait juger avec les lois écrites et la jurisprudence, au lieu de s'en rapporter à la conscience et à la raison, cette condition, qui supposerait tous les citoyens légistes et jurisconsultes, serait impossible à réaliser. Il ne peut donc prendre possession de ces attributs de la souveraineté que par l'établissement de la loi vivante. L'application de celle-ci dégènerait de même en un effroyable esclavage si elle n'était remise à tous les citoyens. Le jugement en équité par des magistrats spéciaux ne tendrait à rien moins, en effet, qu'à faire de quelques individus les arbitres de la fortune et de l'honneur de tous les citoyens; et cela sans contrôle, sans examen possible; et à leur donner le droit de soumettre à leur volonté toutes les volontés, c'est-à-dire toutes les consciences et toutes les raisons; alors l'inamovibilité du magistrat, cessant d'être

une garantie, change de nature et n'est plus qu'un odieux raffinement de despotisme et de tyrannie! Aussi est-il reconnu que le jury suppose le jugement en équité, que le jugement en équité suppose le jury. Nous ne devons donc considérer ces deux formules que comme les expressions d'un seul et même principe, et nous allons tirer les conséquences de cette identification de la souveraineté du peuple et de la souveraineté de la conscience et de la raison.

Ce ne sont encore là, comme nous l'avons déjà dit à propos de l'ordre et de la révolution, que les deux aspects d'une même entité : l'âme et le corps, la forme et l'idée. La souveraineté de la conscience et de la raison, voilà l'âme, voilà l'idée; la souveraineté du peuple, voilà son corps, voilà sa forme. Et c'est en voyant la justice jaillir de cette souveraineté dans les institutions qui jouissent de plus de respect et de véritable autorité, qui se maintiennent sans armes et sans violence, grandissent et deviennent puissantes, tandis que tout s'affaiblit, se déconsidère et décroît autour d'elles, que nous acquérons le droit de répéter cette affirmation dont le sens n'avait peut-être pas été bien compris : La création de l'ordre n'est aujourd'hui que la réalisation des formes que la révolution a pensées.

## VIII.

La reconnaissance de ce grand principe de souveraineté nouvelle qui n'est plus pour nous que la conscience, devenue législateur et la raison devenue juge, entraîne de puissantes conséquences. Jusqu'à ce temps, la société fondée sur une autorité religieuse dogmatique avait une



origine divine; elle dominait ainsi la conscience et la raison individuelles et tendait logiquement, c'est-à-dire légitimement, à s'imposer à toutes les consciences, à toutes les raisons. Aujourd'hui, l'individu recevant de la vérité, par sa conscience, une révélation permanente, et l'appliquant incessamment au jugement du monde, par sa raison, il se fait centre et souverain, et tend logiquement, c'est-à-dire légitimement, à modifier la société conformément à sa conscience et à sa raison.

Autrefois, l'homme était dit mauvais, la société parfaite. Au nom de son droit divin, elle agissait sur le fait humain et le moralisait, c'est-à-dire le rendait par l'éducation, la menace ou la force, semblable à elle. De ce jour, l'homme est dit bon, la société imparfaite; au nom de son droit divin, il agira sur le fait social et le moralisera, c'est-à-dire le rendra par la parole et l'action, en d'autres termes, par l'enseignement et le travail, semblable à lui.

Comme, en raison du dogme religieux et social, l'homme s'était fait par le péché originel une seconde nature qui venait de lui seul et point de Dieu, cette grande conséquence peut se formuler ainsi.

« La société était d'origine parfaite, de droit divin.

« L'homme était d'origine souillée, de droit humain.

« L'homme sera désormais dit d'origine divine.

« La société sera dite d'origine humaine.

Telle est la formule fondamentale de la révolution moderne, elle sort ainsi des limites d'une nation, agite l'Europe entière et devient la révolution de la chrétienté. Cette formule comprend le mouvement démo-

cratique et social tout entier, la période critique et négative comme la période organique et affirmative; elle découle d'ailleurs invinciblement du principe de la liberté de conscience et du droit d'examen, qui n'est que la négation même du dogme de la chute et de la rédemption ainsi que des formes sociales qu'il avait animées; principe de liberté qui, se complétant sous nos yeux, et désormais devenu souveraineté du peuple, est l'embryon d'une forme plus pure, animée d'un souffle plus puissant.

La société ne devant plus s'imposer en vertu d'une doctrine préconçue à la conscience et à la raison individuelles, c'est-à-dire ne devant plus moraliser l'homme, mais bien au contraire la conscience et la raison devant désormais modifier la société, c'est-à-dire la moraliser, on conçoit la nécessité que ce renversement dans le principe fondamental du droit, change absolument le caractère de la répression judiciaire, et que le but de la pénalité devienne tout autre. En effet, la justice qui découle du principe de la liberté de la conscience, ne peut se retourner contre sa propre origine. Loin de supposer en raison du péché originel la conscience et la raison du prévenu faussées et de se proposer pour but de les redresser, le juge en équité suppose la conscience et la raison du coupable de même nature que la sienne, il s'appuie sur l'autorité d'une révélation morale instinctive universelle et sur l'unité de logique; ce n'est point seulement au nom de sa conscience et de sa raison qu'il juge et condamne, mais c'est encore au nom de la conscience et de la raison du coupable. Il ne saurait donc avoir pour but de modifier cette conscience et cette raison. Il ne moralise pas, il se défend, il ap-



précie des atteintes portées aux personnes ou aux droits personnels des hommes, il s'oppose à ces atteintes, il empêche qu'elles ne se renouvellent.

L'autorité n'étant plus que la conscience individuelle, l'action moralisatrice, c'est-à-dire toute influence exercée sur un individu pour le modifier, cesse d'avoir une raison sociale. L'homme étant l'élément modificateur par excellence et le seul dont l'action soit justifiable en droit, toute œuvre de moralisation devient une œuvre purement individuelle. Les hommes au nom de leur conscience et de leur raison ne cesseront point de s'améliorer et d'agir les uns sur les autres, mais dans cette action réciproque, la société, qui n'est désormais qu'un résultat de cette action même, n'a rien à voir. Le juge, comme homme, a non-seulement le droit, mais le devoir de moraliser, c'est-à-dire de propager l'amour de la justice, la connaissance de la vérité et de modifier ainsi les hommes en les rendant meilleurs; mais comme juge il n'a qu'un devoir et qu'un droit : protéger les hommes, défendre leurs droits et leur liberté. En un mot, la moralisation ne peut plus être que le résultat de l'acceptation libre et volontaire provoquée par une action libre et individuelle.

Ainsi se trouve complètement changé le principe même de la répression judiciaire. La société, cessant d'avoir action sur les esprits desquels elle tire son droit, son essence et sa forme, se borne à assurer le développement libre de ces esprits. Elle perd le droit de moralisation; il est remplacé par le droit de défense des personnes et de leurs droits et de leur liberté.

Il peut être utile de montrer toute l'importance d'une telle déduction.

## IX.

Dans la société romaine tout avait pour but la grandeur et l'existence de cette Rome reine entre les nations et qui devait gouverner tous les peuples. La justice était ce qui convenait à Rome; la vérité ce qui plaisait à Rome. Rome était pour le Romain la mère et la fille, le but et la cause de tout, le commencement et la fin, le droit, la force et la vertu. Rome était l'infini, l'idéal, en un mot, le véritable et le seul Dieu du Romain. Tout se rapportait à elle et toute faute contre elle s'expiait devant elle; le principe du droit judiciaire était donc à Rome l'intérêt et la gloire de Rome, le crime c'était ce qui nuisait à Rome, et le but de la répression c'était l'expiation devant Rome.

Un des caractères sociaux les plus importants de la grande révolution produite par le christianisme, fut la modification de ce principe. Dieu étant désormais en dehors de la société, celle-ci n'eut plus pour mission que de préparer les hommes; en les améliorant, à paraître devant celui par la volonté de qui toute expiation devait se faire; le principe du droit judiciaire chrétien fut donc l'autorité d'une doctrine supérieure à la société, le but de la répression fut la moralisation du coupable.

Nous pouvons ainsi construire ces trois termes successifs de la série judiciaire dans l'histoire. Série double par son origine et ses effets :

La société idolâtre d'elle-même, et le droit d'expiation;

La société expression d'une doctrine, et le droit de moralisation;



La société expression de la liberté, et le droit de défense.

Ce simple rapprochement fera comprendre toute la grandeur et la portée de la révolution moderne. Ce sont là les marches de l'échelle humaine, et pour en monter une, dix-huit siècles d'efforts, le sang des martyrs, l'épée des héros, la voix des penseurs et les élans des nations ont à peine suffi.

Ceci seul doit faire comprendre combien les idées et les formes de la démocratie moderne devront s'éloigner des idées et des formes des républiques antérieures au christianisme. C'est une vérité que l'on ne doit point se lasser de répéter que dans la donnée chrétienne, les formes les plus autocratiques et les plus absolues, sont encore de beaucoup plus libérales et plus respectueuses à l'égard des personnes et de leurs droits, que les formes en apparence les plus démocratiques et les plus libres des anciennes sociétés.

Ce n'est point vers elles que nous pouvons revenir, mais c'est vis-à-vis du catholicisme que nous avons à faire ce que le christianisme a fait vis-à-vis d'elles.

### X.

Je ne m'arrêterai pas à montrer combien, sous l'empire du nouveau principe, la loi pénale doit tendre à s'adoucir, cela est évident, et désormais tout ce qui dépasse, dans la peine, la limite imposée par les nécessités de la protection et de la défense des personnes et de leurs droits est une injustifiable cruauté.

La société ne puisant plus sa raison d'être que dans une autorité humaine, elle ne saurait jouir de droits qui

n'appartiennent point à l'homme. La société créée par les hommes ne saurait recevoir d'eux ce qu'ils n'ont point. Comme les individus, elle ne peut avoir le droit de tuer que lorsqu'elle protège des personnes ou des droits actuellement menacés, que dans le cas de défense immédiate et légitime. Or, ceci c'est le droit de tuer en combattant, et non point le droit de tuer en jugeant. Il ne peut plus y avoir de raison légitime à la peine de mort. La société recevant de la conscience et de la raison individuelles tous ses droits, ne saurait logiquement employer de tels moyens de défense que dans les cas où il est admis que cette conscience et cette raison individuelles peuvent les appliquer sans remords, et jouissent du bénéfice de l'excuse et de la nécessité. Car on doit bien se pénétrer de cette vérité, que l'on n'a le droit de déléguer en vue de l'ordre que les fonctions et les droits que l'on peut exercer, et que quel que soit le nombre des mandants, ils ne transmettent au mandataire que l'exercice des droits qui leur appartenaient en justice et en vérité.

Quoique ces principes ne soient pas encore universellement acceptés et compris, cependant leur influence agit déjà puissamment sur la pénalité. Je ne veux point me laisser entraîner, à ce sujet, dans une longue analyse. Il me suffira de remarquer que l'importation américaine de la cellule est un pas, malheureux, il est vrai, *bien malheureux*, mais enfin un pas dans cette direction. La prétendue moralisation par la solitude n'est au fond qu'un rappel à la conscience et à la raison du condamné, indépendamment de toute idée dogmatique ou morale, religieuse ou sociale. Vouloir combiner d'ailleurs le



système cellulaire avec une instruction religieuse ou morale exclusive, c'est une contradiction qui n'aura que de forts tristes résultats.

Eh ! mon Dieu, ce livre que vous imposez à la raison de l'isolé ; ce livre a dit lui-même : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. »

XI.

Une conséquence pratique très-importante du principe révolutionnaire du jugement en équité, c'est qu'il fait disparaître l'attentat.

Ce qui distingue, en effet, l'attentat du crime contre les personnes, c'est qu'il est un crime contre quelque chose de supérieur aux hommes, soit la société, soit la loi qui la domine. Il s'adresse à des principes supérieurs aux individus, ou, par extension, aux représentants de ces principes. Mais du moment où la conscience individuelle s'établit juge de toute chose et des rapports sociaux eux-mêmes, et qu'elle ne connaît plus rien de supérieur à elle, ce ne saurait plus être un crime que de tenter de modifier ces rapports sociaux, que de combattre des principes qui ne sont plus, et l'attentat disparaît.

Il ne reste de lui que les maux individuels qu'il peut produire, que les atteintes qu'il porte aux droits ou à la liberté des autres citoyens ; il rentre dans les crimes proprement dits, dans les crimes contre les personnes ; il doit donc être soumis à la même juridiction. Quand le crime est le même, créer, en raison des circonstances où il se produit, une juridiction spéciale, c'est en effet rentrer dans les lois de procédure exceptionnelles. C'est de

nos jours ce que l'on peut faire de plus monstrueux en fait de lois, et c'est cependant ce qu'a fait la constituante par la création d'une haute cour de justice.

Devant des jurés qui jugent au nom de leur conscience et de leur raison, qui mettent ainsi l'homme au-dessus de tout, il n'y a pas de crimes politiques, il n'y a que des crimes contre les individus.

Aussi, quand le gouvernement provisoire abolit la peine de mort en matière politique, pratiquement il fit bien : tout ce qui peut éviter les remords, adoucir les cœurs, empêcher les haines, inutiliser les vengeances, est bon ; mais pour un gouvernement révolutionnaire il méconnaît absolument l'esprit de la révolution : il devait purement et simplement, abolir la peine de mort.

Il est très-possible que la peine de mort en matière politique reparaisse par la porte qu'on lui a laissée ; le crime politique n'existant plus en effet, et ne devenant tel que par les atteintes portées à des droits personnels, il devient judiciairement très-difficile de le distinguer des autres crimes. En principe cela est même impossible !

Aussi la création de la haute cour de justice présente-t-elle cette étrange anomalie que la qualification d'attentat politique considérée d'abord comme aggravante, motive sa juridiction ; puis, considérée comme atténuante, fait disparaître de son jugement la peine que le crime emporterait sans cette qualification.

C'est un non sens.

Il est contradictoire que la juridiction s'élève à mesure que la sanction des arrêts diminue ; il est de même



contradictoire que la peine augmente à mesure que la juridiction se rétrécit.

Ces caractères sont ceux des juridictions et des procédures exceptionnelles et détestables, à moins que les juridictions ne s'élèvent en raison de la qualité des personnes; or, ceci est manifestement contraire au principe d'égalité devant la loi. Par ces motifs les arrêts de la haute cour sont profondément atteints, et l'on a pu voir combien ils étaient faiblement appuyés par l'opinion publique.

C'est ainsi que lorsque l'on cherche des moyens au lieu de chercher des vérités, quand on poursuit le pouvoir dans les petites combinaisons, au lieu de poursuivre l'autorité dans les grands principes, on n'obtient ni l'ordre ni la stabilité : les moyens s'usent, et le pouvoir s'amoindrit.

## XII.

Si je me suis étendu sur ces considérations au delà des limites que comporte cet exposé, c'est qu'elles ont une utilité politique très-immédiate, et j'ai déjà remarqué que la sanction des droits individuels et de l'organisation sociale git tout entière dans l'action de la justice. Les idées les plus fausses ont cours à ce sujet, et l'on émet sur cette question, dans les lieux les plus graves, les plus étranges théories. Il est rare aujourd'hui qu'on ne parle pas d'expiation à propos de la pénalité. Sait-on seulement ce qu'on veut dire? Voyez en matière politique; voilà ce coupable. Par sa faute, dites-vous, la vie sociale est menacée, les cités sont en deuil. Jugez! condamnez! exécutez! il faut qu'il expie.

Allons! faites couler son sang, lentement, goutte à goutte..... à ce sang donnez le temps de renaître! il faut qu'il en répande autant qu'il en a fait répandre! Arrachez de sa poitrine autant de cris qu'il en a fait pousser! de ses yeux autant de larmes qu'il en a fait verser! Cette histoire des martyrs on vous en a bercé! Rome agissait ainsi. Vous proclamez son principe et son droit! Imitiez! essayez! non! vous ne le voulez pas. L'humanité devant vous reculerait d'horreur! vous reculez vous-mêmes! eh bien! alors! que signifient ces mots que vous prononcez sans savoir ce qu'ils disent? Allons! vous n'êtes pas méchants! vous êtes ridicules! on rit de vos expiations qui n'en sont point, et de vous et, par malheur, de vos lois.

O honte! il a fallu vivre en ce temps pour entendre des législateurs parler de lois inexécutables et menaçantes.

La loi ne dit jamais que ce qu'elle exécute; elle sait agir ou protéger ou frapper; elle ne sait point dormir, ou promettre ou menacer.

## XIII.

Le prétendu droit d'expiation n'est plus qu'un motif d'avilissement des lois. Cela est grave; mais ce qui peut l'être davantage, c'est le maintien de l'attentat.

L'attentat cessant en effet d'être définissable, l'abus des accusations devant une justice exceptionnelle peut devenir excessif, hors de toute proportion avec ce qu'on peut prévoir. Comme l'attentat rentre désormais dans les crimes contre les personnes, les limites de la juridic-



tion prétendue politique deviendront tous les jours plus insaisissables, et, Dieu veuille que nous ne voyions point renaître cette série d'accusations d'attentats et de crimes contre la majesté du peuple, qui déshonore l'histoire judiciaire de l'empire romain.

Attentat contre la souveraineté du peuple ! expiation devant le peuple souverain ! C'est ainsi qu'après dix-huit siècles nous voyons reparaître ces formules oubliées ; la contre-révolution nie le christianisme pour se défendre, et c'est ainsi qu'elle tend, contre la volonté du peuple, à faire de la souveraineté du peuple et de la révolution un instrument de tyrannie au lieu d'en faire une expression de liberté.

Quand j'entends ces mots : *la majesté du peuple, la défense de la société*, je sais ce que cela veut dire, et j'entends : TYRANNIE ! J'aime mieux les rois, et j'aime mieux les chrétiens. Qu'on me ramène aux carrières !

Quand j'entends au contraire ces mots : *la majesté de la conscience et de la raison, la défense des droits de l'homme*, cela plaît à mon oreille ; je reconnais la Révolution, et j'entends : LIBERTÉ !

#### XIV.

De tout ce qui précède, nous voulons tirer une conséquence de politique pratique, et conclure à une ligne de conduite gouvernementale. S'il en était autrement, ces considérations seraient au moins inutiles, et nous aurions singulièrement écarté du but que nous nous sommes proposé !

Nous avons rencontré dans cette étude sur le mouvement révolutionnaire de l'opinion deux symptômes cri-

tiques des plus menaçants : l'amointrissement des pouvoirs constitués et des idées qui leur ont longtemps servi de base ; l'amointrissement des lois écrites.

Nous avons conclu à un mouvement dans une direction dont nous avons caractérisé la tendance absolue, en ces termes : le peuple législateur et juge, la loi vivante.

Nous avons ensuite montré cette tendance dans les institutions modernes qu'elle a déjà réalisées. Nous avons nommé quelques-unes de ces institutions, et, certes, nous espérons que leur énumération seule est de nature à calmer toutes les frayeurs qu'eussent pu causer nos premières affirmations.

Bien loin, en effet, que ces institutions apparaissent sous des caractères de violence ou de désordre, ce sont, au contraire, celles qui sont le plus fortement frappées du cachet de l'ordre et de la liberté. Elles semblent universellement acceptées, chacun de leurs actes est naturellement sanctionné par l'opinion, elles jouissent d'une véritable autorité.

Nous avons fait voir qu'en raison même de leur principe, elles sont en lutte contre les pouvoirs législatif et exécutif, et tendent à les envahir ou à les subalterniser ; on peut prévoir l'issue de cette lutte par cette seule observation, qu'elles s'étendent en fait et grandissent dans l'opinion en même temps que les pouvoirs dont nous parlons s'amointrissent et dans leur principe fondamental et dans leurs représentants.

Voilà que se dessine ainsi la grande et véritable question politique de ce jour.

Les deux pouvoirs acceptant cet amointrissement nécessaire, doivent-ils développer avec prévoyance et rapi-



dité ces germes excellents d'une grande et nouvelle autorité destinée à se substituer à leur propre autorité qui s'éteint ?

Ou bien,

Les deux pouvoirs résistant au mouvement de l'opinion, doivent-ils, au milieu des assertions et des actes les plus contradictoires, s'efforcer de jeter le doute dans tous les esprits, le trouble dans toutes les consciences ? et, dans leur lutte contre l'avenir et le progrès, doivent-ils, plutôt que d'accepter leur amoindrissement, combattre ces institutions, empêcher ainsi le développement de toute autorité nouvelle, et conduire, au bout de leurs efforts, l'ordre social au plus effroyable chaos ?

Poser la question, c'est la résoudre.

En somme, il ne s'agit que de ceci :

Au nom de la souveraineté du peuple et de la liberté de conscience, faut-il s'imposer aux consciences et gouverner les peuples ? ou bien, faut-il habituer les peuples à se gouverner eux-mêmes par leur raison et leur conscience ?

Faut-il enfin vivre dans le mensonge et l'hypocrisie, pour quelques lambeaux de pouvoir chèrement disputés ? ou faut-il vivre dans la paix et dans la liberté ?

## XV.

Qu'y a-t-il donc à faire ?

Etendre la juridiction du jury, éviter d'amoindrir son autorité en créant des tribunaux en apparence plus élevés, haute cour de justice ou autres ; l'introduire dans les procès en police correctionnelle et dans les procès

civils, partout lui conserver ce caractère de *juges en équité* qui fait sa force, augmenter l'autorité de ses décisions en exigeant l'unanimité, le rendre protecteur en l'introduisant dans la procédure (jury d'accusation et de mise en prévention).

Mais ces dernières conditions supposent qu'on ne fasse pas du jury un instrument de gouvernement pour un parti. En appliquant sincèrement le tirage au sort des jurés, ce qui est une nécessité de considération pour ce tribunal, on n'obtiendrait de condamnation politique que dans le cas où il y aurait atteinte portée aux personnes, et cela ne saurait convenir aux hommes qui gouvernent à coups de condamnations.

Il faudrait cependant y songer : plus que les anciens parlements, le jury peut rendre des *arrêts*, moins qu'eux encore, il peut rendre des *services*.

Lorsqu'en suivant de funestes errements on aura déshonoré la justice et soi-même en faisant d'une institution auguste une arme de parti, quand on aura, pour mourir un jour plus tard, usé tout ce qui peut vivre ; politiquement et socialement qu'y aura-t-on gagné ? La satisfaction d'un égoïsme misérable et, peut-être, l'orgueil d'avoir su perdre une nation.

Il est certain que tous ces abus, toutes ces forces mauvaises employées par le pouvoir en font un objet de convoitise. Beaucoup espèrent s'en servir pour le développement de leurs idées ou la satisfaction de leurs désirs, et du jour où le peuple sera véritablement souverain on se contentera de lui parler au nom de la justice et de la science, et l'on ne se battra plus pour devenir son maître sous prétexte d'être son serviteur.



C'est là le seul remède aux révolutions brusques et violentes.

Désarmez les pouvoirs, vous désarmez les partis.

Sinon, non !

## XVI.

Enfin il ne suffit pas d'étendre ainsi la juridiction du jury et d'augmenter l'autorité de ses décisions, il faut encore favoriser son envahissement des pouvoirs, il faut qu'il devienne petit à petit tout à fait législateur et juge, ce qu'il n'est qu'à moitié. On doit donc l'introduire au moins indirectement dans l'application de la peine par délégation de deux de ses membres, et ne plus reconnaître de *minimum* à la pénalité. Le code doit encore être conservé comme le recueil du *maximum* des peines; il ne faut pas que la passion des débats puisse agir sans garantie pour le coupable sur la condamnation, et que dans un moment d'entraînement et d'erreur une peine exorbitante vienne affliger l'humanité. Le caractère du véritable progrès est d'ailleurs de ne jamais revenir sur ses pas, et nous avons déjà dit comment la pénalité devait toujours tendre à s'adoucir.

C'est là une tendance dont il ne faut jamais s'effrayer. Une chose certaine, c'est que dans la vie tout n'est que rapport; douleur ou joie, rien ne s'apprécie que par comparaison; chez un peuple dont la loi pénale est douce, le criminel redoute un faible châtement à l'égal d'une peine plus forte chez un peuple dont la loi se montre plus sévère, et, chez ceux dont le code est d'une véritable férocité, l'on sait qu'il n'est pas arrêté par la menace des plus cruels supplices.

Aussi l'on peut espérer que la pénalité poursuivant sa décroissance rapide nous arriverons à donner bientôt l'exemple d'une douceur sociale qui ne peut avoir que la plus bienfaisante action sur les mœurs. C'est là sans doute dans l'ordre éternel une grande bénédiction sur un peuple, et l'on doit le penser quand on se rappelle cette vérité acquise à l'histoire que l'amour de la douleur, qu'il ne faut pas confondre avec le mépris de la vie, est toujours le compagnon d'une corruption effrénée, le signe de la décadence et l'avant-coureur des plus affreuses calamités.

## XVII.

Il est à cette ligne de conduite dont nous esquissons quelques traits des objections souvent répétées et dont nous devons discuter la valeur.

Elles nous semblent se retourner contre ceux qui les emploient.

« La loi vivante ne saurait se formuler; cependant il est de principe que nul ne peut être soumis à la loi qui n'a point été promulguée, et que tout citoyen doit connaître la loi. »

Je ne discuterai point ce principe vrai quand il s'agit de prescriptions qui peuvent être ignorées, et non quand il s'agit de la conscience. Mais il y a plus, il est déjà d'une impraticabilité absolue.

S'il est une chose urgente, c'est de faire disparaître de notre législation cette fiction déplorable qui consiste à supposer que tous les citoyens connaissent toutes les lois, chose manifestement impossible.

Si, comme nous l'avons remarqué, le choix d'un bon



législateur ou d'un bon magistrat devient chaque jour plus difficile, ce n'est point, en effet, que les hommes s'amointrissent, c'est que la multiplicité des lois en rend la connaissance presque impossible, même aux hommes spéciaux.

La rapidité du mouvement politique, industriel et social, tend à multiplier et à compliquer tous les rapports ; les lois se multiplient et se compliquent en même temps, et cependant elles restent insuffisantes pour tout régler et pour tout prévoir.

Il résulte de ce fait un véritable labyrinthe, un dédale de chicane ; et la loi vivante qui, sans cesser d'être une, se prête à toutes les éventualités, se modifie suivant les circonstances et s'applique à tous les cas, peut seule être connue de tous dans sa magnifique unité et répondre à tous les besoins, à tous les rapports, à tous les intérêts, par son inépuisable fécondité.

Cela est si vrai que les tribunaux ordinaires sont fréquemment conduits à juger en équité. Nous avons dit cependant quels dangers se rencontrent dans une telle nécessité. Il est des circonstances où nul correctif et nulle garantie ne pourraient parer à ces dangers.

Cette nécessité permet d'ailleurs d'accuser le magistrat d'arbitraire et d'ignorance, et les lois sont si nombreuses et leurs décisions si variées, qu'on peut souvent puiser dans cet arsenal la justification d'arrêts contradictoires : la cour de cassation doit en savoir quelque chose.

Un tel état, qui repose sur une double fiction, c'est-à-dire sur un double mensonge, est un véritable scandale et ne saurait durer sans grand dommage pour la

moralité publique. Nous avons déjà signalé cette tendance propre à notre nation de modeler rapidement ses mœurs sur les vices de la législation.

Cela seul serait un motif suffisant d'aviser.

Mais il est une objection plus grave.

### XVIII.

« Il est dangereux de développer l'autorité du juge-  
« ment en équité et de généraliser sa juridiction ; tout  
« dans la société n'est pas conforme aux prescriptions  
« de la conscience et de la raison. Aussi, bien des insti-  
« tutions et des règles sociales soumises au tribunal de  
« la loi vivante cesseraient d'être judiciairement sanc-  
« tionnées, et tomberaient dans l'impuissance et dans  
« l'oubli. »

Cela est vrai. Mais cela serait-il un mal ? ou cela serait-il un bien ?

Il faut y faire attention : quand la société reposait sur l'autorité d'une loi révélée supérieure à la conscience et à la raison, elle pouvait, au nom de cette loi, créer logiquement de telles institutions, imposer légitimement de telles règles ; désormais il ne saurait en être ainsi. Maintenant ces institutions et ces règles, livrées à leurs deux puissantes et mortelles ennemies, sont critiquées et jugées, niées et condamnées dans l'esprit des hommes. Rien ne peut plus vivre de ce qui ne peut résister au droit d'examen et à la liberté de conscience. Eh bien ! vaut-il mieux que, protégées sans justice, puisqu'elles sont désormais illogiques et sans principes, ces institutions défendent une existence illégitime et nous donnent le spectacle d'une affreuse agonie dans



laquelle nous serons peut-être entraînés? ou vaut-il mieux qu'acceptant leur destin et résignées à la mort, elles s'éteignent en paix et nous laissent en repos?

« Mais ces institutions ont créé des rapports, des préjugés et des habitudes qui ne peuvent subitement cesser sans que les hommes aient beaucoup à souffrir. »

Il est vrai! Eh bien! qu'on y songe! En les défendant, un jour doit venir où, dans une lutte formidable, elles seront vaincues. Que sera-t-il alors de ces rapports, de ces préjugés et de ces habitudes? Quel sera le désordre? et quelle sera la douleur? Tandis que les juges en équité tiennent encore à ces habitudes, usent de ces rapports, sont pénétrés de ces préjugés; si, lentement sous l'influence de la discussion et des mœurs nouvelles, ils doivent s'en affranchir, expressions mêmes de l'opinion, ils ne la précèdent ni ne la suivent jamais de trop loin; tout changement s'opère ainsi par leur puissance à l'heure même où les hommes l'ont voulu, à mesure qu'il devient utile, à mesure surtout qu'il est compris. Ainsi tout progrès s'accomplit en paix, sans lutte et sans haine; ainsi tout se dénoue. Vaut-il mieux que tout soit brisé?

C'est toujours la même question: Faut-il que quelques-uns, au nom d'idées préconçues et de formes usées, gouvernent les hommes et fassent leur destinée? ou bien faut-il que les hommes se gouvernent eux-mêmes et fassent leur propre destinée?

## CHAPITRE II.

### CONSÉQUENCES POLITIQUES ET SOCIALES DU JUGEMENT EN ÉQUITÉ.

#### I.

Il ne suffit pas, pour établir la convenance d'une ligne politique ou l'utilité d'une institution, de l'examiner dans son principe et dans son application la plus immédiate, il faut encore l'étudier dans ses conséquences les plus importantes et les plus éloignées. J'espère toujours ignorer cette tactique qui consiste à ne présenter d'une solution que les résultats les moins considérables et les plus directs, et à tenter ainsi d'entraîner les hommes dans une voie dont ils n'avaient pas prévu les nécessités. Ils reculent alors effrayés; il faut ensuite beaucoup de temps pour les rassurer, et ces brusques ressauts dans le mouvement n'ont lieu qu'au détriment du progrès. Aussi je considère la franchise, non-seulement comme un devoir, mais comme une utilité. C'est peu de chose, dans une œuvre sérieuse,



laquelle nous serons peut-être entraînés? ou vaut-il mieux qu'acceptant leur destin et résignées à la mort, elles s'éteignent en paix et nous laissent en repos?

« Mais ces institutions ont créé des rapports, des préjugés et des habitudes qui ne peuvent subitement cesser sans que les hommes aient beaucoup à souffrir. »

Il est vrai! Eh bien! qu'on y songe! En les défendant, un jour doit venir où, dans une lutte formidable, elles seront vaincues. Que sera-t-il alors de ces rapports, de ces préjugés et de ces habitudes? Quel sera le désordre? et quelle sera la douleur? Tandis que les juges en équité tiennent encore à ces habitudes, usent de ces rapports, sont pénétrés de ces préjugés; si, lentement sous l'influence de la discussion et des mœurs nouvelles, ils doivent s'en affranchir, expressions mêmes de l'opinion, ils ne la précèdent ni ne la suivent jamais de trop loin; tout changement s'opère ainsi par leur puissance à l'heure même où les hommes l'ont voulu, à mesure qu'il devient utile, à mesure surtout qu'il est compris. Ainsi tout progrès s'accomplit en paix, sans lutte et sans haine; ainsi tout se dénoue. Vaut-il mieux que tout soit brisé?

C'est toujours la même question: Faut-il que quelques-uns, au nom d'idées préconçues et de formes usées, gouvernent les hommes et fassent leur destinée? ou bien faut-il que les hommes se gouvernent eux-mêmes et fassent leur propre destinée?

## CHAPITRE II.

### CONSÉQUENCES POLITIQUES ET SOCIALES DU JUGEMENT EN ÉQUITÉ.

#### I.

Il ne suffit pas, pour établir la convenance d'une ligne politique ou l'utilité d'une institution, de l'examiner dans son principe et dans son application la plus immédiate, il faut encore l'étudier dans ses conséquences les plus importantes et les plus éloignées. J'espère toujours ignorer cette tactique qui consiste à ne présenter d'une solution que les résultats les moins considérables et les plus directs, et à tenter ainsi d'entraîner les hommes dans une voie dont ils n'avaient pas prévu les nécessités. Ils reculent alors effrayés; il faut ensuite beaucoup de temps pour les rassurer, et ces brusques ressauts dans le mouvement n'ont lieu qu'au détriment du progrès. Aussi je considère la franchise, non-seulement comme un devoir, mais comme une utilité. C'est peu de chose, dans une œuvre sérieuse,



que d'être pour un instant suivi; mais c'est beaucoup que de ne pas être abandonné.

Je vais donc essayer de signaler en quelques mots les suites les plus considérables de ce système politique, qui consisterait à constituer une autorité nouvelle, celle de l'opinion, c'est-à-dire de la conscience et de la raison de tous, par l'attribution de la souveraineté judiciaire à tous les citoyens, le développement de la juridiction du jury et des institutions analogues, et la généralisation du jugement en équité.

Ces conséquences nécessaires sont de deux sortes : conséquences politiques et démocratiques ; conséquences sociales ; c'est-à-dire qu'elles ont pour fin d'assurer d'une part la constitution régulière de la souveraineté du peuple, et l'organisation logique et progressive des pouvoirs qui lui sont soumis, et d'autre part l'amélioration du sort intellectuel et physique de ce même peuple ; de telle sorte qu'à mesure qu'il devient plus véritablement souverain et plus puissant, il devienne plus juste et plus heureux.

## II.

Dès que la puissance judiciaire, la souveraineté effective, l'autorité qui sert de sanction à toutes les autres est réellement entre les mains de la nation, il n'est plus nécessaire de prendre autant de garanties contre les usurpations possibles, et les habitudes de suspicion envers les pouvoirs nécessitées par le vicieux état de choses qui nous régit aujourd'hui, doivent considérablement s'amoindrir. Aussi le pouvoir exécutif doit-il reprendre toute la portion du droit de législation pu-

rement réglementaire qui lui a été retirée par suite de la juste défiance des assemblées. Il retrouve ainsi l'initiative et l'indépendance dont il doit jouir pour assurer l'ordre et le bon emploi des forces dont il dispose ; initiative et indépendance qui ne sauraient être diminuées sans diminuer d'autant sa responsabilité, et sans que tous les services ne viennent à souffrir de ce triple manque d'unité, d'impulsion et de responsabilité.

Quant à l'abus de l'ordonnance ou des règlements, il serait puéril de s'en effrayer, il est même inutile de s'en préoccuper : toutes les décisions du pouvoir, quand elles s'adressent aux citoyens, à leurs droits, à leur liberté, pour se réaliser ayant besoin de la sanction judiciaire, se trouvent par ce seul fait incessamment en appel devant le souverain, et ne durent qu'autant qu'elles sont par lui sanctionnées.

Quant à l'abus administratif ou financier, il est soumis au contrôle de l'assemblée, elle conserve à cet égard toute sa puissance vis-à-vis du pouvoir exécutif ; les lois de finances et de procédure, qui restent presque seules dans ses attributions, lui donnent tous les moyens d'exercer ce contrôle et cette puissance, la cour des comptes et le conseil d'Etat deviennent naturellement des annexes de l'assemblée ; elle possède ainsi le droit de fixer le mode et l'étendue du contrôle administratif et financier, et le droit d'en diriger l'exercice : ce contrôle devient effectif ; la responsabilité devient sérieuse.

C'est ainsi que chaque chose rentrant à sa place, et se renfermant dans le cercle qui lui est tracé par sa mission et par sa nature, le peuple devient le souverain qui juge



et sanctionne tout. Le pouvoir exécutif devient un organe d'initiative et d'action, l'assemblée déléguée un organe de critique et d'examen.

C'est ainsi que le peuple délègue à des ministres le droit d'agir et d'administrer en son nom, à des assemblées le droit de contrôler et de surveiller également en son nom ; mais il ne délègue à personne l'autorité souveraine, le droit de justice.

Lui seul approuve ou blâme, juge et décide en dernier ressort, et c'est lui seul qui récompense ou qui condamne.

Il est sans doute inutile de remarquer qu'il ne saurait être ici question de la justice administrative. Celle-ci est de sa nature essentiellement hiérarchique, et ce n'est point un droit du citoyen dont la justice sociale ait à se préoccuper que d'être commis en tel endroit, ou chef de bureau dans tel autre. S'il en était autrement, la responsabilité hiérarchique viendrait elle-même à disparaître, et bientôt les abus n'auraient plus de limites. Le seul droit que l'on ait de servir l'Etat, c'est de le savoir bien servir ; et non pas celui de l'avoir autrefois plus ou moins longtemps mal servi.

### III.

Quand nous arrivons à un résultat théorique, nous avons pour habitude de le contrôler par l'examen des faits. Cette délimitation des pouvoirs exécutif et parlementaire est-elle dans la nature des choses et dans les besoins du moment, préoccupe-t-elle les esprits sans qu'ils en aient conscience ? La nécessité de cette opération menace-t-elle le repos et la liberté du pays ?

Qui ne s'aperçoit de la guerre qui tend à s'établir entre les deux pouvoirs ? Qui ne voit que le conflit naît surtout du manque de délimitation de leurs prérogatives ? et nous ne parlons pas ici de cette lutte qui tient à des intérêts d'ambition et de partis. Non ; mais bien de ces plaintes incessantes du pouvoir exécutif, de ces déclarations qui ne manquent pas de fondement, qu'il est dans l'impuissance de rien diriger, et d'exécuter rien de sérieux, de poursuivre aucune grande entreprise, soumis qu'il est aux décisions variables et sans unité du parlement.

Nous parlons aussi de ces plaintes également justes du pouvoir parlementaire, à propos de la manière dont ses prescriptions sont exécutées, du défaut de sincérité des documents qui lui sont fournis, des efforts incessamment tentés par son adversaire pour échapper à la lumière ou à la responsabilité.

C'est une guerre de tous les instants dans laquelle les assemblées ont eu jusqu'ici l'avantage, elle ne l'auront plus désormais, ou, du moins, elles ne l'auront pas longtemps.

Si le chef du pouvoir exécutif était nommé par le *suffrage universel*, s'il prenait une initiative énergique et progressive, et s'il ne craignait point d'assurer son influence par des réélections fréquentes, il est certain que les révolutions brusques qui ont souvent été le résultat de cette lutte des pouvoirs, et qui, jusqu'ici, se sont toujours terminées au détriment de la puissance exécutive, se termineraient, avant *quelques années*, au détriment de la puissance parlementaire, sans que celle-ci fût cependant jamais abolie ; le système des assemblées déléguées



est, en effet, tellement entré dans nos mœurs, que tout gouvernement privé de leur contrôle prendrait immédiatement l'aspect du despotisme et de la violence.

Ce changement si grave dans le caractère des mouvements populaires, et cette tendance future à en entourer l'expression exécutive de la pensée nationale de plus de force et de sympathie que son expression parlementaire, quels que soient d'ailleurs le mérite et la popularité de leurs représentants, se rattache au mouvement même de la révolution.

Il est le signe d'une situation que nous avons déjà plus d'une fois indiqué.

#### IV.

La révolution, ayant une double mission, présente un double aspect. Ce double aspect s'est nettement caractérisé par ces deux mots : le radicalisme et le socialisme.

La première mission de la révolution, c'est de détruire l'ordre ancien, la seconde, c'est de construire l'ordre nouveau. Bien qu'elle ait toujours eu la notion de ce double travail, on conçoit que pendant la première phase de la révolution le côté négatif et radical ait dominé, tandis qu'au contraire pendant la deuxième phase le côté affirmatif et social doit dominer à son tour.

Ce qui fait l'unité de la révolution, c'est que les affirmations sociales ou organiques, quoique présentées sous un autre aspect, sont unes avec les négations radicales et critiques. C'est ainsi que nous avons montré le principe de la liberté de conscience changeant de caractère

après avoir détruit l'ancienne autorité du dogme, et créant l'autorité nouvelle.

Les habitudes et les anciens préjugés, d'une part, et de l'autre, les idées et les espérances nouvelles se partageant à peu près également aujourd'hui la société, nous sommes arrivés à ce point où l'esprit d'affirmation va l'emporter, dans la révolution, sur l'esprit de négation.

Il est donc tout à fait normal que les instruments critiques qui jouirent, pendant la période qui vient de s'écouler, d'une véritable prépondérance, la perdent bientôt, et que, désormais, cette prépondérance appartienne à des instruments plus propres à favoriser le travail organique.

Or, pourvu que l'on veuille y réfléchir, abstraction faite de toute idée préconçue, de tout préjugé, on reconnaîtra bien vite qu'en raison de la nature de ses fonctions et de son unité, le pouvoir exécutif est un organe essentiellement créateur, tandis que le pouvoir parlementaire, en raison même de sa composition multiple et de la nature de ses délibérations, est un organe essentiellement critique et de contrôle.

Je sais que beaucoup, et des plus dévoués au progrès, s'irritent de la tendance que nous signalons, et qu'ils invoquent pour lui résister la tradition révolutionnaire.

Qu'est-ce là? la tradition révolutionnaire. J'ai peine à comprendre ces mots. Eh! ceux dont vous invoquez l'exemple avaient-ils une tradition, eux? et, s'ils étaient révolutionnaires, n'est-ce donc point parce qu'ils n'en avaient pas? Ah! s'ils pouvaient vous entendre, ils seraient étrangement étonnés, et rougiraient de ces mots



qui hurlent accouplés. Quel passé regrettez-vous donc? et quel avenir avez-vous oublié? que vous marchiez ainsi les yeux en arrière, aveugles du jour qui vient et de la moisson qui jaunit! Parce qu'ils ont labouré, voulez-vous labourer encore le sol où les blés ont poussé? Préparez-vous : à chaque œuvre suffit son heure. Sachez que la résistance marche seule, attachant au passé le fil qui la conduit; le progrès a pour guide une étoile, et regarde devant lui.

Elle veut revenir, lui veut arriver. Ils ont des traditions, nous avons des principes; ils ont des souvenirs, nous avons des espérances. La tête voilée qu'ils pleurent leurs morts et leurs regrets sur le vieillard qui descend dans la tombe! L'enfant qui nous a tant coûté n'entendra que des chants de triomphe et d'espoir autour de son berceau. Pas de larmes, et pas de souvenirs! En avant! en avant! que vous importent les hommes et les idées qui ne sont plus? Et, que restez-vous à gémir accroupis sur vos morts? Ils sont tombés au premier rang; faites comme eux; en avant!

## V.

Voyez la masse qui juge par instinct et dont l'intuition est si sûre; elle a le sentiment de ce que le pouvoir exécutif peut pour elle, et souvent, quoique vaguement encore, elle rêve dictature; la réaction ardente a, dans un autre but, de semblables désirs. Si bien que dans une lutte de partis, quel que soit aujourd'hui l'élément qui triomphe, nous sommes menacés de despotisme ou de tyrannie. La réaction ignore, du reste, l'enjeu de la partie qu'elle joue. L'esprit de conservation sera désormais

dans les assemblées; quels que soient les actes du pouvoir exécutif, ils agiront en bien ou en mal au profit du mouvement, et la réaction saura peut-être un jour, à ses dépens, de quel prix un pouvoir usurpateur et violeur des droits du peuple devra lui acheter une amnistie passagère, et quelques heures de puissance et de popularité.

*De même que dans le passé, tous les empiètements du pouvoir parlementaire sur le pouvoir exécutif ont eu des résultats favorables aux progrès de la révolution radicale, de même dans l'avenir tous les empiètements du pouvoir exécutif sur le pouvoir parlementaire auront des résultats favorables aux progrès de la révolution sociale.*

Cet aphorisme n'étant point le résultat d'une appréciation particulière, mais dépendant de la nature même du mouvement, et de l'état actuel des institutions et des idées, est vrai, quelles que soient, d'ailleurs, les personnes et les circonstances. Il peut n'être pas la conséquence des volontés, il sera toujours celle de la force des choses. Aussi, je ne crains pas d'appeler au temps, et quelques années ne seront point écoulées sans qu'on en ait reconnu la justesse et la vérité.

Il n'en est pas moins vrai que ce moyen de progrès est violent, monstrueux, détestable; il dépend des partis de continuer une guerre acharnée, et d'être ainsi tour à tour la proie des dictateurs et des tyrans de l'ennemi, comme il dépend aussi d'eux de choisir un juge, un arbitre; et ce juge, nous l'avons nommé : c'est le peuple souverain.



## VI.

C'est en vain que, pour obvier au danger que nous signalons, l'on a proposé de faire nommer le chef du pouvoir exécutif par le parlement. Ce n'est là qu'un procédé tout à fait insuffisant, un expédient pitoyable.

Je conçois qu'une telle proposition émane de quelques hommes du parti de la résistance ; ils ont compris que les assemblées dont la puissance critique a si largement aidé au mouvement radical, emploieraient cette même puissance, qui leur est inhérente, contre les solutions révolutionnaires et deviendraient ainsi dans le présent un obstacle au mouvement socialiste, dans l'avenir un élément conservateur. Il est tout naturel qu'ils songent à maintenir une prépondérance exclusive aux assemblées. Je conçois moins un tel désir chez les hommes de mouvement, et cela me semble impliquer une étrange contradiction que d'enlever au peuple l'exercice d'un droit inhérent à la souveraineté dans le but de sauvegarder cette souveraineté. Si l'on suivait ce principe dans ses conséquences, on arriverait bien vite à faire de ce pouvoir souverain un mot vide de sens, et une étrange fiction.

Si l'on réfléchit d'ailleurs à ce mode de création du pouvoir exécutif, on voit qu'il amène de bien dangereuses relations : ou le président du conseil nommé par le parlement jouit de toute sa confiance et possède sur la majorité de ses membres une influence incontestée : cela s'est vu, cela peut se voir ; ou bien il est absolument dans la dépendance de l'assemblée ; il se peut même que sa position dépende de quelques chefs de

partis et que le gouvernement devienne anonyme ; dans l'un et l'autre cas on a le despotisme d'un homme à l'abri des décisions d'une assemblée, ou le despotisme d'une assemblée à l'abri de la responsabilité d'un homme. Des gouvernements sans contrôle et sans responsabilité, alors que leur essence est encore le contrôle et la responsabilité ; des gouvernements à la fois hypocrites et absolus, les plus mauvais, les plus vicieux de tous, les plus détestables, alors que leur durée se prolonge et qu'ils n'ont pas pour excuse une nécessité de fait, essentiellement actuelle et passagère ; des gouvernements, enfin, qui ne sont acceptables que dans les grands jours de lutte, alors qu'un peuple en danger remet son sort entre les mains d'un irresponsable pouvoir, de même que dans une place assiégée toute puissance et toute action se concentrent dans le conseil de défense. Alors la conscience de grands devoirs et l'énergie de l'action suspendent l'influence des causes de désorganisation qui, dans les temps de calme, agissent avec tant de puissance, qu'elles conduisent rapidement ces mauvaises formes de gouvernement au dernier degré de l'arbitraire et de la corruption.

Non, plutôt que de prendre un tel parti, mieux vaut encore agir avec franchise, nommer pour ministres de simples secrétaires et gouverner avec des comités ; on sait au moins ce que cela veut dire. L'assemblée n'en est pas moins absolue, mais elle a toute la responsabilité morale ; elle ne peut du moins ni corrompre le pouvoir exécutif, ni se laisser corrompre par lui. Cette forme de gouvernement est nette et douée d'énergie, mais elle présente un grand vice :



elle est favorable au désordre administratif et manque d'unité, ce qui ne lui permet jamais de durer longtemps.

Tel est cependant le seul gouvernement normal que l'on puisse opposer aux empiètements menaçants du pouvoir exécutif, et comme son établissement suppose un esprit net, des convictions sérieuses et de la volonté ; comme, en outre, ces caractères sont ceux des opinions extrêmes et qu'elles inclinent de plus en plus vers la dictature, je crains sérieusement que nous ne soyons menacés de ce grave danger et de cette honte de l'esclavage du plus grand nombre par le plus petit, si l'on n'entre promptement dans cette voie de la souveraineté de tous que je me suis efforcé d'indiquer.

## VII.

Il est nécessaire que je précise le caractère de ces dictatures. J'ai constaté précédemment une tendance à la subalternisation des pouvoirs, j'ai montré qu'ils étaient désormais condamnés à voir s'amoindrir leur influence, qu'ils ne sauraient exercer une initiative utile, et que la véritable autorité, la seule qui fût réellement acceptée, se déplaçait, passait dans le peuple et s'exprimait par l'opinion publique. J'en ai conclu que toute dictature est désormais impossible et que nous ne verrions plus de convention ni d'empire. Ceci semble contredire les craintes que j'exprime en ce moment et demande une explication.

Cette contradiction apparente tient au caractère même de la révolution. En traitant du pouvoir et de l'auto-

rité, nous montrerons comment le pouvoir ne peut jamais être qu'un instrument entre les mains de l'autorité.

La véritable cause des erreurs gouvernementales et des troubles politiques de ce temps vient de la confusion qui s'est faite entre ces deux mots. C'est comme si l'on confondait l'outil avec l'ouvrier, le bûcheron avec la cognée ; enfin la plupart des hommes semblent arrivés à ce degré d'inintelligence de ces pauvres animaux qui se précipitent sur la pierre qui les a frappés au lieu de se retourner contre la main qui l'a lancée.

La révolution n'étant qu'un changement absolu dans la nature et la place de l'autorité, il s'ensuit que le mouvement des esprits et des choses tend à favoriser le pouvoir, quand il devient un instrument soumis à l'autorité nouvelle, et tend au contraire à l'amoindrir quand il se retourne contre cette autorité nouvelle, au nom de l'ancienne autorité.

C'est ainsi quand on craint que le pouvoir ne blesse, qu'on l'émousse comme les couteaux que l'on donne aux enfants ; mais qui peut ignorer qu'un couteau est fait pour couper, et que s'il n'a point de tranchant, il peut encore embarrasser, mais il est à coup sûr inutile ?

Aussi la grande question politique, ce n'est point d'annuler le pouvoir, et chacun le sait bien ; mais c'est de le rendre obéissant et de savoir s'en servir.

Or, l'autorité résidant autrefois dans une doctrine (le christianisme), le pouvoir, instrument de cette doctrine, agissait sur les hommes au nom de cette autorité ;



il pétrissait, taillait et dirigeait ainsi les peuples : tel était son droit, et telle était sa mission.

L'autorité résidant aujourd'hui dans la masse des citoyens, de par la liberté de la conscience et de la raison, le pouvoir, instrument de l'opinion, peut agir sur les choses au nom de cette autorité, il organisera, dirigera les affaires (nous étudierons plus loin sa mission); mais il ne pénétrera ni ne dirigera plus ni l'opinion ni les hommes : tel ne saurait être son droit, telle ne saurait être sa fonction.

C'est toujours l'histoire des petits couteaux. Aussi l'opinion agit-elle sur le pouvoir comme une meule : quand il la blesse, elle l'émousse; quand il lui obéit, elle l'aiguise.

C'est pourquoi la direction des esprits appartient désormais à la liberté, et l'action du pouvoir tend toujours à se matérialiser; sacré par l'opinion, il est l'instrument avec lequel elle agit sur les choses, il ne peut jamais être employé contre elle et réagir utilement sur l'esprit public. Cette tendance est une contradiction, elle tient à de vieux préjugés, à des habitudes qui n'ont plus de raison d'être, et cependant tous les pouvoirs l'ont manifestée.

Le rôle du pouvoir n'est plus de faire des lois, mais des affaires. Légiférez un peu moins, administrez un peu mieux, obéissez, étudiez, et ne dirigez plus : voilà les conditions de l'ordre, du progrès et de la liberté.

Ces conditions sont essentiellement favorables au pouvoir exécutif : cela ne saurait être nié.

Il faut donc distinguer la période pendant laquelle

le peuple, à la conquête de l'autorité, s'efforçait d'amoindrir un pouvoir instrument d'une autorité ennemie, de la période pendant laquelle le peuple agrandit un pouvoir devenu l'instrument de sa propre autorité.

La question se réduit à ceci : affaiblir le tuteur jusqu'à ce qu'on en ait fait un serviteur ; rendre ensuite sa force à ce serviteur.

Mais il est nécessaire de distinguer les relations du pouvoir avec ceux qui s'en servent, des relations du pouvoir avec ceux qui lui résistent.

#### VIII.

Un gouvernement peut être très-soumis à la nation, alors qu'il est très-impérieux au dehors.

Enfin il y a l'action extérieure et l'action intérieure qui ne peuvent se confondre.

Intérieurement le pouvoir peut recevoir l'impulsion, tandis que c'est lui qui l'imprime extérieurement.

Or, en raison de l'acharnement des partis, la nation peut en quelque sorte être considérée comme divisée en peuples ennemis. Indépendamment de ce qu'un tel état présente de douloureux par lui-même, il en résulte des dangers fort graves dans l'action des pouvoirs, et ces dangers présentent à l'esprit quelque chose de contradictoire.

Ainsi le pouvoir étant désormais destiné à servir d'instrument aux opinions, et à recevoir d'elles l'impulsion, nous avons pu dire que le pouvoir étant dépourvu d'initiative, et subalternisé définitivement, il ne saurait plus y avoir de dictature, c'est-à-dire que ni la nation ni les partis ne consentiraient jamais à se



donner des maîtres ni à leur obéir. Mais si l'opinion générale ne se charge point de donner l'initiative à ce pouvoir, et de le diriger, cette impulsion lui sera donnée par des opinions plus restreintes, par des partis, en un mot; ces partis tendront à se servir du pouvoir, qui sera devenu leur chose, comme d'une arme contre leurs adversaires, et le pouvoir, esclave d'un petit nombre, sera dictature et tyrannie pour la majorité des citoyens. On voit que cette double tendance, bien loin d'être contradictoire, n'est que le résultat d'une même cause, le déplacement de l'autorité.

Un tel danger est ce qu'on peut concevoir de plus détestable et de plus honteux pour un grand peuple.

Je sais bien qu'à ces prévisions l'on répondra que la France ne supporterait jamais longtemps une telle ignominie. Je veux l'espérer! Mais lorsqu'elle aura renversé cette tyrannie, la même cause persistant toujours, elle ne fera que retomber sous le joug d'une nouvelle tyrannie, qui, renversée de nouveau, aura de nouveaux héritiers.

Il n'en peut être autrement, et si le pays ne veut pas être l'esclave d'un pouvoir serviteur d'un parti, pour éviter ce péril, il n'a qu'une ressource, c'est d'agir comme les partis; ceux-ci sont dans le vrai de la situation. Il faut que la nation se considère elle-même comme toujours souveraine, et qu'elle ne voie dans le pouvoir que l'instrument de sa volonté; car le pouvoir n'ayant plus de doctrine, partant n'obéissant plus à une autorité surhumaine, s'il ne reçoit pas l'impulsion et l'initiative de tous, il les recevra de quelques-uns. N'en a-t-on point déjà senti quelque chose?

Le pouvoir enfin ne peut être désormais qu'un serviteur ou qu'un ennemi. Il ne peut plus être un guide.

L'autorité, d'autre part, n'est plus que dans les consciences et dans les raisons, c'est-à-dire dans les opinions.

Si l'on n'organise pas la souveraineté de l'opinion publique, les partis s'organiseront eux-mêmes, et l'on subira la souveraineté de ces opinions restreintes. On se révoltera contre elles; après bien des luttes, après des malheurs irréparables, après des combats acharnés, on finira par où l'on eût dû commencer.

Ne vaudrait-il pas mieux commencer de suite?

L'expérience enseigne tout, je le sais, et peut-être est-elle nécessaire au développement des sociétés; mais l'on ne peut songer sans douleur à cette nécessité, car l'expérience est un rude professeur, et ses enseignements sont cruels.

## IX.

Je n'ai sans doute pas besoin de préciser ici que par ce mot : *dictature*, je n'entends pas seulement le gouvernement d'un seul homme : des comités ou des conseils de ministres agissant sans contrôle ou sous la présidence d'un homme nul, constitueraient des oligarchies probablement plus violentes et plus oppressives qu'un dictateur unique.

Quoi qu'il en soit, il est certain que partout une tendance favorable au pouvoir exécutif dispose aujourd'hui les esprits à chercher une solution aux difficultés de la situation, et l'accomplissement de leurs désirs po-



litiques dans l'action de ce qu'on appelle un *pouvoir unitaire et fort*.

Ce qui fait de cette tendance un mouvement invincible, et ce qui montre combien elle est dans les nécessités de l'époque, c'est qu'elle est partagée par ceux-là même qui sont le plus opposés au pouvoir exécutif. Ceux-ci, préoccupés également de ce besoin d'action et d'unité dans le pouvoir et favorables au parlement, s'efforcent de rechercher des combinaisons électorales destinées à lui donner le caractère d'unité qui lui manque. C'est ainsi qu'on a proposé de faire nommer les représentants par toute la France. On espérait imprimer, par ce moyen, à la représentation un plus grand caractère d'unité ; d'autres moyens ont encore été proposés. Il est inutile d'en faire la critique ; un grand fait domine l'existence et fixe le rôle des assemblées électives nombreuses : toutes leurs résolutions sont déterminées par la discussion. Or, la discussion suppose inévitablement des idées différentes, des doctrines opposées ; dans une assemblée, si elles n'existaient pas, il faudrait les créer. Aussi, quoi qu'on fasse, le parlement restera, par sa nature, un instrument de critique, d'examen et de contrôle. Telles sont ses fonctions, et l'on ne saurait l'en détourner sans violenter la nature des choses. Il est du reste très-heureux qu'il en soit ainsi. Certes, il ne viendrait à personne l'idée de faire du pouvoir exécutif le contrôleur et le surveillant de l'assemblée. Or, si l'assemblée agit et décide de tout, où sera donc le contrôle et le recours contre ses décisions ? L'élection à venir, dira-t-on, c'est bien loin, et c'est un peu tard quand le mal est fait. Il reste l'insurrection. Voilà certes un joli moyen

de contenir un gouvernement dans de justes bornes. Il est doux, commode, d'un emploi facile et régulier ! Et voilà pourtant où l'on aboutit quand on veut détourner les institutions de leur véritable rôle.

La fonction normale de l'assemblée, c'est de maintenir le pouvoir exécutif dans les limites de ses devoirs et de la constitution. Mais si elle agit elle-même, qui donc la contiendra ?

Ici encore les événements donnent raison à la logique. Il me suffira de faire appel à des souvenirs récents pour que chacun comprenne que les dangers dont je parle n'ont rien d'imaginaire.

On doit constater que ce mouvement de l'opinion vers un *pouvoir unitaire et fort* a été singulièrement ralenti par la loi du 31 mai. Si cette loi est maintenue, l'opinion ne tardera pas à se mouvoir en sens inverse, et cette lutte entre les besoins du temps et l'idée produira quelque déchirement.

Le retour des pouvoirs exécutif et parlementaire à leurs fonctions normales suppose, en effet, le suffrage universel et leur soumission à l'opinion. Toute restriction dans le droit de suffrage et toute lutte des pouvoirs contre l'opinion conduisent naturellement celle-ci à les subalterner en les amoindissant ; et, dans ce cas, l'opinion trouve tout avantage à les maintenir dans une situation fautive et anormale, où ils ne peuvent que s'entre-détruire ; elle apporte d'ailleurs tout naturellement ses sympathies au pouvoir au sein duquel se trouve l'opposition, qui combat les idées et les actes d'un gouvernement que le peuple considère en quelque sorte comme un ennemi ou comme un



révolté. Ce sont là des situations dangereuses. L'histoire des soixante dernières années suffit à le faire comprendre.

En dehors du suffrage universel et du respect de l'opinion, il n'y a place que pour des gouvernements violents et passagers. C'est là une vérité que ne doivent jamais oublier ceux qui sont à la recherche d'un *pouvoir unitaire et fort*.

Au fond : si l'on entend par ces mots un pouvoir embastonné de mesures et de lois inquisitoriales et répressives, hérissé de baïonnettes, enveloppé d'une armée de geôliers et d'espions ; qu'on le dise ! Mais la phase exécutive et organique de la révolution sera plus agitée, plus violente et plus sombre que sa phase critique et parlementaire. Cette perspective est triste pour ceux qui n'ont ni l'énergie de ces luttes, ni les passions qui les excusent, ni les habitudes qui les font supporter ; pourquoi se laissent-ils donc gouverner ? pourquoi s'abandonnent-ils aux partis ? pourquoi ne veulent-ils ou n'osent-ils point se gouverner eux-mêmes ?

Si par ces mots on entend, au contraire, un pouvoir responsable et libre dans ses allures, couvert et sanctionné dans ses actes par l'autorité de tous, surveillé par les délégués de la nation, toujours maître d'agir et sur les résultats seuls étant jugé ; un pouvoir d'affaires et d'administration, puissant pour le bien, impuissant pour le mal ; qu'on le dise encore ! et que la révolution s'achève en paix ! sinon, elle s'accomplira dans la guerre. Comment ? je viens de le dire.

## X.

A cette influence exclusive de l'opinion sur le pouvoir, on fait une objection.

— L'autorité de l'opinion suppose la liberté de tout écrire et de tout dire ; c'est-à-dire la liberté de réunion, et la liberté de la presse.

— Certainement.

— Eh bien ! l'on prêche et l'on écrit des doctrines détestables, des théories subversives de tout ordre, de toute existence sociale, et ces doctrines et ces théories ont leurs néophytes, comme elles ont leurs orateurs et leurs écrivains.

— D'abord, de quel droit parlez-vous ainsi ? Sans doute telle est votre opinion. Mais comment votre droit d'opinion peut-il devenir la négation du droit d'opinion d'autrui ? Enfin je consens : ces doctrines sont détestables. Que ne les discutez-vous ? la justice et la vérité seront pour vous ; sans doute vous aurez aussi le dévouement et l'intelligence. Qu'avez-vous à craindre ?

— Que nous sert de dire la vérité ? La raison des masses est obscurcie par l'ignorance ; elles ne peuvent distinguer le faux et le vrai.

— Que ne les instruisez-vous ? En attendant, adressez-vous à leur conscience.

— Hélas ! leur conscience est troublée par la douleur. On fait briller à leurs yeux une espérance, elles souffrent, elles s'y abandonnent.

— Que n'améliorez-vous leur sort ?

— Instruction pour tous ! bien-être pour tous ! mais



ce sont là des utopies irréalisables; mais nous ne pouvons : cela est impossible!

— Oh! ceci est très-grave; pourquoi proclamez-vous donc, alors, la liberté de la conscience, et la liberté de la raison, si vous ne pouvez satisfaire, ni la conscience, ni la raison? cela est fort inconséquent. Il faut supprimer ces libertés, votre salut est à ce prix.

— Mais je tiens à ma conscience, je tiens à ma raison. Si l'on veut m'enlever ces libertés, elles sont à moi; je me révolte, je les défends; je suis satisfait moi, je suis instruit! j'ai de la conscience, j'ai de la raison.

— Ah...! vos idées ne me semblent point claires, et je crains que vous ne soyez très-malade. Croiriez-vous encore à la fiction du *pays légal*? cela me ferait de la peine. Penseriez-vous enfin que la liberté de conscience et d'examen puisse être le droit de quelques-uns sans être celui de tous? Je ne voudrai pas discuter cette opinion. Veuillez seulement réfléchir à la nature de ces libertés : cela doit suffire.

Et comment vous servirez-vous de cette liberté? En afficherez-vous les résultats comme un homme qui dit loyalement ce qu'il a le droit de penser? Mais vous devenez vous-même une négation vivante de toute autorité dogmatique. Au milieu de ces hommes que vous dites impropres à la liberté, vous êtes un propagandiste. Vous vous détruisez vous-même; cela ne peut-être. Ferez-vous de l'hypocrisie? témoignerez-vous du respect à ce que vous dédaignez? n'userez-vous de votre liberté de conscience que pour mentir à votre conscience? Oh! la noble liberté! combien elle doit vous rendre heureux! combien elle est utile à votre dignité! combien elle doit

vous être chère! Quel progrès! comme il agrandit l'âme, et combien il l'élève! Et ce masque, combien de temps le porterez-vous sans qu'il tombe? Tenez, croyez-m'en, supprimez ces deux libertés de la conscience et de la raison. Il le faut et les moyens termes ne sauraient vous sauver. Puis, si vous retranchez les rameaux, coupez le tronc; car ils renaîtraient. Subalternisez le temporel à l'Église; effacez la séparation des pouvoirs, il le faut encore. Hors de là pas de salut!

— Après tant de sacrifices, au moins aurons-nous le repos?

— Alors vous serez hors de la révolution, alors vous n'aurez rien d'elle et vous serez en droit de la calomnier et de la combattre. Mais alors vous entendrez un étrange appel, vous verrez s'avancer vers vous des ennemis inconnus joints aux ennemis qui vous ont si souvent vaincu; et vous saurez ce que c'est que de livrer bataille à six siècles en un jour!

Le mieux est encore l'instruction et le bien-être pour tous, *quoique ce soit impossible*. Le mieux c'est l'utopie.

— Ainsi sans l'instruction, sans le bien-être, sans la liberté, pas de repos dans le présent?

— Non!

D'ailleurs, pas de repos dans le passé?

— Non!

— Aurons-nous au moins en essayant le repos dans l'avenir?

— Peut-être.

## XI.

Nous devons examiner maintenant les conséquences



sociales de la généralisation du jugement en équité.

Nous avons déjà dit que cette sorte de jugement n'est, s'il devient l'attribution spéciale d'une classe ou d'une hiérarchie, qu'une intolérable tyrannie, une monstrueuse iniquité; mais comme il repose essentiellement sur le principe de l'unité de la conscience et de la raison, il n'est en même temps alors qu'une contradiction manifeste et une hypocrisie éhontée.

Ceci est une vérité certaine qu'un principe est d'autant plus puissant pour le mal, quand il est faussé dans son application, qu'il peut être puissant pour le bien. Dans l'un et l'autre cas, ce n'est là que l'indice de sa grandeur et de sa généralité.

Les conditions d'admissibilité aux fonctions de juré doivent donc s'élargir à mesure que s'étend la juridiction du jury, de telle sorte que lorsque cette juridiction s'est généralisée et règle tous les rapports, le droit de juger se généralise en même temps, et que tous les citoyens soient portés sur la liste du jury. En un mot, le jugement en équité ne saurait se généraliser dans ses effets sans se généraliser dans son origine, et cela sous peine de constituer l'aristocratie la plus insolente et la plus oppressive par la division de la nation en deux classes : Le *pays* JUGE et le *pays* JUGÉ; le pays maître et le pays esclave.

C'est pour cela même que la formation du jury par des délégués est une dérogation à tous les principes en pareille matière; en effet, être juré c'est être législateur et juge, c'est être souverain : or, la souveraineté ne saurait se déléguer. La déléguer, c'est la nier. Telle est son essence. Elle cesse d'être par la délégation même. Cela

est si vrai, qu'à une époque et surtout en une matière où l'on n'avait pas un intérêt politique à embrouiller ces questions, il fut proclamé que tout contrat personnel était nul de soi. Parce qu'il est en effet contradictoire de partir du droit que l'on a de disposer de soi-même pour aboutir à se priver de ce droit. Peut-on déléguer sa conscience et sa raison ?

Si j'appuie sur une notion si claire, si évidente par elle-même, c'est que depuis quelque temps on s'est efforcé de l'obscurcir. Un des procédés habituels aux hommes dits habiles est, lorsqu'ils n'osent nier ouvertement un principe, de le proclamer des premiers tout en en déduisant des corollaires qui n'en sont que la négation effrontée. C'est ainsi que l'on affirme avec une merveilleuse assurance que les pouvoirs délégués par le peuple l'ayant été de par sa souveraineté, en ont reçu les droits et le dépôt, et sont devenus eux-mêmes le souverain en vertu de cette délégation.

Les masses ont été vivement frappées d'un tel abus et de ses conséquences. Une de leurs préoccupations les plus constantes est aujourd'hui d'enfermer leurs représentants dans le cercle de leur mandat. Elles ont été, pour assurer le maintien de leur souveraineté, jusqu'à chercher les moyens légaux de retirer ou de restreindre le mandat, et d'annuler la délégation.

Ce sont là de fâcheux expédients, de nature à donner l'apparence du caprice aux actes les plus sérieux; ils sont plus dignes d'enfants qui ne savent ce qu'ils font, que de la sagesse et de la résolution d'hommes graves et réfléchis. On n'obtiendrait d'ailleurs nullement ainsi le but que l'on se propose. Il n'y faut point songer. Ce



qu'il faut, c'est conserver la souveraineté, toute la souveraineté; ce qu'il faut, c'est ne jamais se départir du droit de sanction, et pour arriver à ce résultat, il faut étendre à tous le droit de *juger*, et de juger avec leur seule *conscience*, avec leur seule *raison*.

Or, si tous doivent être juges en équité, il faut que tous puissent juger équitablement.

## XII.

Quelles sont les conditions du jugement équitable?

Ces conditions sont de deux sortes : les unes s'adressent à la conscience, les autres à la raison.

Pour que le jugement en équité soit vrai, il faut en effet que le juge obéisse à sa conscience, et qu'il soit guidé par sa raison.

Or, s'il est une chose certaine, c'est que le bonheur est le but de tous les efforts des hommes, c'est qu'il leur semble tellement la fin de leur destinée, qu'ils regardent comme faux et injustes toute organisation et tout ensemble de rapports qui s'opposent à cette cause finale de leurs efforts, au lieu de la favoriser.

Une conséquence découle de cette seule observation : la conscience du juge en équité ne saurait accepter l'organisation et les rapports sociaux qu'à cette condition qu'il lui semble être aidé dans sa tendance au bonheur par cet ensemble de rapports et par cette organisation.

Pour être compatible avec le jugement en équité, pour être défendue par lui, l'organisation sociale doit donc être ennemie de la misère et de la douleur, et leur faire une guerre réductive.

En un mot, tout juge doit considérer l'ordre social comme un bien.

Il faut pour cela qu'il jouisse du *nécessaire*, et ce mot doit être ici défini : il faut qu'il ne soit pas menacé dans son existence ou celle des objets de ses affections par la *misère*.

Pour que la conscience du juge en équité soit favorable à la société, il faut enfin qu'elle représente au moins à ses yeux la garantie de l'existence de la femme, des vieillards et des enfants attachés à sa personne.

Je ne parle ici que de l'existence, parce que je ne veux pas être accusé d'utopie, et parce que, malgré toutes les douleurs qu'elle enferme en son sein, la société contient aussi l'espérance; quoi qu'on ait souffert en elle, on peut toujours espérer d'elle; on peut donc toujours non-seulement lui pardonner, mais encore l'aimer. Il n'y a qu'un malheur qui ne puisse être pardonné, parce qu'il n'est qu'un malheur qui ne puisse être réparé : c'est la mort.

Aussi devant la *conscience* pure et isolée la *société* n'a-t-elle le *droit de vivre* qu'autant qu'elle apparaît comme l'*ennemie de la mort*.

## XIII.

Mais il ne suffit pas pour que l'ordre social soit utilement défendu par le juge en équité qu'il soit justifié devant sa conscience, il faut encore qu'il soit compris par sa raison, et que celle-ci puisse ainsi déterminer le rapport entre l'ordre social et le fait soumis à son jugement.

Telle est la condition d'une convenable appréciation



du fait, c'est-à-dire de l'action de la raison dans le second acte du jugement en équité : le prononcé de l'arrêt en matière criminelle ou civile.

Nul *fait* n'est bon ou mauvais en lui-même, il ne devient tel que par ses rapports avec les choses ou les personnes. Pour apprécier ce rapport, il faut au moins en connaître les deux termes, et pour que la décision du juge soit favorable à la société, il faut que le fait, d'une part, et l'ordre social, au moins dans ce qu'il a d'essentiel, d'autre part, soient connus et compris ; de cette double connaissance peut seule sortir un jugement utile.

La connaissance du fait ressort de la procédure et des débats, mais la connaissance de la nature même de l'ordre social, cette notion commune à toutes les actions judiciaires, ne peut être que préexistante.

Sans entrer dans une démonstration qui m'entraînerait trop loin, je me bornerai à remarquer ici que s'il est vrai que toute société humaine eût été impossible sans la parole, il est également vrai que nos sociétés modernes seraient impossibles sans l'écriture.

Supprimez l'écriture, tout notre ordre social disparaît à l'instant ; supprimez la parole, tout ordre social possible disparaît aussi vite.

A moins d'exceptions rares, le juge en équité ne saurait avoir une notion vraie des rapports sociaux s'il ne sait lire et écrire, l'écriture étant l'origine et la cause efficiente de ces rapports. Il lui manque donc en ce cas la connaissance d'un des termes de la relation qu'il doit établir entre le fait qui lui est soumis et la

société, pour rendre un arrêt utile à l'ordre social.

## XIV.

Les conditions qui établissent la compatibilité d'une organisation sociale avec le jugement en équité sont donc que cette organisation garantisse au juré le *bien-être* et l'*instruction*, et cela, au minimum, jusqu'au *nécessaire* et à l'*écriture*, et nous entendons par ces deux mots : l'existence des *vieillards*, de la *femme* et des *enfants*, la connaissance des premiers rudiments de l'écriture la plus élémentaire : il faut que le juré sache au moins, *lire, écrire, compter*.

Telles sont les *limites les plus étroites*, le point de départ le plus rapproché possible du développement ultérieur de l'*instruction* et du *bien-être* de tous. C'est à ce point que la société doit parvenir si elle ne veut périr. Le jugement en équité se généralisera par la force des choses, et si ces conditions ne sont point réalisées, au lieu d'être une force organique et protectrice, il ne sera qu'une arme d'attaque et de destruction.

La conservation intelligente est donc aujourd'hui dans le développement rapide des institutions d'écriture et de garantie.

Il est superflu que j'examine si cette tendance est indiquée par un mouvement de l'opinion, nul ne peut ignorer combien dans ces derniers temps ces questions ont agité les esprits. Ce sont les conséquences sociales de la souveraineté du peuple et du jugement en équité.

Or, si toute autorité déléguée s'éteint et s'annihile sous l'action incessante du grand principe de la liberté



de la conscience et de la raison ; si ce principe devenu souveraineté du peuple peut seul créer une autorité susceptible de lui résister par la généralisation du jugement en équité ; si telle est enfin la seule ressource d'ordre social qui nous soit laissée ; si d'autre part le jugement en équité n'est un moyen de conservation que dans une société qui assure au juge au moins le minimum d'instruction et de bien-être que nous avons désigné par ces mots le *nécessaire* et l'*écriture* ; si le jugement en équité devient d'ailleurs une tyrannie instable et monstrueuse tant que tous ne sont point aptes à devenir juges ; s'il en est ainsi, il est non-seulement urgent et convenable, mais de la plus absolue nécessité de préparer l'ordre social à cette souveraineté nouvelle par des institutions puissantes d'instruction publique et de bien-être.

## XV.

Nous devons encore ajouter quelque chose à ces considérations pour les compléter et en justifier l'harmonie.

Nous avons déjà remarqué que la souveraineté ne saurait se déléguer ; à plus forte raison, ne saurait-elle se louer ou se vendre : or, comme il est de la nature de la souveraineté de la conscience d'être essentiellement personnelle, toute vente ou tout louage, tout marché enfin de la personne ou de ses attributs est contradictoire à ce principe de souveraineté et finit bientôt par en devenir la négation pratique absolue.

Dès l'instant où nous avons reconnu que le but de la révolution était de substituer le droit divin de l'homme

au droit divin de la société, nous eussions pu prévoir un tel résultat. Si, dans l'ancien ordre de choses basé sur l'autorité du dogme, la *simonie* était en effet le crime antisocial par excellence, dans un ordre basé sur l'autorité de la conscience individuelle, la *simonie* se trouve remplacée par la *prostitution*, et cette dernière a les mêmes conséquences ; elle devient la négation permanente du principe fondamental de l'autorité.

Nous entendons donner ici le sens le plus général et le plus étendu à ce mot *prostitution*, et nous désignons ainsi tout marché de la personne et de ses attributs : marché de la conscience, marché de l'âme ou de la vie, marché de l'intelligence ou du corps, quelle que soit son origine, quelle que soit sa forme et quel que soit son but.

Nous pouvons donc formuler encore cet aphorisme social :

Toute société qui reconnaît la liberté de la conscience et le droit d'examen et ne combat pas à *tout prix*, sans *trêve ni repos*, l'*ignorance*, la *misère* et la *prostitution*, est folle et insensée.

En d'autres termes :

Tout ordre social basé sur la souveraineté du peuple dans lequel persistent ces signes hideux, est fatalement condamné à périr ; et son agonie présentera toutes les formes de l'esclavage et de la tyrannie, de la corruption et de la violence ; les hommes en lui gémiront de tous les maux, souffriront de toutes les douleurs, car il enferme et nourrit dans son sein des ennemis acharnés, des contradictions mortelles.

Voilà ce dont il faut se préoccuper, voilà les nécessités auxquelles il faut songer.



Vous dites : le peuple est souverain ; le voulez-vous impuissant ? Quel mensonge et quelle hypocrisie ! Le voulez-vous puissant, et le voulez-vous, alors, ignorant et sans espoir ? Quelle étrange folie !

## XVI.

J'ai promis de tout dire.

J'ai montré le jury envahissant les pouvoirs et les subalternisant ; j'ai montré le juré se substituant au magistrat. Dans l'ancienne société, alors qu'elle était dans toute sa force et toute son harmonie, gouvernée par l'Église et par la royauté, trois grandes institutions s'étaient développées par l'initiative et sous la protection de ce souverain et de ce pouvoir, elles étaient logiques, et maintenaient l'ordre social tout entier : c'étaient le clergé, la magistrature et l'armée.

Elles représentaient, dans la société, l'esprit, la volonté, l'action.

C'est ainsi que la magistrature, jouissant du privilège de constater le fait et d'appliquer la loi faite par la royauté dans les limites des prescriptions de l'Église, cherchait dans le clergé la sanction morale de ses jugements, et dans la force publique leur sanction matérielle.

Le clergé prêchait, au nom de sa doctrine, la soumission aux arrêts de la magistrature, et l'armée l'imposait à ceux que la force morale n'avait point soumis.

Or, si d'une part le jugement en équité subalternise les deux pouvoirs et envahit la magistrature, les deux conséquences sociales du jugement en équité, que nous venons de déterminer, envahissent l'armée et le clergé.

Ainsi s'accomplit l'anéantissement fatal et définitif de l'Église et de la royauté par celui des institutions puissantes qui les avaient longtemps représentées, et qui, désormais, doivent être transformées pour devenir aptes à représenter l'autorité nouvelle.

Nous n'appuierons pas sur cette conséquence nécessaire, elle devait être prévue. Nous nous contenterons de remarquer, d'une part, l'impossibilité de réaliser l'amélioration matérielle du sort du plus grand nombre tant que la partie de la population la plus forte, la plus active, la plus propre à la production, sera maintenue dans un état d'improductivité absolue. En somme, on ne peut convenablement augmenter le bien-être, c'est-à-dire la part de chacun dans les produits, qu'en augmentant la somme des produits. Il faut, pour cela, augmenter la somme des producteurs : or, il est de l'essence de l'organisation de l'armée de diminuer cette somme de producteurs de la manière la plus fatale.

D'autre part, nous signalerons l'antagonisme des instituteurs primaires et du clergé. Dans ces derniers temps, on a fait les plus énergiques tentatives pour le faire disparaître. Ces efforts sont mauvais parce qu'ils sont inutiles. Il est de l'essence de toute la science moderne de reposer sur l'examen, il est de l'essence du dogme de reposer sur la négation de l'examen. Le dogme catholique et la science moderne sont donc essentiellement incompatibles. Quoi qu'on fasse pour les accorder, on ne saura y réussir. Ce n'est point la faute des prêtres ou des instituteurs, c'est la faute de la nature des choses, de la nécessité.

Il ne faut point s'effrayer de cette double tendance.



La peur ne remédie à rien, et c'est alors que se produit le danger qu'il est nécessaire de l'envisager avec calme et sang-froid.

Loin, d'ailleurs, que cette substitution de l'instruction scientifique à l'instruction religieuse, et de l'ordre par le bien-être à l'ordre par la force, soit un véritable péril, nous ne craignons pas d'affirmer que c'est là l'unique moyen d'ordre spirituel et matériel qui se présente aujourd'hui.

En effet, alors même qu'il ne se présenterait rien pour les remplacer, l'armée et le clergé sont étrangement portés à se désorganiser d'eux-mêmes; et le moment approche où ils seront absolument incapables de remplir leurs fonctions normales: ils sont déjà devenus de véritables éléments de désordres moral et physique. Pourquoi? C'est ce que nous allons dire sans entrer dans une discussion qui nous entraînerait loin.

#### XVII.

Par des motifs qu'il serait trop long de déduire, l'enseignement ne suffisant plus aujourd'hui pour produire l'amour divin et la foi, l'Église n'a point craint, pour exciter l'esprit religieux, d'avoir recours à l'ébranlement des sens. Le culte s'en est profondément ressenti; chaque jour, il devient plus contradictoire avec la doctrine, et fait pénétrer dans l'âme du fidèle une cause de trouble et d'illogisme qui le rend incapable de toute notion d'ordre et de toute véritable énergie. C'est ainsi que l'Église, en adoptant pour se défendre, les armes avec lesquelles le siècle l'attaquait, sans songer que ces armes ne pouvaient lui servir, s'est elle-même suicidée. Cette

tendance générale de l'Église, qui la rend désormais incapable d'être une institution d'ordre moral: c'est le jésuitisme. Une grande gloire de l'ancienne Église de France est d'avoir toujours su lui résister; mais à la suite du grand mouvement de 89, elle se releva si faible et si mutilée des atteintes qui lui furent portées par la révolution, qu'elle crut devoir accepter cet auxiliaire dangereux qui avait déjà perdu l'Espagne et l'Italie, et qu'elle ne craignit point ainsi de s'empoisonner pour prolonger son existence.

Des motifs analogues ont agi sur l'esprit de l'armée: la conscience du droit d'examen agit fortement sur le sentiment de ses devoirs. Elle ne se considère plus comme un instrument d'action entre les mains d'une autorité qui pense et décide pour elle. Non, elle se croit le droit de penser, elle pense, elle veut. De ce moment elle devient une idée distincte au milieu de la nation, à cette idée se joint la force. D'un instant à l'autre, elle peut cesser d'être un instrument d'ordre à la disposition du pays, elle peut être un parti, elle peut être plusieurs partis. Il en sera nécessairement ainsi, telle est la force des choses: c'est le césarisme.

Voilà comment l'esprit de la révolution pénétrant même dans les institutions que l'ancien ordre de choses a fondées les rend incompatibles avec la conservation de cet ordre.

Mais comme ce nouvel esprit est essentiellement incompatible avec la mission et le sentiment des devoirs de ces institutions créées en vertu de principes opposés, il s'ensuit, dans leur sein, une lutte perpétuelle entre les traditions et les désirs, entre l'origine et le but,



entre les préjugés et la raison. C'est ainsi qu'elles enferment en elles des contradictions qui deviennent à tous moments plus sensibles et le germe de leur propre dissolution.

Le *jésuitisme* et le *césarisme* : tels sont les noms par lesquels nous désignons ces tendances éclectiques qui, comme tout éclectisme sont un signe de désorganisation.

Le *jésuitisme*, c'est une doctrine spiritualiste cherchant à se maintenir par la sensation. *Contradiction et corruption.*

Le *césarisme* c'est un instrument d'action cherchant une influence dans l'idée politique, et comme institution reniant ainsi sa nature, confondant enfin le soldat et le citoyen. *Contradiction et violence.*

Cette même cause, l'éclectisme, résultant de l'union des idées de la révolution et du catholicisme dans un même cerveau, ayant partout pénétré, nous voyons partout se reproduire les mêmes effets. Nous avons déjà montré dans l'ordre judiciaire l'idée rétrogradant et s'efforçant de prendre pour modèle l'idée judiciaire de l'empire romain. De même l'Église rétrogradant reproduit à nos yeux l'esprit de l'école d'Alexandrie ; de même, l'armée tend à reproduire l'esprit des gardes prétorienne.

C'est ainsi que lorsque l'on accuse le socialisme de nier l'idée chrétienne, l'esprit de conservation outrée la nie encore avec plus de force, et, si j'ose le dire, plus de mépris.

Le socialisme en niant le christianisme le reconnaît au moins comme nécessaire dans le développement de

l'humanité, et se félicite de l'avoir eu pour précurseur. L'esprit de réaction, en tentant de reconstituer pour se défendre le monde que le christianisme a détruit, nie cette grande religion non-seulement dans l'avenir, mais encore dans le passé. Les hommes qui défendent l'organisation catholique en ont ainsi perdu la notion précise, et dès à présent, il est certain que les partis conservateurs ont cessé de comprendre l'ordre social qu'ils tentent en vain de défendre. Si bien que leurs éloges deviennent une injure pour cette doctrine, à la hauteur de laquelle leur esprit ne saurait atteindre, et qu'ils calomnient et déshonorent, sans le savoir, les nobles conceptions et les formes sévères auxquelles ils rendent un culte indigne des larges et puissantes idées de justice et de progrès qui les ont animées.

## XVIII.

Le véritable caractère de la construction catholique, c'est qu'elle est basée tout entière sur une idée de tutelle. C'est là ce qui la distingue politiquement de toutes les sociétés basées sur l'idée de sujétion. Ce fut un immense progrès. Les peuples ne furent plus réellement sujets, ils furent pupilles. Ce qui distingue en effet la sujétion de la tutelle, c'est que celle-ci ne s'exerce que dans le cercle et la limite d'une loi commune au tuteur et au pupille. Tel fut le caractère évident de l'ordre catholique dans lequel princes et peuples étant soumis à la même loi, les peuples virent de tout temps en elle la limite de leur obéissance, et les princes la limite de leur pouvoir.



Or il est de l'essence de toute tutelle de n'être qu'un fait passager, de n'avoir qu'un but, l'éducation, et de finir avec elle. L'idée catholique était en ce sens une idée essentiellement transitoire. Il est digne de remarque que toute idée de transition cesse d'ailleurs d'autant plus vite d'être utile, que ceux dont la mission est de l'appliquer, le font avec plus de perfection. Quant au tuteur, il est d'évidence que, plus vite et mieux il a rempli sa tâche, plutôt l'éducation du pupille est parfaite, et plutôt la tutelle cesse d'avoir de raison d'être. Aussi sera-ce dans l'avenir le véritable honneur de l'Église et de la royauté de France, que leur peuple ait été le premier, de tous les peuples catholiques, capable de sa liberté. Arriver à se rendre inutiles, telle était leur mission; l'avoir accomplie, telle sera leur gloire; cette gloire sera partagée par les institutions qui leur serviront d'aides et de soutiens dans cette éducation grave d'un peuple illustre. Quelle nation peut montrer avec orgueil une doctrine aussi pure, une telle suite de grands rois, tant de savants évêques, tant de magistrats austères, et tant de vaillants soldats? Ah! royalistes, vieux parlementaires et jésuites, sachez-le, nous aussi nous sommes à la France; et, libres, nous ne répudions rien des enseignements et des souvenirs de la maison paternelle; sachez-le surtout, en méconnaissant l'avenir, c'est vous qui déshonorez le passé, c'est vous qui le déclarez inutile, c'est vous qui niez l'œuvre accomplie par nos pères, c'est vous qui les avilissez! Ne dites-vous pas que vous les représentez? Hélas! hélas! en vous pouvons-nous les reconnaître? Vous fûtes leurs élèves! vous êtes leurs héritiers! Ah! vous mentez! vous

mentez! ils ont été nos maîtres, ils ont été nos pères! en nous, ils ont mis l'amour de l'absolu! en nous, une force puissante! en nous, un espoir infini!..... Qu'ont-ils donc mis en vous? Gloire aux aïeux! A nous, ils ont légué l'avenir! à nous, l'audace! à nous, la liberté!..... Que vous ont-ils donné?



mes à de plus justes notions de la nature des choses.

Quand l'autorité existe, le pouvoir lui vient tout naturellement, et sans qu'il soit nécessaire de s'en préoccuper.

Quand l'autorité n'existe pas, de quelque force que l'on tente d'entourer le pouvoir, il ne la remplacera jamais.

Un peuple sans pouvoir est possible; un peuple sans autorité ne l'est pas.

Un peuple privé momentanément d'autorité se trouve dans le plus grand péril.

Un peuple sans autorité possible est un peuple perdu.

Une autorité est d'autant plus parfaite et plus durable qu'elle a besoin d'un moindre pouvoir.

La vérité de ces assertions résulte de la définition même du pouvoir et de l'autorité.

L'autorité est le principe supérieur qui unit et justifie l'ensemble de toutes les idées communes à une nation. C'est un axiome fondamental ou une hypothèse universellement consentie.

Le pouvoir est l'instrument au moyen duquel les conséquences de cet axiome s'appliquent à ceux qui ne veulent ni les accepter ni les comprendre.

Quand ces conséquences pratiques sont logiquement déduites de l'autorité, l'action du pouvoir est légitime et normale.

Quand ces conséquences sont au contraire fausses et illogiquement déduites des principes fondamentaux, l'action du pouvoir devient absurde et injuste.

Mais, en aucun cas, l'action du pouvoir ne saurait

### CHAPITRE III.

#### LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ.

##### I.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons surtout en vue de réunir les éléments nécessaires à la solution de cette question si actuelle et si importante : quelles sont aujourd'hui la nature, les fonctions et les relations du pouvoir et de l'autorité?

Une confusion déplorable s'introduit à ce sujet dans le plus grand nombre des esprits. Parce que le pouvoir est toujours une conséquence de l'autorité, on se laisse aller à penser que l'autorité pourrait à son tour devenir une conséquence du pouvoir. Bien plus, en s'imaginant que ces deux termes peuvent se reproduire indifféremment l'un l'autre, on arrive bientôt à penser qu'ils sont identiques, et qu'il est inutile de les distinguer.

Une telle croyance est en politique sociale l'erreur la plus funeste. Elle peut avoir les plus désastreux résultats. Il est urgent de la détruire, et de ramener les hom-



ressusciter l'autorité, c'est-à-dire l'ensemble d'idées, de principes vrais ou faux qui la constitue, lorsque cet ensemble est détruit.

Cet ensemble se détruit de deux façons, par le scepticisme et par la contradiction.

## II.

Le scepticisme est pour un peuple une maladie mortelle; il ne saurait en guérir. C'est l'amoindrissement graduel de la croyance à tous les principes; l'indifférence à toutes les vérités, ou plutôt cette idée qu'il n'y a point de vérité fondamentale, qu'il est inutile d'en chercher une, que dans la solution de chaque difficulté on doit uniquement se préoccuper des événements et des circonstances, et qu'il est inutile d'unir ces solutions diverses, de leur chercher une loi générale, de les faire découler d'une doctrine; car il n'y a ni solution unique, ni loi générale, ni doctrine. C'est l'athéisme appliqué; ou plutôt c'est une sorte de fétichisme douteur qui croit à toute chose sa raison d'être, et se résigne à ne pas connaître l'unique raison de toutes les choses.

Alors se brise et se dissout l'unité sociale qu'avait fondée d'abord la notion générale qui constituait l'autorité; les grandes institutions cessent d'être liées et d'avoir une action commune; bientôt, dans leur sein, le même désordre introduit la même division, et les fonctions se séparent à leur tour; enfin, la même cause ne cessant point d'agir, chaque homme ne règle plus ses efforts que par des appréciations personnelles et contingentes; nul ordre, nulle unité n'est plus conce-

vable; tout se précipite par la dissolution à l'anéantissement, et la société meurt.

La contradiction est plus violente, elle apparaît sous des formes plus désordonnées et plus brutales; mais elle est bien moins dangereuse. Nous entendons désigner ainsi la lutte qui s'établit dans le sein d'un peuple entre deux principes d'autorité inconciliables. C'est là certes un état pénible; mais enfin l'autorité nouvelle peut et doit avec le temps vaincre l'ancienne autorité. Ces deux sociétés animées d'un esprit si différent, d'une notion de la nature des choses si opposée, ne se ressembleront point; peut-être n'auront-elles rien de commun; mais enfin ce n'est point là l'anéantissement, c'est une transformation.

Ces transformations nécessaires ce sont les grandes révolutions de l'humanité. Il ne faut point se bercer de faiblesses et d'illusions par cela seul qu'elles sont des changements dans l'idée fondamentale de vérité; dans la notion même de perfection, ce sont des changements dans la notion de Dieu, des révolutions religieuses.

## III.

Dans ces luttes entre deux autorités il se passe d'ordinaire un fait déplorable. Lorsque l'ancienne autorité sociale a définitivement été vaincue, et qu'il est désormais acquis que l'on ne saurait lui faire appel; quand enfin, dans la discussion des actes politiques ou des lois, il n'est plus permis de l'opposer comme un argument invincible, — ainsi qu'il arrive aujourd'hui de la révélation chrétienne, depuis qu'il n'y a plus de religion de l'État; — quand, dis-je, le mouvement en est à ce



point, au lieu d'accepter l'autorité nouvelle, les hommes de résistance, et quelquefois, malheureusement aussi, les hommes de progrès ignorants, arguent de vieilles autorités, perdues dans la nuit des temps, qui ne sauraient plus être d'aucun usage à l'humanité. Rien n'est plus douloureux pour les véritables amis du progrès qu'une telle tendance. Il est certain qu'elle ne peut être utile à personne, pas même aux hommes de réaction; car ces prétendues autorités n'ont aucune chance d'être acceptées; il serait tout à fait impossible de réaliser aucune des formes sociales ou des institutions qui en découlent naturellement; elles sont mortes et bien mortes. Mais ces fantômes évoqués jettent la frayeur et le trouble dans tous les esprits, et c'est quelque chose de désolant que d'être obligé de recommencer toujours les mêmes efforts, et de combattre ces légions de revenants qui pour palais à l'avenir viennent offrir leurs sépulcres.

C'est à ce point que nous sommes aujourd'hui. Depuis l'heure de la proclamation de la liberté de conscience et de la suppression d'une religion de l'État, on ne saurait considérer l'idée chrétienne comme l'autorité fondamentale de notre ordre social; il n'en est pas moins vrai que c'est par elle, et conformément à elle, que cet ordre fut produit; il n'est pas moins vrai que, sous peine de détruire la liberté de conscience, l'ordre social ne peut avoir aujourd'hui pour but avoué de maintenir les hommes dans le cercle de prescriptions dogmatiques supérieures à la conscience individuelle. Il est aussi certain que cet ordre suppose la foi et l'obéissance à la doctrine chrétienne chez ceux dont il règle les rapports, et

que cet ordre, fait pour un peuple chrétien et fervent, devient quelque chose d'essentiellement vicieux et détestable chez un peuple que la foi abandonne; de sorte que l'organisation se trouve privée du correctif sur lequel, en l'établissant, on avait légitimement compté.

Il suffira de citer un exemple.

Un des correctifs les plus nécessaires contre la tyrannie des pouvoirs dans l'ordre chrétien était l'appel des peuples contre ces pouvoirs près des gardiens de la doctrine, appel que sanctionnait l'excommunication en déliant tous les hommes du devoir d'obéissance aux lois et aux souverains injustes. Politiquement, l'excommunication était une formule par laquelle l'Église proclamait, en certain cas, que *l'insurrection était devenue le plus saint des devoirs*. C'était une puissante garantie. Que, par l'abus, l'Église l'ait compromise en faisant un instrument de puissance personnelle de ce qui devait rester un moyen de protection pour les opprimés, cela n'est point douteux. Toujours est-il que depuis la séparation des pouvoirs, l'ensemble harmonieux du catholicisme, qui n'est que le socialisme dont le christianisme est la philosophie, s'est profondément altéré. Dès lors, on put prévoir la dissolution et la décadence de cette grande chrétienté, noble empire qu'avait fondé la doctrine, lentement élaborée par tant de générations arden-tes guidées par tant d'hommes de savoir, de sagesse et de génie, puissants par l'amour et surtout puissants par la foi. La construction sociale catholique reçut le coup mortel par la proclamation de la liberté d'examen, et l'autorité sociale, qui lui avait servi de fondement,



fut anéantie par la proclamation de la liberté de conscience.

Je conçois qu'on accepte encore cette autorité, qu'on tente de rétablir cette organisation; mais quel que soit le parti auquel on appartienne, je ne comprends point qu'on recule au delà dans le passé pour recueillir les débris de ce vieux monde que le christianisme a détruit, sur les ruines duquel le catholicisme a élevé tout un monde nouveau.

Ne comprend-on point que ce sont là des efforts puérils, des exercices de collégiens en vacances, peu dignes d'hommes d'État et de législateurs? Le *De viris illustribus* est un bon petit livre, et M. Plutarque est excellent à lire; mais je doute que l'on puisse aujourd'hui remplacer avec eux l'Évangile et saint Paul. Aratus et Phocion furent de grands citoyens, n'aimeriez-vous pas mieux Origène, Augustin ou Jérôme? Le sénat romain n'est pas à dédaigner. Ah! certes, mon cœur bondit, mon âme se révolte et s'indigne, et tout mon sang tressaille quand je pense à Constance! Cependant j'aime mieux ces hommes, humbles esclaves d'une inflexible loi, qui condamnaient au bûcher Jérôme de Prague et Jean Huss, et pleuraient en les condamnant, que l'orgueilleuse assemblée qui tentait d'infliger des lois humaines à l'humanité.

Non, sachez-le bien, tout ce travail rétrospectif fait pitié. Après avoir aimé des lois divines, si l'humanité les abandonne, elle ne subira jamais les lois d'un homme ou d'un peuple; elle ne fera point au sang du Christ, au sang des martyrs qui l'ont affranchie, elle ne leur fera pas l'injure de reprendre des chaînes. Après

la volonté d'un homme, la raison d'État; après la raison d'État, la religion; après la religion, la liberté: voilà toute la philosophie de l'histoire. Les rois de l'Égypte et de l'Orient, les peuples de la Grèce et de Rome, les croyants du Christ et de Mahomet, l'humanité: voilà la dynastie des souverains du monde.

## IV.

Ne croyez pas que la révolution ait pour enfant la démocratie d'Athènes, pour appui les lois du peuple romain. Que me parlez-vous du suffrage de tous s'imposant à ma conscience, et de la souveraineté du peuple, n'ayant que son intérêt pour guide? *Salus populi suprema lex esto!* Êtes-vous fous? oubliez-vous que les peuples ont depuis dix-huit siècles appris une plus noble doctrine? Oubliez-vous qu'ils ont tout sacrifié, leurs intérêts, leur bonheur et leur sang, pour une plus idéale vérité? Oubliez-vous les croisades? Oubliez-vous cet amour de la justice et de la perfection qui fut, à travers tant de douleurs et tant de ténèbres, leur guide et leur flambeau?

Non, mais vous êtes sans croyance et sans foi; vous êtes aveugles et vous ne croyez pas à la lumière. Où vont les peuples? que vous importe? D'où viennent-ils? que font-ils? que vous importe encore? Y avez-vous seulement jamais songé? Qu'est-ce que l'histoire? qu'est-ce que la science? qu'est-ce que la religion? qu'en savez-vous? Que dis-je! que voulez-vous en savoir? Vous trouvez malséant qu'il vous en soit parlé! cela n'importe point aux lois. Et vous-mêmes, si vous ne savez rien des nations; que savez-vous de vous-mêmes? que



pensez-vous? qu'espérez-vous? Hélas! vous n'en savez rien, et cependant c'est ainsi qu'on gouverne les peuples. Au hasard : le hasard est si grand! triste! triste!

Ah! disent quelques-uns, nous savons qu'il en est ainsi, et nous le déplorons. Ce sont à peine des abris d'un jour que nous bâtissons dans la nuit, et demain il faudra les détruire; mais nous ne pouvons mieux faire, il n'est pas temps encore. — Il est toujours temps de ne point proclamer de fausses doctrines. — Non! il faut attendre avant de passer sur la rive nouvelle : il faut attendre encore.

Attendre! qu'attendez-vous? que l'idée s'apaise, que l'espoir s'éteigne, que le progrès s'arrête. Oh! la charmante et la naïve idée! Paysans assis sur les bords du Danube, vous attendez que le fleuve ait passé.

## V.

Il faut faire un choix, et le temps presse : ou le catholicisme, et alors pas de demi-mesures, pas de liberté de conscience, pas de liberté d'examen, pas de séparation des pouvoirs; ou la liberté entière, absolue, devenue l'autorité. Il n'y a pas de moyens termes, croyez-le bien. Tout électionisme ne sera que ruine, secousse, confusion. Maintenant, examinons.

De ces deux autorités : le dogme et la foi, la conscience et la liberté, laquelle fait aujourd'hui véritablement autorité? car, entre elles, je vous dis de choisir. Mais en pareille matière le choix n'est pas possible : on croit, où l'on ne croit pas; mais croire ne dépend pas de la volonté. Or, il est nécessaire qu'une autorité soit crue; elle ne saurait autrement remplir en aucune

façon sa mission progressive. Eh bien! c'est pour cela même que l'on se plaît à obscurcir toutes les questions. On sait que du moment où le dilemme serait posé, la conclusion ne saurait être douteuse. On s'efforce par tous les moyens d'empêcher qu'il ne se pose : voilà ce qui est misérable, ce qui est indigne d'hommes sérieux et de bons citoyens. Or, entre temps le scepticisme arrive, et le désordre et la corruption l'accompagnent.

L'autorité nouvelle étant repoussée, l'autorité ancienne étant inacceptable et même impraticable aujourd'hui, la nation se trouve momentanément comme dépourvue de sens par suite de ce manque d'autorité. Le signe d'un tel état est dans une incessante réclamation de pouvoir. On s'imagine qu'il manque de la force aux agents de l'autorité et qu'il n'est nécessaire que de leur en donner. On ne s'aperçoit pas que le pouvoir n'est qu'un outil, et que si fort et acéré qu'il soit, il ne vaut que par la main qui l'emploie; cette main c'est l'autorité. Le jour où vous aurez six cent mille hommes et pas d'autorité, c'est-à-dire pas d'idée commune qui les unissent, cinquante hommes unis qui se jeteront au milieu d'eux, les auront renversés en un jour. C'est l'histoire de la tour de Babel : que voulez-vous que fassent des hommes qui n'ont pas une idée commune? Que dis-je? cinquante hommes; il n'y aura besoin de personne, ils se disperseront d'eux-mêmes.

Cela est si vrai qu'une grande autorité n'a pas même besoin de pouvoir, que je ne sache pas que l'on ait jamais songé à imposer aux hommes cet usage de considérer deux fois quatre comme faisant huit : pourquoi? parce qu'il est tellement adéquat à la conscience et à la



raison, qu'il s'impose de lui-même et que personne n'a jamais songé à se révolter de l'obligation de penser et d'agir à ce sujet comme tout le monde.

A mesure que l'autorité augmente, le pouvoir, devenant inutile, diminue. A mesure que le besoin de pouvoir augmente, c'est que l'autorité diminue. Mais il est digne de remarque que cela ne sert à rien; parce que le pouvoir, pour agir, a besoin d'unité, c'est-à-dire d'autorité, et que si elle se rencontrait dans l'ensemble de ses agents elle serait en même temps dans la société.

Faire du pouvoir c'est badigeonner une maison qui menace ruine.

La grande question c'est de rechercher l'autorité. Tel est le but d'une constitution : elle ne devrait absolument renfermer que l'ensemble des idées qui sont universellement acceptées. Rien de plus, rien de moins. En ce temps, elle ne peut renfermer qu'une déclaration des droits individuels garantissant la liberté et limitant les attributions des pouvoirs. Elle ne peut que se développer de jour en jour par l'extension de ces droits, la limitation plus étroite de ces pouvoirs. On peut ainsi créer une autorité réelle et la conséquence de cette autorité sera un pouvoir à la fois moins dispendieux et plus véritablement fort.

## VI.

Quant aux prétendus principes de la souveraineté des majorités, de la majesté du peuple, du salut du peuple, etc., et celui-ci, qu'on peut y ajouter, que les constitutions doivent être conformes au génie des peuples et aux conditions géographiques de leur territoire;

quant à toutes ces idées antédiluviennes, ce ne sont, quels que soient les hommes qui les professent, que ces hommes se disent bleus, rouges ou blancs, que de belles et bonnes tentatives de réaction et de recul tellement exagérées, qu'elles sont impossibles à mettre sérieusement en pratique, mais très-pernicieuses par le temps qu'elles font perdre, et l'abrutissement dans lequel elles plongent les esprits.

Je ne leur connais qu'une qualité. Comme on les fait accepter par les esprits paresseux, par ce motif qu'elles ont été réalisées dans l'humanité, elles servent à battre en brèche les institutions existantes, et comme elles sont incapables de se maintenir longtemps, elles disparaissent peu à peu d'elles-mêmes en laissant la place libre pour les idées d'avenir. Mais cet avantage ne compense pas leurs inconvénients. Presque toutes les violences et toutes les haines ont été dues depuis soixante ans à l'emploi de ces fâcheux moyens d'attaque et de défense.

Telles ont été les idées de Montesquieu, notamment l'aphorisme que je viens de citer sur la légitimité de l'influence des races, des climats, des lieux, etc., sur les bases constitutives des sociétés, et la théorie de la balance des pouvoirs; idées, bonnes à tout détruire, inhabiles à rien édifier, idées qui servent maintenant à la réaction après avoir été les instruments de la révolution; idées mortes! vieilles momies exhumées de la nécropole des nations, nouvellement vêtues, déguisées et fardées! cadavres de Mézence, poison et supplice des peuples qui les ont embrassées!

Ces théories sont tout simplement un mélange de grec



et de romain, hideusement recouvert de protestantisme royal à la mode d'Angleterre. Il est vraiment honteux que ce soit avec de telles doctrines qu'on ait achevé la destruction du grand œuvre politique et social du catholicisme. C'est pitié de voir ce vieux lion mourir ainsi de cette suprême injure.

Étrange aberration ! que l'on ait accusé le catholicisme d'avoir, par le génie, soumis à une loi commune un empire plus grand que l'empire romain, et, sur une idée, d'avoir organisé l'Europe entière et fondé la chrétienté.

Bizarre événement ! que de cette gloire on lui ait fait un crime ; et qu'une telle accusation ait eu quelque puissance et quelque crédit près d'hommes intelligents et sérieux.

Ah ! ce fut là sa force et ce sera son éternel honneur que d'avoir audacieusement posé cette grande formule au destin de l'humanité. UNE FOI, UNE LOI, UN DROIT. Cette formule, que Rome en s'adorant proclamait à son profit et propageait par l'épée, le catholicisme, en adorant l'Infini, la proclamait au profit des hommes et la propageait avec la parole. Elle est acquise à l'esprit humain et ne disparaîtra plus du monde ; toute doctrine sociale qui la méconnaît ne saurait exister. Désormais il n'est plus de solution en dehors de cette idée d'universalité. Tel est le criterium auquel se mesure tout d'abord un principe. S'il n'est pas universel il n'est pas, et ne saurait aspirer à remplacer la grande idée qui descend au tombeau. Quiconque veut enfermer la révolution dans l'étroite limite d'un peuple, ignore la marche de l'humanité ; et si le principe révolutionnaire

de l'autorité de la conscience n'était pas catholique en ce sens, la révolution ne serait qu'un recul dans le mouvement, et n'aurait pas de raison d'être. Mais ce grand principe moderne jouit de ce caractère à un si haut degré, qu'il paraît en cet ordre réaliser l'absolu.

Il proclame, en effet, pour tous, sans acception de lieux, de temps ou de circonstances, UNE FOI, la solidarité ; UNE LOI, la conscience ; UN DROIT, la liberté. Et, chose bien digne de remarque, cette unité que Rome païenne cherchait par la guerre, et Rome chrétienne par la propagande, il n'a pas besoin de la créer, il la dévoile, il la constate : elle est. La loi n'est plus à enseigner ou à imposer ; elle est écrite dans le cœur de chacun, et chacun l'aime. La catholicité n'est plus à poursuivre et n'est plus à fonder : elle existe, elle est trouvée.

## VII.

Nous pouvons ici montrer toute l'immensité, toute l'harmonie du grand mouvement qui s'accomplit de nos jours. En même temps que dans les sciences morales l'unité se constituait ainsi ; les sciences physiques obtenaient un semblable résultat. Toutes marchaient vers une synthèse commune ; les entités impondérables et les hypothèses, disparaissant tour à tour, se fondaient dans un majestueux ensemble, et ce n'est point énoncer une affirmation téméraire que d'annoncer dès aujourd'hui l'unité de toutes les lois physiques.

Ces deux termes : l'humanité, la nature, nous apparaissent ainsi dès à présent comme deux unités distinctes, régies chacune par une loi, spéciale mais



unique : la loi physique et la loi morale. Or, dès le début de la vie sur le globe, la tradition nous montre les hommes ennemis et séparés, en lutte contre eux-mêmes et contre la nature, qui ne leur apparaît encore que sous l'aspect d'un chaos monstrueux de forces contradictoires. Une implacable malédiction plane sur la création tout entière ; par elle l'amour et la vie, l'homme et la nature semblent divisés pour toujours ; et l'anathème sur le bonheur et la science, l'épouse et le travailleur, en est la sombre traduction.

Un des plus anciens livres que nous possédions a conservé l'histoire de ces temps primitifs. Ce livre enferme tout : et le bonheur premier, l'ignorance et le repos, et la lutte sanglante, et l'humanité divisée ; les fils de Caïn et les enfants de Seth ; ceux-ci paisibles et pasteurs ; ceux-là guerriers et industriels, les premiers qui déchirèrent les flancs de l'homme et les flancs de la terre ; et la malédiction sur la fécondité du travail et de l'amour ; le crime de la science et de l'orgueil, la connaissance du bien et du mal. Mais il est nécessaire de contrôler la Genèse par l'étude de la situation actuelle de la race humaine, et par la logique, cette lumière de tous les temps et de tous les lieux. Alors l'esprit reste frappé d'un phénomène étrange : cette histoire des premiers jours apparaît dans la Bible comme en un miroir où les objets sont renversés.

De l'accroissement de population et de l'appropriation par le travail naquirent la misère et la guerre, et de ces maux naquirent les efforts rédempteurs qui devaient, par les sciences physiques, reconnaître l'unité de la nature, par les sciences morales reconstituer

l'unité humaine, et résoudre enfin l'antinomie primitive, après en avoir ainsi déterminé les éléments.

Eh bien ! c'est de cette recherche de la science que la Bible fait le crime originel, et la cause même de la lutte et de la douleur ; et ce sont les causes premières de cette recherche dont elle en fait les conséquences. De là une double malédiction sur l'amour et le travail.

Ainsi se reconnaît dans la Bible l'œuvre de l'esprit dominateur de la théocratie, qui se réserve à lui seul la science et se prépare à jeter l'anathème sur quiconque oserait discuter ses affirmations et renouveler le crime originel.

Là se reconnaît encore cette tendance aveugle du vulgaire, cette facilité déplorable avec laquelle il confond incessamment les effets avec les causes. Telle est la funeste origine des tyrannies et des troubles, et dans nos sociétés les plus avancées, tel est encore l'aveuglement de la plupart des hommes.

Nous qui résolu à vaincre le mal en cherchons l'origine et marchons à travers tant de ruines vers un monde meilleur, si nous parlons ignorance, on répond misère ; si nous parlons misère, on répond ivrognerie, vices, paresse. Toujours nous rencontrons ainsi l'effet à la place de la cause, toujours la volonté de combattre les symptômes en éternisant la maladie ; et si, remontant aux causes premières du mal, nous voulons l'extirper dans sa racine, tous de s'écrier et de s'unir contre cette tentative criminelle, chercher le bonheur et la fraternité.

Jamais cette horreur du bien-être et de la concorde,



cette haine du plaisir et de l'amour, jamais cette malédiction sur l'humanité ne furent plus logiques et plus absolues ; jamais l'image d'un Dieu de vengeance n'apparut plus cruelle que dans la Bible. L'humanité est maudite dans la solidarité par le péché originel, maudite dans la femme et dans le temps où se reproduit l'espèce : « Tu enfanteras dans la douleur. » Maudite dans le travailleur et dans l'espace où s'accomplit son œuvre : « Tu gagneras ta vie à la sueur de ton visage ; » c'est le génie de l'anathème. Eh bien ! livre menteur, livre méchant, sois maudit à ton tour ! Ton peuple, couvert du sang du dernier émancipateur, depuis deux mille ans, sous la haine et le mépris des nations porte le poids de ton crime ; tu maudis l'humanité ; l'humanité maudit tes fils ! Qu'ils rentrent aujourd'hui dans son sein ! Qu'ils t'oublient ! ton œuvre est accomplie.

Comme les fleurs sous la neige, sous ta loi cruelle a germé la vie ; la vie te renie, vieux livre ! retourne au néant. Disciple de Calvin et nourri de ton esprit, un corrupteur austère a gouverné la France. Cét homme a dit : « Le travail est un frein. » Quelques jours à peine étaient écoulés, et le trône qu'il voulait défendre a glissé dans l'abîme ; le silence règne encore dans l'enceinte où sa bouche a prononcé cette parole impie. Frères et sœurs courbés sous l'antique anathème, votre joug est brisé, relevez-vous et gouvernez la terre ! Humanité, reine ! l'amour est tout ton être, la science est ta loi, le travail est ton sceptre et l'art est ta couronne !

## VIII.

Avant que la loi de l'ordre et de la liberté fût constatée par la science dans l'univers et constituée dans l'humanité par l'amour, il n'y avait place que pour les enfants de l'ignorance et de la haine : le désordre, la misère et la douleur ; et dès le premier jour commence une lutte éloquentement nommée : la guerre à la parcimonie de la nature.

Cette lutte étant un fait universel, l'action et la réaction du globe et de la race humaine, elle ne pouvait se résoudre et prendre un caractère harmonique qu'entre ces divers éléments.

Combien faudrait-il de siècles avant que ces unités fussent comprises ? Combien, avant que la pensée pût saisir, comme une réalité, ces deux mots : l'humanité, la terre ; et, de ces termes enfin connus, s'élever par une synthèse plus haute à l'unité, retrouver par la science et l'amour en un nouvel Eden le bonheur et l'harmonie perdus ?

Il fallait, avant tout, unir les hommes, connaître la nature. Sur une double ligne se déroule ainsi devant nous la marche des peuples à la recherche de la science et de la fraternité. Nous les voyons de sociétés en sociétés, de systèmes en systèmes, de révolutions en révolutions, se rapprochant toujours de la connaissance et de la réalisation de ces termes opposés, arriver enfin à constater leur double unité, puis, réclamant la solution de l'antagonisme primitif, poser enfin de nos jours, sur le terrain même de la guerre, les bases d'une science et d'une société nouvelles. Ils ne demandent plus



désormais les lois de l'unité morale ou de l'unité physique, mais bien la loi d'union de la race humaine et de son globe, la constitution de la souveraineté de l'humanité sur la terre : *la loi du travail*.

Ainsi tout d'abord les hommes se trouvèrent en face d'une antinomie : l'amour et la vie ; aimer, embellir. Le problème était d'une part de réaliser l'unité humaine par la fraternité, de l'autre de connaître les lois de la nature. En créant la morale, les hommes à la recherche de la fraternité, avec elle ont trouvé la liberté ; en créant la physique, à la recherche de la nécessité, avec elle ils ont trouvé l'unité ; maintenant qu'ils s'élancent à la recherche de l'universelle harmonie, par surcroît, que leur sera-t-il donné ?

## IX.

Ici les conséquences se pressent en foule, nous ne saurions nous laisser entraîner à les développer ; mais il nous sera permis de déduire en quelques mots, de ce qui précède, la nature des relations et des limites actuelles de la souveraineté, du pouvoir et de l'autorité.

Les lois physiques étant connues ou en voie de l'être, toute décision nouvelle à ce sujet ne serait désormais qu'une absurde et ridicule tyrannie : dans cet ordre, on ne commande plus, on démontre. La détermination de ces lois échappe donc à la souveraineté, elles la dominent. Cela est tellement évident aujourd'hui, tellement accepté, qu'il semble oiseux de le dire, et que l'on ne conçoit plus chez le souverain la prétention de légiférer la science. Le procès de Galilée nous paraît à tous la plus étrange et la plus condamnable iniquité.

Mais ce que l'on comprend moins en général, c'est que, dans l'ordre spirituel, la science étant également fixée, et la loi morale étant constatée par la proclamation de la liberté de conscience, il se passe dans cet ordre un fait analogue, et qu'il est tout aussi absurde, inique et ridicule de légiférer souverainement la morale, alors qu'on en proclame la liberté. C'est là une contradiction très-grave. Si l'on ne revient à des idées plus saines, ello produira des chocs désastreux et de véritables impossibilités sociales. Il faut choisir absolument entre la législation humaine et l'obéissance d'une part, et la législation naturelle et la liberté d'autre part ; car, ou ces deux législations sont semblables, et alors il en est une inutile ; ou bien elles sont contraires, se combattent et s'entre-détruisent ; alors il ne saurait être convenable d'entretenir ces combats et ces déchirements.

La loi naturelle, morale et physique, voilà donc la croyance commune, l'autorité qui limite la souveraineté.

Je ne m'arrêterai pas à montrer comment cette autorité qui crée le souverain en même temps qu'elle le limite et lui donne ainsi sa légitimité, n'est compatible qu'avec la souveraineté du peuple, c'est-à-dire de la conscience et de la raison de tous sans exception.

Mais si cette souveraineté ne peut légitimement réagir contre l'autorité qui l'investit ; si elle ne peut faire ni lois morales ni lois physiques, que fera-t-elle ?

Elle maintient autant qu'il est en elle la liberté parmi les hommes, l'ordre dans la nature ; c'est-à-dire qu'obéissant aux lois naturelles, elle en favorise et en règle l'action pour le bonheur et la liberté de tous.



D'autre part, ignorant encore la loi unique qui lie l'homme à la nature, l'esprit à la matière, le souverain étudie l'action réciproque de ces termes opposés, recherche l'ordre et la vérité dans les relations qui les unissent, fait à ce sujet des suppositions (des hypothèses) destinées à servir de lois en attendant que les lois vraies soient connues. Il charge les pouvoirs de préparer ces lois provisoires et d'en assurer l'exécution ; comme souverain, il accorde ou refuse sa sanction à ces lois.

## X.

Les sciences morales se résolvant toutes aujourd'hui dans l'idée unique de liberté, la direction morale échappe à la souveraineté. Les sciences physiques se résolvant toutes également dans une idée de nécessité, toute tentative de direction physique échappe de même à la souveraineté.

La mission du souverain s'élève ainsi jusqu'à la recherche du plus haut problème qui se soit posé devant l'esprit humain : celui de la conciliation de la liberté morale et de la nécessité physique. Il s'agit de trouver les conditions les plus favorables au développement du bonheur et de la vie, et cela sans résister aux lois de la nature, ce qui serait tuer la vie ; sans porter atteinte à la liberté humaine, ce qui serait tuer le bonheur. Ces conditions favorables peuvent être exprimées par des institutions plus ou moins hypothétiques, et dont la création peut être l'œuvre de l'action souveraine. Cette action se propose ainsi pour but ultérieur d'arriver à la connaissance de l'ordre universel et de la loi de vérité

qui lie dans l'univers la matière à l'esprit, et de faire entrer le monde physique dans la société humaine par l'étude de leurs relations et de leurs rapports, et l'achèvement d'une science, d'une religion et d'une philosophie.

Or, l'ensemble de toutes les relations et de tous les rapports par lesquels l'homme modifie la nature et la nature modifie l'homme, se divise en deux grandes catégories ; l'une est insaisissable et libre, du moins en apparence ; elle comprend l'art et l'action esthétique de l'univers ; l'autre renferme tous les faits de production et de consommation ; celle-ci seule peut être soumise à l'action du souverain. Le but de cette action ne peut être que de favoriser ces relations et de les ordonner.

La mission du pouvoir est donc d'activer la production, le circulation et la consommation, et de les régulariser ; et tout d'abord d'assurer à tous, dans les limites du possible, des moyens de travail, une consommation suffisante, et de diriger la circulation.

C'est là ce que le peuple appelle *l'organisation du travail*. Organiser le travail, tel est désormais la mission du pouvoir.

Quant à l'ensemble de vérités, à l'autorité qui limite et qui crée la souveraineté de tous, c'est ce que le peuple appelle la *République*. C'est la garantie de tous et de chacun contre la tyrannie du grand nombre ou de la force.

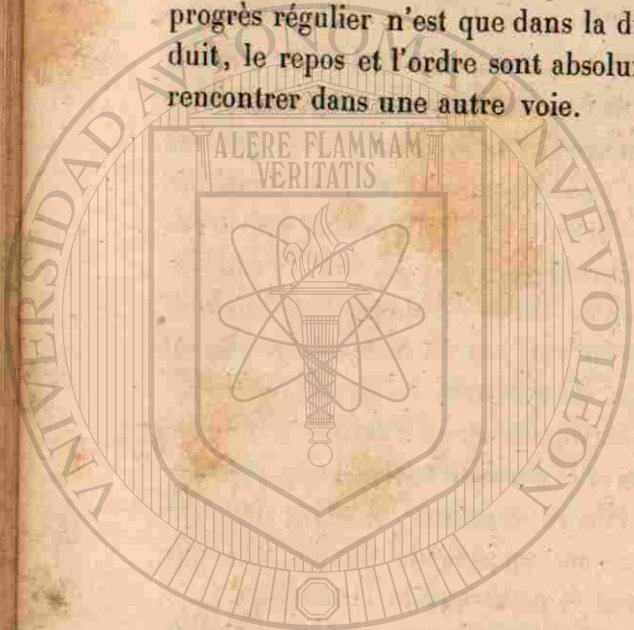
Je ne sais que trop que ces conditions abstraites et absolues sont immédiatement irréalisables ; elles n'en sont pas moins désormais les conditions nécessaires :

De la seule autorité possible,



De la seule souveraineté légitime,  
Du seul pouvoir acceptable et utile.

Tel est le but inévitable auquel tend la révolution ; le progrès régulier n'est que dans la direction qui y conduit, le repos et l'ordre sont absolument impossibles à rencontrer dans une autre voie.



## CHAPITRE IV.

### LA SOUVERAINETÉ.

#### I.

J'attache une telle importance à la fixation des caractères du pouvoir, de la souveraineté, de l'autorité ; je suis tellement convaincu des dangers que présente la confusion qui s'introduit entre ces idées si distinctes, que ce que je viens de dire à ce sujet ne saurait me satisfaire.

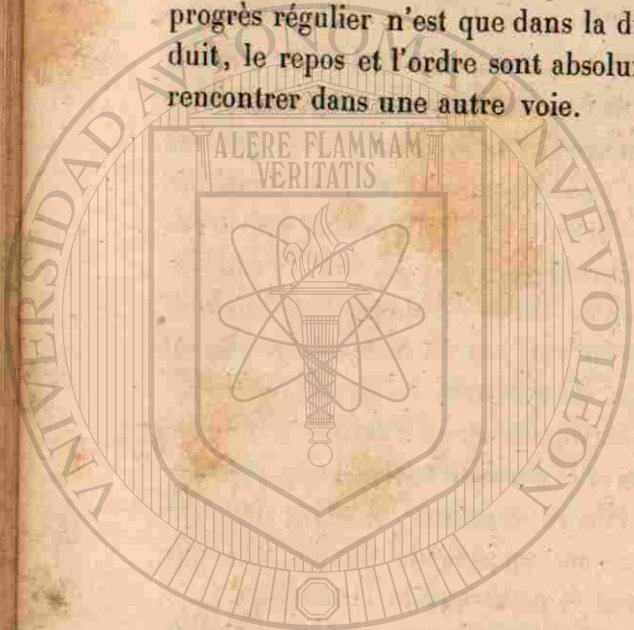
Je me vois forcé de réclamer quelque attention, je ne voudrais pas dans cette étude me laisser entraîner à des formes trop philosophiques auxquelles la plupart des lecteurs ne sont point habitués. Ce m'est une grande difficulté de rester parfaitement clair en m'imposant une telle condition.

Ces considérations sortent en effet du champ des discussions habituelles, et l'on n'est point dans l'usage de leur attribuer une valeur politique. C'est une grande erreur. Ce sont d'ailleurs les questions les plus hautes



De la seule souveraineté légitime,  
Du seul pouvoir acceptable et utile.

Tel est le but inévitable auquel tend la révolution ; le progrès régulier n'est que dans la direction qui y conduit, le repos et l'ordre sont absolument impossibles à rencontrer dans une autre voie.



## CHAPITRE IV.

### LA SOUVERAINETÉ.

#### I.

J'attache une telle importance à la fixation des caractères du pouvoir, de la souveraineté, de l'autorité ; je suis tellement convaincu des dangers que présente la confusion qui s'introduit entre ces idées si distinctes, que ce que je viens de dire à ce sujet ne saurait me satisfaire.

Je me vois forcé de réclamer quelque attention, je ne voudrais pas dans cette étude me laisser entraîner à des formes trop philosophiques auxquelles la plupart des lecteurs ne sont point habitués. Ce m'est une grande difficulté de rester parfaitement clair en m'imposant une telle condition.

Ces considérations sortent en effet du champ des discussions habituelles, et l'on n'est point dans l'usage de leur attribuer une valeur politique. C'est une grande erreur. Ce sont d'ailleurs les questions les plus hautes



qu'ait à résoudre l'intelligence humaine; et si l'on veut bien songer que la fixation de la souveraineté est le plus grand problème qui se puisse poser, que de la solution qui en est donnée dépendent tous les droits, tous les devoirs, toutes les relations sociales et la vie même de l'humanité, enfin que lorsqu'une solution est une fois acceptée un grand nombre de siècles s'écoule toujours avant quelle soit mise en suspicion, et que le problème se pose de nouveau devant l'esprit humain; on comprendra qu'une telle recherche demande des considérations plus élevées que celles au moyen desquelles on espère résoudre les difficultés qui naissent de quelques divisions passagères ou de quelques faits contemporains.

L'on voudra bien remarquer encore que les spéculations plus restreintes auxquelles on a l'habitude d'attribuer une valeur politique suffisante, ne semblent point cependant de nature à rétablir en Europe l'ordre et la stabilité; que, bien au contraire, malgré les efforts tentés dans cette limite par des hommes d'un mérite incontestable, la situation se complique tous les jours, que les difficultés augmentent, que les institutions se dégradent et que la contradiction envahit toute chose et nous conduit au chaos.

Peut-être alors pensera-t-on qu'il n'est point inopportun de monter dans des régions plus lumineuses et moins agitées, et, contemplant d'en haut ce monde tumultueux et bruyant, d'écouter si dans tous ces cris il n'est pas une voix qui domine, si dans tous ces remous il n'est pas un grand courant au milieu duquel ils tourbillonnent emportés.

## II.

Avant de nous livrer à l'examen de ces questions, si embrouillées de nos jours, choisissons, dans une organisation antérieure bien connue, un exemple qui puisse nous y préparer, et servir de guide à notre esprit.

Soit la construction sociale de la chrétienté par le catholicisme.

Dans l'organisation catholique quelle était l'autorité?

Ceci ne fait point doute, c'était la révélation.

Comment se constituait la souveraineté?

L'autorité, c'est-à-dire l'ensemble des vérités considérées comme certaines — la révélation — étant d'origine divine, l'homme étant d'ailleurs, de par cette révélation même, considéré comme vicié par le péché originel, la souveraineté se constituait par une investiture religieuse et divine, destinée à effacer cette souillure primitive, par un sacrement : le baptême. Ainsi se constituait logiquement la souveraineté dans l'Église.

Cette souveraineté s'organisait par des moyens qui ont souvent varié, mais ces moyens n'étaient que des procédés préparatoires. Pour faire partie de la hiérarchie organique de l'Église, il fallait être investi de la fonction par un sacrement : l'ordre. Ainsi s'organisait la souveraineté par la hiérarchie ecclésiastique : le clergé.

Dans le catholicisme, le souverain déduit de la révélation, c'était l'Église; l'organisation qui représentait ordinairement par une sorte de délégation le souverain, c'était la hiérarchie cléricale; l'investiture de la souveraineté, c'était le baptême; celle de la délégation, c'était l'ordre.



Le clergé n'était pas l'Église ; il la représentait ; mais il était toujours permis d'en appeler de la représentation au souverain, du prêtre au chrétien, du pape au concile, de la hiérarchie cléricale à l'Église.

La loi fondamentale, la révélation n'avait point tout prévu. Une partie considérable des relations sociales n'était point réglée par elle ; dans ces relations la vérité n'était pas connue. Il est même vrai de dire que dans la donnée chrétienne ces relations étaient considérées comme d'une nature inférieure, elles tenaient à l'état d'imperfection de la vie, en elles il n'y avait pas de vérité absolue. Cependant il fallait les soumettre à de certaines règles et cela d'autant plus qu'elles étaient plus imparfaites et plus dangereuses. En somme c'était par elles, aux yeux du chrétien, que le mal pénétrait dans la catholicité. La législation divine les ayant négligées, il fallait leur créer une législation humaine. C'est-à-dire qu'en attendant que l'on connût la vérité dans cet ordre, il fallait faire des suppositions, des lois qui probablement étaient fausses, mais qui n'en devaient pas moins être obéies, car ce n'était qu'en les soumettant à l'expérience qu'il était possible d'en reconnaître les vices et de les améliorer.

La souveraineté avait donc pour mission de maintenir la pureté de la doctrine, la révélation ; et de faire des lois pour toutes les relations qui n'étaient pas suffisamment réglées par cette autorité. Elle avait reçu l'investiture de cette autorité même, et ne pouvait en aucun cas faire aucune loi qui la niât ou la contredit. La croyance générale était d'ailleurs qu'elle jouissait d'une prérogative toute spéciale à ce sujet : la grâce. Ainsi la

souveraineté se trouvait limitée dans l'étendue de ses droits législatifs par l'autorité même qui l'avait investie de ces droits.

Mais l'Église avait besoin d'un instrument pour assurer le respect de l'autorité révélée et de sa propre législation. Elle investit de cette fonction une organisation chargée de l'exécution et de la police réglementaire. Cette organisation fut très-variable suivant le temps et les localités ; la féodalité fut sa forme la plus générale : c'était le pouvoir.

De même que l'organe de la souveraineté, la hiérarchie ecclésiastique, s'était unitarisé dans le pape, il y eut tendance à unitariser le pouvoir dans l'empereur.

Telle est l'ensemble idéal du catholicisme tel qu'il fut conçu, mais ne put être réalisé.

La souveraineté organisée dans l'Église par le clergé, unitarisée dans le pape, chargée de maintenir l'autorité de la révélation d'une part, et juge des infractions à cette loi fondamentale et parfaite ou du moins considérée comme telle ; chargée d'autre part de créer une législation secondaire et perfectible ; recevant l'investiture de l'autorité, donnant l'investiture au pouvoir, jouant ainsi le rôle d'un pouvoir vis-à-vis de l'autorité, le rôle d'une autorité vis-à-vis du pouvoir.

### III.

On doit maintenant comprendre clairement ce que signifient ces mots : l'autorité, la souveraineté, le pouvoir ; car les conditions de l'organisation catholique sont les conditions mêmes de toute organisation sociale. Toujours le pouvoir issu du souverain trouve en lui la sanc-



tion de ses actes, et c'est ainsi qu'il les justifie et peut obtenir obéissance et respect. Le souverain à son tour justifie ses décisions par l'autorité de laquelle il est issu, et c'est ainsi qu'il obtient également obéissance et respect. Enfin l'autorité se suffit à elle-même, car elle est justifiée aux yeux de tous par sa définition : l'ensemble des vérités acquises à l'esprit humain.

On le voit : créer un pouvoir sans souveraineté, puis demander pour lui le respect, c'est une tentative insensée ; car alors le pouvoir ne peut se maintenir que par la force et ne peut se justifier.

Créer une souveraineté sans autorité, c'est-à-dire sans principe, sans origine légitime aux yeux de tous et demander pour elle et l'organe qu'elle investit du pouvoir, le respect, c'est encore tourner dans le même cercle vicieux, c'est l'agrandir, mais ce n'est point en changer la nature.

Chercher au contraire la véritable autorité d'une époque, en déduire une souveraineté, puis de celle-ci déduire un pouvoir, c'est se trouver dans les conditions d'une organisation sociale possible et régulière.

Telle doit être l'œuvre de ce temps.

Or, nous défions qui que ce soit de nier la vérité de ces affirmations :

Si la conscience des hommes n'est pas d'une nature identique, ou si cette nature est viciée, la liberté de la conscience et le droit d'examen sont destructeurs de toute autorité, et, par suite, de toute société.

Si cette conscience est la même chez tous les hommes, si leur raison est de nature identique, la liberté de la conscience et de la raison peut devenir une autorité

réelle et par suite le fondement d'un ordre social nouveau, mais elle n'en reste pas moins destructive de tout ordre social basé sur une autre autorité.

Or, notre ordre social étant basé sur l'autorité de la révélation, et, socialement, cette autorité n'ayant plus de valeur par la déclaration du droit d'examen et de la liberté de conscience, il s'ensuit que notre ordre social tout entier est fatalement conduit à néant, et que quoi qu'on fasse, nulle obéissance et nul respect ne sont plus possibles en lui parce qu'il est sans autorité.

Nous n'avons donc qu'une ressource pour échapper à la plus effroyable anarchie, au plus horrible chaos, c'est de constituer sur le principe de l'unité de conscience et de raison un ordre social compatible avec cette nouvelle autorité.

Avoir conduit les hommes à la nécessité d'un tel choix, telle fut la mission des idées radicales ; elles ont tué l'ordre ancien.

Arracher les hommes à cette situation funeste, telle est la mission des idées sociales ; elles doivent enfanter l'ordre nouveau.

Comment ?

IV.

La révélation chrétienne supposant l'homme originellement vicié, l'investissait de la souveraineté par le baptême. Le souverain sous l'empire de l'autorité de la conscience a-t-il besoin d'une investiture semblable ? Non. Il est homme, la révélation permanente est en lui : cela suffit, il est souverain. Devant le tribunal de la conscience et de la raison, au nom de l'autorité nouvelle, cela est indiscutable.



Quelle sera la fonction du souverain ?

Assurer l'autorité dans toutes les relations réglées par elle, faire une législation progressive, c'est-à-dire hypothétique, dans l'ordre des relations qui n'est pas réglé par l'autorité.

Tout l'ordre moral étant réglé forcément par la loi naturelle, la conscience et la raison, dans cet ordre la fonction du souverain se borne à assurer la liberté absolue de tous et à empêcher que nul ne porte atteinte à la liberté de quelqu'un.

La fonction législative du souverain n'a donc lieu de s'exercer que dans l'ordre économique. La législation devient ainsi purement administrative.

Le principe de la souveraineté étant l'identité de toutes les consciences, nul en aucun cas ne peut être distrait de la souveraineté sans qu'il y ait négation même du principe, c'est-à-dire impossibilité logique de justifier la souveraineté, par suite désordre et secousses prochaines et inévitables.

Même impossibilité pour le souverain d'établir aucune règle morale qui ne soit justifiée par la loi naturelle, inutilité d'ailleurs d'écrire les règles que cette loi justifie, puisqu'elles sont déjà formulées dans la conscience de tous. Ceci ne serait pas un abus, mais une superfétation, et toute chose inutile amène forcément à l'abus en troublant les notions de l'esprit. On ne tarderait pas à obéir à ces lois, parce qu'elles sont écrites et non plus parce qu'elles sont l'expression de la conscience, l'autorité serait ainsi méconnue et toute porte serait ouverte aux abus et aux excès de la souveraineté.

C'est ainsi que se constitue le souverain et se limitent et se justifient ses droits.

Il se compose de tous, se limite et se justifie dans ses actes par la conscience individuelle.

S'il ne se compose pas de tous, s'il transgresse cette limite, il n'est plus justifiable et cesse bientôt d'être justifié.

Si toutes les consciences humaines ne sont pas identiques, si toutes les raisons individuelles ne sont pas de même nature, enfin si ce qui semble bon à un homme peut sembler mauvais à un autre homme, si ce qui est logique pour un homme ne l'est pas pour un autre, une telle souveraineté doit périr ; elle ne saurait même se constituer, car l'autorité qui la justifie et l'investit est essentiellement nulle ; mais alors ne proclamez pas la liberté de la conscience et de la raison, car vous proclameriez en ce cas la liberté du mensonge et de la guerre.

Il est certain que le pouvoir issu d'une telle souveraineté ne saurait ni réagir contre le souverain qui l'investit, ni réagir à plus forte raison contre l'autorité. Cela est évident. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que cette réaction contre la souveraineté et l'autorité est précisément la tendance non-seulement de tous les pouvoirs, mais de tous les organes de la souveraineté, quel que soit le parti qu'ils représentent. La gauche est sous ce rapport tout aussi tyrannique que la droite, on peut même assurer qu'elle est en cela plus inconséquente, car la résistance ou le prétendu parti conservateur n'accepte qu'à regret le principe absolu de l'autorité nouvelle et le souverain qu'elle investit, tandis que le pré-



tendu parti du progrès proclame avec ardeur ce même principe et se fait gloire d'obéir au souverain.

Cela tient à cette rétrogradation vers les idées romaines que j'ai signalée si souvent et que je compte signaler encore; car il est nécessaire que l'on comprenne bien que les partis ne représentent pas la nation, que leur esprit n'est pas celui du temps, et que l'on se rende ainsi bien compte des causes réelles des secousses politiques et sociales auxquelles nous avons été soumis et desquelles nous sommes encore menacés.

## V.

Quelle est la cause de cette réaction du pouvoir et de l'organe du souverain contre le souverain et l'autorité?

Définissons d'abord l'organe du souverain.

Sous l'empire de la constitution qui nous régit, l'organe du souverain est créé par un mode spécial, le suffrage universel. Ce mode crée également le pouvoir <sup>(1)</sup>, qui n'est que l'instrument dont se sert cet organe.

Ainsi la représentation du souverain, c'est l'assemblée nationale, mais cet organe ne peut jamais être confondu avec le souverain lui-même, pas plus que la main ne peut être confondue avec l'homme; le pouvoir, c'est l'outil placé dans cette main.

Or, le souverain est investi de son droit de créer l'organe et l'outil, savoir : la représentation nationale et le pouvoir exécutif, par l'autorité, c'est-à-dire par la liberté

(1) Nous désignerons exclusivement par ce mot le pouvoir exécutif.

de la conscience et de la raison, la loi naturelle et vivante.

Mais il arrive qu'à peine investis de leur fonction, la représentation et le pouvoir, imbus de jugements préconçus, de préjugés qui ne sont que les déductions logiques de l'ancienne autorité de la révélation, réagissent, au nom des conséquences de la loi écrite révélée, contre les conséquences de la loi naturelle et vivante.

C'est là un état effroyable.

Telle est notre situation : La souveraineté déchirée par la révolte de ses propres organes contre elle-même, puis à travers cette souveraineté, l'autorité qui crée le souverain livrant un combat acharné au pouvoir auquel le souverain lui-même a donné l'investiture.

Mais ce n'était point assez de ce chaos de forces contradictoires. Effrayés de ces luttes monstrueuses, de cette guerre étrange sans conscience et sans raison, de cette destruction de l'ordre et du sens commun, les hommes ont fermé les yeux, ils n'ont plus voulu voir, et seuls dans les ténèbres, désolés, ils insultent, ils pleurent, ils crient en attendant des coups invisibles, en attendant la ruine, en attendant la mort.

Ceux qui repoussent le principe de l'autorité de la conscience voyant ce principe généralement accepté, l'ont eux-mêmes proclamé, puis ils font tous leurs efforts pour en nier les conséquences. C'est ainsi qu'ils tentent de faire la nuit dans tous les esprits; la frayeur les aide dans cette œuvre de ténèbres et d'hypocrisie. C'est pour maintenir cette obscurité qu'ils sont parvenus à faire repousser des discussions politiques tout ce qui pouvait y apporter quelque lumière, et qu'ils ont fini par



interdire comme une inutilité tout rappel aux principes eux-mêmes.

## VI.

Voilà l'organe du souverain, voilà l'enceinte où se fait la loi. Les idées s'avancent, elles viennent toutes une lumière au front, entreront-elles?

Oh! ne craignez rien, la porte est bien gardée. Écoutez :

— Idée, que nous veux-tu? quel est ton nom?

— Je suis une idée religieuse!

— Une idée religieuse, oh! la rêveuse et l'enfant! Cette enceinte est trop petite et ne saurait te contenir. Va-t'en! ce n'est point ici la porte d'un concile!

Va-t'en.

— Hélas! mes sœurs ont tant de fois sauvé les peuples!

— Il s'agit bien de sauver les peuples! il s'agit de nous sauver nous-mêmes. Va-t'en!.... Et toi, quel est ton nom?

— Je suis une idée philosophique.

— Une idée philosophique! Vous me semblez une idée folle, vous croyez-vous à l'université? Allez en Allemagne, allez ma chère.

— Mais je suis la vérité, je suis la science.

— Eh! nous ne sommes point des savants, nous sommes des hommes d'État, nous ne cherchons point le vrai, nous cherchons l'utile. Va-t'en!

— Mais l'utile c'est le vrai.

— Ah! va-t'en! Et toi?

— Je suis une idée historique.

— Oh! vous êtes aussi trop naïve. Pensez vous donc que l'on fasse ici de l'histoire?

— Mais...

— Mais... va-t'en! Et toi?

— Moi, je suis une idée....

— Une idée!!! va-t'en! va-t'en!

Les idées sont fières, elles partent, chassées, errantes à travers le monde, comme Latone, enceintes du jour, comme elle poursuivies, comme elle insultées et comme elle vengées.

Voilà le serpent, que l'enfant naisse, et vous verrez la mort du monstre! en attendant voici le marais, écoutez les grenouilles!

## VII.

Dans l'ordre catholique, l'organisation économique se justifiait par l'organisation morale. Celle-ci se justifiait par la révélation, celle-ci se justifiait par elle-même. Le pivot de toute argumentation se trouvait aussi dans l'autorité acceptée de la loi religieuse.

Mais aujourd'hui, comme on ne peut invoquer l'autorité de la révélation, attendu que la déclaration constitutionnelle de la liberté de conscience permet à tout citoyen de repousser comme une atteinte à son droit de liberté toute loi qui ne serait justifiable et justifiée que par un dogme religieux qu'il est libre de repousser, que fait-on?

Si l'on réclame un changement à l'organisation économique, on défend cette organisation au nom de la loi morale. Jusque-là c'est très-bien. Je comprends; et ce mode de défense est d'autant plus fort que ces deux



ordres ayant été créés par des déductions d'un même principe sont en parfaite harmonie et se correspondent de tous points, si l'on en excepte quelques modifications récentes.

Puis, si l'on réclame un changement dans l'organisation morale, on défend cette organisation au nom de l'organisation économique. Ici je ne comprends plus. C'est un cercle vicieux.

Si A est attaqué, on le défend par B. Puis on défend B par A.

Est-ce logique? est-ce raisonnable? est-ce humain, cela? c'est grenouille!

L'homme sans amour de l'idéal et de l'absolu, l'homme sans conscience d'une vérité primitive tourne à tâtons une meule abrutissante : c'est un homme sans yeux.

Et qu'on y songe, ce n'est point telle ou telle assemblée que j'accuse ici, ce sont toutes nos assemblées; bien plus, ce sont les partis, c'est la nation. Nous sommes tous malades de je ne sais quelle indifférence de la vérité, de je ne sais quelle paresse de l'esprit qui nous porte à repousser tout ce qui est clair, tout ce qui brille, tout ce que le jour illumine; nous sommes atteints d'un affadissement général, d'une langueur, d'un ennui de la raison, une sorte de migraine morale; nous avons besoin de demi-jour, d'ombre et d'obscurité.

Quiconque parle haut nous fait mal, quiconque veut nous éclairer est notre ennemi. C'est la profondeur et l'étendue de ce mal qui le rendent si dangereux, il est le signe de toutes les décadences. Chacun se désole lâchement et gémit de n'être point compris, et personne ne

fait un petit effort pour comprendre. Cela fatigue, cela trouble : ne pas penser est si doux!

C'est ainsi que nous perdons le caractère même de l'humanité, la recherche de Dieu; c'est ainsi que nous cessons de le construire incessamment dans les choses humaines, que la notion de perfection et d'infini s'efface et que la société, dont le but unique est le développement de cette notion, n'a plus de raison d'être, plus de cause et plus d'objet.

Et voyez si cela n'est pas criminel.

Vous nous dites : votre conscience, votre raison sont libres, c'est-à-dire, vous avez droit de n'obéir qu'à la loi naturelle.

Nous disons alors : voilà des institutions qui ne sont point conformes à la loi naturelle, il faut les modifier et les rendre conformes à cette loi.

Vous répondez : non; la société a précisément pour but de modifier la loi naturelle, nous maintiendrons par d'autres lois ces institutions.

Dites : cela est-il juste, cela est-il humain? Quoi! vous nous enseignez vous-mêmes que notre conscience est souveraine, qu'elle est libre, et vous agissez ensuite dans le but de restreindre cette liberté. Vous nous enseignez ainsi la révolte contre vos lois, vous nous y poussez. Dès l'enfance, vous nous y préparez. Puis, si nous nous révoltons, vous nous condamnez!

Mais ce n'est pas là seulement une guerre injuste; c'est une trahison! Et cette guerre, vous dites que vous l'avez en horreur, et je vous crois. Cruauté, mensonge, folie, voilà donc votre œuvre.

Retournez à la révélation, peut-être alors lutterons-



nous encore; mais du moins ce n'est pas vous qui nous aurez poussés au combat pour nous maudire ensuite.

## VIII.

Je sais que l'on affirme quelquefois que la société, sous l'empire de la loi naturelle, ne saurait différer de la société sous l'empire de la loi révélée.

C'est là une étrange affirmation. Que diriez-vous d'un homme qui voudrait conserver toutes les formules d'optique, lorsque l'hypothèse fondamentale qui les avait données vient à changer, lorsque, par exemple, la doctrine des ondulations vient se substituer à celle de l'émission ?

Sachez-le bien : votre société c'est une suite de syllogismes réalisés ; et vous voudriez qu'ils restassent les mêmes quand la prémisse vient à changer.

C'est faire injure à l'esprit humain que de discuter de telles prétentions.

D'autres disent encore que la loi révélée est identique à la loi naturelle, la loi écrite identique à la loi vivante. Ceci est plus sérieux et n'est pas absurde en soi. Cependant le plus léger examen de ces deux lois suffit pour démontrer péremptoirement la fausseté d'une telle opinion. J'aurai bientôt l'occasion de revenir sur ce sujet. Qu'il me suffise ici de remarquer que le christianisme est basé tout entier sur la contradiction de ces deux lois. Quel serait, en effet, le sens de la révélation, de la rédemption et du péché originel, si la loi naturelle devait suffire. Ah ! qu'il me soit permis de m'appuyer de l'autorité désintéressée de tous les pères et de tous les docteurs de l'Église contre une affirmation toute récente,

et qui n'est avancée que pour la défense d'une cause désespérée. Non ! non ! ni saint Paul, ni saint Augustin, ni saint Thomas d'Aquin, ni Bossuet, ni tant d'autres, ni les universités, ni les conciles, ni soixante générations d'hommes ne se sont trompés ; la loi naturelle n'est point conforme à la révélation chrétienne.

Ainsi, l'ordre social ne pouvait être défendu par le principe de la liberté de conscience, la loi naturelle était destructive de cet ordre ; d'autre part, la révélation, seul argument logique, ne pouvait plus être invoquée comme autorité ; enfin, défendre ces institutions l'une par l'autre, quoique ce procédé fût souvent employé, ce n'était qu'un cercle vicieux, une perpétuelle pétition de principe.

C'est alors que les partis opérèrent ce recul dans le progrès, ce grand mouvement de rétrogradation dans le principe de l'autorité que je veux m'efforcer de rendre clair et sensible pour tous.

On invoqua le droit de défendre la société en tant que société ; on fit un fétiche, un dieu, de l'organisation sociale elle-même ou de l'intérêt de la nation. D'une part, on proclama le principe de la raison d'État, de l'autre, celui du salut du peuple, la même idée sous une forme différente. Les partis, sous prétexte d'avancer, reculèrent ainsi de vingt siècles en arrière.

## IX.

J'ai déjà dit qu'à mesure que l'autorité s'amoindrit, à mesure qu'elle cesse d'être acceptée par les hommes, l'action et la violence du pouvoir s'exaspèrent.



Cette vérité prend un grand caractère philosophique, lorsque, au lieu de la suivre dans la formation et la décadence d'un gouvernement ou d'une nation, on la considère dans l'histoire universelle. La voici sous la forme plus large qu'elle revêt alors.

Plus l'origine de la souveraineté (l'autorité) est étroite et restreinte, plus l'instrument de la souveraineté (le pouvoir) est violent et étendu.

En d'autres termes, le souverain est d'autant moins oppressif qu'il est plus légitime; ou encore : *Le champ de la liberté s'accroît avec celui de l'autorité.*

Ainsi, lorsque le principe d'autorité n'est que la volonté d'un seul homme, comme chez les anciens peuples de l'Orient, alors, la souveraineté est le caprice ou l'intérêt de cet homme; le pouvoir qui défend une telle souveraineté réunit nécessairement tous les caractères de violence et de cruauté. Nulle liberté n'est en effet compatible avec une autorité dont la base est si étroite, avec une souveraineté que la moindre conspiration et le premier coup de poignard peuvent détruire.

Quand le principe d'autorité s'élargit et devient l'intérêt d'une nation, la souveraineté devient tout naturellement plus forte, elle est plus difficilement détruite, le pouvoir a moins besoin de la défendre, elle est compatible avec plus de liberté. Tel fut le progrès social accompli par les peuples de la Grèce et de Rome.

Quand la loi révélée, se substituant à la raison d'État, vint faire de l'autorité quelque chose de plus large et de convenable à l'ensemble des nations qui composaient la chrétienté, la souveraineté, plus forte, sentit le besoin d'un moindre pouvoir, et ce fut au profit de la liberté

que le christianisme accomplit ce nouveau progrès.

A chacun de ces progrès, l'idéal, en vue duquel s'accomplit le devoir, s'agrandissait; la menace et le supplice s'amointrissaient et devenaient inutiles.

Les hommes se dévouèrent ainsi tour à tour à la volonté d'un homme, puis à l'intérêt de la patrie, puis à la loi de la chrétienté.

Le devoir devint ainsi plus facile, et s'il est une vérité que démontre l'histoire, c'est que lorsque la répression ne suffit plus à maintenir l'ordre, il est encore un moyen de l'obtenir, c'est d'élever l'idéal, et toujours l'homme accorde à la beauté ce qu'il refuse à la douleur.

Les limites de la liberté, sous ces diverses souverainetés, doivent être précisées.

D'abord la liberté fut nulle.

Puis elle fut limitée par la raison d'État.

Puis elle le fut par la révélation.

Elle ne peut l'être aujourd'hui que par la conscience, c'est-à-dire que la liberté, nulle d'abord, doit désormais être absolue.

Ceci suppose une invincible souveraineté. Nous l'avons dit : le principe de la souveraineté, c'est aujourd'hui la conscience humaine. Le souverain, c'est l'humanité.

Or, on pouvait tuer un homme.

Il était plus difficile de tuer un peuple.

Plus difficile encore de tuer la chrétienté.

Qui donc peut tuer l'humanité?

On nie l'intérêt d'un roi.

On combat la raison d'État.



On discute une idée religieuse.

Qui donc niera, combattra, discutera, vaincra, détruira la conscience humaine ?

Voilà pourquoi l'autorité nouvelle et le souverain qu'elle investit, ne craignent point la liberté; voilà comment, nés d'elle, ils restent compatibles avec elle, et voilà pourquoi le pouvoir ne saurait avoir désormais pour mission de la limiter et de la combattre. Que l'individu soit libre, il ne peut rien contre l'autorité nouvelle ni contre le souverain qu'elle a créé; sa liberté même les prouve, les affirme et ne peut les détruire.

Ainsi s'établit dans l'histoire la série représentative du développement de l'autorité, de la souveraineté et de la limite du pouvoir, c'est-à-dire de la liberté individuelle.

Une chose m'a toujours étonné : c'est que des hommes osent affirmer que la révolution nie la tradition; et cela parce qu'ils se souviennent d'un siècle ou d'une dynastie, alors que nous nous souvenons de tous les souverains et de tous les siècles; ils opposent avec une étrange bonne foi l'histoire d'une époque et d'une réunion d'hommes à l'histoire de toutes les époques et de tous les hommes. Bizarre ignorance et singulier oubli! Pourquoi ne font-ils point dans l'espace ce qu'ils font dans le temps; dans la géographie ce qu'ils font dans l'histoire, et ne nient-ils pas l'existence des nègres et des Chinois, parce qu'ils n'en voient point en France? Ah! c'est que la vie dans l'espace frappe les yeux du corps, tandis que la vie dans le temps frappe les yeux de l'esprit, et le leur est aveugle.

## X.

De même que la liberté de conscience, qui n'est que la liberté individuelle absolue, agit comme un élément critique et désorganisateur, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé dans le principe de l'unité de conscience la seule autorité qui puisse résister à son action dissolvante; de même il est de la nature de la souveraineté de tous, justifiée par la liberté de conscience, de s'agiter incessamment jusqu'à ce qu'elle ait trouvé le but normal de son activité dans la conception et la réalisation de la république universelle et la constitution de l'humanité.

La phase critique ou radicale de la révolution peut donc se caractériser ainsi :

Liberté individuelle, souveraineté de tous.

La phase organique et socialiste envisagera ces mêmes idées sous un autre aspect.

L'autorité de la conscience, la république universelle.

Ainsi se justifie cet axiome, que l'autorité, la liberté, la souveraineté, la société, se généralisent et s'accroissent incessamment et par un mouvement commun.

C'est parce que le peuple des États-Unis a le sentiment confus, il est vrai, mais très-réel, de cet idéal supérieur, qu'il a pu supporter sans déchirement et sans trouble l'action puissante du suffrage universel et de la liberté; c'est ainsi que s'expliquent ses tendances envahissantes, les efforts qu'il fait pour absorber dans son sein l'Amérique entière, et le développement qu'il donne à l'institution du jury; il se maintient ainsi dans



les conditions vraies de l'ordre, et ce ne serait point sans de graves dangers qu'il s'en écarterait un seul jour.

Attaquer la liberté individuelle ou l'universalité de la souveraineté, c'est nier également le progrès et la révolution.

Or, la constituante a violé les garanties de la liberté individuelle, la législative a détruit le suffrage universel : voilà pourquoi ni la constituante ni la législative n'ont été dans la voie du mouvement révolutionnaire. Cette seconde assemblée le reconnaît, mais la première affirmait qu'elle représentait la démocratie ; c'est en cela que ses actes ont été si dangereux ; car ils tendaient à faire haïr le progrès en le rendant méconnaissable et contradictoire.

Si le respect des garanties personnelles n'accompagne pas l'universalisation de la souveraineté, celle-ci tend en effet à devenir une insupportable tyrannie. Il en est de même du droit électoral, s'il cesse d'être le partage de tous.

Mais ces actes déplorables avaient de bien autres conséquences ; en atteignant le suffrage universel, ils frappaient le pouvoir dans son origine, et l'affaiblissaient en rendant suspecte sa légitimité ; d'autre part, en atteignant la liberté individuelle, ils amoindrissaient l'autorité de la conscience et du jury. Sous prétexte de défendre la société menacée, ces assemblées diminuaient l'autorité, la souveraineté, le pouvoir, toutes les forces sociales, et méconnaissaient à la fois les conditions du progrès et du repos, de l'ordre et de la liberté.

## XI.

La liberté individuelle et la souveraineté universelle doivent être définies.

Le souverain a le devoir de défendre et de maintenir la liberté dans les limites tracées par l'autorité ; ce devoir l'investit du droit de justice. Nous nous bornerons à répéter ici que la liberté individuelle n'étant plus limitée que par la liberté d'autrui, ce droit de justice est le droit d'assurer la liberté de tous et de chacun. Rien de plus, rien de moins.

Le souverain possède encore le droit de créer le pouvoir et de l'investir de ses attributs.

Ainsi le souverain a le devoir de rendre la justice et le droit de constituer le pouvoir.

La souveraineté universelle se manifeste donc par :  
Le jury universel, le suffrage universel.

Enlever des accusés au jury, c'est porter à la souveraineté de tous la même atteinte que d'enlever des suffrages à l'urne électorale.

Je dois encore montrer combien l'esprit de la révolution est contraire à la création de tribunaux exceptionnels, et combien il est inique et absurde de justifier, par la souveraineté du suffrage universel, des anomalies qui ne sont que la négation même de cette souveraineté. Car il ne faut pas permettre que l'idée souffre ainsi de l'ignorance de ses prétendus défenseurs. A chacun sa part : à l'idée le progrès, aux hommes les fautes ; et c'en est une étrange que de se couper la main droite avec la main gauche. O niaise école qui te disais républicaine et ne savais pas même ce qu'était la répu-



blique! École insolente, ignorante et peu travailleuse! Esclave du fait, parfois révoltée, mais toujours prête à reprendre ta chaîne! Fonctionomane, amoureuse du pouvoir, contemptrice de l'idée! École vantarde, creuse et sonore, que nous te connaissions bien! Que nous avions bien jugé de ton avenir! Tu nous as calomnié, puis tu nous as vaincu; cela paraît juste : nous espérions, peut-être trop de choses, et tu devais servir de pendant à ceux qui se vantent de n'avoir rien oublié, toi qui peux te vanter de n'avoir rien appris. Usez-vous les uns et les autres, usez-vous! Faites ainsi place nette et balayez le chemin de l'avenir! C'est un service, et le plus grand et le seul que vous lui puissiez rendre.

## XII.

Quant à la liberté individuelle, c'est la liberté du moi, de l'homme enfin; savoir : liberté de la sensation, du sentiment, et de la connaissance; ou liberté de jouir, d'aimer, de savoir, c'est-à-dire, liberté d'enseigner et d'apprendre, liberté de se lier et de se délier, liberté de produire et de consommer. Ce qui s'exprime socialement ainsi : liberté de discussion, liberté d'association, liberté de possession.

Ces libertés sont absolues en elles-mêmes, cependant il est évident qu'elles sont limitées par les libertés d'autrui. La liberté d'association se limite ainsi par la nécessité du consentement mutuel.

Les libertés de discussion et de possession, c'est-à-dire d'enseignement et de propriété, sont surtout limitées par le droit de l'enfant et le droit de la société. Il nous suffira de remarquer ici que le droit de propriété

considéré comme absolu ne tendrait à rien moins, dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, qu'à porter atteinte au droit d'autrui. Il est certain que le droit d'user persiste, mais le droit d'abuser ne saurait durer, et ce qui est en question, c'est de déterminer la limite qui sépare l'us de l'abus.

Nous remarquerons que la liberté d'enseignement absolue, parfaitement légitime vis-à-vis des citoyens en puissance d'une raison qui réagit et la limite, ne saurait être admise vis-à-vis des enfants mineurs sans constituer un véritable esclavage de l'enfant et non pas une liberté du professeur. La raison du mineur ne pouvant réagir et limiter la liberté de l'enseignement, il ne peut être permis de fournir à cette jeune raison des documents erronés et de la maintenir ainsi dans l'obscurité. Là, tous doivent intervenir pour empêcher l'abus; il en est de même de la liberté d'association vis-à-vis des mineurs.

Ceci suffit pour faire apprécier le sens de ces mots : liberté de l'enseignement, liberté absolue de propriété. Ce ne sont là que les démembrements des libertés de discussion et de possession. Ce sont précisément ces libertés dont l'abus n'est qu'une véritable domination et la négation même de la liberté de l'enfant et de la socialisation des forces naturelles. Elles sont ainsi, sous le nom de liberté, des formes d'oppression et des ennemis de la liberté.

Il est donc fort logique que les mêmes hommes qui nient la liberté de discussion, d'association et de possession, liberté de jouir, d'aimer et de savoir, liberté individuelle en un mot, réclament en même temps les



abus de la liberté de l'enseignement et de la propriété.

Ils ne sont dans l'un et l'autre cas que des ennemis de la véritable liberté. Ils veulent l'oppression et défendent la liberté de l'esclavage.

Ils se disent conservateurs ; c'est ici que nous voulons montrer qu'il n'en est rien et qu'ils sont de véritables révolutionnaires ; seulement, au lieu de révolutionner le catholicisme en avant, ils le révolutionnent à rebours, et rétrogradent d'une période sociale dans le passé.

Cette preuve offre un grand intérêt, elle est pleine d'enseignements et mérite quelque attention. Alors que j'entreprends de signaler la tendance des partis à remettre en honneur les principes vicieux de l'organisation sociale antique, on ne s'étonnera point que j'examine les caractères de cette organisation. Hélas ! cette revue rétrospective, quelque inutile qu'elle puisse sembler, n'a que trop d'actualité.

## CHAPITRE V.

### LA RELIGION, LA FAMILLE ET LA PROPRIÉTÉ.

#### I.

Dans la société romaine, je l'ai déjà dit, le principe de l'autorité, c'était l'intérêt et la gloire de Rome. Le sentiment le plus élevé que pût concevoir le Romain, c'était le patriotisme. Il sacrifiait ainsi tous les hommes et tous les peuples à sa patrie ; en elle était l'origine et la justification de toutes les vertus. Cela seul était bon qui était utile à la patrie, cela seul était mauvais qui lui était nuisible. Cette idée nationale jouait ainsi dans les sociétés païennes le même rôle que l'idée religieuse dans la chrétienté : elle était une religion. Telle était l'autorité chez tous les peuples immédiatement antérieurs au christianisme.

La morale fut donc alors essentiellement dépendante de l'intérêt de l'État, variable dans chaque cité ; naturellement elle dut sembler indifférente à quiconque n'a-



abus de la liberté de l'enseignement et de la propriété.

Ils ne sont dans l'un et l'autre cas que des ennemis de la véritable liberté. Ils veulent l'oppression et défendent la liberté de l'esclavage.

Ils se disent conservateurs ; c'est ici que nous voulons montrer qu'il n'en est rien et qu'ils sont de véritables révolutionnaires ; seulement, au lieu de révolutionner le catholicisme en avant, ils le révolutionnent à rebours, et rétrogradent d'une période sociale dans le passé.

Cette preuve offre un grand intérêt, elle est pleine d'enseignements et mérite quelque attention. Alors que j'entreprends de signaler la tendance des partis à remettre en honneur les principes vicieux de l'organisation sociale antique, on ne s'étonnera point que j'examine les caractères de cette organisation. Hélas ! cette revue rétrospective, quelque inutile qu'elle puisse sembler, n'a que trop d'actualité.

## CHAPITRE V.

### LA RELIGION, LA FAMILLE ET LA PROPRIÉTÉ.

#### I.

Dans la société romaine, je l'ai déjà dit, le principe de l'autorité, c'était l'intérêt et la gloire de Rome. Le sentiment le plus élevé que pût concevoir le Romain, c'était le patriotisme. Il sacrifiait ainsi tous les hommes et tous les peuples à sa patrie ; en elle était l'origine et la justification de toutes les vertus. Cela seul était bon qui était utile à la patrie, cela seul était mauvais qui lui était nuisible. Cette idée nationale jouait ainsi dans les sociétés païennes le même rôle que l'idée religieuse dans la chrétienté : elle était une religion. Telle était l'autorité chez tous les peuples immédiatement antérieurs au christianisme.

La morale fut donc alors essentiellement dépendante de l'intérêt de l'État, variable dans chaque cité ; naturellement elle dut sembler indifférente à quiconque n'a-



vait pas de patrie. Tel est en effet un des caractères les plus saillants de cette époque. Les anciens rattachent si intimement l'idée de vertu à la convention sociale, qu'ils n'hésitent point à affirmer que la vertu est absolument inutile à l'esclave; aussi ne comprirent-ils d'autre moyen de le conduire que la terreur, et la législation servile des peuples les plus doux est horrible de cruauté. C'est ainsi que, par un semblable entraînement logique, les chrétiens affirmèrent que, sans le baptême et la foi, la vertu devenait inutile et ne pouvait empêcher la damnation.

Aussi chez les peuples anciens, la patrie fut tout; elle eut ses martyrs, comme la religion eut plus tard les siens. Courage, honneur, amour, dévouement, vertu, sans patrie tout parut sans cause, tout parut sans but, tout parut inutile; et le sentiment d'amour pour la cité brilla d'un éclat que le monde n'a plus revu depuis le jour où il comprit la fraternité religieuse.

Un semblable principe d'autorité investissait naturellement tous les citoyens de la souveraineté; de même que dans la société chrétienne l'individu fut investi de la souveraineté par le baptême, il le fut à Rome par l'état civil; la réunion des citoyens, le souverain collectif, fut la cité. L'organisation du souverain fut variable ainsi que la forme du pouvoir.

Ces formes importent peu, mais il en est autrement des fonctions et de leurs limites.

Or, la fonction du souverain fut, en outre de tout ce qui lui fut attribué par le catholicisme, fut, dis-je, de faire la morale; elle dépendit de ses prescriptions. C'était un droit exorbitant. Le souverain, dans son

intérêt, de par la raison d'État, décrétait le bien et le mal.

Le pouvoir exécutait et maintenait les décisions du souverain.

La liberté morale du citoyen n'existait pas. Soumis en cet ordre à l'organe qui représentait le peuple, il était véritablement dans une sujétion excessive.

Il est digne de remarque que, lorsque le représentant du souverain (le peuple) vint à se confondre avec le chef du pouvoir par la création de l'empire, cette puissance formidable fut l'origine et la justification d'une oppression étrange; Rome dans sa décadence rétrogradait ainsi vers le droit social de l'Orient: il n'est personne qui n'ait été frappé de cette vérité en lisant l'histoire du Bas-Empire.

C'est d'un semblable malheur que nous sommes menacés. Il semble que les nations, comme les individus, à l'heure de la décrépitude, retombent dans les faiblesses du premier âge.

Née de Rome, notre société retourne au droit romain; vieille et mourante, elle s'enveloppe comme en un linceul dans les langes et les maillots dont sa jeunesse avait dégagé son enfance.

C'est ainsi qu'elle répète machinalement et bégaye, sans en comprendre le sens, les mots et les chansons dont elle fut bercée.

## II.

Que me reste-t-il à prouver? Il suffit de la simple énumération que je viens de faire.



Voyez ce qui se passe de nos jours. Écoutez les partis : quelle est leur autorité, quel est leur souverain, quels sont ses droits, quelle est la fonction du pouvoir ?

L'autorité pour tous c'est l'intérêt du parti, voilà du nom d'intérêt social, c'est la raison d'État.

La morale, quelle est-elle à leurs yeux ? Ils n'ont plus de religion sociale ! c'est l'ensemble des lois. Qui fait les lois ? Le souverain. Quelle est la fonction du pouvoir ? Les défendre. Quelle est la limite de la liberté ? La volonté du souverain.

C'est là l'autorité romaine, le souverain et le pouvoir romain, et c'est la liberté romaine.

Et pendant que l'idée sociale reculait ainsi dans le temps, l'étendue sociale reculait aussi dans l'espace.

La société s'amoindrissait à la fois, dans sa forme et dans sa pensée, dans son nombre et dans son unité, dans la matière et dans l'esprit.

Désolante et juste harmonie ! Voyez :

La catholicité brisée, le souverain, en même temps qu'il s'efforce d'acquérir un droit moral, une puissance injuste, se rétrécit et devient misérable. Votre souverain c'est un peuple, ce n'est plus l'Église ; c'est une nation, ce n'est plus l'auguste assemblée des nations. Que voulez-vous ? Quel but a votre activité ? La catholicité voulait conquérir le monde, elle se nommait l'Europe ! Vous vous nommez aujourd'hui la France ! l'Allemagne ! l'Angleterre ! que sais-je ? Et c'est un rêve, un idéal pour vous que de faire une Italie, quand vous avez eu la chrétienté, quand vous avez à faire une humanité ! Les temps se divisent. La vie change. Durer n'est plus, le ciel et l'enfer vous appellent, il faut renaître ou mourir,

il faut monter ou descendre : et vous choisissez la mort ! Et vous aimez l'abîme.

Et vous voulez être obéis par les hommes ? Et vous voulez être respectés ? Et vous voulez représenter l'esprit du temps ? Et vous vous dites la révolution ? Halte-là ! je vous le défends, et j'en ai le droit, et nous l'avons nous tous que vous déshonorez en volant ce nom glorieux que vous auriez avili s'il pouvait l'être par vous. Et vous vous dites la conservation ? Ceci est au moins étrange quand vous vous suicidez.

### III

Songez y donc, ailleurs je vous l'ai déjà dit : qu'espérez-vous ainsi défendre ? Mais vous nourrissez dans votre sein un implacable ennemi, un ennemi qui vous a déjà vaincus quand vous étiez armés, quand vous étiez tout-puissants, un ennemi que vous ne pouvez attaquer, contre lequel vous n'oseriez vous défendre. Le catéchisme vous tuera.

Croyez-vous donc que l'idéal s'oublie, que le souvenir de l'ordre et de la vérité s'efface, lorsque pour les remplacer, vous nous offrez un idéal infime, un ordre, une vérité moindres ?

Si je nie votre souverain, et j'ai droit de le nier, le sang des martyrs et l'esprit vivant de la patrie me l'ont donné ; si je nie les droits que le souverain s'arroge : que ferez-vous ? Vous emploierez la force, vous me jugerez, vous me condamnerez. Après ? En serez-vous moins vaincus ? Rome employait une autre force ! elle condamnait autrement ! elle est morte. Allez dans le sépulcre, allez la rejoindre, elle vous attend. Mais ce que vous



donnez à César, au souverain, c'est là précisément ce que les chrétiens refusaient à César. C'est ce droit même de fixer le bien et le mal, d'affirmer par sa volonté seule ce qu'on devait respecter, ce qu'on devait obéir ; c'est ce droit que César défendait avec rage, avec folie. Cette histoire des persécutions, cette lutte d'une société qui ne veut point changer, qui ne veut point renaitre, qui recule devant un nouvel idéal, ce combat insensé, cette horrible agonie ! l'avez-vous oublié ? N'avez-vous rien appris ?

Et si vous n'employez pas la force, et cela vaut autant pour vous, croyez-moi, si vous discutez : que m'opposerez-vous ? L'assentiment d'un peuple, le jugement d'une majorité, quelques millions de votes contestés par d'autres millions, en moindre nombre, j'y consens. Ah ! que m'importe ? Quoi ! vous osez me parler d'un peuple, d'une génération, d'une majorité, quand je m'élève contre vous, soulevé par le flot des générations et des peuples, par leur unanimité. Ah ! faites de moi ce que vous voudrez ; je ne vous crains pas, j'ai mes témoins, je vous défie. Parlez-moi d'un idéal plus pur, d'une idée qu'ils n'ont point connue ; mais ne parlez pas de l'idée qu'ils ont méprisée ; car j'ai le droit d'en mépriser les défenseurs et de la mépriser avec eux.

Ce droit : c'est mon héritage et le legs des générations passées ; c'est le prix de leurs douleurs, de leurs travaux, de leur génie, de leur amour. Si vous le foulez aux pieds, je le relève, il est à moi. Contre vous c'est ma force et ma sauvegarde et mon talisman.

Ainsi déjà, la liberté de conscience suffisait pour détruire votre organisation, et voilà que, pour vous sauver,

vous reculez à ce point, que vous faites un ennemi de votre défenseur ; et le christianisme, chose étrange, s'unit à nous pour vous combattre.

Ah ! je connais l'avenir qui vous est réservé, je sais votre misère ! j'appelle et je cherche l'espoir, je cherche en vain l'amour : lui seul est fécond, lui seul enfante et sait donner la vie ; partout je vois le doute et la haine, le doute impuissant et la haine stérile.

## IV.

Il faut cependant s'arracher à ces tristesses, à ces découragements inutiles. Rien ne retourne au néant, et s'il est des sociétés qui meurent, il est des sociétés qui naissent :

Naitre, vivre, mourir ; tuer, enfanter ; organiser et désorganiser : voilà l'homme, son œuvre, et leur commun destin.

Les périodes organiques et critiques se succédant ainsi régulièrement dans le progrès incessant de l'humanité, on peut établir deux systèmes de divisions dans l'histoire.

Tantôt le récit commence avec l'origine d'une société, la suit dans ses développements, et passant par l'apogée de sa puissance, la suit encore dans son déclin, et gémit sur elle quand elle a cessé d'être.

Tel est malheureusement le système le plus généralement adopté ; telle est la forme ordinaire de l'histoire, et chacune de ses divisions porte ainsi le nom d'un peuple ou d'une institution ; elle embrasse une évolution.

Mais si le récit commence avec l'époque critique, il



descend avec elle l'abîme des décadences, se relève avec un nouveau peuple et l'abandonne alors que, dans toute la plénitude de son être, il règne plus heureux, plus puissant et meilleur, oublieux de celui qui naquit et mourut avant lui.

Le premier de ces systèmes, presque toujours employé, triste et décourageant, n'est que la biographie des sociétés; il enseigne à redouter le temps, à craindre la vie; en lui, chaque pas est un pas vers la ruine. La fin des nations, le suprême résultat de leurs efforts, c'est un livre, quelque monument, un souvenir! moins que rien! un écho qui retourne au silence; un nom dont chaque heure livre une lettre à l'oubli! c'est le martyrologe des dévouements et des peuples, l'école des doutes et des lâches abandons.

Si tout passe et si tout est la proie du néant, à qui donc attacher un amour éternel? Pourquoi lutter, patrie, si tes jours sont comptés?

Le second mode, au contraire, plein de promesses et d'espoir, nous montre à chaque pas, dans sa route glorieuse, l'humanité jeune et bien faible encore, toujours plus près de la vérité, plus amante de la justice.

Les nations meurent, leur nom s'efface, mais la pensée qu'elles ont élaborée pendant des siècles, ne descend pas avec elles dans la nuit. Comme des générations, les peuples se suivent, et chacun lègue à son successeur un héritage immortel: le peuple enfant grandit et construit dans le temps l'idéal de bonheur et de justice que son père a rêvé.

Ainsi, l'âme humaine s'agrandit et s'élève; au-dessus de la vie individuelle, au-dessus de cette vie plus large

mais passagère encore, qui s'enferme entre des frontières dans le temps et dans l'espace, elle plane et s'attache à la vie même de l'humanité. Elle trouve un objet digne de son amour, une fin digne de son sacrifice et de son espoir; la certitude d'un avenir meilleur, la certitude de travailler à l'atteindre; à la fois, le repos, le bonheur et la force: savoir, aimer, vouloir!

Cette étude féconde est celle des révolutions.

## V.

Essayons de déterminer quelques-uns des caractères de ces grandes transformations. Que ce soit la dernière qu'ait vu le monde, le passage du monde païen au monde chrétien. Aussi bien j'ai besoin d'en dire quelques mots pour définir complètement la révolution moderne, et répondre à ceux qui nous accusent de vouloir détruire la religion, la famille et la propriété.

Si je me renfermais dans un silence prudent, et si je ne disais rien de ces importantes institutions qui caractérisent la philosophie, la morale et l'économie politique d'une société, ce serait à bon droit que l'on pourrait me taxer de faiblesse et d'hypocrisie. Je n'entends point être aussi coupable, et toute réticence en ces graves matières me paraît une déloyauté.

Ces institutions répondent en effet aux trois attributs de l'âme humaine: l'esprit, le sentiment, la sensation. Ce sont les formes suivant lesquelles les hommes s'unissent au monde; elles sont la règle de l'extension de leur personne au dehors, pour ainsi dire; elles indiquent le mode suivant lequel les hommes se lient à Dieu, aux



hommes, à la nature ; leur manière enfin de comprendre, d'aimer, de sentir.

Si l'autorité, la souveraineté, le pouvoir, qui répondent également à ces trois attributs de l'âme, constituent l'organisation politique ; la religion, la famille et la propriété, représentent particulièrement l'organisation sociale. Après avoir parlé des tendances du mouvement politique, ce sont donc les tendances du mouvement social que je veux tenter de préciser à leur tour.

Avant d'entreprendre cette tâche, je dois faire quelques observations.

## VI.

Cette distinction de la révolution politique et de la révolution sociale, n'est qu'une idée fausse, attendu que ces mouvements sont identiques, et qu'on ne saurait en rien les séparer. Ils ont la même cause, la même activité, le même objet, les mêmes caractères.

Secondement, l'organisation morale n'est point entièrement exprimée par la famille, tant s'en faut. Le sentiment qui la crée est loin d'être le seul qui serve de base aux relations sociales des hommes entre eux, et à l'extension de leurs personnes par la passion. Sans parler des sentiments libres et spécialement réglés par les mœurs, tels que l'amour et l'amitié, il est certain, en se renfermant dans le cercle des sentiments réglés par les lois, que l'ambition à laquelle est due toute la force de la hiérarchie exécutive a dans l'organisation sociale un rôle aussi puissant que la famille. Mais je n'ai d'autre but que de montrer le caractère de la révolution ; il me suffit pour cela de l'exemple que

des attaques incessantes contre des doctrines peu comprises m'ont indiqué.

Enfin, au sujet même de ces attaques, je dirai qu'il est absurde de nous accuser de vouloir détruire en elles-mêmes de telles institutions ; elles sont, ai-je dit, les expressions de la nature de l'âme, et ne sauraient disparaître qu'avec l'âme elle-même.

Il ne dépend en rien de quelque doctrine que ce soit d'empêcher les hommes de croire à quelque chose, d'aimer leurs parents et leurs enfants, d'étendre leur personnalité jusqu'à certains objets, qui deviennent ainsi une véritable propriété, soit par leur origine individuelle, soit par une attribution spéciale.

En supposant que de telles doctrines fussent enseignées, ce que j'ignore absolument, ce serait leur faire trop d'honneur que de les combattre et de les réfuter ; elles n'ont aucune possibilité de force et d'influence réelles, et ne présentent rien de dangereux ; elles ne peuvent acquérir aucune puissance ; elles ne seraient que des aberrations, des maladies de l'esprit, à peu près comme si l'on offrait aux hommes de s'arracher les yeux ou de se couper les mains pour se perfectionner.

Mais si, au lieu de considérer ces institutions en elles-mêmes, on les considère dans les formes qu'elles ont revêtues, on reconnaît que ces formes ont changé bien des fois, il est probable qu'elles changeront encore. Si le pouvoir, le souverain et l'autorité se transforment, il est inéluctable qu'elles subiront une transformation analogue.

Un nouveau souverain suppose une nouvelle reli-



gion, une nouvelle famille, une nouvelle propriété. Dès l'abord ceci paraît évident. Ces notions simples étant cependant fort obscurcies de nos jours, je veux essayer d'y porter quelque lumière. Mais avant de poursuivre, alors que j'arrive à ces conclusions radicales, que, dans notre société, l'autorité, le souverain et le pouvoir changeant de nature et de fonctions, les organes qui les ont représentés dans le passé, le clergé, la magistrature et l'armée doivent en conséquence se transformer ou disparaître; enfin que la religion, la morale et l'économie politique subissant une transformation analogue, idées, mariage, propriété, doivent se transformer en même temps; je veux d'abord montrer comment s'est déjà faite une semblable révolution; ce sera l'objet de la fin de ce chapitre.

Je veux ensuite examiner si de tels changements sont aujourd'hui devenus inévitables et nécessaires, et si les idées et les formes dans lesquelles nos pères ont vécu sont tellement décrépités et dénaturés qu'elles aient réellement cessé d'être compatibles avec l'ordre qu'elles ont jadis maintenu, le progrès qu'en d'autres siècles elles ont favorisé; tel sera l'objet de la deuxième partie de ces études.

### VII.

Comment se fit la révolution chrétienne?

Comment, alors que, dans Rome, les institutions religieuses, civiles, économiques se dégradèrent, et que la contrainte devint incapable de les maintenir, furent-elles modifiées et sauvées du naufrage?

Par un nouvel idéal et par la liberté.

Que la religion romaine fût déjà vaincue par la philosophie grecque; que pour échapper à son ennemie elle fût obligée de rétrograder de dieux en dieux jusques aux conceptions de l'Égypte et de l'Orient, et de retourner au dualisme antique; que toutes les croyances fussent ainsi devenues la proie d'un misérable électionisme, c'est ce qu'il est superflu de démontrer ici. Qui ne le sait? Que la conception religieuse spiritualiste des chrétiens fût d'une nature plus élevée, plus parfaite et plus large, c'est ce qu'il est encore inutile de dire.

Mais ce que je dois répéter, c'est que la révélation nouvelle était la négation même de l'autorité romaine, et la destruction de tout l'ordre social et politique de l'antiquité.

Si le droit social des Grecs avait été détruit par la proclamation de l'unité de morale, et s'ils n'avaient pu le sauver en condamnant son meurtrier, Rome avait cependant résisté, précisément parce qu'elle avait tout d'abord admis cette unité du droit moral. Ce droit, elle voulait le construire seule et l'imposer au monde; tel était le secret de sa puissance et le fondement de son empire. Seule elle avait pu résister au poison de la philosophie platonicienne et de l'affirmation de Socrate. Son orgueil l'avait sauvée.

C'est ce même orgueil que le Christ venait détruire. La société romaine sentit de suite que les chrétiens l'assassinaient; mais elle ne comprit pas qu'ils allaient créer un nouvel empire, une société nouvelle. Comment les défenseurs de l'ordre social menacé de toutes parts eussent-ils compris que l'esprit contre lequel ils luttèrent



avec désespoir, que cet esprit destructeur était l'esprit même de la vie.

La société s'éroulait en effet tout entière, et dans leur combat contre un idéal inconnu, la haine des conservateurs romains semble excusable.

Prenons un exemple.

### VIII.

La morale, ai-je déjà souvent répété, n'était dans les anciennes sociétés qu'une création du souverain, elle variait d'un État à un autre et faisait partie de la constitution; elle avait pour base l'intérêt social et pour but la conservation de cet intérêt. Tous les sacrifices qu'elle exigeait n'étaient donc justifiés que par l'habitude ou le patriotisme. Quant aux préjugés, ils étaient incessamment sapés par les idées philosophiques nouvelles qui proclamaient toutes l'unité de morale et niaient ainsi la tradition. Les prescriptions morales n'étaient donc plus défendues que par le dévouement à la cité. Cet idéal civique ne suffisait plus, il s'effaçait tous les jours. Aussi bientôt les passions ne connurent-elles plus de frein; on sait jusqu'où elles entraînent la Grèce entière. Rome résista plus longtemps, mais elle ressentit à son tour les mêmes effets. L'adultère devint si fréquent, que l'on dut, par une loi, permettre d'accuser en justice les maris qui ne faisaient point usage du tribunal domestique. Loi étrange qui mettait le magistrat en jugement pour n'avoir pas condamné. Ce ne fut point assez. Les femmes, révoltées de l'autorité maritale si puissante et de ce droit de magistrature qu'avait sur elles le chef de famille, se firent empoisonneuses; en une

seule année 170 femmes furent condamnées dans Rome pour assassinat sur leurs maris: et si l'on songe aux moyens employés et à l'ignorance de la médecine légale, combien durent échapper à la justice! on modifia la procédure, on exagéra la pénalité. Lois, supplices, exemples éclatants jusqu'au sein de la famille impériale, rien n'y put suffire.

Toute institution se définit et se construit en vue de l'objet qu'elle doit atteindre. Le mariage est toujours déterminé dans sa nature par l'état de l'enfant. C'est pourquoi, chez la plupart des peuples, la stérilité fut considérée comme une cause d'annulation de ce contrat. Or, l'état de l'enfant à Rome, ce qui le caractérisait, c'était d'être citoyen; le mariage fut une institution civile ayant pour but d'assurer la vérité de la qualité de citoyen. L'idéal de la femme, l'idée supérieure à laquelle elle dut sacrifier l'amour et souvent le bonheur, fut le devoir d'assurer l'état civil véritable du souverain. Cet idéal était assez restreint pour demander l'appui d'une législation formidable et la femme jouit d'une très-faible liberté. Il devait arriver un jour où la législation ne pourrait suffire à maintenir le mariage et où il faudrait à son tour la soutenir par un idéal plus pur et plus élevé. Eh bien! non-seulement ce nouvel idéal remplit ce but, mais encore son action fut si puissante, qu'il devint possible d'adoucir la législation et de donner aux femmes une plus grande liberté. Tel fut le résultat de la transformation du mariage civil en mariage religieux.

### IX.

Dans la constitution économique se manifestait un



semblable désordre : les meurtres des propriétaires étaient devenus si fréquents, qu'il fallut bientôt décréter que chaque fois qu'un citoyen serait assassiné sans que l'on connût le meurtrier, tous ses esclaves seraient mis à mort. Lois étranges d'un peuple qui lutte contre la fatalité d'une révolution nécessaire. Ainsi, d'une part, on supposait les maris de connivence dans les désordres de leurs femmes; on supposait, d'autre part, tous les esclaves complices du meurtre de leurs maîtres. Entre temps, le budget s'accroissait à tel point que les propriétaires donnaient pour rien leurs terres pour échapper aux exigences du fisc. Les villes se peuplaient aux dépens des campagnes, l'agriculture manquait de bras, les industriels manquaient de travaux, la terre et les hommes chômaient à la fois. Quelque tendance analogue ne se dénote-t-elle pas aujourd'hui? Ne sommes-nous pas effrayés de quelque semblable danger? Les causes ne sont point les mêmes, dira-t-on, et l'on tâchera de se tranquilliser par quelque discussion de détail. Oh! je le sais, nous sommes une autre société, nous avons d'autres idées, d'autres formes, d'autres organes. Mais ce sont là les signes de la décrépitude sociale. Ce sont les symptômes d'une dissolution prochaine. Ces signes et ces symptômes sont toujours les mêmes dans l'histoire; ne les apercevons-nous pas?

## X.

Que disait alors le chrétien?

Augmentez la liberté de ces travailleurs et de ces femmes; vous êtes leurs juges, ne soyez que leurs tuteurs; ils sont vos sujets, qu'ils soient vos pupilles. Avec le sen-

timent de votre protection ils auront celui de leur fidélité. Soyez moins craints, ils seront moins haineux et moins hypocrites; soyez meilleurs et plus doux, vous serez plus obéis.

Que voulez-vous dire? répondait le Romain.

Quoi! toute la puissance du maître ou du mari, leur pouvoir judiciaire, leur magistrature domestique, le mariage et l'esclavage, ces institutions économiques et morales, antiques et puissantes, ne me peuvent suffire. La révolte et l'adultère sont partout; la propriété se trouve en péril; la filiation est incertaine; toutes les bases de l'ordre social sont ébranlées, je ne sais comment les raffermir. Je lutte, je combats par tous les moyens! Ces êtres ignorants et faibles, l'esclave, la femme sont le jouet de tous leurs caprices et de toutes les erreurs; l'existence des sociétés est par eux menacée! et vous me dites de me relâcher de mes rigueurs, de soumettre ma science, ma vertu, ma force à leur ignorance, à leurs appétits, à leurs passions, à leur faiblesse. J'ai pour moi l'exemple du passé, la tradition des aïeux; si l'ordre est en péril, c'est que les mœurs et les lois antiques ont péri; il faut y revenir; et vous me dites de mettre en oubli, de livrer au mépris ces mœurs et ces lois; est-ce donc à ceux qu'elles devaient contenir et maîtriser qu'il sera donné de les défendre? Non, non, point de liberté pour la femme, point de liberté pour l'esclave, mais des soldats et des prisons, des lois et des bourreaux. L'autorité n'est plus, il faut du pouvoir; la patrie est en danger; l'amour d'elle est oublié; la force reste seule. Dites-moi, si vous n'employez ces moyens, quels seront les vôtres?

L'idéal, l'amour de Dieu, l'amour du bien, l'autorité



nouvelle, répondait l'homme nouveau. A ce travailleur je dirai que la douleur et la misère sont d'un jour ; à cet homme abattu je dirai qu'il est votre égal et qu'à ses souffrances une récompense éternelle sera donnée. Vous serez comme lui soumis à la loi qui le console, et pour l'amour de cette loi votre bonheur vous sera pardonné. A cette femme je dirai que son enfant n'est plus seulement à vous, seulement à la patrie, je dirai qu'il est à celui qui mourut pour elle, pour son fils et pour vous, et je lui dirai de ne point entacher la naissance de l'enfant qui fut racheté, par un péché originel nouveau. Elle veut aimer, je lui dirai qu'à son âme un éternel amour est promis, et je lui dirai : Souffre, oublie l'amour de la terre et garde ton cœur pour un amour sans fin.

C'est ainsi que j'amoindris le bourreau, que j'agrandis la liberté. Vos anneaux s'usent, vos haches s'ébrèchent ; ce monde où vous avez vécu s'écroule ; à sa place je veux bâtir un monde et je veux le bâtir avec la foi, l'amour et l'espoir.

Cela n'est pas pratique, disait le Romain en s'en allant. Cet homme est fou ; croit-il donc changer ainsi les hommes ou les croit-il parfaits ? Cette folie peut être dangereuse : il faudrait l'enfermer. Il est peut-être méchant?... Ne disait-il pas que je ne suis que le protecteur et le tuteur de ma femme, l'administrateur des richesses de tous?... Il veut, sans doute, prendre ma femme et ma propriété ;... toutes les femmes et toutes les propriétés. Il me hait ; il a la haine des lois, des dieux et du genre humain. Il est certes méchant. Réfléchissons, et tâchons d'inventer pour lui quelque supplice. Il est bon de l'accuser de tous les méfaits. C'est

un grand criminel, et je ne puis le calomnier ; ma conscience est en repos, car je défends à la fois la religion, la famille et la propriété !

## XI.

Quel étrange écho n'ai-je point entendu ?

Vieille radoteuse histoire, pourquoi parles-tu, si tu dois constamment te répéter ainsi ?

Histoire, montreras-tu toujours les amants du progrès, les sauveurs des hommes, voués aux persécutions, à la calomnie, à la haine, au mépris ? C'est Socrate, c'est le Christ, ce sont les martyrs ; ceux-là qui viennent, embrasés d'un feu divin, déployer un aspect nouveau de l'Infini, ceux-là seront appelés impies ! Ceux qui, portant l'eau lustrale, viennent laver les pieds fanéux de l'humanité ; ceux qui lui donnent, avec la pensée, leurs travaux et leur sang ; ceux-là seront appelés des vases d'impureté, des ennemis des hommes. Sujet d'enseignement éternel, trouble et malédiction qui plane en dépit d'eux sur les calomniateurs, encouragement sublime que nous ont légué nos pères, que nous n'oublierons point !

Qu'importe après tout, initiateur, pain immortel ? qu'importe la douleur si l'initié s'est repu de ta chair ? Prométhée, des dieux pâles, effrayés de ton souffle puissant, le vautour ouvre encore ta poitrine ! Orphée chanteur, adoucisseur des tigres, évocateur des ombres, les Ménades folles ont déchiré ton corps !... Qu'importe ?... Prométhée, ton souffle agite encore le monde ; Orphée, ta voix chante encore dans les cœurs.

Esprits blessés, réjouissez-vous ! esprits guerriers,



esprits lutteurs, votre race n'a point dégénéré, de nobles enfants vous sont nés : c'est Bacon, stratège des sciences, celui qui rassembla les armes, et fixa l'heure et l'ordre du combat; c'est Galilée, c'est Képler, chaleur et lumière, poète calculateur, disciple de Pan, qui dans la matière a contemplé l'esprit. Spinoza, Leibnitz, Newton, à qui la nature bienveillante a parlé; Voltaire, Rousseau; Kant, spadassin de la raison, lame habile, acérée, le destructeur des anges; c'est Hégel, vainqueur de Dieu! C'est Raphaël, pensif et rêveur sur les débris d'Athènes, pâli d'amour, enivré de baisers, dont la main relève, ô Christ, Anadyomène en pleurs et courbée sous tes pieds; Byron qu'animait, ô Prométhée, ton indomptable orgueil; Gœthe, amant calme d'Hélène, qui sut, Orphée, comme toi, du sein des ténèbres et du silence originel, arracher la beauté; ce sont eux et tant d'autres : une innombrable armée! Réjouissez-vous!

Le Dieu de saint Paul rejoint dans l'infini les dieux de Zoroastre et d'Hermès! Il songe et poursuit en vain son rêve inachevé; réjouissez-vous! Il dort, comme dorment les dieux, un éternel sommeil! Les Titans nés de l'homme et de la terre ont reconquis les cieux. PAN va régner et vos fils ont vaincu! Réjouissez-vous!...

A l'aube de chacun de tes jours, ô sainte-humanité, c'est ainsi que, semblable à l'aurore, le génie disperse aux vents du matin les perles de ses yeux, les fleurs de sa couronne; c'est ainsi qu'à tous il donne l'espérance et distribue la lumière; c'est ainsi que les germes éclos de l'union des pensées dans un front solitaire s'en échappent à toute heure, et, déposés dans le sein des générations, y sont la semence d'une espèce immortelle.

## DEUXIÈME PARTIE.

### RÉVOLUTION SOCIALE.





UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN  
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

## LIVRE PREMIER.

### SITUATION RELIGIEUSE.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### LA RELIGION.

###### I.

Je me propose d'analyser, dans cette deuxième partie, les caractères de la grande transformation religieuse et morale qui s'accomplit de nos jours, d'apprécier la puissance relative des éléments conservateurs ou dissolvants qui luttent au sein de la société, de déterminer enfin si l'ordre social actuel possède une vitalité réelle et des chances de durée, ou s'il est fatalement conduit à se désorganiser de lui-même et à subir une rénovation radicale, rénovation qui supposerait un changement absolu dans les idées, les relations, les habitudes et les institutions.

Avant de traiter ce grave sujet — la situation morale et religieuse de notre société — j'ai besoin de m'y préparer par quelques généralités, de préciser la valeur des mots et de les définir.



Ailleurs j'examinerai les caractères politiques de l'état de civilisation. Au point de vue philosophique ce qui caractérise les périodes civilisées, c'est que les hommes ont acquis la notion de l'infini; au point de vue religieux, c'est qu'elles sont adéquates à des notions de perfection et qu'elles reposent sur des définitions de Dieu.

Dès que l'humanité posséda la notion de l'infini, le grand problème qu'elle dut se poser à elle-même fut de le distinguer du fini.

Comment fut-il procédé à cette distinction? L'idée du rapport du fini et de l'infini se présente à nous sous un grand nombre d'aspects et revêt une multitude de formes — le nombre et l'unité, le nécessaire et le contingent, le relatif et l'absolu, la quantité et la perfection, le phénomène et la substance, etc... — Mais il est toujours facile de ramener tous ces couples secondaires à trois types convenablement choisis. S'il est un phénomène digne de fixer l'attention et capable de jeter quelque jour sur les plus profonds mystères de la nature humaine, c'est la nécessité par laquelle notre esprit saisit toute réalité sous trois aspects irréductibles. C'est ainsi que la matière nous apparaît sous trois dimensions; nous ne saurions en concevoir une de plus, et dès qu'une de ces dimensions disparaît, la réalité disparaît avec elle, et nous n'avons plus devant nous qu'un être de raison, la surface mathématique ou la ligne. C'est de cette fatalité de notre nature que découle la possibilité de rapporter à trois axes distincts tous les mouvements et tous les points dans l'espace. Dans l'étude d'un phénomène le choix de ces axes n'est point indifférent et peut

favoriser singulièrement les recherches et la simplicité apparente des solutions. Il en est de même dans la question religieuse des rapports du fini et de l'infini. Les trois catégories auxquelles il semble plus convenable de rapporter toutes les idées de cet ordre, celles qui se conçoivent avec le plus de facilité et que les hommes ont d'ailleurs historiquement adoptées comme axes de leurs théodicées, sont les catégories :

De cause et d'effet,

D'abstrait et de concret,

De sujet et d'objet.

L'étude théorique et pratique de ces trois catégories fut la mission des trois grandes périodes de la civilisation.

Pendant la première époque, les hommes expérimentèrent et spéculèrent sur le couple de la cause et de l'effet; pendant la seconde, sur celui de l'abstrait et du concret; pendant la troisième, sur celui du sujet et de l'objet. Voulant séparer d'une manière absolue l'idée de fini de celle d'infini, ignorants eux-mêmes et ne sachant pas que le mal n'est que l'ignorance et que l'erreur est un néant, ils voulurent lui trouver une réalité et l'opposer à la perfection. Dans les termes opposés des couples dont nous parlons, ils virent l'origine du bien et du mal, l'être du mensonge et celui de la vérité, le diable et la Divinité. Faute de pouvoir redresser les cercles de la sphère universelle et résoudre ces formidables antinomies filles de l'antinomie première (le fini, l'infini), ils tranchèrent le nœud gordien qu'ils ne savaient dénouer et ne craignirent pas de couper en tronçons le serpent éternel.



L'Inde fit son Dieu de la cause première et vit le mal dans la création même.

La Chine prit le parti contraire.

Ce fut l'époque indo-chinoise.

Un second coup dut séparer l'abstrait du concret, l'un fut le Dieu de l'Égypte et l'autre celui de l'Arie.

Enfin la Grèce fit son Dieu de l'objet, et les chrétiens en firent le diable, tandis qu'ils faisaient leur Dieu du sujet.

L'histoire philosophique des civilisations n'est ainsi que le récit des trois principales brutalités dont l'absolu fut la victime.

## II.

Si l'on pousse à sa dernière limite l'idée de cause, on arrive inévitablement à l'idée d'une cause première qui est à la fois sa cause et son effet; il en est de même si l'on pousse à la dernière limite l'idée d'effet.

Au sujet des deux autres catégories on ferait une remarque analogue.

Les termes qui composent ces couples se supposent donc inéluctablement, et bien qu'ils se présentent à l'esprit sous des formes contradictoires, ils jouissent de la propriété de se recréer l'un l'autre et de s'appeler invinciblement.

Détruire l'un des termes, c'est donc détruire celui qui lui est opposé; en développer un, c'est nécessairement développer l'autre.

Ce théorème suffit pour expliquer la décadence nécessaire des civilisations, c'est-à-dire de toutes les sociétés basées sur la diabolisation d'un de ces termes et la

divinisation de l'autre. Cet antagonisme factice ne peut se maintenir, et toute civilisation périt fatalement par la divinisation de son diable ou l'anéantissement de son Dieu, c'est-à-dire par l'électisme ou le scepticisme.

Ces deux formes ont de grands points de ressemblance, et leurs résultats moraux étant les mêmes, l'on peut les confondre sans erreur sensible.

Une telle situation a cependant son utilité : elle met l'humanité en demeure de construire une nouvelle civilisation et de se procurer, en vue de cet objet, un nouveau couple diabolico-divin. Cette opération se fait toujours au profit de la liberté; on lui doit le grand mouvement d'émancipation que l'histoire constate dans le passage d'une civilisation à celle qui la suit. On conçoit en effet qu'à mesure que l'idée de bien et de mal abandonne une catégorie, il s'ensuit un rétrécissement de Dieu et du diable, une diminution des prescriptions et des prohibitions religieuses qui est toute au profit de l'indépendance individuelle; c'est un domaine que le dogme a perdu sans retour et qui devient la conquête de la liberté.

Aussi l'époque des civilisations qui s'achève aujourd'hui par la liberté absolue et la souveraineté individuelle a-t-elle commencé par l'esclavage absolu et le despotisme, et la vie humaine fut immobilisée dans l'Inde par la caste, en Chine par les rites. Rien alors n'était indifférent ou livré à l'appréciation et à l'initiative personnelles, et, dans l'idéal de ces sociétés, tout devait être prescrit ou défendu.

Nous devons appuyer ici sur une considération d'une bien haute gravité. Le cycle des trois catégories fonda-



mentales auxquelles peuvent se rapporter toutes les idées qui naissent de la distinction du fini et de l'infini est parcouru.

Toute catégorie nouvelle destinée à les remplacer ne serait qu'une superfétation. L'humanité ne se livre point d'ailleurs à des travaux inutiles. Nous ne saurions plus, sans répéter le passé, construire une société sur cette idée de droit et de devoir, de bien et de mal, de récompense et de dévouement, de pouvoir et d'obéissance, etc. Or, du passé nous ne ferons pas plus renaître les lois ou les mœurs que les hommes ou les jours. S'il est d'ailleurs un pas immense fait par la philosophie moderne, c'est la création de la méthode des antinomies, et de la science des lois générales qui régissent ces couples antagonistes. Nous savons désormais qu'il faut, pour les résoudre, s'élever à des conceptions supérieures à celles qui les ont engendrées, et que s'il est une tentative illusoire, en raison de la propriété qu'ont leurs termes de se nécessiter réciproquement, c'est d'entreprendre le développement d'un de ces termes en même temps que l'on s'efforce d'amoinrir l'autre. Or, cette tentative étant le caractère religieux et philosophique des civilisations, cette distinction dogmatique et absolue des choses divines et mauvaises étant la base de leur organisation, on peut affirmer d'une manière certaine qu'il n'est plus possible de créer, ni même de maintenir, ni même de défendre une société civilisée, et que les formes sociales que le scepticisme actuel nous met en demeure de produire seront d'une nature toute nouvelle et n'auront rien de commun avec les formes du passé.

C'est là l'indice d'une situation bien digne de fixer

l'attention des esprits sérieux, et ce simple aperçu fait entrevoir toute l'immensité d'une révolution à laquelle nul événement historique ne peut être comparé.

### III.

Je n'ajouterai rien ici sur l'époque indo-chinoise. Elle se résume dans le panthéisme et l'athéisme confus, comme la seconde époque dans le dualisme ario-égyptien, et la troisième dans le trinitarisme gréco-chrétien.

Mais au sortir de la première époque il se présente un problème fort intéressant. Si l'on compare le choix des catégories principales à celui des axes, on peut l'assimiler au choix de l'origine des coordonnées.

Il donna lieu à l'examen d'un nouvel ordre de catégories fort différentes de celles qui nous ont occupés.

Quelques mots à ce sujet fixeront les idées et ne seront point inutiles, car ils nous mettront à même d'apprécier plus facilement la décadence religieuse de notre époque.

Tous les phénomènes se rangeaient d'eux-mêmes dans cinq grandes catégories. Trois étaient simples :

L'esprit. — La force. — La matière.

Les deux autres étaient complexes. Ainsi l'ensemble des sentiments et des sensations, ce que nous nommons l'*âme*, semblait procéder de la force et de la pensée et les supposait inéluctablement. Il en était de même des organes et du mouvement par rapport à la force et à l'étendue. Cette seconde catégorie complexe, nous la nommerons la *vie*. L'ensemble des catégories dans lesquelles venaient se ranger toutes les manifestations se divisait en — esprit, âme, force, vie, matière.



Ces noms ont souvent varié ; souvent ceux dont je me sers ici ont été pris dans des acceptions plus générales ou plus restreintes, cela importe peu. Quelles que fussent leurs dénominations, ces catégories n'en ont pas moins été universellement admises ; il me suffit qu'elles soient comprises dans le sens que je leur attribue.

Indépendamment de cette distinction entre les catégories simples et les catégories complexes, il est digne de remarque que bien que la catégorie des forces soit certainement simple, elle nous apparaît encore comme double — force et volonté — et bien que, par une sorte d'intuition d'une vérité nécessaire, le langage les confonde incessamment, ce n'en est pas moins le plus profond mystère de savoir comment en nous la volonté se transforme en force, c'est-à-dire comment la force morale devient force physique et réciproquement, ainsi qu'il arrive quand le phénomène détermine la sensation.

Il s'ensuit que l'âme supposant nécessairement l'esprit et la volonté, ces trois termes unis constituent les attributs du moi humain et semblent séparés des trois termes : force, vie et matière, qui, non moins invinciblement unis, sont les attributs de ce que nous nommons la nature.

Les catégories dont nous parlons se groupent donc suivant quatre modes principaux qui se définissent ainsi :

Simples. — Complexes.

Animiques. — Naturels.

Ces groupes ne sont, sous une forme nouvelle, que

les catégories d'abstrait et de concret, de sujet et d'objet ; mais, par cette transformation, elles se trouvent rapportées à l'homme, qui devient ainsi le centre de tout et le point de départ commun. Le choix d'une telle origine est éminemment favorable, et c'est à ces groupes que correspondent les principaux systèmes religieux.

#### IV.

Les hommes à la recherche de cette vérité fondamentale, la distinction du fini et de l'infini, ou, pour mieux dire, du nécessaire et du contingent, supposèrent tout d'abord que l'un de ces groupes était régi par des lois nécessaires, était d'essence divine en un mot, et que tous les phénomènes qui se produisaient dans le groupe complémentaire étaient au contraire contingents et finis.

Cette distinction était de la plus haute importance. L'homme ayant la conscience de l'infini et du fini, de la nécessité et de la liberté, devait en effet tirer de cette connaissance les plus grandes conséquences ; il devait ainsi connaître ce qu'il y avait en lui-même et dans la nature d'éternel ou de passager ; il devait ainsi savoir dans quelles limites et dans quel ordre il était soumis à des lois immuables et supérieures à lui ; dans quel ordre il trouvait au contraire des lois modifiables par son action et inférieures à l'essence infinie qui se manifestait en lui ; dans quelles limites enfin il pouvait agir sur les phénomènes et modifier ces lois.

L'homme espérait acquérir la science de sa faiblesse et de sa force, de ce qu'il pouvait et ne pouvait pas, déterminer enfin les limites du libre arbitre et de la fatalité, du droit et du devoir, du bien et du mal.



Au point de vue de l'histoire et de la philosophie, quel est en effet le droit et quel est le devoir?

Le droit, c'est la liberté d'obéir aux lois nécessaires qui dominent la nature ou l'âme humaine; le devoir, c'est d'agir sur les lois inférieures de manière à rendre leur action conforme dans le temps à celle des lois éternelles et parfaites.

Ces suppositions sur la nature de l'infini qui doivent amener de si grands résultats, ce sont les religions : ce sont de véritables hypothèses.

Mais, dans le choix de ces hypothèses, les hommes ne se laissent point déterminer par le hasard; agir ainsi dans de telles questions serait une étrange folie. Ils rassemblent donc toutes leurs observations, toutes leurs connaissances, et c'est de la comparaison de tous ces éléments qu'ils déduisent cette séparation des choses et des lois parfaites, et des choses et des lois imparfaites. C'est ainsi que se construit le dogme. Ce dogme religieux n'est donc que le couronnement de tout un édifice philosophique, ou plutôt la forme définitive, la dernière expression de la philosophie d'une époque. C'est enfin une synthèse en espérance, mais qui n'est encore qu'une hypothèse jusqu'à ce qu'elle ait été vérifiée par l'expérience.

Cette grande expérience qui doit faire connaître si les hommes ont enfin acquis la connaissance de la vérité, cette expérience qui doit justifier la science humaine devenue religion et que l'on pourrait appeler la vérification de Dieu, c'est la société.

Si la religion est vraie, le système social qui en découle logiquement détermine le code vrai des droits et

des devoirs, et la société, qui n'est que la construction de ce système, doit réaliser la perfection et le bonheur. Telles furent en effet l'espérance et la foi de tous les fondateurs de religions. S'il n'en est point ainsi, la religion n'est point la vérité absolue; la société n'est point l'expression d'une vérité qui n'existe pas; elle est basée sur une erreur; les relations établies sont fausses; elles n'ont plus de raison d'être; l'expérience prouve contre elles. Aussi est-ce un fait historique avéré, que, du moment où les hommes désespèrent de l'idée religieuse, tout l'ordre social lui-même est mis en suspicion. On peut dire que la suppression d'une religion d'Etat est en quelque sorte un commandement fait à toutes les institutions de déguerpir au plus tôt et de faire place nette à des institutions nouvelles.

Les peuples ne s'aperçoivent pas toujours de tout le sérieux d'une telle résolution. Quant à la France, elle ne peut en ignorer la portée; après les déclarations de la première Constituante, la révolution était proclamée, l'ordre était donné; il n'y avait plus qu'à l'exécuter : on s'en est aperçu. Peut-être quelques-uns l'ont ils regretté; *il était trop tard.*

V.

Avant de prendre une telle décision, les hommes pensent d'ordinaire que leur religion est vraie, que le mal provient uniquement du système que l'on en a déduit ou de l'application que l'on en fait. Ils s'efforcent de juger cette application et de modifier ce système pour le plier à leurs besoins et aux nécessités du temps; en le soumettant ainsi aux circonstances, ils le rendent illo-



gique, le faussent et finissent en réalité par le détruire.

Cette tentative, qui se renouvelle à chaque grande période historique, est le signe de la décadence religieuse. Les hommes, mécontents de l'ordre social, accusent les organes et les représentants de la religion avant de l'accuser elle-même; bientôt ils en modifient le culte et la discipline, enfin ils en nient le dogme ou le dénaturent. C'est le protestantisme : il est toujours illogique et inférieur au système primitif, il est impossible qu'il ne se laisse pas aller à forcer les déductions pour mettre la doctrine en harmonie avec les faits. Il est éclectique et doctrinaire, telle est son essence, quel que soit le temps ou le pays où il se manifeste.

L'idée devient secondaire, les principes sont oubliés ou soumis aux utilités apparentes, les hommes politiques substituent bientôt à des règles supérieures des pratiques individuelles qu'ils croient habiles, et toutes les pensées généreuses et larges tombent dans le ridicule et dans le mépris.

Rome fut une sorte de demi-protestantisme par rapport au monde païen, comme l'Angleterre par rapport à la chrétienté.

Seulement ces deux Etats s'arrêtèrent dans cette route à une certaine limite; la religion ne fut point chassée, mais subalternisée; elle ne fut plus seulement une origine, elle fut un instrument. Or c'est chose malséante que de faire de l'idée divine un outil pour les hommes. Aussi ces deux peuples exploités de Dieu furent-ils exploités de l'humanité. De même qu'au lieu de servir Dieu ils s'en étaient servi, ils se servirent de l'humanité au lieu de la servir.

Aujourd'hui l'Angleterre est sérieusement menacée par la réaction catholique. Si ce mouvement n'est pas vaincu, la séparation de l'Eglise et de l'Etat devient inévitable; la constitution anglaise s'écroulera d'un souffle comme un château de cartes. Il est étrange que ce soient les conservateurs qui s'agitent pour amener cette destruction de la seule organisation durable et conservatrice de l'Europe occidentale. Les habiles hommes d'Etat de l'Angleterre n'ignorent point les conséquences révolutionnaires de l'invasion du catholicisme en ce pays, et ce n'est point sans de graves motifs qu'ils ont fait à ce sujet violence à leur libéralisme habituel.

Quant à Rome, indépendamment de l'orgueilleux espoir qui lui servait de but et d'idéal, elle avait, par l'Etrurie, conservé quelque chose de l'Egypte et portait ainsi le germe de la force et de l'éternité que la mère des sphinx a mis en Moïse et dans tout ce qu'elle a touché.

## VI.

Nous venons de constater une des causes générales de la décadence des religions, le *protestantisme*. Il est facile, par une comparaison, d'en faire apprécier le caractère. D'une religion découle un système social, ce système est comparable au plan d'un édifice; cet édifice réalisé, c'est la société. Le protestant est celui qui, mécontent de l'édifice, en critique les constructeurs et veut le modifier, il est ainsi fatalement conduit à critiquer le plan lui-même et bientôt l'idée fondamentale de laquelle il fut déduit.

Dans la société moderne, cette marche est aussi claire que possible : critique de la hiérarchie cléricale, cri-



tique du catholicisme, critique du christianisme ; c'est-à-dire séparation des pouvoirs, liberté d'examen, liberté de conscience.

Or je l'ai déjà dit, mais je ne saurais trop le redire et je veux le répéter à satiété :

Liberté de conscience, c'est la négation de la société tout entière, c'est une révolution radicale et sociale.

Supprimer la liberté de conscience et conserver la liberté d'examen, c'est un non sens, une absurdité, à la fois niaise et violente, que nulle force humaine ne saurait maintenir.

Supprimer la liberté de conscience et la liberté d'examen et maintenir la séparation des pouvoirs, c'est-à-dire substituer dans les principes gouvernementaux l'intérêt social à l'idée religieuse, la raison d'Etat à la révélation et à la foi, c'est rétrograder jusqu'aux formes des petits Etats de la Grèce ; c'est pis encore, car, en même temps qu'on matérialise ainsi la pensée sociale, on persiste à professer des idées religieuses spiritualistes ; ainsi la contradiction rend même impossible ce recul dans le passé, et ces tentatives misérables ne peuvent aboutir qu'au chaos.

Il faut donc choisir entre la donnée sociale de Grégoire VII et le dogme nouveau ; cela est dur, je le sais, on aimerait mieux attendre, mais il le faut.

Voilà la formule :

Spiritualisme, catholicisme, Eglise et papauté ; ou bien, panthéisme, socialisme, humanité, liberté.

Voilà l'arbre, la poutre géante que vous pouvez jeter sur les rails où vole le convoi de l'avenir. Ce serait un noble obstacle, un assaut digne de nous et de ce passé

qui s'oublie, un dernier effort, une terrible agonie, et longtemps il en serait parlé.

Allons donc ! vous ne l'oserez jamais ! Quant à vos aristocraties de vingt-quatre heures, à vos grands seigneurs d'écus, à vos dynasties, à vos principicules, nous en rions en passant : la locomotive a des chasse-pierres.

## VII.

Je viens de dire comment le protestantisme arrive, en partant de la critique de la société, à nier l'idée religieuse. Je veux dire maintenant comment la science et la philosophie en viennent à leur tour à nier la religion.

J'ai dit que la fonction d'une religion était de déterminer, aux yeux des hommes, les caractères de l'infini par rapport à ceux du fini, de distinguer ce qui était nécessaire et divin de ce qui était modifiable et accidentel.

J'ai remarqué que tous les phénomènes se rangeaient dans un petit nombre de catégories générales ; il est inutile que je prouve que l'attribution des idées de perfection et d'infini à une seule de ces catégories, à l'esprit ou à la matière, par exemple, ce qui constitue le spiritualisme ou le matérialisme purs, conduisait les hommes à un véritable suicide ; de telles doctrines ne pouvaient constituer une société ni une religion durable ; cela devient évident pour peu que l'on veuille réfléchir à leurs conséquences ; souvent on a tenté de les produire dans le monde, elles n'ont conduit qu'à des résultats impossibles et monstrueux. Tels sont les yoguis et les fakirs de l'Inde.



Il est cependant nécessaire de faire une exception pour la force. En raison du double caractère animique et naturel sous lequel elle se présente, l'adoration de cette catégorie constitue une espèce de panthéisme embryonnaire compatible avec l'association humaine; mais, par une sorte de dégénérescence de cette idée religieuse, l'adoration de la toute-puissance et de la force a conduit tour à tour les juifs, les romains et les mahométans à voir la fatalité d'abord en Dieu, puis dans la société, enfin dans l'individu. Ainsi finit un système que sa simplicité même a toujours doué d'une grande puissance de conservation et d'immobilité; il se rattache à l'Égypte, dans le Coran par la Bible, à Rome par les livres étrusques, et chez les juifs par Moïse.

## VIII.

Mais les grandes religions qui firent progresser l'esprit humain sont d'une nature plus compliquée, elles se rattachent à ces groupes que nous avons indiqués. Prenons la première division.

Les catégories simples : l'esprit, la matière.

Les catégories complexes : l'âme, la vie.

Que ces abstractions, l'esprit, la matière, soient pour nous des principes nécessaires, qu'ils soient irréductibles; le bien et le mal existent, qu'ils soient Ormuz et Ahriman, qu'ils soient ennemis, que de leur lutte naissent l'âme et la vie, que la force qui agit tous les êtres soit l'expression de cette lutte, que les sentiments et les sensations, l'organisation et le mouvement en soient les péripéties et les formes; que dans cette lutte Ahriman doive être enfin subalternisé, que l'homme doive aider

Ormuz à vaincre le génie du mal; qu'une morale naisse de ce devoir, de ce droit et de cette espérance.

Telle fut la religion de l'Arie et la révélation mazdéenne.

Qu'arriva-t-il? La science eut pour but d'étudier les phénomènes où se dénotait la double action des deux principes, afin d'aider au bien et de combattre le mal. Elle observa l'âme, elle observa la nature, elle étudia leurs relations. Dans l'une dominait Ahriman, dans l'autre dominait Ormuz. Or, chose étrange, partout le mouvement et les organes répondaient aux sentiments et à la sensation; là où la science des mages avait cherché la lutte elle trouvait l'harmonie; des observations jaillissaient des lois, dans ce chaos présumé l'ordre se faisait avec la lumière, avec l'ordre arrivait la nécessité; l'homme n'avait plus rien à changer, la morale était sans cause et le dogme était vaincu. Il était surtout condamné par la science par excellence, la magie, c'est-à-dire l'étude des harmonies de l'âme et de la vie, l'une des sciences au moyen desquelles allaient se construire les dogmes subséquents.

Quant à l'Égypte, elle prit un autre parti; ce fut dans ces catégories complexes où l'Arie devait la découvrir qu'elle plaça tout d'abord la nécessité, et ce furent les phénomènes de l'esprit et de la matière, c'est-à-dire les opérations de la raison pure et les formes des corps qu'elle considéra comme accidentelles.

L'âme et la vie, unies par leur élément commun (la force), furent époux et épouse, *Osiris* et *Isis*. Tous les phénomènes qui naissaient de leur union furent divins et nécessaires, ceux-là seuls dans lesquels ils apparaissaient



isolés dans l'homme et dans la nature perdirent ce privilège; ils furent ainsi livrés à l'influence humaine et soumis aux investigations de la science; elle eut pour mission d'observer la raison et les formés.

Qu'arriva-t-il?

Formes et raison se trouvèrent soumises à des lois inattendues; la science créa la logique et créa la géométrie; elle ne s'arrêta point là: bientôt il fut démontré que ces deux sciences n'en faisaient qu'une et se correspondaient de tout point. Le nécessaire envahissait encore le contingent; et l'hermétique, ou l'étude des rapports entre le nombre et la pensée, chassa définitivement le désordre et le trouble de ces extrémités, en apparence opposées, de l'univers moral et physique.

Isis et Osiris s'identifiaient ensemble, le serpent universel se mordait la queue, le dogme était mort et les hommes rentraient dans le panthéisme primitif avec une science de plus.

Il fallait s'y prendre autrement.

### IX.

Alors commence la troisième époque.

D'abord l'époque indo-chinoise.

Puis l'époque ario-égyptienne.

Enfin l'époque gréco-chrétienne.

Celle-ci nous intéresse de plus près.

Le mouvement religieux de cette période se rattache à la division en deux groupes complémentaires:

Des catégories animiques: la volonté, l'âme, l'esprit.

Des catégories naturelles: la force, la vie, la matière.

C'est la grande division de l'âme et du corps, de l'homme et de la nature, du moi et du non moi. Du moment où les révélations de l'Égypte et de l'Arie eurent été détruites par la certitude de l'harmonie des lois qui régissaient l'esprit et la matière, l'âme et la vie, il fallut renoncer au dualisme sur lequel ces religions étaient basées; mais l'on pouvait penser que chacune de ces catégories était la conséquence, la création de la catégorie opposée. Tel fut le point de départ des idées grecques et chrétiennes. Cette harmonie était ainsi expliquée.

Les Grecs, plaçant la nécessité dans la nature, affirmèrent que la vie procédait de toute éternité de la force et de la matière, et que le moi humain en était une création accidentelle et modifiable: aussi crurent-ils à une sorte d'influence directe des puissances de la nature sur l'âme, à une sorte de miracle moral, ce que nous appelons la fatalité antique.

Les chrétiens, plaçant la nécessité ou la perfection dans la substance du moi, dans l'âme et l'esprit enfin, affirmèrent que l'amour procédait, de toute éternité, de l'esprit et de la volonté, que la nature était une création accidentelle et modifiable: aussi crurent-ils à une action directe de Dieu sur la nature, aux miracles, c'est-à-dire à une véritable fatalité physique.

En cela Grecs et chrétiens furent logiques. Si la nature était Dieu, la morale n'avait rien de nécessaire et devait être soumise au caprice des forces naturelles; de même si Dieu était un pur esprit, la nature n'avait rien de nécessaire, et ses lois étaient essentiellement modifiables par la volonté divine.

Le corps étant ainsi divinisé chez les Grecs, l'hygiène



dut jouer dans leurs sociétés le même rôle que la morale dans les nôtres : il en fut ainsi. Ce qui justifia parmi eux une constitution sociale, ce fut cette cause finale de rendre le citoyen beau, sain et vigoureux.

Tous ils admirèrent le législateur de Sparte, qui leur semblait avoir le plus approché de ce but, et la morale, abandonnée à la législation, sembla n'avoir d'autre utilité que d'aider à l'atteindre; on la crut en conséquence variable suivant les climats, les peuples et les besoins du moment.

Les chrétiens eurent au contraire pour but avoué de rendre les hommes fermes, bons, intelligents. S'ils ne réussirent pas toujours, ce fut du moins toujours par cette cause finale qu'ils justifèrent leurs efforts et leur organisation; ils ne considérèrent l'hygiène que comme un accessoire et l'abandonnèrent à la législation humaine, comme les Grecs avaient fait de la morale.

Il dut en résulter une grande conséquence :

La création de la morale étant, aux yeux des Grecs, une œuvre humaine, ils durent s'en occuper exclusivement; et, par un motif analogue, les chrétiens durent se jeter dans l'étude des sciences physiques. Ces derniers considérant tous la morale comme définitivement constituée par l'Évangile, l'esprit humain n'avait plus rien à faire de ce côté.

Or, bientôt les Grecs s'aperçurent que la morale n'était point soumise à des lois humaines, mais bien à des lois absolues et nécessaires, c'est-à-dire divines, et qu'il n'était point permis de faire telle ou telle loi morale. En cet ordre il n'appartenait pas aux souverains d'ordonner, mais bien d'obéir. Socrate conclut à la divinité de la

substance de l'âme, à son immortalité; sa conclusion était inéluctable; mais de la Grèce, de ses constitutions et de ses dieux il ne restait plus rien, et la fatalité n'était plus.

L'étude des sciences physiques produisit dans la chrétienté le même résultat. Bientôt jaillirent de toutes parts des lois nécessaires, et la nature s'imprégna toute entière de la Divinité. Aujourd'hui les lois physiques nous apparaissent avec des caractères aussi absolus, peut-être plus absolus que ceux des lois morales; les unes ne nous semblent pas plus modifiables ni plus accidentelles que les autres. Les mêmes motifs qui militent en faveur de l'immortalité de la substance spirituelle, militent en faveur de l'immortalité de la nature. Ainsi deux substances s'affirment également et se limitent dans l'infini, la philosophie de la nature s'oppose à la philosophie du moi, nous retombons dans le dualisme ario-égyptien que nous savons impossible, et nous ne pouvons y échapper que par l'hypothèse de l'unité de ces substances, c'est-à-dire par le panthéisme. Ainsi se trouve encore détruit par la science moderne le système entier de notre société, de ses institutions et de sa religion. De ce système social il ne reste plus rien, et la fatalité chrétienne, le miracle, nous semble désormais impossible et disparaît avec lui.

## X.

Voilà notre situation. Elle est périlleuse, et ce n'est pas en fermant les yeux que nous pourrions nous sauver. Le danger est immense, et ce n'est pas en nous trompant nous-mêmes à plaisir que nous pourrions le conjurer.



rer. Il demande l'union de tous les courages et de toutes les intelligences. Et ceux-là, je n'hésite point à le dire, qui s'efforcent de voiler nos plaies pour s'éviter la peine de les guérir, ceux-là qui s'étourdissent et se mentent sont des niais ou de mauvais citoyens; ils sont aveugles ou indifférents au sort de tous. Hélas ! je me trompe, ils sont lâches, et dans leur frayeur, comme l'autruche qui se cache la tête, ils ne veulent qu'oublier un instant et traitent en ennemi quiconque veut les réveiller de leur torpeur.

Cassandre, je le sais, est toujours mal venue; et quelque haine s'attache au messager qui vient annoncer le péril. Mais quand je vois l'incendie qui commence, mon devoir est de sonner le tocsin, et, quoi qu'on pense ou qu'il advienne, je n'y faillirai pas.

Il est de mode aujourd'hui d'affirmer que le mouvement scientifique n'est point destructeur de l'idée religieuse. C'est là un des moyens d'aveuglement que je viens de caractériser. On se console avec ce mensonge, on en prend l'habitude, on veut l'accepter sans réfléchir. Comme au lit d'un mourant il est de bon goût de ne point parler de la maladie ni de la mort. C'est là un symptôme fatal, et ce n'est qu'à l'heure de l'impuissance et du découragement que l'on se laisse aller à nier ainsi le progrès du mal. Eh bien ! que l'on accepte ces consolations désespérées, que l'on dorme sur cet oreiller menteur, et le réveil sera terrible.

Ah ! quand l'Église avait encore quelque puissance et quelque énergie ; quand, pour adoucir son dernier jour, elle ne se berçait point d'illusions trompeuses, elle n'agissait point ainsi. Dès que la science eut cessé de bé-

gayer, dès qu'elle eut jeté son bourrelet et ses lisières, l'Église comprit que ce monde de l'expérience et de la raison était l'antagoniste et l'ennemi du monde de la révélation et de la foi. Ce n'est point follement que l'inquisition persécuta Galilée, ce ne fut point pour défendre un texte sans importance ; mais la découverte de la rotation de la terre ne tendait à rien moins qu'à faire de la rédemption un non-sens et, d'un mystère *au-dessus* de la raison, un mystère *contre* la raison. Plus tard, ce fut bien autre chose. Enfin l'Église envahie par le protestantisme et par la philosophie, attaquée par l'un dans la société, par l'autre dans le dogme lui-même, étourdie de tant d'assauts, vaincue, reculant, désespérée, cessa d'avoir confiance en soi-même et dans sa destinée. Et quand Descartes vint, l'Église, impuissante à se sauver elle-même, crut que Dieu lui envoyait un sauveur. La direction que l'école cartésienne a suivie et les conséquences ultérieures de la méthode et des idées de cet homme illustre ont suffisamment prouvé toute l'illogicité d'une telle espérance. Quoi qu'il en fût, l'Église était trop malade pour agir avec sagesse, elle en était aux remèdes de hasard, elle acceptait tout, d'où qu'il vint, pour ne pas mourir. Le cartésianisme fut reçu avec enthousiasme, c'était une faute irréparable : l'Église affolée perdit la conception d'elle-même et de sa mission. C'est de ce jour que date en effet cette affirmation destructive du christianisme : que non-seulement il fut révélé, mais qu'encore, il peut se prouver et se défendre par la raison pure. Un grand génie, *Pascal*, a tenté cet effort ; et dans cette lutte sublime entre la révélation et la raison, il dut enfin choisir. En ce temps on ne peut à la fois pen-



ser et croire. Il voulut croire, et, par un effrayant sacrifice, fidèle au Christ et semblable aux martyrs qui livraient leurs corps aux bourreaux, pour garder sa croyance il livra son âme à la folie.

Quel plus noble et plus grand enseignement ! Il fut inutile : à l'heure du vertige les hommes ne voient et ne comprennent rien. Qu'était donc cette tache originelle du péché, si vous pouviez seuls percevoir la vérité ? Qu'était-ce donc que la grâce, si seuls vous pouviez défendre, aimer, enseigner la vérité ? Qu'était-ce donc que la rédemption ? Pourquoi donc cette mort et cette incarnation d'un Dieu, si vous pouviez arriver seuls à la connaissance de la vérité ?

Etrange ! étrange ! Ah ! je conçois qu'à ces absurdités sans nom, Pascal ait préféré la folie.

Mais, tout spiritualisme philosophique conduit fatalement les hommes à la haine de la vie, à l'amour de la mort, et c'était le triomphe même et la gloire du christianisme d'avoir rendu possible et social un dogme dont toutes les conséquences logiques sont mortelles et impossibles. C'était en cela qu'était sa force ! c'était là sa preuve ! et, pendant des siècles, c'était de cette incompatibilité même entre sa doctrine et la raison qu'il avait conclu qu'il était une œuvre miraculeuse et divine, et ne pouvait être une œuvre humaine et raisonnable.

## XI.

J'ai fait voir que le protestantisme avait fait reculer le droit social vers l'autorité païenne. En acceptant ainsi la raison pour se prouver et se défendre, la philosophie religieuse et chrétienne reculait également vers la phi-

losophie de la décadence païenne. Que disait saint Augustin ? « Aux platoniciens, pour être chrétiens, il ne manque que la foi. » L'Église et l'école de Platon avaient en effet la même morale et la même doctrine : l'une les défendait par la raison, l'autre par la foi. Telle était la différence. Cette différence n'est plus : le mouvement de recul est accompli.

Dans cette rechute en enfance vous ne trouverez ni force ni dignité ; revenez à vous-mêmes, ou cherchez la loi de l'avenir. Si vous voulez conserver ce qui est, il faut lui trouver une raison d'être ; entre la religion et la science il faut choisir, ou bien il faut refaire la science ; car science et religion sont aujourd'hui contradictoires et négatives l'une de l'autre.

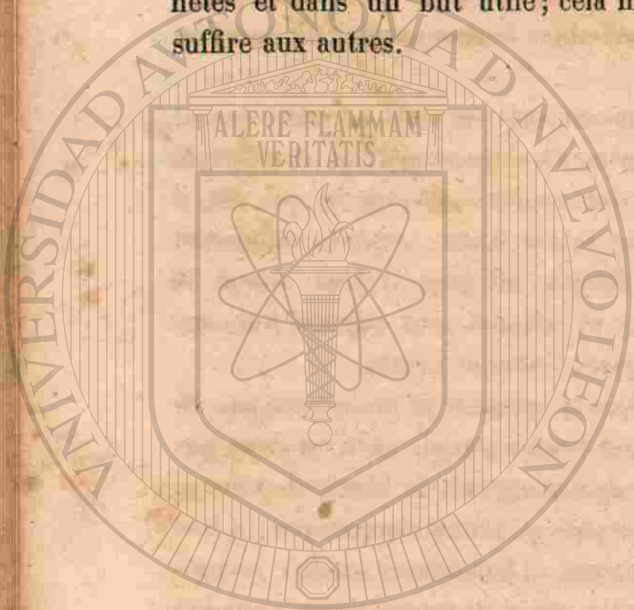
Pouvez-vous refaire la science ? je ne le crois pas. Si vous voulez conserver l'ordre actuel, ce n'est donc pas seulement la liberté de conscience, la liberté d'examen, la séparation des pouvoirs qu'il faut abandonner ; il faut encore oublier la science, il faut encore oublier les progrès par elle accomplis ; car si le protestantisme attaque votre ordre politique, si la philosophie attaque votre ordre moral, les machines, et j'entends par ce mot la transformation de l'électricité, de la chaleur et de la lumière en agents de travail et réciproquement, les machines, dis-je, attaquent votre ordre économique. <sup>®</sup>

Voyons maintenant si, lorsque le dogme recevait de telles atteintes, la morale et le culte n'étaient point altérés.

Ce sont là des sujets délicats à traiter, mais je n'écris point pour les petites filles, et ce ne sont point elles qui liront ces pages. C'est une lâche pitié que celle qui se détourne du mal quand le mal peut être vaincu.



Je veux chercher sincèrement quelles sont les plaies de ce monde, quels en sont les causes et les remèdes, et le médecin a besoin de tout voir et le droit de tout dire. J'ai la conscience de le faire avec des sentiments honnêtes et dans un but utile; cela me suffit; cela doit suffire aux autres.



## CHAPITRE II.

### DE L'ART.

#### I.

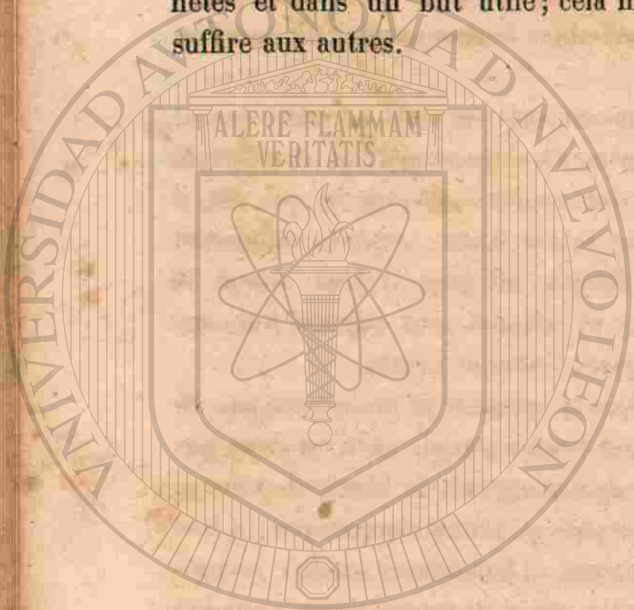
On est généralement porté de nos jours à considérer comme purement spéculative toute discussion approfondie sur la nature du dogme religieux et de la souveraineté politique. C'est un signe de faiblesse d'esprit et de cécité; mais on n'en est point encore venu à douter de l'importance pratique des conséquences les plus immédiates de ces grands principes.

Je veux parler, en politique, de l'influence des mœurs et des lois; en religion, de celle de la morale et du culte.

Le dogme religieux est une notion de l'infini, de la perfection; le culte est l'échelle au moyen de laquelle l'homme, partant de son état actuel, s'élève à la conception de cette notion de l'infini, à l'amour de cette perfection; la morale est, au contraire, l'échelle par laquelle l'homme, soutenu par cette notion, imprégné de



Je veux chercher sincèrement quelles sont les plaies de ce monde, quels en sont les causes et les remèdes, et le médecin a besoin de tout voir et le droit de tout dire. J'ai la conscience de le faire avec des sentiments honnêtes et dans un but utile; cela me suffit; cela doit suffire aux autres.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

## CHAPITRE II.

### DE L'ART.

#### I.

On est généralement porté de nos jours à considérer comme purement spéculative toute discussion approfondie sur la nature du dogme religieux et de la souveraineté politique. C'est un signe de faiblesse d'esprit et de cécité; mais on n'en est point encore venu à douter de l'importance pratique des conséquences les plus immédiates de ces grands principes.

Je veux parler, en politique, de l'influence des mœurs et des lois; en religion, de celle de la morale et du culte.

Le dogme religieux est une notion de l'infini, de la perfection; le culte est l'échelle au moyen de laquelle l'homme, partant de son état actuel, s'élève à la conception de cette notion de l'infini, à l'amour de cette perfection; la morale est, au contraire, l'échelle par laquelle l'homme, soutenu par cette notion, imprégné de



cet amour, redescend dans la vie pour la modifier à son tour.

Le culte et la morale sont une suite de degrés de relation entre l'homme et l'infini.

L'art, qui n'est également que l'expression des relations harmoniques, doit avoir une immense influence sur le développement et la décadence des morales et des cultes.

Examinons l'art à ce point de vue.

L'art a trois époques, ou, si l'on veut, trois formes bien distinctes, et chacune de ces formes suppose celle qui la précède; ces trois époques se retrouvent dans toute éducation d'artiste. Expliquons-nous.

D'abord l'art n'est que la fixation, la copie de ce que l'artiste voit ou de ce qu'il invente. Avant de s'élever plus haut, il faut en effet qu'il puisse copier la nature ou rendre sa pensée. En ce sens l'art n'est qu'une espèce de réalisation des formes ou des idées : c'est le corps, la manifestation de la mémoire ou de l'imagination.

Telle est la première époque de l'art, époque naïve ou monstrueuse, pédante ou bizarre; époque d'esclavage ou de caprice, d'assujétissement servile ou de fantasque liberté.

## II.

Mais bientôt l'artiste s'élevant à une plus haute conception de la nature et de l'harmonie, s'aperçoit que dans l'ensemble des phénomènes, des formes et des mouvements, il en est d'accessoires, de purement accidentels qui peuvent être négligés; que d'autres, au

contraire, sont nécessaires et permanents; il s'attache exclusivement à ceux-ci, il saisit en un mot les caractères; et, loin que cette séparation nuise à l'effet qu'il veut obtenir, il s'aperçoit que la mélodie qui s'exhale des choses devient plus nette, plus pure, plus saisissable pour tous dans le silence qu'il a fait autour d'elle. C'est ainsi que son œuvre devient pour son âme une étude; et, quand enfin il a compris et rendu la nature, son œuvre achevée devient un enseignement pour tous. Néophyte, puis initiateur, l'artiste cherche ainsi, dans un monde tumultueux, l'ordre et l'unité de la vie, les dégage des agitations étrangères, les isole et les montre aux hommes, simples et dévoilés.

Mais, de même que, dans la reproduction de la nature, l'artiste cherche les caractères, dans la reproduction de l'être qu'il imagine, il s'efforce de maintenir l'unité; il montre comment l'idée persiste et surnage, toujours la même, identique au milieu des tourbillons et des flots agités de la passion et de la vie; enfin, il crée les types.

Telles sont les formes de la deuxième époque de l'art plastique et de la littérature; ce sont les personifications des types et des caractères. L'art devient ainsi l'auxiliaire le plus puissant et, en réalité, le créateur des cultes tels qu'ils ont été compris jusqu'à ce jour. La création des types est en effet une œuvre toute spiritualiste, c'est un effort incessant à la recherche de l'unité de l'être par la pensée. Nous avons déjà montré que l'idée chrétienne n'était que la divinisation du moi; c'est par la création successive de mois ou de types de plus en plus élevés que l'on arrive enfin à la conception de ce moi



parfait et absolu qui constitue l'infini dans la donnée chrétienne.

La détermination des caractères est tout aussi propre à conduire l'homme à l'adoration de la divinité de la nature ; nous ne distinguons en effet les phénomènes naturels que par leurs qualifications. Arriver à comprendre dans ces phénomènes ce qu'il y a d'éternel et de nécessaire, tel est le terme le plus élevé de l'art. Ainsi compris, tel est aussi le but du culte, et tel est le caractère qu'il a revêtu pendant toute la période païenne.

Il suffit de remarquer que les anges du christianisme sont de véritables types, des mois, des substantifs imaginés ; tandis que les dieux de la Grèce, qui jouaient, dans le culte païen, le rôle des anges dans le culte chrétien, sont de véritables caractères de la nature, des formes ou des qualités, des adjectifs isolés et abstraits.

C'est ainsi que se reflète dans l'art la querelle interminable des nominalistes et des réalistes, de la synthèse et de l'analyse, des méthodes enfin ; car telle est toujours la question, que ce soit dans l'art, dans la science, dans la religion, dans la pratique : unir ou distinguer, nommer ou qualifier, adorer les noms ou les épithètes, déifier le nombre ou l'unité, l'homme ou la nature, s'élever par les types à l'unité absolue ou s'absorber par les caractères dans la diversité infinie.

### DIRECCIÓN III. GENERAL DE

Les génies de l'Orient et les fées de l'Occident sont les formes légendaires dans lesquelles se manifeste avec le plus de clarté l'époque de l'art que nous venons de préciser.

Les fées sont en effet de véritables personnifications des adjectifs. Chacune d'elles ne peut accorder qu'un don : l'une rendra son protégé bon ; l'autre, riche ; l'autre, heureux ; l'autre, beau ; l'autre, courageux ; aucune ne pourrait lui donner ces qualités à la fois ; cela n'est pas dans leur nature ; mais, si elles sont ainsi limitées dans l'espèce de leur don, l'étendue de ce don n'a pas de limite.

Au contraire, les génies sont des individualisations de la substance ; chacun d'eux peut se manifester suivant toutes les formes ; ils ont toutes les qualités ; mais, si leur puissance n'est point limitée dans l'espèce, elle l'est dans la quantité ; et, si leur bienveillance ou leur haine peut nuire ou servir en toute circonstance, leur pouvoir est soumis à celui de génies plus puissants. Leur activité semble enfermée dans un cercle, nulle direction ne lui est imposée, mais elle s'arrête à la circonférence. Les fées sont enfermées entre des lignes parallèles ; leur activité ne s'exerce que dans une seule direction, mais dans cette direction elle est indéfinie.

Ainsi se manifeste dans la légende la hiérarchie des types ou des substantifs capables de toutes les qualités, et la distinction des caractères ou des adjectifs.

Mais l'être a tellement besoin de se compléter, que toujours, à côté de la manifestation disciplinaire et religieuse, vient se placer une manifestation libre et indépendante ; nous avons tous vu, dans l'éducation chrétienne, à côté de la légende sacrée des génies (les anges), venir se placer dans les préoccupations de l'enfant la légende libre et populaire des fées, et l'on peut dire que le paganisme a, sous ce rapport, persisté jusqu'à nos jours. Ces contradictions sont inévitables dans toute éducation



exclusive. L'homme demande à la légende et au roman ce que la religion et la société lui refusent.

Il n'en est pas moins vrai que cette juxtaposition des anges et des fées dans notre éducation première est une des plus étranges aberrations sociales. Que voulez-vous donc que devienne cette jeune intelligence que vous écartelez ainsi, que vous tirez à la fois dans des sens opposés? Que deviendra ce cœur auquel vous offrez un amour et des entraînements contradictoires?

Ne croyez point que ces impressions primitives s'oublient. L'indifférence ou le scepticisme, la mort de l'âme peuvent seuls les effacer. Vous mettez ainsi la lutte dans chaque conscience, dans chaque aspiration vers l'infini, puis vous vous étonnez de trouver plus tard la lutte au sein de la société. Vous semez la zizanie, puis vous vous étonnez de la récolter dans vos champs.

Allons! avec la science il vous faut oublier la moitié de la légende et la moitié de l'art, le salut de votre ordre social et la conservation du christianisme sont à ce prix.

Et si de tels sacrifices vous semblent trop pénibles, il faut alors accepter la doctrine qui seule harmonise et justifie toutes les aspirations de l'âme, tous les symbolismes, toutes les manifestations de l'être; soyez panthéistes.

Aussi bien, je vous le dis en vérité, vous l'êtes et depuis longtemps. Pourquoi donc ne l'avouez-vous pas? Allons! ne fût-ce que pour l'amour de vous-mêmes, allons! un peu de courage, un peu de franchise, un peu de loyauté!

Quand vous criez après nous, il me semble toujours entendre ces gens qui crient au voleur de peur d'être eux-mêmes arrêtés.

Voyez l'art, imitez-le; il était en route; en si bon chemin, il ne s'est point arrêté.

#### IV.

On s'aperçut bientôt que lorsque les caractères de la nature étaient saisis et rendus, ils étaient toujours dans une admirable harmonie, il s'en exhalait un sentiment, ils renfermaient une âme, ils exprimaient un type, ils avaient une unité.

De même, quand le type était créé, l'ensemble des caractères par lesquels il était réalisé devenait l'expression même de la nature et de la vie, l'expression de la beauté. Si bien que les formes les plus parfaites et la beauté même furent considérées comme le résultat de la réalisation de l'idée pure; et telle est l'origine et le sens de ce mot, l'idéal, appliqué à la sculpture antique. Ainsi dans les formes habitait une idée, ainsi l'idée régénérât la forme, ainsi sous le mouvement et la vie se cachait le sentiment, ainsi le sentiment réalisait incessamment le mouvement et la vie; si bien que l'on en vint à dire qu'il y avait du sentiment dans un paysage, du mouvement dans une mélodie, et ceci n'était point une figure, cela était une réalité.

Telle est la troisième époque de l'art, telle est sa forme la plus complète et la plus élevée; désormais il n'appelaient plus une synthèse future pour accorder des conceptions ennemies, des tendances opposées; l'antinomie était vaincue, la synthèse était faite, et, qu'on le voulût ou non, dans l'art, le panthéisme était proclamé.

Sous cette forme nouvelle, l'art est essentiellement destructeur de toute religion exclusive, et l'on a sou-



vent constaté qu'un tel développement esthétique concorde toujours dans l'histoire avec la décadence des dogmes et le commencement du protestantisme et de la philosophie.

Dans notre société, cette concordance est hors de doute, et je ne connais point de synchronisme historique plus éloquent que celui de la réforme et de la renaissance des lettres et des arts.

Dans la recherche des types et des caractères, l'art ne sort point des catégories dont il veut exprimer l'essence ou les formes. Il montre dans ces catégories la perfection et l'harmonie, mais il ne démontre point leur commune origine et leur unité. En le maintenant dans la ligne qui s'accorde avec le dogme, l'art peut donc aider au culte, il doit même s'identifier presque avec lui.

A cette époque, l'artiste rend les formes par des formes, la pensée par la pensée, etc. A ce point de l'art enfin, la sculpture est la langue des formes, la poésie, celle des idées, la musique est la langue des émotions et du sentiment, la peinture, la langue du mouvement et de la vie; alors la musique et la poésie sont les expressions de l'âme, du moi; les arts plastiques sont l'expression de la nature.

Quand l'art s'est fait franchement panthéiste, il n'en n'en est plus ainsi; c'est alors avec la langue du cœur et de l'esprit qu'il aime surtout à rendre les formes et la vie; c'est avec les agitations de la nature, c'est avec la lumière, avec les formes qu'il aime à rendre les agitations de l'âme et les types immobiles en lesquels s'est reposé l'esprit.

C'est ainsi qu'il devient le culte du PAN, la glorifi-

cation de l'immuable diversité, l'affirmation de l'unité de substance, de l'égale nécessité de l'homme et de la nature, de la matière et de l'esprit.

## V.

C'est à cette grande mission que s'est élevé l'art aujourd'hui. Voilà ce qu'enseigne sa voix puissante, voilà ce que proclament incessamment et le pinceau du peintre et le ciseau du sculpteur, la voix du chanteur et la lyre du poète; voilà l'œuvre à laquelle ils ont voué leur âme et leur vie, leurs bras et leur pensée; voilà leur rêve à tous et voilà leur espoir. Ils gémissent quand cet espoir s'éloigne, quand le rêve s'évanouit, quand la forme refuse de l'êtreindre captif.

Et cependant ils l'ignorent; ont-ils besoin de savoir? Instruments du progrès, ils sont ce que le temps les fait. Comme des cordes sonores, le vent passe, ils chantent et ne savent pourquoi. S'ils le savaient, peut-être ils ne chanteraient pas. Qu'ils aillent donc, qu'ils minent, qu'ils détruisent un monde qu'ils voudraient défendre! ils ont bien commencé.

Quelques-uns, qu'une lueur fugitive illumine, à sa clarté douteuse voient la pâleur et les plaies du mourant; ils se troublent alors, ils regrettent, ils pleurent, et leurs larmes coulent comme un poison sur le lit d'agonie; leurs sanglots l'affolent et leur douleur l'achève. Voyez Musset! le même homme qui ridiculisait le socialisme et la philosophie moderne, ce même homme écrivait Rolla! Du glorieux poète des stances à la Malibran ou du rimailleur de l'espoir en Dieu, le-



quel était inspiré? lequel agitait les cœurs? lequel était fier de son œuvre?

Cependant si les grands artistes contemporains suffisent ainsi à l'action du radicalisme et de la négation religieuse et sociale, il naît de cette ignorance de leur influence un grave inconvénient.

Dans le choix de leurs sujets et dans l'expression philosophique de leur pensée ils contredisent l'esthétique qui les conduit, et, bien que toute leur puissance soit dans l'art, et qu'en conséquence ils suffisent à la destruction, ils contribuent cependant, par cette discordance entre leur vie politique et intellectuelle et leur vie d'artiste, à entretenir tous les maux et toutes les contradictions de l'éclectisme; et cela d'autant plus que leurs œuvres mêmes ne sont point exemptes de ce vice. Ils deviennent ainsi de véritables agents de décadence et de corruption, et contribuent pour une grande part à ce lâche abandon de toute croyance nette et vigoureuse, et à toutes les misères de ce temps. C'est un grand malheur que l'art soit ainsi détourné de sa haute mission d'élever l'homme et de le rapprocher de la perfection.

Il est superflu de montrer combien la tendance panthéiste dont je parle est dans les entraînements de l'opinion. Ce mouvement est tel qu'il y a même excès. On remarque une sorte de tendance païenne qui ne peut être justifiée que par la permanence de l'enseignement spiritualiste; c'est une sorte de réaction de compensation; mais de telles compensations ne sont point un système, et ne peuvent avoir que de funestes résultats.

En tout cas, l'art s'étant fait panthéiste et révolutionnaire, et la littérature de la réaction ayant tout aussi bien ce caractère que celle du parti du mouvement, il faut encore choisir entre le dogme et la société d'une part, et l'art et la littérature d'autre part.

Depuis quelque temps, on s'est enfin aperçu de cette tendance de la littérature. Faute de comprendre l'influence de l'art sur la morale, on s'est attaché au sens des phrases, on a cru que l'action de la littérature tenait à la nature des idées qu'elle mettait en circulation, on n'a pas tenu compte des formes par lesquelles étaient exprimées ces idées.

Je veux tâcher de rendre sensible l'influence de ces formes.

## VI.

Avant d'entreprendre cette tâche, il est utile de faire une remarque. En raison de la division des catégories dont j'ai parlé plus haut, en simples et complexes, lorsque l'art s'élève à cette intelligence de l'unité, qui est la plus haute expression de sa puissance; c'est surtout la sculpture qui supplée la poésie et réciproquement. J'ai déjà remarqué que c'était ce que l'on nomme l'idéal antique. De même, la musique et la peinture se suppléent, et la musique peut rendre la vie de la nature comme la peinture rend les sentiments de l'âme: telle est, pour en citer un exemple, la symphonie pastorale, et tel semble être le but des efforts de l'école moderne des paysagistes français. Cette forme des arts, qui se servent des harmonies mesurées de la gamme, n'a point de nom qui la désigne; il serait absolument nécessaire de lui en donner



un. Si elle en manque, c'est qu'elle est une conquête toute récente de l'humanité. De même que l'idéal fut une création du paganisme grec dont on retrouve les premiers essais dans l'Égypte, elle est une création de la renaissance, et l'on n'en retrouverait quelques germes que dans l'Arie. Je ne parle point de l'Inde; elle était confusément panthéiste, et bien qu'elle n'en eût pas conscience, elle a connu toutes les formes de l'art; mais toutes ses réalisations ont été vagues et nuageuses, elles semblent les ébauches ou les esquisses d'un génie qui se cherche lui-même et ne se comprend point encore; elles ont le charme enivrant ou la terreur, le délire et l'indécision des rêves. L'Inde eut l'intuition de l'être, elle n'en eut pas l'intelligence; comme la pythie sur le trépied, un dieu l'assiége; en elle est une prophétie; sa voix est un oracle, elle en a la fatalité comme elle en a l'obscurité.

Tout ce que je puis dire de cette faculté innommée d'exprimer la vie par les sons ou les émotions par la lumière, c'est qu'elle est l'apanage des coloristes, et que la création de l'idéal est celui des dessinateurs. Ceux-ci sont les artistes penseurs; à eux l'action durable, puissante sur un petit nombre d'esprits privilégiés; elle se poursuit pendant des siècles, et presque tous, poètes ou sculpteurs, leur œuvre défie le temps. Les coloristes, moins philosophes et plus passionnés, s'adressent à tous, parlent à tous les cœurs, mais leurs œuvres sont plus fragiles et plus vite oubliées. Ils ont ainsi chacun leurs parts; aux uns la foule des hommes, aux autres les années.

Et maintenant quel architecte, quel génie créateur,

unissant dans son œuvre l'idéal au sentiment passionné de la vie, travaillant à la fois pour l'avenir et pour tous, bâtira le temple nouveau?

Il est temps, car l'humanité, sans abri, va bientôt prier sous les cieus étoilés; la vieille cathédrale est menacée par de puissants ennemis, et l'esprit humain étouffe en ses étroits arceaux.

Ces ennemis de l'Église, vous les aimez, et contre leurs coups vous ne la défendez point.

Ce sont les chercheurs d'idéal, Goethe, le chantre de Faust, et l'auteur de la *Stratonice*, du *Tu Marcellus eris* et du *Plafond d'Homère*; ce sont aussi Beethoven, et le peintre du *Massacre de Scio*, de la *Barque de Dante*, et de la *Coupole d'Orphée*.

## VII.

Un des signes les plus frappants du grand mouvement que l'art moderne a produit dans les esprits, c'est la valeur toujours croissante qu'acquiert le tableau de l'École d'Athènes. L'œuvre de M. Ingres a grandement contribué à ce mouvement, ainsi que celle d'André Chénier; mais cela n'eût point suffi sans l'apparition de la *Vénus de Milo*. Elle ouvrit les yeux des aveugles, et comme l'étoile du matin, elle apparut dans la nuit annonçant la lumière. Elle a tout modifié, l'art et la critique, et les sentiments et les pensées des hommes. Ah! je comprends que les premiers chrétiens voulussent briser ces images, et les catholiques sincères doivent tous la maudire.

L'idéal est, en effet, propre au paganisme; c'est pourquoi tous les grands progrès dans l'art se sont, pendant



la période chrétienne, produits dans la peinture et dans la musique, à l'exclusion de la sculpture et de la poésie dans lesquelles les Grecs sont restés nos maîtres. Aussi, dans la plus grande partie de son œuvre, Raphaël s'est-il maintenu dans la donnée sentimentale. Quelle que soit sa supériorité sur son maître, sa conception de l'art n'est point autre que celle du Pérugin. Malgré l'ampleur et la beauté des formes, cette beauté n'est point l'œuvre, elle en est distincte et pour ainsi dire indépendante; elle est l'ornement, le vêtement glorieux de l'art, elle n'est point l'art lui-même. Mais entraîné dans cette voie par l'amour de la forme, il comprit l'idéal. Alors sortit de son cerveau l'œuvre puissante et longtemps méconnue qui, dans l'avenir, fera surtout sa gloire, c'était l'*École d'Athènes*; il semble que ce nom glorieux conserve une force immortelle. Raphaël s'arrêta, son rêve était réalisé; d'un seul bond il avait franchi des générations humaines; c'était assez, il fut content, et son siècle ne pouvait le comprendre; c'est à peine si le nôtre commence. Mais certes, ce grand homme ne mourut pas spiritualiste et chrétien. Armé de l'anneau magique, on n'enferme pas ainsi la pensée sous la forme, comme un génie captif en un talisman, sans croire à la loi unique qui joint et régit à la fois dans l'infini la forme et la pensée, la matière et l'esprit.

Je ne veux point ici faire une esthétique, et j'en ai dit assez pour aborder le sujet que j'avais en vue, la décadence du culte et de la morale.

## CHAPITRE III.

### DOGME ET MORALE.

#### I.

Je veux employer dans ce chapitre la même méthode d'investigation que dans ceux qui précèdent : la comparaison historique. C'est le moyen le plus bref; il présente ces deux avantages de procéder du connu à l'inconnu, du passé au présent, et d'indiquer le mouvement des peuples et de l'humanité.

Un caractère spécial à toutes les décadences, c'est que l'élément de désorganisation qui se développe en elles présente, quelles que soient les formes monstrueuses qu'il revête, une sorte de légitimité; c'est une des expressions de l'âme ou des formes de la vie, une des énergies de l'homme qui, négligée ou repoussée par le principe social du temps, demande à se développer, à grandir à son tour, crée des mœurs, veut des lois, appelle une société qui l'accepte.



la période chrétienne, produits dans la peinture et dans la musique, à l'exclusion de la sculpture et de la poésie dans lesquelles les Grecs sont restés nos maîtres. Aussi, dans la plus grande partie de son œuvre, Raphaël s'est-il maintenu dans la donnée sentimentale. Quelle que soit sa supériorité sur son maître, sa conception de l'art n'est point autre que celle du Pérugin. Malgré l'ampleur et la beauté des formes, cette beauté n'est point l'œuvre, elle en est distincte et pour ainsi dire indépendante; elle est l'ornement, le vêtement glorieux de l'art, elle n'est point l'art lui-même. Mais entraîné dans cette voie par l'amour de la forme, il comprit l'idéal. Alors sortit de son cerveau l'œuvre puissante et longtemps méconnue qui, dans l'avenir, fera surtout sa gloire, c'était l'*École d'Athènes*; il semble que ce nom glorieux conserve une force immortelle. Raphaël s'arrêta, son rêve était réalisé; d'un seul bond il avait franchi des générations humaines; c'était assez, il fut content, et son siècle ne pouvait le comprendre; c'est à peine si le nôtre commence. Mais certes, ce grand homme ne mourut pas spiritualiste et chrétien. Armé de l'anneau magique, on n'enferme pas ainsi la pensée sous la forme, comme un génie captif en un talisman, sans croire à la loi unique qui joint et régit à la fois dans l'infini la forme et la pensée, la matière et l'esprit.

Je ne veux point ici faire une esthétique, et j'en ai dit assez pour aborder le sujet que j'avais en vue, la décadence du culte et de la morale.

## CHAPITRE III.

### DOGME ET MORALE.

#### I.

Je veux employer dans ce chapitre la même méthode d'investigation que dans ceux qui précèdent : la comparaison historique. C'est le moyen le plus bref; il présente ces deux avantages de procéder du connu à l'inconnu, du passé au présent, et d'indiquer le mouvement des peuples et de l'humanité.

Un caractère spécial à toutes les décadences, c'est que l'élément de désorganisation qui se développe en elles présente, quelles que soient les formes monstrueuses qu'il revête, une sorte de légitimité; c'est une des expressions de l'âme ou des formes de la vie, une des énergies de l'homme qui, négligée ou repoussée par le principe social du temps, demande à se développer, à grandir à son tour, crée des mœurs, veut des lois, appelle une société qui l'accepte.



Cet élément se présente sous deux formes. La première a deux faces : l'une de destruction rapide du passé, c'est la négation de l'ordre social qui méconnaît le besoin nouveau ; l'autre d'édification de l'avenir, c'est l'affirmation d'un principe social et d'un ordre qui reconnaisse ce besoin : c'est une révolution radicale et sociale.

Quant à la seconde forme, elle est vague, indéterminée, essentiellement corruptrice, c'est l'éclectisme, c'est-à-dire la volonté d'unir ce qui est incompatible, les principes anciens et les désirs nouveaux. Ainsi la Grèce se corrompt et meurt, c'est qu'elle veut à la fois le matérialisme et la sentimentalité ; la chrétienté souffre et se corrompt aujourd'hui, c'est qu'elle veut à la fois le spiritualisme et la sensualité.

## II.

Dire qu'il faut composer avec les nécessités de son époque, mais que les principes anciens sont immuables, c'est affirmer l'absurdité la plus dangereuse et la plus condamnable, renverser toute notion du faux et du vrai, du juste et de l'injuste ; car, en même temps que par l'affirmation de l'immuabilité de ces principes, on les attache à l'idée de perfection et d'infini ; en même temps, par cette funeste concession, on les soumet à ce que l'on affirme variable, c'est-à-dire imparfait et fini. Alors la notion même de l'ordre, de la perfection et de la vérité s'évanouit, l'état social n'offre plus d'objet au développement de cette notion qui, nous l'avons déjà dit, est le guide et le but du mouvement progressif de l'humanité. Membre désormais inutile de la grande famille, le

peuple oublieux de l'absolu, se désorganise, s'avilit et meurt, voué à la honte, au désordre, à la douleur, au doute, à l'infamie ; et ce n'est point le peuple seul, la société abstraite qui souffre et se détruit ainsi, mais l'individu lui-même. L'homme isolé, ne voyant plus dans le monde rien qui l'aide à s'élever jusqu'à Dieu, cesse de comprendre le lien qui l'unit aux autres hommes ; la raison de son existence échappe à son esprit ; il ne se connaît plus lui-même, il ne saisit plus le but de ses travaux et de sa vie. Triste, abandonné, sans mission, son cœur se glace, et l'égoïsme, comme en une prison, l'enveloppe et l'enserme ; puis, seul avec lui-même, sans passé, sans avenir, sans Dieu, sans peuple, sans univers, il souffre encore, il se désole et ne peut mourir, il s'ennuie.

Ce malheureux en cellule, dans quelles aberrations ne va-t-il pas tomber ? De l'âme ou de la vie, dont le lien est brisé, laquelle en lui sera d'abord étouffée ? Esprit et matière, pauvre homme qui ne comprend plus ou qui n'est plus compris, dans quel rêve ou dans quelle réalité tout son être va-t-il s'abîmer ?

Hélas ! aujourd'hui cette gangrène nous dévore, elle menace de nous envahir tout entiers. Puissé-je faire pénétrer dans les cœurs la haine amie des hommes, et le mépris qu'elle m'inspire !

## III.

J'ai dit comment, en raison du naturalisme du dogme l'hygiène jouait en Grèce le rôle qu'à joué la morale dans la chrétienté. Le but des constitutions et des lois était de rendre le citoyen beau, sain, fort et courageux ;



ependant quelque subalternisée que fût l'âme humaine, elle n'abandonna pas absolument ses droits, il fallut compter avec elle, et souvent elle vint contrarier les idées hygiéniques du législateur. L'hygiène, obligée de faire aux plus nobles sentiments des concessions illogiques, fut plus ou moins entachée d'éclectisme. Là fut l'origine d'une dissolution sociale. Elle était d'ailleurs inévitable. Le système était faux, il fallait bien le plier aux nécessités de l'existence humaine.

Lycurgue avait cependant poussé loin la logique, il lui sacrifia jusqu'à la pitié, jusqu'à la pudeur. Les enfants contrefaits furent noyés, les femmes luttèrent, nues et huilées, dans les salles publiques; elles durent accepter de la main de l'époux l'amant qui lui promettait un fils courageux et beau. L'absence de l'armée menaçant la patrie de la perte d'une génération, les jeunes soldats furent envoyés à la ville avec l'ordre de rendre mères toutes les Lacédémoniennes. C'était pour la cité, tous firent leur devoir, et vingt ans après 300 jeunes guerriers, tous adoptés par l'Etat, sans famille, sans héritages, tous frères et amis, furent, dans Sparte, une cause de trouble et de désordre tels qu'il fallut les exiler. Ce fait légendaire est-il vrai? Il était dans l'esprit du temps; on le répétait, il paraissait croyable, il était justifié par la raison d'Etat et n'excédait point les limites de la souveraineté telle qu'elle était comprise. Je ne l'ai cité que parce qu'il montre quel pas immense le christianisme a fait faire à la liberté individuelle et combien il a restreint le droit de la société sur la personne. C'est un pas semblable que nous devons faire aujourd'hui, c'est un progrès de cet ordre que nous devons réaliser.

Cette compression des sentiments ne suffisait point encore, et la logique de Lycurgue ne fut point assez inflexible. Pour rendre sa constitution parfaite, il eût dû tuer l'âme humaine; il fallait supprimer l'amour de la famille, l'amour de la gloire, l'amour lui-même et l'amitié; il ne le voulut pas, il ne l'aurait pas pu. Telle quelle, avec ses avantages et ses inconvénients, ses vertus et ses vices, l'organisation de Sparte passait pour un chef-d'œuvre. Par des croisements intelligents, les Lacédémoniens avaient amélioré leur race; ils naissaient citoyens et soldats, comme les chevaux et les chiens anglais naissent coureurs et chasseurs. L'expérience semblait concluante et tout législateur habile pouvait espérer construire, avec le temps, un peuple à son gré. Cependant ce fut la première des associations grecques qui se réduisit en poussière. Elle avait ployé la nature humaine; plus l'effort avait été grand, plus la réaction fut vive.

## IV.

Chez les peuples civilisés, parmi les divers sentiments de l'âme, celui de la famille et l'ambition sont surtout réglementés par les lois, tandis que l'amour et l'amitié sont surtout régis par les mœurs. Quand on étudie les décadences législatives, c'est surtout des deux premiers qu'il faut s'occuper; ce sont au contraire les derniers que l'on doit considérer quand il s'agit de la décadence morale d'un peuple.

Pour compenser l'influence d'une doctrine qui ne tendait à rien moins qu'à les animaliser, les Grecs durent par leurs lois développer l'amour de la gloire, et dans



leurs mœurs exalter le sentiment spiritualiste par excellence, et le plus dégagé de la matière et de la vie, l'amitié. Cette contradiction éclectique était fatale, il en fut ainsi. De même que par une compensation semblable, sous l'empire du spiritualisme chrétien, le ton social fut à l'amour, en Grèce il fut à l'amitié.

La légende n'est qu'un long poème à cette passion. Tous les moralistes la vantent, tous les arts l'ont chantée. Illustre dans les cieux avec les frères d'Hélène, illustre sur la terre avec l'ami d'Achille, elle accompagne Oreste indifférente à la colère des dieux, et descend aux enfers avec Pirithoüs et Thésée. Aussi, quels élans glorieux! Comme, jusqu'au dernier jour de cette civilisation si belle, elle l'inonde d'un impérissable éclat! Les temps héroïques se continuent dans l'histoire; c'est Harmodius et Aristogiton, Alexandre, Ephestion, Agis et Cléombrote et tous ces nobles noms qui s'avancent par couples à l'immortalité. Elle semblait former un lien sublime, et jamais elle ne sera plus grande. De même que les chevaliers allaient au combat pour honorer leurs dames, les Grecs allaient à la mort pour honorer leur ami.

Quelle passion semble plus pure! Hélas! elle n'était pas justifiée par le principe religieux; elle enferma la ruine de la Grèce et le signe le plus hideux de sa décadence.

V.  
L'amour était considéré comme une passion funeste amollissant les courages; l'éducation et les préjugés en éloignaient les cœurs. Hercule le grand justicier lui-même avait aux pieds d'Omphale oublié sa massue.

L'amour fut scindé. Chose étrange, ce fut son caractère animique et spiritualiste qui dut paraître en lui l'élément mauvais. En effet c'était aux sens que les hommes devaient la vie, cette manifestation de la nature à laquelle ils attachaient le respect et le caractère divin que nous attribuons aux âmes; et de l'amour il ne resta que la brutalité.

Quand le développement de l'art, le progrès de la philosophie, l'adoucissement des mœurs firent désirer aux Grecs quelque chose de plus complet, l'organisation sociale, le mépris dans lequel elle maintenait les femmes, l'impossibilité préjugée d'éprouver pour elles une affection élevée, la honte de leur sembler soumis, les empêchèrent de le trouver auprès d'elles. Ils unirent ensemble l'amour et l'amitié. Toute la Grèce se trouva dès lors la proie d'une cause de désorganisation mortelle. Les résultats ne furent cependant point tels que nous pourrions l'imaginer de nos jours. Les Lacédémoniens continuèrent d'étonner le monde de leur indomptable énergie. Il ne faut point oublier, pour juger de ces effets que les Grecs attachaient aux sens toutes les idées de perfection que nous attachons aux sentiments, et que toute tentative pour spiritualiser l'amour leur eût semblé tout aussi monstrueuse que nous le paraît aujourd'hui cette matérialisation de l'amitié.

Athènes et Corinthe furent moins démoralisées que Sparte; c'est que, moins dominées par les lois, plus portées à compléter leurs civilisations, mises en relations par le commerce avec plus d'étrangers, elles connurent quelles ressources sociales et quel puissant moyen de raffinement et de douceur il y a dans l'amour. Les insti-



tutions ne le permettant pas dans les conditions où il se produit de nos jours, ce peuple ingénieux ne fut point arrêté par de telles difficultés. Il eut des femmes pour l'Etat et la famille : elles furent esclaves dans les Gynécées. Il en eut d'autres pour l'amour, et ces enfants gâtés les voulurent libres, puissantes, semblables à des reines. Telles furent les hétaires (singulière préoccupation dont ce nom seul porte encore l'empreinte; *les amies!*) Phryné au corps de marbre, l'ombre d'Aphrodite, nue, divine et vénérée comme elle; Phryné, fière amante d'un peuple, souriant à ses juges à ses pieds prosternés, que l'art a faite immortelle et dont cent générations et vingt siècles d'amour n'ont pas encore rassasié la beauté; Aspasia, l'amie de Périclès et de Socrate, le maître d'Alcibiade, le maître de Platon; et tant d'autres, et Laïs, l'orgueil de Corinthe, Laïs dont le blanc fantôme vient encore les mains pleines de roses embellir et parfumer les ruines de la cité bien-aimée. Pèlerinage auguste, tant que la forme sainte, le vêtement chaste et sacré fera battre un cœur amoureux de la beauté. Mais hélas! O Vénus! aujourd'hui comme alors, combien vont sans te voir ou te voient sans avoir rien appris : *Non licet omnibus adire Corinthum!*

## VI.

L'organisation romaine était encore plus forte que celle de Sparte; elle était surtout plus durable, et les mœurs conservaient à Rome plus de sévérité. Quand les hommes furent entraînés par ce besoin irréalisé d'amour que leur religion et leurs législateurs avaient méconnu, le Romain fut la victime de la force des

lois et de la rigidité des mœurs. Les sens seuls étaient libres; il dut chercher en eux ce qu'ils ne pouvaient donner. Bientôt ils furent brisés, anéantis; le Romain chercha toujours. Le cirque, la mort, les tourments furent en vain appelés à son aide, il fallut chercher encore. Pauvre homme! il avait fouillé le monde, il avait tout essayé, l'idéal fuyait toujours; en vain il appelait le repos, à sa place il n'avait trouvé que le néant; il avait tout épuisé, le plaisir et la douleur, les larmes, le sang et la folie. Où donc était l'amour? quelle était donc cette faim inassouvie, ce mirage et cet espoir menteurs, ce rêve insensé? quel était donc ce bonheur inconnu dont il allait mourir, cette chimère si longtemps poursuivie? Pauvre homme! il n'avait oublié qu'une chose, une seule chose : il avait oublié son âme.

Ainsi, loin que la force et la stabilité des lois et des idées eussent sauvé les peuples, cette lutte, née d'un désir légitime, fut d'autant plus affreuse, et les aberrations humaines furent d'autant plus horribles que les conditions de l'ordre, c'est-à-dire la force et la stabilité des institutions furent plus grandes.

L'esprit de démoralisation fut toujours à la hauteur de la puissance de conservation. Les principes sociaux ne répondant plus aux besoins, plus ces principes surent se maintenir, plus s'exaspérèrent les symptômes hideux de ce combat entre les mœurs et les lois.

L'âme demandait à vivre, ni la société ni les sens ne savaient ni ne pouvaient la satisfaire; et que ce fût Athènes, Sparte, Rome; que ce fût à travers des fleurs, de la fange ou du sang, les hommes, impuissants et



désespérés, appelant en vain leur idéal, s'en allaient à l'abîme. Alors le christianisme vint.

J'en ai dit assez, trop peut-être, et je veux montrer dans le monde moderne la contre-épreuve de ce triste et désolant tableau.

## VII.

Le dogme chrétien étant spiritualiste, était impuissant à fonder seul une morale. Quelles conséquences l'esprit humain allait-il en effet tirer d'une telle donnée?

« Evidemment ces formes qui doivent périr, que l'être a tirées du néant, qui doivent y rentrer, qui ne sont que par un miracle incessant, ces formes ne sont point; elles ne sauraient être. L'univers est une apparence qui nous trouble, nous domine, nous empêche d'arriver au souverain bien et de contempler la vérité absolue. Cela seul, qui est immuable en nous, est éternel; cela seul est parfait: tout ce qui change, tout ce qui passe, tout ce qui aime, comprend ou veut ce qui est changeant ou passager; tout cela est mauvais, tout cela est l'illusion, le rêve, l'ombre qui voile l'infini. »

De là à la haine du monde, des phénomènes, des hommes, des passions, des sens, des désirs, il n'y a qu'un pas; la logique intraitable le fait toujours, et d'elle seule l'homme ne saurait se défier, car elle est l'expression absolue de l'amour de la vérité pure.

Ah! criait l'adorateur de l'esprit, le saint brahmane aimé de Baghavâ, l'ascète indien; ah! Vischnou, Vischnou, conservateur sans fin, esprit originel, quand? quand et comment serai-je dégagé des filets de Maïa, l'illusion créée, trompeuse et mortelle? Quand saurai-

je déchirer ses voiles? comment échapperai-je à ses regards, à sa gorge bondissante, à ses baisers, pour me plonger, calme et repos éternels, pour m'abîmer en toi?

C'est ainsi que le spiritualisme mène infailliblement tout homme à l'ascétisme; il aboutit à l'horreur de la vie, à l'amour de l'immobile, de l'être immuable et toujours identique à lui-même.

C'est ici que brille dans tout son éclat la force du christianisme. Telle est, en effet, dit le catholique, la conséquence inéluctable que la raison humaine tire de la vérité; cependant, si Dieu créa le monde, ce n'est pas pour que sa créature se détruise et anéantisse son œuvre; il faut donc qu'une cause générale obscurcisse la raison, ce flambeau semblable à l'intelligence divine, et comme elle capable de vérité; cette cause, c'est le *péché originel*: un mystère; nous savons seulement que l'orgueil, la curiosité, la faiblesse se sont unis pour le commettre: *Satan, Ève, Adam*. Ceci est merveilleux d'audace et de génie.

## VIII.

Ainsi, depuis le péché originel, la raison ne peut déduire de la vérité des conséquences applicables à la vie; l'instrument logique est brisé. L'homme est fatalement condamné à l'erreur. Il ignore la perfection et ne peut se diriger vers elle, ou bien il la connaît et n'en peut tirer que des conclusions fausses et impossibles; il est aveugle de Dieu ou du monde; il ne peut vivre qu'autant qu'il ignore. S'il ne connaît pas la vérité, il s'agit au hasard; s'il la connaît, sa lumière l'éblouit. Tantôt c'est



le phare qui s'éteint, tantôt ce sont les yeux qui se ferment, incapables d'en supporter l'éclat. Voilà la cause du mal, cause permanente, obstacle, impuissance qu'en sa route l'humanité traîne à ses pieds comme un boulet, porte sur son front comme un bandeau.

Dès lors il fallait un miracle pour que les hommes pussent retrouver ce sens qu'ils avaient perdu. Il leur fallait au moins un guide pour le suppléer.

Telle est, en effet, l'affirmation chrétienne : le Messie a racheté les hommes. S'il ne leur a pas rendu la certitude, l'innocence et l'intuition premières, il a mis dans leurs mains le fil qui doit désormais les conduire et les sauver : ce fil, c'est la morale, c'est le code des relations ; cette morale est parfaite, elle est révélée, c'est la parole divine ; elle est la loi du temps et de la vie comme le dogme est la loi du repos et de l'éternité.

Voilà donc le système. Un dogme spiritualiste dont les conséquences absolues sont incompatibles avec la vie ; une morale acceptable et qu'un abîme logique sépare de ce dogme ; pour combler cet abîme, deux mystères, dont l'un l'explique, tandis que l'autre le franchit.

## IX.

Je n'ai point à dire comment cette œuvre imposante s'est formée, comment elle s'est établie, comment elle appuya sa morale sur la philosophie, son dogme sur la Bible : elle fut le résultat des efforts des plus grands génies. Science, habileté, dévouement, elle eut tout pour elle. Les détails sont plus beaux, plus étonnants que l'ensemble, et quand on se reporte à son origine, l'esprit

s'abîme devant sa noblesse et sa simplicité, sa grandeur et sa majesté ; mais je dois constater sa force.

Quand un cœur a reçu dans toute sa pureté cette religion harmonieuse et sévère, ne cherchez pas à l'en chasser. C'est inutile, vous ne pouvez convaincre le chrétien ; il ne vous écoutera pas, ne cherchera pas à penser ; il sait qu'il ne peut comprendre ; il n'a pas besoin de vous répondre, il sait qu'il ne peut prouver. Ce sont les premières conséquences de sa foi : il croit au mystère. Cette étude du bien et du mal et de l'origine des choses, ces audacieux élans de l'esprit ne voyant plus que lui-même, n'entendant plus que le bruit de ses ailes, seul dans le silence, calme dans la nuit, à la recherche de l'absolu ; ces efforts sublimes du fini à la conquête de l'infini, cette révolte des yeux contre l'obscurité, de la vie contre la durée ; cette volonté fière du jour et de l'éternité : tout cela, c'est un crime, le premier crime, l'orgueil. Et, si le chrétien s'oublie, si la discussion l'entraîne, s'il doute, s'il vous croit, si vous l'avez vaincu, vous le quittez ; vainqueur ? vous le croyez, du moins. Vous n'avez rien fait. L'orgueil a trompé les premiers hommes, il était prévenu. Ces combats, que livre la croyance qui naît à la croyance qui s'éteint, ce trouble nécessaire, ce doute, cette lutte de l'ange et d'Israël, c'est la nuit, c'est la douleur, et, dans son âme, c'est l'enfer qui commence. L'orgueil a perdu Satan, l'orgueil le perd, il gémit, il s'incline, il est chrétien : vous êtes vaincu. Désormais il sait ce qu'il en coûte de lire vos livres, d'écouter vos discours ; il ne lira plus, n'écouterà plus ; vous le tentiez !

Ainsi tout est prévu ; la défense est assurée, la retraite



plus assurée ; l'ennemi terrassé plus fort qu'avant sa défaite, et la raison s'étonne de cette résistance toujours la même, et toujours nouvelle.

Aussi tant que le christianisme répondit aux besoins sociaux, tant qu'il ne put être attaqué que par le raisonnement, il fut invincible. Pour devenir invulnérable, il lui avait suffi de nier l'autorité de la raison. Cette grande doctrine fut vaincue par elle-même ; elle enfermait le germe de sa décadence. Ce germe, en se développant, l'a détruite. En se débattant, contre elle-même, elle a abandonné les remparts inexpugnables de son dogme. Aujourd'hui elle n'est plus reconnaissable, elle est en pleine dégénérescence. Faut-il la reconstruire ? Efforts inutiles. Ses ennemis sont maîtres des positions qu'elle a perdues ; et puis les morts vont vite, et la tombe est avare.

### X.

Ce germe de désorganisation qu'enfermait en lui-même le christianisme, était précisément cet abîme qui séparait le dogme et la morale. Ainsi la cause de sa force de résistance contre les ennemis du dehors était précisément celle de sa faiblesse au dedans. En ce sens on peut dire que ses adversaires n'ont fait qu'aider à sa chute. Il a cette gloire d'avoir surtout été vaincu par lui-même.

Il arrivait en effet que selon que les hommes étaient plus ou moins influencés par la morale ou par le dogme, ils étaient entraînés dans deux voies presque opposées : on le vit bientôt dans les disputes qui s'élevèrent au sujet de la procession divine et de la grâce. La première

de ces questions touchait surtout au dogme ; la seconde, surtout à la morale par la Rédemption. La prédominance dogmatique tendait à développer au plus haut degré l'énergie, l'activité de l'esprit et le sentiment de la responsabilité individuelle : là étaient la force et les grandes qualités du chrétien, mais elles pouvaient devenir dangereuses et excessives si elles n'étaient point tempérées suffisamment par l'esprit de l'Évangile ; le dogme n'en était pas moins le roc, le fondement solide de la doctrine. La prédominance morale, au contraire, tendait à développer le quietisme, la résignation, l'exaltation du sentiment ; le dogme et la morale agissant à la fois, il arriva que cette aspiration tendre et sentimentale grandit dans l'humanité en même temps que la croyance au libre arbitre, à la puissance de la volonté, à la responsabilité humaine enfin. Ainsi, à mesure que les hommes tenaient dans leurs jugements moins compte de l'amour, l'amour devenait d'une sensibilité plus fiévreuse et d'une ardeur plus dévorante ; il y avait hypertrophie du cœur.

Selon qu'ils étaient plus portés vers les idées abstraites ou vers la vie, les hommes s'éloignèrent ainsi de plus en plus les uns des autres : ceux-ci tuant leur cœur, ceux-là lui sacrifiant leur intelligence et leur volonté. L'Église dut enfin se diviser elle-même pour suivre ses enfants et présenter ce spectacle effrayant et contradictoire des jésuites acceptant une corruption malade faute de principes dogmatiques, et des dominicains poussant jusqu'à la férocité l'oubli de l'amour.



## XI.

Dans cette lutte, le dogme devait être vaincu, il était incompatible avec la vie; mais le christianisme devait ainsi perdre toute sa force et toute sa dignité. Isolée, sa morale était incapable de fonder rien de grand ou de durable, elle était fortement entachée d'éclectisme, pleine de contradictions que le dogme seul pouvait résoudre. En le subalternisant, la chrétienté devait tomber dans les plus étranges écarts; elle se trouvait menacée d'un péril analogue à celui auquel son hygiène éclectique avait exposé la Grèce, et cela d'autant plus que, pour balancer l'influence menaçante d'un dogme qui tend à faire mépriser les sens et négliger la vie, les lois et les mœurs avaient dû donner une grande importance à la famille et à l'amour, ces sentiments créateurs et conservateurs de la vie. De même que dans la Grèce le ton social fut à l'amitié, ce ton fut, dans les sociétés chrétiennes, à la galanterie.

Or, affirmer d'une part la matière parfaite et l'intelligence imparfaite, et d'autre part vanter l'excellence de l'amitié, c'est là un éclectisme insensé, un non-sens, un germe de décadence et de mort; j'en ai dit les dangers et les écarts. Mais affirmer d'une part l'excellence du sentiment pur et l'imperfection de la vie, et d'autre part vanter l'amour, c'est là un éclectisme semblable, les dangers en sont tout aussi grands. Dans les deux cas, on est fatalement conduit à détruire l'harmonie de l'être, et comme la Grèce avait matérialisé l'amitié, la chrétienté voulut spiritualiser l'amour. Etrange prétention de toutes les doctrines fausses de vouloir changer la nature

de l'homme, des sentiments et des choses, et refaire l'œuvre de Dieu. L'exclusivisme a besoin de tuer quelque chose dans l'être, il mutile; l'éclectisme a besoin de transformer, il dégrade, il avilit. J'aime mieux le premier. Plutôt la mort, plutôt le néant que ce déshonneur. Mais songez-y donc, tout dans l'être est harmonie, et si le plaisir s'attache à l'amour, c'est que l'amour ce n'est point seulement une âme, ce n'est point seulement un corps, c'est leur union indissoluble, c'est un enfant qui veut naître.

## XII.

Les âmes jetées dans cette voie de perdition, en quête de l'impossible, durent aller jusqu'au bout; comme le païen, qui avait oublié son âme, le chrétien, qui avait oublié la vie, portait en lui la conscience d'une harmonie qu'il ne comprenait plus. Il voulait aimer et ne savait plus l'amour. Altéré d'une soif ardente au milieu d'un désert, un mirage décevant, ombre du repos et du bonheur, flottait devant ses yeux; il courait, il courait toujours et tombait enfin désespéré les regards fixés sur l'illusion mortelle.

Ainsi comme les corps avaient été blasés, les âmes se blasèrent à leur tour; elles aussi firent appel à d'étranges accords d'idées et de sentiments. Au dernier terme de cette route insensée, nous avons vu les peuples dans les cirques applaudir, les nerfs frémissants, à la douleur, cette forme du néant. Dix-huit siècles ont passé, nous les voyons dans les théâtres applaudir émus à la laideur morale, cette autre forme du néant; et tour à tour inventeur de tourments ou de monstres, l'art infini,



ce culte du vrai, du bonheur et de la beauté, cette affirmation de l'éternelle harmonie, oublié et maudit, entraîne les générations grimaçantes et déshonorées de la mort au mépris.

## XIII.

Aujourd'hui nous sommes au bout de cette décadence, nous avons bu la coupe et nous en épuisons la lie; le dogme est oublié, une prétendue morale a pris le pas sur lui. La société est pleine d'hommes qui se vantent d'être chrétiens et qui nient la divinité du Christ. Ils nient le dogme, mais ils affirment la morale, ignorant que la morale n'est autre chose que la loi naturelle modifiée de manière à devenir compatible avec le dogme, et que ces modifications qui constituent la morale écrite elle-même sont un non-sens, une absurdité, si la nécessité du dogme ne les justifie point. Ils se moquent de l'incarnation; ils appellent la Vierge la tendre Miriam, et le Saint-Esprit le centurion Panther; mais ils respectent l'Évangile. Ils nient l'autorité de la personne, mais ils s'inclinent devant l'autorité de son œuvre; ils sont indifférents à Dieu, mais ils adorent un fétiche; ils professent, sans s'en douter, cette doctrine qu'un livre humain est le dernier terme de l'esprit humain et que la production de la pensée est devenue la borne de la pensée. Ils se croient indépendants et forts, ils sont ridicules. Ils sont fiers de s'être affranchis du système et de la doctrine: cela est bon pour les faibles intelligences qui ont besoin d'une règle, disent-ils; mais ils sont devenus les esclaves de faits accomplis et de préjugés dont ils ne comprennent plus l'origine ni les motifs.

Ils s'enferment ainsi dans un ensemble de rites traditionnels; les convenances et les habitudes remplacent, par leur immobilité, l'autorité conservatrice de l'Église et de la foi.

Le Christ devient enfin, à leurs yeux, une sorte de Confucius européen; ils font des pères de l'Église et de ses docteurs des mandarins lettrés; eux-mêmes ne sont plus que des Chinois fort médiocres.

Sans le dogme, une morale se dissout et devient rapidement quelque chose d'élastique et d'insaisissable qui ne sert plus à rien. Le dogme est semblable au pic élevé qui domine la plaine; autour de son sommet, les nuages et les brouillards prennent une forme et s'amoncellent; ils sont comme un dais sur ses flancs, ils l'abritent, ils le baignent, alimentent ses ruisseaux et répandent à ses pieds l'ombre, la fraîcheur et la fécondité; mais que le rocher s'écroule, les nuées flottantes et déchirées se dispersent emportées par les vents, les sources sont taries et la terre stérile abandonne aux flots des nuits d'orage le sable qu'ont desséché les feux et les jours de l'été.

La morale est comme le nuage arrêté par le pic; sans le dogme elle n'est plus. J'ai dit que le culte et la morale sont des échelles qui montent de la terre et descendent du ciel. Otez la terre, elles oscillent au-dessus du néant. Otez le ciel, elles tombent.

## XIV.

Les préceptes moraux ayant surtout pour but de compléter, c'est-à-dire de suppléer la loi naturelle, ils sont toujours en lutte contre cette loi qui s'impose d'elle-même à chaque conscience. Ces prescriptions écrites ont



besoin pour résister à cette action incessante d'être soutenues par des croyances, des idées fixes qui leur servent d'appui. Telle est une des importantes fonctions de la foi religieuse. En dehors de ces conditions de légitimité, les morales ne peuvent être soutenues que par une tyrannie violente ou rusée. On n'a le choix qu'entre les exagérations abrutissantes ou féroces des rites ou de la pénalité. La force n'agissant que par intervalle, tandis que l'action de la loi naturelle est constante, ce moyen est mauvais, il ne réussit jamais à maintenir les préjugés, et c'est en vain que dans cette voie funeste on se laisse entraîner jusqu'aux dernières limites de la répression et de la barbarie. L'emploi de la force est le signe de l'inintelligence gouvernementale. Les gouvernements violents sont des gouvernements bêtes. Vous avez besoin d'inventer un délit; c'est que vous avez fait une faute.

## XV.

Quant à l'emploi des rites pour maintenir une morale privée de l'appui d'un dogme, c'est autre chose. Ce moyen peut réussir. Alors ce qu'il y a de plus libre de sa nature, les mœurs sont immobilisées par les lois. Un tel procédé de conservation sociale est ce qu'on peut imaginer de plus horrible et de plus monstrueux. Les sentiments deviennent de l'étiquette. Les convenances, la mode, les larmes et la joie, tout est soumis au rite, à la règle, à l'habitude; tout se fige, la vie s'arrête, l'air est de plomb, le progrès va rejoindre les dieux et la liberté, la routine est devenue l'idéal, et les hommes, les yeux fixés sur le passé, n'ont plus même la notion de l'avenir. C'est cependant la seule ressource d'un peu-

ple sans religion qui veut maintenir une morale écrite. Il s'enferme ainsi dans un moule. Cela ne l'empêche pas de se corrompre; mais il ne peut se dissoudre, il pourrit dans son enveloppe. C'est le magotisme, c'est le juste milieu. La Chine est le seul peuple qui ait accepté ces conditions sociales; il le fallait, elle n'avait pas de Dieu. C'est l'éclectisme et l'esclavage du fait sous sa forme la plus complète et la plus hideuse, l'expression de l'athéisme gouvernemental. Ce peuple s'est nommé lui-même l'empire du centre et du milieu. Il eut l'idée originale de faire son Dieu du néant, et de l'égaliser à zéro. Au lieu d'en faire la cause première, l'origine de toutes choses, il en fit le résultat, le point d'équilibre, le lieu, pour ainsi dire, où toutes les forces se rencontrent et s'annulent. Au lieu de voir en Dieu la source de laquelle tout émerge, il vit en lui le gouffre en qui tout s'abîme. En philosophie absolue, l'un et l'autre point de vue se confondent. Aussi bien il n'y eut jamais au fond de tous les systèmes qu'une idée, le panthéisme. Mais depuis l'Inde qui fit tout émaner de l'absolu et ne put jamais, malgré tous ses efforts y faire rien rentrer, si les hommes ont cru que tout émanait de Dieu, ils firent une distinction et crurent que tout ne rentrait point en lui. Cette espèce d'excrément de l'absolu, cette portion du monde qui ne retournait pas à son origine et se trouvait ainsi mise en dehors de l'être et du cercle éternel, ce fut, tour à tour, nous l'avons dit plus haut, le concret, l'abstrait, l'homme, la nature. Au contraire de l'Inde, la Chine vit tout rentrer en Dieu, mais elle ne put jamais en faire rien sortir. Dans l'Inde, le monde fut une émanation de l'infini, dans la Chine, il fut la nour-



riture du néant. La Chine, fatalement entraînée vers l'amoindrissement et la mort, dut employer tous les moyens humains, tous les procédés, toutes les combinaisons pour se cramponner à la vie, à la réalité; et précisément parce qu'elle n'avait pas d'origine religieuse, toute la construction sociale dut compenser ce vice de doctrine et la rattacher au passé. Comme dans l'Inde le moyen de conservation avait été la caste, en Chine ce fut le rite. Ainsi ces deux peuples ne purent trouver l'ordre que dans l'immobilité. Ils n'eurent point d'autre ressource pour éviter la dispersion indéfinie ou bien la concentration jusqu'au néant.

Ce que c'est cependant que d'avoir un Dieu qui expire, ou bien un Dieu qui aspire, au lieu d'avoir un Dieu qui respire.

Au point de vue moral, tout en Chine fut consacré par les résultats et non par les principes, et le fait dut toujours l'emporter sur le droit. Ce sont là les conséquences forcées de toute doctrine qui égale Dieu à zéro, qui justifie tout par la cause finale et rien par la cause première.

#### XVI.

Si je me suis étendu quelque peu sur ce triste sujet, c'est que des hommes influents ont, dans ces derniers temps, préconisé parmi nous cette fausse sagesse : elle a caractérisé la véritable philosophie du juste-milieu. On n'a point craint d'affirmer que seule elle devait être le guide d'un homme d'État. On s'est moqué de toutes les larges pensées; on ne s'est point aperçu qu'en théorie l'on refaisait la Chine; et ces prétendus hommes

pratiques n'ont pas même eu l'intelligence de comprendre que, pour réussir dans leur entreprise, il fallait enfermer les peuples dans les rites. Ignorance de leur propre doctrine, mépris de la science, impuissance et faiblesse, voilà le génie, voilà la force et l'habileté de ces prétendus politiques. On s'étonne qu'ils soient siôt tombés. Ils ne savaient rien, ils ne pouvaient rien, et ne servaient à rien. Ils étaient des Chinois, mais des Chinois sans logique et sans génie. Les vrais Chinois ont du reste tellement compris qu'ils étaient en dehors de l'humanité, qu'ils se sont séparés d'elle. Les Anglais, qui sont doués d'une grande force et de peu de pitié, afin de remplir leur mission de balayer la terre et de la nettoyer de toutes les vermines, sont dans ce moment occupés à les empoisonner. En même temps qu'ils tracassent les magots, qui font quarantaine à l'autre bout du monde, ils devraient bien nous débarrasser de ceux qui menacent de nous empoisonner.

Si l'on accepte la loi naturelle, rien de mieux; mais cela va loin, j'en préviens, et ne veux pas tricher au jeu; cela mène tout droit au socialisme et au panthéisme. Si l'on veut une morale écrite, une morale d'État, il faut un dogme d'État. Hors de ces principes, tout n'est que désordre et confusion ou bien immobilité. Dissolvez-vous ou embaumez-vous, cadavre ou momie, cela importe peu; j'aime encore mieux le cadavre, il sert de fumier; mais si la momie garde la forme et l'apparence de l'être, elle ne peut servir à rien.



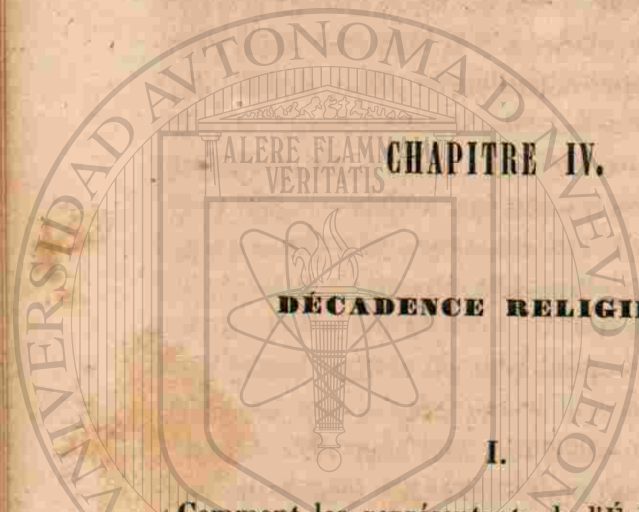
Cette opposition entre le cœur et l'esprit, la morale et le dogme, se montre dès les premiers jours de l'Eglise : elle était inhérente à l'idée religieuse. Il s'ensuivit deux tendances principales, l'une au raisonnement et à l'énergie, l'autre à l'amour et à la douceur. Saint Paul et saint Jean les représentent tout d'abord, comme plus tard Bossuet et Fénelon. Ces deux tendances sont la force et la faiblesse de l'Eglise. Aussi, pendant toute la période organique et ascendante, l'esprit de saint Paul a-t-il dominé dans la chrétienté, tandis que l'esprit de saint Jean domine, au contraire, dans la période de critique et de décadence.

L'Eglise avait le sentiment de ces vérités. Aussi, tant qu'elle eut confiance en elle et dans sa souveraineté, elle eut une attitude offensive ; elle allait en conquête et défiait ses ennemis : *elle dogmatisa* ; quand elle eut perdu cette confiance et l'espoir de reconquérir sa souveraineté, elle se replia sur la défensive ; elle se fit humble, insinuante : *elle moralisa*. D'abord elle modifiait les hommes, plus tard elle se modifia pour les hommes ; elle connut le doute et la crainte, elle qui ne connaissait que l'espoir et la foi.

Ce que c'est que de regarder derrière ou devant soi ! ce que c'est que d'entraîner ou de retenir, d'ordonner ou de prier, d'être homme ou femme, de vouloir être belle ou d'aimer la beauté !

Le dogmatisme dans l'Eglise était l'amour, peut-être trop sauvage, de sa virginité ; le moralisme est d'un abandon plus coquet, à coup sûr trop fragile.

Tout est là ! les moines songeurs et..... les abbés galants.



**I.**  
Comment les représentants de l'Eglise et de sa souveraineté en vinrent-ils à laisser prendre à la morale une prédominance sur le dogme ? Comment ceux-là même dont la mission était de conserver l'harmonie du système chrétien abandonnèrent-ils en quelque sorte ce qui en faisait la force ? Il est facile de trouver les motifs qui entraînaient les fidèles dans une telle direction, mais ce n'est que dans l'histoire que l'on peut trouver ceux qui engagèrent le clergé, dont le devoir était de maintenir la pureté de la religion, à s'écarter ainsi des vrais principes, et à se laisser aller au courant de la décadence au lieu de lui résister.

Le clergé semble en effet avoir oublié que le but de la religion n'est point de justifier ni d'accepter les faiblesses humaines, mais bien de les combattre.



Je me tais. Il n'est pas bon d'insulter à ceux qui meurent.

## II.

L'empire ayant établi la papauté, résista longtemps à son autorité; c'était un fait grave, une véritable révolte du pouvoir contre la souveraineté. Elle s'étendit partout. La féodalité prit modèle sur l'empereur. Il y eut des guelfes et des gibelins dans toute la chrétienté. Le désordre fut excessif. La souveraineté de l'Eglise commençait à peine à se rétablir, elle avait à peine l'espoir de subalterniser définitivement les pouvoirs temporels, que le soufflet d'Anagni et le massacre des Templiers lui firent d'inguérissables blessures. Le schisme papal vint s'ajouter à ces causes de faiblesses, et lors du concile de Constance il devint évident que désormais le pouvoir temporel était le protecteur de l'Eglise, et presque le juge de la papauté. Il n'était plus leur sujet. L'usurpation était consommée. L'Eglise devint timide et tâcha de reconquérir par la ruse ce que l'audace n'avait pu défendre. Elle se fit tendre, aimante, presque plaintive; elle voulut obtenir de l'amour ce que la raison et la vérité ne lui avaient pas donné. Enfin elle compta plus sur la bienveillance que sur la justice, et consentit à mendier comme une aumône ce qu'elle avait légitimement proclamé comme son droit.

Quand on parle de révolution, il ne faut jamais oublier que ce grand drame eut bien des héros. Le premier acte est l'œuvre des rois, c'est la séparation des pouvoirs; le second est celle des nobles, c'est le protestantisme; le troisième est celle des bourgeois, c'est la

philosophie; le quatrième se joue de nos jours, il est l'œuvre des peuples. A la fin de chaque acte, ceux qui furent chargés du principal rôle passent dans le chœur, puis ils gémissent et récriment jusqu'à la fin de la pièce, et font de grotesques efforts pour remonter sur la scène. Cet intermède ridicule est fort divertissant.

Ah !..... il me semble que ma plume grimace en écrivant ces mots. Je ricane à faux et je me bats les flancs pour étourdir la douleur.

Et ce n'est point que je regrette rien de ce qu'emporte le temps : il ne prend que son bien. Mais c'est une souffrance amère que de suivre pas à pas les progrès de la dissolution d'un être harmonieux. Il semble qu'il eût mieux valu qu'il ne fût point né. Ce n'est pas seulement l'horreur du mal qu'on éprouve, mais l'indignation grandit de tout le souvenir de la beauté. Le cœur se soulève à la fois de honte et de regret, et l'on s'étonne, si la mort a le droit de le toucher, que frappé d'un seul coup il ne tombe pas tout entier, jeune et vierge encore, enseveli dans sa gloire, ignorant de l'injure et surtout du déclin.

## III.

Le siècle qui sépare le concile de Constance de la Réforme, renferme toutes les origines de la décadence chrétienne et du socialisme moderne. C'est dans cet intervalle que la papauté perdit son prestige, et que la catholicité fut brisée. Le chef de la hiérarchie catholique remplissait trois grandes fonctions : il veillait à la pureté de la doctrine, il était ainsi la personnification de l'unité morale qui, si l'on compare le monde moderne



au monde païen, ne faisait de la chrétienté qu'un seul empire. Il maintenait l'unité de résistance de cet empire contre l'envahissement terrible du mahométisme. Il tendait inévitablement par la nature unitaire de son action à ramener à la constitution de centres exécutifs d'un ordre plus élevé la forme féodale, si irrégulière et si fractionnée. La papauté était à la fois, la gardienne de la constitution d'un empire, le drapeau d'une armée, un type d'administration unitaire. Or, pendant ce siècle, les mahométans furent arrêtés; sur plusieurs points ils durent même reculer et perdirent l'Espagne; la féodalité semblait mourante, et tous les Etats gravitaient invinciblement vers l'unité. Les rois avaient attaqué l'autorité politique du pape. La réforme attaqua son autorité morale. De ce jour la papauté fut inutile et n'eut plus de raison d'être. Le caractère des institutions impuissantes est d'être corruptrices. Elles s'efforcent de reconquérir par des moyens contraires à leur nature l'influence et l'autorité qu'elles ont perdues. Ce qu'elles ne peuvent exiger, elles tâchent de le gagner et tentent de remplacer la force par l'éclat. N'étant plus entourées de respect, elles s'entourent d'ornements et substituent le luxe et la richesse à la véritable puissance et à la dignité.

La papauté fit ainsi; elle résolut d'éblouir les hommes, et crut qu'en attirant les regards elle amènerait les cœurs; elle fut la véritable protectrice des arts. En agissant ainsi, elle contribua certainement au progrès de l'humanité, mais elle activait de tous ses efforts la décadence du christianisme.

Constantinople venait d'être prise par les Turcs; le schisme grec allait donc cesser. Dieu semblait donner

lui-même la victoire aux Latins en frappant ce culte efféminé qui leur causait tant d'horreur et qu'ils regardaient comme une idolâtrie. Et cependant en pénétrant chez les Latins avec les Grecs chassés de leur patrie, les éléments corrupteurs du spiritualisme qui venaient de perdre l'Orient, allaient, dans l'Occident, se développer sous l'influence de l'art. Il doit, avons-nous dit, cette puissance désorganisatrice à son caractère essentiellement panthéiste.

Un culte spiritualiste allait lui faire un appel insensé. Qu'allait-il arriver?

#### IV.

L'art chrétien avait une dominance tout autre que celle de l'art païen, et chez lui le sentiment l'emportait de beaucoup sur l'idéal antique; son but était par l'action et le mouvement, par l'expression, de produire des émotions, comme celui de l'art grec était par l'harmonie d'éveiller la pensée. Aussi tous les artistes d'Athènes furent-ils philosophes et penseurs; ceux de la chrétienté furent surtout des hommes de sentiment et de sens exaltés.

Du jour où la vue d'un saint ou du Christ mourant eut violemment ému l'âme, on en vint à croire qu'alors que l'effort unique de la pensée vers la conception de l'infini ne suffisait pas pour éveiller l'amour divin, il était permis de l'exciter par la contemplation des images; et c'est ainsi que la charité, au lieu de venir par l'intelligence et la foi, naquit de l'ébranlement des sens, et qu'au lieu de demander la *grâce* à l'esprit éternel, on osa la demander à la nature. Il en avait toujours été



quelque peu de même dans la chrétienté; car, l'homme est *un*, et nulle doctrine, si forte soit-elle, ne peut absolument scinder son être; mais les efforts de l'Eglise avaient toujours maintenu cette tendance dans de sages limites, et jusqu'alors elle avait été tolérée comme une faiblesse, loin d'être encouragée comme un moyen de perfection; elle était surtout dangereuse en ce que ce moyen d'action sur l'âme est d'autant plus énergique qu'il s'adresse en elle aux sentiments les plus matérialistes, l'amour et la famille.

Ce que nous avançons ici fut bientôt démontré par ce seul fait que l'art, dans ce but, se consacra presque tout entier à la reproduction de la Vierge et de l'enfant Jésus. Dès à présent, on peut pressentir, alors qu'il pénétrait dans le culte, quel ravage allait produire ce procédé d'élévation de l'âme vers l'infini qui tendait à faire aimer Dieu comme on aime un enfant au berceau, comme on aime sa maîtresse. Toute l'économie chrétienne en était ébranlée.

Platon l'avait dit autrefois : aimez les beaux corps, ils vous feront aimer les belles actions; aimez les belles actions, elles vous feront aimer les beaux sentiments; aimez surtout les beaux sentiments, car ils vous donneront l'amour des belles pensées. Ce qui pouvait arriver aux chrétiens de plus heureux dans une telle voie, c'était de devenir platoniciens; mais ils ne le pouvaient; c'était avouer que l'amour de la vérité naissait de celui de la beauté; c'était rentrer dans le naturalisme.

Cependant cette forme nouvelle de la recherche du sentiment conserva le nom de son inventeur : l'amour devint platonique, le culte allait le devenir, et plus tard

la chrétienté présenterait ce spectacle effrayant d'un peuple niant la perfection dans le monde physique et appelant ce monde lui-même comme créateur de la perfection morale; électisme étrange qui devait abrutir ou énerver des générations entières.

L'Italie, la première, souffrit de ce poison. Sous l'influence de l'art papal, elle eut bientôt perdu la loyauté, le courage, l'honneur, toutes les vertus chrétiennes; avec sainte Thérèse, dont nous allons parler, cette affreuse maladie tua l'Espagne; en France, en quarante années, elle nous a réduits à la mort de ce temps.

## V.

Alors que l'empire d'Orient succombait, et que l'Italie voyait grandir ce culte énervant de la Madone et du Bambino, Jeanne apprenait même aux femmes le courage et l'énergie indomptables, et la France revoyait les miracles. Comment prévoir que c'était de son sein même qu'allait sortir le plus puissant appel à ces faiblesses, à ce découragement des cœurs qui avait livré la moitié de la chrétienté aux musulmans? A Constance on jugeait deux hommes, les précurseurs de la foi nouvelle, Jean Huss et Jérôme de Prague, deux prophètes et deux martyrs, nos aïeux, à nous, les enfants du Thabor! Dans le concile siégeait un autre homme, un de leurs juges, un de ceux qui pleuraient en livrant les témoins de l'avenir au bûcher. Cet homme était envoyé par la France; il était honnête, vertueux, honoré, savant comme pas un; il eût avec joie, pour la chrétienté, donné tout son sang; il faisait plus encore, il offrait en holocauste le sang des justes à son Dieu. Eh bien! cet homme, ce



représentant du peuple très-chrétien et de l'Eglise, ce juge qui défendait le dogme à ce prix, il portait dans son cœur et dans son front la mort du dogme et de l'Eglise; il allait tuer, il allait déshonorer ce qu'il voulait défendre. Ah! ce ne sont point là des hasards! Destinée! destinée! quelle science inconnue dort encore dans ton sein? Fatalité, forme décevante, un esprit est en toi!

Quel est ton nom?

Il en est deux que l'esprit gémissant des ruines n'oubliera jamais : ce sont le tien et celui de ton livre empoisonné, Gerson!

On a dit de ton œuvre que c'était le plus beau livre écrit de la main des hommes puisque l'Evangile était de Dieu. Si l'on juge de la beauté d'un livre par le mal qu'il a produit; rien des hommes, en effet, rien ne fut aussi beau.

L'Evangile avait fait la chrétienté, créé tout un monde : ce livre allait le détruire.

C'était l'*Imitation*.

## VI.

Ce livre, qui faisait de l'amour du Christ toute la loi, ce livre, qui faisait de l'*imitation* de sa vie toute la morale, éteignait ces haines vigoureuses du mal, cette passion ardente de la justice d'où naissait toute l'énergie du chrétien : la douleur n'était plus le signe de la force de Satan, un reste de sa puissance, contre laquelle devait lutter, jusqu'à la dernière heure, le soldat du Christ, destructeur des méchants; non, c'était presque une joie; il fallait aimer le martyr, ce vœu si coupable aux yeux des pères de l'Eglise; il fallait aimer la douleur!

Le CHRIST n'était plus ce fils de Dieu rayonnant d'une gloire immortelle, roi des hommes, dont la parole ardente avait foudroyé les empires, en exhaussait de nouveaux. Il était l'agneau, la victime; en lui brillaient la souffrance, la misère et la douceur, enfin les mérites de JÉSUS, et c'étaient ces mérites dont la contemplation devait éveiller l'amour et conduire à la vertu.

Arrêtons nous ici : sur l'organisme humain plane un harmonieux mystère. Chaque fois que nous nous laissons entraîner à quelque chose de mauvais, soit physiquement, soit moralement, un désordre violent se fait sentir dans tout notre être; il souffre; le corps se révolte ou l'âme s'indigne : c'est un avertissement; c'est le signe du mal. Mais si, par des jugements préconçus, une idée fautive ou des sens déjà blasés, nous persistons dans cette voie funeste, bientôt nous y sommes entraînés avec une violence fatale. Désormais, nous irons jusqu'au bout, jusqu'à la mort. Juste vengeresse de l'ordre transgressé une force invincible pousse l'être au néant; et ceci est une grande harmonie. Si, quand les individus s'écartent des lois éternelles, ils ne marchaient pas vers leur destruction, bientôt ils auraient substitué à la vie générale un effroyable chaos.

C'est ainsi que la justice a placé la force ou la faiblesse, la joie ou la tristesse, le plaisir ou l'ennui, le repos ou le trouble, la vie ou la mort sur la route du bien ou du mal. Aussi, aimer la douleur est-il aimer le néant; aimer le bonheur, est-il aimer Dieu.

Mais le mal n'est pas seulement dans les actes, il est aussi dans les oublis. Les sens, appelés trop souvent à produire une émotion qui les néglige et ne leur rend



pas ce qu'ils lui ont donné, se fatiguent, se lassent et cessent de porter à l'esprit des accords pour eux inutiles. Alors, un phénomène horrible se manifeste; indifférents désormais à l'harmonie, les discords et les dissonances les émeuvent et les agitent encore, et l'âme insatiable retrouve pour quelques instants la vie, avec la sensation qu'elle avait perdue.

Tel était l'enseignement de l'*Imitation*, le poison mortel que ce livre funeste allait verser comme une eau pure aux générations altérées d'amour; son action délétère ne se fit pas partout aussi rapidement sentir.

### VII.

En Italie, où les mœurs prirent immédiatement tant de facilité, ce mouvement s'arrêta aux conséquences que j'ai signalées. Les sens, appelés au secours de l'âme, ne furent point oubliés, l'art et la science brillèrent d'un grand éclat, et si le culte énerva l'Italie, il ne put l'abrutir; le luxe et les courtisanes la sauvèrent comme Athènes de ce dernier malheur. Mais le courage, cette vertu fondamentale, reçut une grave atteinte, et malgré des luttes continuelles contre les Turcs, les Vénitiens et les Génois eux-mêmes ressentirent le triste effet d'une fausse doctrine.

En Espagne, où l'idée conserva plus d'austérité, les sens écrasés par une lutte impossible, des appels incessants, des travaux sans récompense, durent chercher dans la souffrance une excitation plus vive, un aliment nouveau; et l'âme, qui ne trouvait plus d'extase ni d'amour devant la madone à l'enfant, les retrouva devant la vierge des douleurs. Les mérites de Jésus s'y joigni-

rent, les murs des églises et des couvents se tapissèrent de tableaux hideux de supplices, un instrument de torture dessina le palais des rois, et tout un peuple chercha l'amour de Dieu, du bonheur et du calme éternel, du repos infini, dans l'arsenal des bourreaux. Enfin sainte Thérèse fut offerte en exemple aux fidèles! Sainte Thérèse! Bacchante sacrilège, convulsive, tremblante, et les yeux abattus, couchée sur le corps de son divin amant, les lèvres frémissantes, pâle et fouillant au fond de ses blessures pour y trouver du feu, du sang et des baisers!

C'était assez pour tuer un peuple; ainsi finit Rome, amante de la douleur. Elle était grande, elle périt coupable d'un même crime. L'Espagne alors était grande, courageuse, loyale, reine sur les deux mondes, reine sur les mers. Sa gloire illuminait la terre, son jeune empire semblait devoir l'enserrer, elle semblait le mériter.... Quelques jours encore et ce peuple n'était plus. Sa gloire est son remords, son empire était un songe, rien de ce qu'il a fondé n'a vécu! Il tombe! sans héritier, sans éclat, sans vertu, sans honneur. Il avait aimé la mort; tout de lui, tout appartient à la mort.

C'est ainsi que la chrétienté perdit les plus beaux bijoux de sa couronne!

O saint Antoine! saints des thébaïdes, anachorètes qui fuyiez les mêmes crimes au désert! Lorsque ces sombres images des vierges chrétiennes déchirées par le fer des bourreaux, venaient, plaintives dans la nuit, errer sur votre couche, et soulevant de leurs bras défaillants vos têtes endormies, versaient sur votre front leur dernière larme, exhalaient sur vos lèvres leur dernier soupir! Ah! vous le saviez, que c'était là l'œuvre du démon.



Vous saviez que l'aspiration à l'intelligence infinie vient de l'esprit et ne vient point des sens. Hommes de Dieu, dont le maître était mort pour arracher vos frères à ces hideux amours, qu'eussiez-vous dit si le mirage du désert déroulant le tableau de l'avenir, vous aviez vu vos tentations adorées de votre peuple, et la chrétienté mourant de ce mal dont Rome expirait sous vos yeux ?

L'Angleterre, la Suède, l'Allemagne échappèrent par la réforme à ce danger ; et ce fut la première préoccupation des docteurs protestants. Ils proscrivirent unanimement le culte de la Vierge et des martyrs, et sauvèrent ainsi tout le nord de l'Europe du sort réservé à l'Espagne et à l'Italie. Mais s'ils conservaient ainsi l'esprit moral de la doctrine, par le droit d'examen ils anéantissaient son œuvre, ils en brisaient toute l'unité sociale, et l'Angleterre seule sut parer à cet inconvénient par l'établissement d'une véritable papauté politique à son usage. Telle est la cause unique de la stabilité de sa constitution, et de sa force de résistance à l'esprit de la révolution moderne.

### VII.

Mais, dans ce moment critique, ce qui fut vraiment sublime ce fut l'Eglise de France. Ce mal qui devait envahir la catholicité ne se montrait pas pour la première fois dans l'Eglise ; il lui était inhérent, et dès les premiers jours saint Jean l'avait emporté du monde et l'avait enseveli dans les grottes de Pathmos. Jusqu'alors il avait rencontré des juges sévères, et d'intrépides défenseurs du dogme l'avaient combattu ; Paul avait presque repoussé Jean de l'Eglise. Triste et séparé pour longtemps du

monde, l'esprit du disciple bien-aimé s'élançait dans l'avenir et dictait une prophétie mystique ; Augustin, coupable d'abord, avait bientôt reconnu ses erreurs ; saint Bernard venait d'étouffer sous l'anathème la pensée d'Abeilard ; plus tard Bossuet devait écraser Fénelon.

Tout le clergé français suivit la ligne de ces grands hommes, colonnes de granit sur lesquelles s'appuyait l'Eglise. Prêtres, évêques, universités, facultés savantes, tous furent unis pour arrêter un envahissement funeste. C'est une des plus grandes gloires de la France ; à vrai dire, c'est la cause de toutes ses gloires.

Ces hommes fermes et vénérables refusèrent tout pacte avec l'iniquité. L'Eglise attaquée de toutes parts dut veiller à sa défense ; ils crurent qu'elle n'était possible que dans la droiture et dans la vérité. Rome corrompait la doctrine, la Réforme en brisait l'unité ; ils combattirent à la fois Rome et la Réforme. Bientôt l'esprit du temps entraîna les hommes vers un dogme inconnu ; ils laissèrent fuir les hommes et restèrent immuables dans leur foi. Les peuples ne croient plus par l'intelligence, leur criait-on, ils croiront par l'amour, et l'amour vient des sens. Ce sont là, répondaient-ils, des secrets infâmes, et l'Eglise de Dieu ne les connaît pas. Nous avons reçu du Seigneur ce peuple à instruire, à élever dans l'amour du juste et dans la haine du mal : nous l'instruirons, et nous l'élèverons ainsi. Pour être puissants nous ne corrompons point ; et si l'Eglise de France doit périr, nous remettons entre les mains du Sauveur son épouse immaculée ; car nous n'aurons point permis qu'elle soit souillée.



Hommes glorieux, dont le calme avenir, juste et reconnaissant, honorera la mémoire!

## IX.

C'est là sans doute le plus grand exemple qui jamais ait été donné au monde. On ne trouve dans aucun temps, chez aucun peuple, rien qui puisse lui être comparé. Les hommes ont donné pour la vérité des preuves éclatantes de dévouement; mais leur constance était soutenue par l'espérance du triomphe et par l'appui de tous ceux qui défendaient la même cause. Mais, vivre pendant des siècles, élever des générations pour qu'à mesure chacune se tourne contre vous! Donner à des hommes l'amour du vrai, de l'unité, la conscience de l'infini, pour que ces hommes tournent ces forces puissantes contre vous! Voir tous vos amis vous abandonner; tous, vous montrer un moyen de salut; vous montrer l'Espagne et l'Italie aux pieds de leurs prêtres, et refuser ces moyens par cela seul qu'ils sont coupables! Avoir cette excuse que l'on va les employer pour l'amour de Dieu, et ne jamais succomber à cette tentation! Discerner toujours le bien du mal, et continuer sans espoir à répandre la lumière et la force sur les hommes! Succomber enfin quand on les a rendus assez forts pour vous renverser, assez éclairés pour marcher seuls! Tel fut le sort de l'Eglise de France.

Les oratoriens la secondèrent dignement dans cette œuvre de courage et de dévouement sublime. Généraux, savants, artistes, philosophes, historiens, tous leur avaient passé par les mains, de tous ils avaient élevé l'enfance, enseigné la jeunesse, à tous ils avaient

donné l'amour des hommes, celui de la justice et de la vérité; aussi pendant des siècles chaque génération fut remplacée par une génération meilleure; la France, sous l'égide de cette mère auguste, marchait d'un pas souverain vers sa liberté, et jusqu'à 1815, des hommes de fer, aux cœurs généreux, aux vues nettes et précises, à l'action rapide, au sens droit, ont ébloui le monde étonné. Ils avaient gardé la notion pure de l'absolu. S'ils ne croyaient plus au Christ, ils ne croyaient point à l'indifférence; s'ils avaient cessé de croire à l'ancienne vérité, ils cherchaient la nouvelle, ils la cherchaient sans trouble et sans crainte, et nul d'entre eux n'eût osé dire qu'on pouvait vivre sans elle. Elèves du gallicanisme, ils ne savaient point l'art de remplacer la foi par l'hypocrisie, ni l'ignorance par le mensonge. Ils estimaient que tromper les hommes était un grand crime, digne d'un grand mépris; que tromper Dieu était une étrange folie; mais ils n'imaginaient point que l'on pût se mentir à soi-même, et l'idée d'une telle lâcheté de l'esprit et du cœur leur semblait un outrage gratuit à la conscience humaine.

## X.

Ah! certes les enseignements de l'Eglise gallicane n'étaient point la vérité, mais ils étaient la sagesse, parce qu'ils enfermaient l'amour de la vérité. S'ils étaient insuffisants à conduire le monde et s'ils devaient cesser, ils préparaient l'avenir et remplissaient les cœurs d'une noble harmonie. C'est que tout, l'amour et la vie, tout s'enferme entre vous: esprit, force, étendue! c'est qu'il n'est d'autre devoir que de vous poursuivre



et de vous réaliser. De vous émanent les actions et les sentiments des hommes, actions et sentiments vers vous, vérité, force et beauté, doivent tendre toujours. Heureux, s'ils vous ont rencontrés ! car, il n'est que trois vertus, que trois gloires, être *loyal*, être *fort*, être *beau*.

La gloire et la vertu de l'Eglise de France, sa seule passion et dans son peuple la seule récompense de ses soins, ce fut la loyauté.

Il est bon de le redire et de ramener souvent la pensée vers nos pères, car cette gloire, nous l'avons perdue. Il faut la retrouver, la reconquérir, la rendre à nos enfants. Sans elle, il n'est que danger dans le présent ; dans l'avenir, il n'est que ruine. Cette nation grandit par la franchise et l'honneur, elle ne périra que par le mensonge. A cet amour du vrai, que notre éducation nationale nous a rendu nécessaire, pour accomplir le progrès il faut unir d'autres amours ; mais pour vivre, à coup sûr, faut-il conserver celui-là ; car, avec les éléments qu'elle renferme dans son sein, avec son éducation, son passé, sans lui la société française ne peut vivre. Telle est la nécessité glorieuse et menaçante que lui ont faite les instituteurs de sa jeunesse. Aussi, tout homme qui ment au peuple, tout parti qui ruse et trompe, toute loi qui ment ou qui force à mentir, sont-ils pour la patrie des poisons et des assassins ; et, devant un tel crime, il faut s'élever au-dessus des sentiments individuels et des sentiments sociaux eux-mêmes pour comprendre, non pas qu'ils puissent être excusés, mais qu'ils puissent être pardonnés.

Ah ! ce noble péril ne doit point être regretté ; d'autres peuples n'ont point cette gloire et ne courent point

ce danger. Accoutumés au mensonge, ils savent s'en servir ou le démasquer et ne sauraient en mourir. N'en vions point leur sort ! sachons seulement que nous ne pouvons les imiter. Comme Mithridate, ils sont habitués au poison. Si nous n'en pouvons boire, c'est la faute de notre mère, elle nous aimait trop et ne nous en a pas versé.

Et maintenant, ardents et voyageurs, libres, loin du nid, ne le maudissons pas quand nous avons des ailes, et n'oublions jamais ce qui fit notre force avant notre liberté.

On ne peut songer sans respect à cette noble éducation d'un grand peuple, sans amour à cette vénérable fermeté. Penché sur les pages où vibre la parole maternelle, une émotion large et profonde s'empare encore, après des siècles, de l'esprit qui s'unit à ce grave et lumineux esprit.

Comme aux rives d'Athènes, à la vue du Parthénon pieux, le cœur bondit et les larmes coulent en présence de ces hommes justes.

Larmes plus chastes encore et plus douces que vous, larmes de la volupté, plus puissantes, créatrices et mères comme vous.

Mères des pensées infinies et des formes impérissables, comme vous l'êtes, larmes du plaisir des êtres finis et mortels.

Ainsi, vous allez à travers le temps, emplissant les cœurs d'agitations fécondes. O sagesse ! ô bonheur ! ô beauté !

Cette noble Eglise ne pouvait souffrir de honteuse décadence. Quand l'heure des sociétés chrétiennes eut son-



né, le jour de la liberté de conscience, elle tomba d'un seul coup, blanche dans son sang, comme elle avait vécu. — 1793. — Une autre, plus tard, osa la remplacer.

De celle-ci je dirai la bassesse et les vices.

### XI.

Je ne puis aller plus loin sans expliquer ma pensée; car je ne puis souffrir qu'une interprétation passagère en fasse une calomnie même momentanée.

Par opposition à la force, je veux qualifier la faiblesse; par opposition à l'adoration du Christ et de Jéhovah, le Dieu des armées, l'adoration de Jésus et de Marie, la consolatrice des affligés. A la doctrine de progrès qui grandit l'humanité, j'oppose la doctrine d'immobilité qui la dégrade. Au christianisme, enfin, j'oppose le jésuitisme, et loin d'avoir exagéré les qualifications que mérite ce dernier, je n'en ai peut-être point dit assez.

Mais je ne fais nulle difficulté de reconnaître que le jésuite est, dans les actes de la vie, plus sévère envers lui-même que le gallican. Loin que je considère des procès récents et scandaleux comme une preuve de l'immoralité des prêtres, je pense, au contraire, que les coupables n'ont été poussés vers ces extrémités que parce que l'esprit actuel de l'Eglise envisage avec trop de rigueur des fautes qu'elle eût autrefois traitées de peccadilles excusables.

Les doctrines fortes et qui élèvent l'humanité sont douces et compatissantes aux faiblesses individuelles. Les doctrines faibles et qui s'avalissent sont revêches et pointilleuses; elles ont besoin de la considération indi-

viduelle pour se soutenir; elles n'ont point confiance en elles-mêmes et se font rigoristes ou hypocrites; elles tentent de voiler les fautes de leurs défenseurs ou bien elles les anathématisent pour n'en point paraître responsables. Les grandes doctrines savent que les erreurs des hommes ne sauraient les compromettre; elles sont franches, elles n'ont pas besoin de cacher ces fautes; elles sont indulgentes, car elles ne sauraient en souffrir, et n'ont pas besoin d'accabler les malheureux pour se justifier; elles ont enfin la tendresse et l'intrépidité du courage et de la vertu.

### XII.

Quand on étudie l'action d'un corps constitué comme la hiérarchie cléricale, il est nécessaire de bien séparer le caractère de la doctrine qu'il enseigne de celui des personnes qui le composent.

Ainsi l'on juge l'institution, l'influence qu'elle exerce, les effets sociaux qu'elle produit: c'est ce que je veux faire.

Autrement on s'expose à juger des individus, à accuser toute une classe de citoyens souvent recommandables: c'est ce que je veux éviter.

Je n'ai d'ailleurs, et personne n'a le droit de faire ainsi le procès aux actes et aux intentions des hommes, et de créer, sans mission justifiable, un tribunal secret où, dans l'ombre, l'accusateur se fait, de sa propre autorité, juge d'abord, exécuteur ensuite.

Loin que dans cette dégradation des institutions les individus soient coupables, c'est au contraire le souffle de la vie humaine qui les entraîne. La vérité fait dans



leur sein des efforts incessants pour arriver au jour, ils sentent, ils comprennent ces élans divins; mais, soumis à des jugements préconçus, ils les dénaturent et veulent unir ce qui est incompatible, les besoins de l'avenir et les doctrines du passé. C'est ainsi qu'ils arrivent au mensonge et qu'ils y arrivent fatalement.

Situation horrible que cette lutte de l'espoir contre le souvenir, que cette nécessité de nier tout ce qu'on aime par tout ce qu'on affirme et d'en venir, par horreur d'un choix douloureux, à s'enfermer dans le cercle du doute, de l'ignorance et de la nuit.

Entre temps ceux-là qui sont forts, sans haine et sans fausse pitié, conduisent ce mouvement où tant d'efforts contradictoires s'annulent; ils regardent avec tristesse les malheureux qui s'épuisent altérés d'un breuvage qu'ils tendent en vain à leurs lèvres desséchées. Ils l'offrent à tous, mais en attendant ils boivent, ils sont calmes, ils sont heureux; et quand tout s'écroule et s'anéantit autour d'eux, seuls ils savent que leur espoir ne périra point.

## LIVRE DEUXIÈME.

### SITUATION MORALE.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### DU JÉSUITISME.

##### I.

Je n'entends pas désigner ici par ce mot, le jésuitisme, la propagande et l'action d'un ordre célèbre: point. Je laisse ces soins au vieux *Constitutionnel* et à cette sorte de gens qui se préoccupent toujours de la superficie des choses, et repoussent avec une sainte horreur toute tentative sérieuse pour découvrir les causes profondes des phénomènes qui les épouvantent.

Cependant, il est dans les noms une certaine dose de vérité. Le Messie se présente sous un double aspect: la nature divine et la nature humaine. A ces deux aspects répondent deux tendances dans l'Eglise, et deux noms dans le Rédempteur: le Christ et Jésus. Ces deux



leur sein des efforts incessants pour arriver au jour, ils sentent, ils comprennent ces élans divins; mais, soumis à des jugements préconçus, ils les dénaturent et veulent unir ce qui est incompatible, les besoins de l'avenir et les doctrines du passé. C'est ainsi qu'ils arrivent au mensonge et qu'ils y arrivent fatalement.

Situation horrible que cette lutte de l'espoir contre le souvenir, que cette nécessité de nier tout ce qu'on aime par tout ce qu'on affirme et d'en venir, par horreur d'un choix douloureux, à s'enfermer dans le cercle du doute, de l'ignorance et de la nuit.

Entre temps ceux-là qui sont forts, sans haine et sans fausse pitié, conduisent ce mouvement où tant d'efforts contradictoires s'annulent; ils regardent avec tristesse les malheureux qui s'épuisent altérés d'un breuvage qu'ils tendent en vain à leurs lèvres desséchées. Ils l'offrent à tous, mais en attendant ils boivent, ils sont calmes, ils sont heureux; et quand tout s'écroule et s'anéantit autour d'eux, seuls ils savent que leur espoir ne périra point.

## LIVRE DEUXIÈME.

### SITUATION MORALE.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### DU JÉSUITISME.

#### I.

Je n'entends pas désigner ici par ce mot, le jésuitisme, la propagande et l'action d'un ordre célèbre: point. Je laisse ces soins au vieux *Constitutionnel* et à cette sorte de gens qui se préoccupent toujours de la superficie des choses, et repoussent avec une sainte horreur toute tentative sérieuse pour découvrir les causes profondes des phénomènes qui les épouvantent.

Cependant, il est dans les noms une certaine dose de vérité. Le Messie se présente sous un double aspect: la nature divine et la nature humaine. A ces deux aspects répondent deux tendances dans l'Eglise, et deux noms dans le Rédempteur: le Christ et Jésus. Ces deux



tendances peuvent à bon droit s'appeler, sous leur forme la plus générale, le christianisme et le jésuitisme ; c'est à ce point de vue que je veux envisager le dernier.

Or, l'ordre des jésuites, fondé pour défendre l'Eglise, s'est plié à toutes les circonstances et à toutes les péripéties du grand drame qui commence avec la Réforme ; aussi sa doctrine a-t-elle souvent varié.

Cependant, en raison même des progrès incessants des ennemis de l'Eglise, il a toujours dû combattre sur la défensive, et de plus en plus perdant confiance dans la glorieuse devise : *in hoc signo vinces*, il s'est laissé entraîner à l'emploi des moyens humains.

C'est ainsi qu'il a pris tous les caractères de la décadence que nous avons caractérisée par le rapprochement de l'*Evangile du CHRIST* et de l'*Imitation de Jésus*.

Cela était inévitable. Obligé de reculer sur le terrain de la science, de la philosophie et de tous les progrès humains, le jésuite dut se retrancher dans les éléments qui restaient à sa disposition, les ignorants, les femmes et les enfants.

A mesure que toutes les forces actives se jetaient dans le mouvement hors de l'Eglise, ses défenseurs durent faire une ligue de toutes les faiblesses pour résister à cet entraînement, et, fatalement, la doctrine de progrès, qui avait jusqu'alors conduit les hommes, dut se faire immobilité pour les retenir.

## II.

Dans le christianisme, dernier résultat de la philosophie grecque, s'unissaient les deux éléments qui

avaient brillé dans cette philosophie du plus pur éclat : le stoïcisme et le platonisme. Chacun d'eux devait caractériser les phases ascendante et descendante de l'Eglise.

O Christ éclatant, tout-puissant, vainqueur de la mort, disait le chrétien, le serpent a redressé la tête ; je vais en guerre ! regarde, et soutiens ton soldat. Verse en mon sein le mépris de la douleur ; la chair est faible et je vais tomber. Dieu fort, c'est pour ta gloire ; fais que je tombe sans reculer d'un pas.

Mon doux Jésus, né dans une crèche, faible et le jouet des méchants, dit le jésuite, la tentation m'assiège et mes ennemis sont puissants ; regarde, pasteur, et défends ta brebis. Je succombe, mon âme est sans force, viens la consoler, adoucissez la douleur ; Dieu bon, mon seul refuge, tu mourus pour moi, viens encore à mon aide.

Ainsi, pendant dix-huit siècles, on entendit deux voix.

L'une : C'est aux violents qu'est le royaume des cieux.

L'autre : Laissez venir à moi les petits enfants.

L'une : La foi soulève les montagnes.

L'autre : Aimez et vous serez heureux.

L'une : En Dieu je vis, je suis, je marche.

L'autre : Éloignez de moi ce calice d'amertume. ®

De ces voix : l'une, celle qu'entendait surtout le chrétien, n'est plus qu'un insaisissable écho ; l'autre, qu'entend le jésuite, s'affaiblit au milieu des bruits du monde, et seule désormais, comme une épouse privée de son époux, gémit sur un tombeau.



## III.

Je n'ai pas besoin de dire comment le jésuitisme entraînait la dominance pratique de la grâce sur la volonté ; comment l'abandon de la doctrine dogmatique amenait à l'exagération des rites ; comment la pratique prit une grande importance aux dépens du véritable esprit religieux ; comment la confession elle-même changea de nature ; enfin je n'ai pas besoin de parler du casuisme, cette conséquence obligée du jésuitisme : après Pascal on n'a le droit de rien dire.

Cependant je dois faire remarquer que le casuisme était absolument nécessaire pour arracher les fidèles au désespoir qu'eussent amené de telles tendances, et qu'il était un résultat inévitable de la prédominance qu'elles donnaient en morale aux actes sur les habitudes, à l'absolution sur les conseils, au confesseur enfin, sur le directeur.

On a fait de toutes ces transformations autant de crimes dont on a chargé les jésuites.

Ce ne sont pas là les crimes des hommes, mais de de leurs doctrines et de la tâche insensée qu'ils avaient entreprise. Toutes ces conséquences étaient fatales du jour où l'on admettait cette donnée : défendre l'Eglise contre les nécessités du temps et le progrès incessant de l'humanité.

## IV.

Jusqu'à la révolution, le gallicanisme, à travers bien des difficultés, sut résister à cette dégénérescence du christianisme. Les jésuites avaient cependant profité de toutes les circonstances. La Ligue, l'influence espagnole,

celle des Médicis, la vieillesse de Louis XIV, tout fut exploité par eux. La fermeté de l'Eglise de France suffit à conjurer tous ces périls.

Après la révolution il n'en fut plus de même. Lors de la reprise du culte, le clergé français était singulièrement affaibli. Rome l'accusait d'impéritie ; les événements semblaient donner raison à ses accusateurs. Il ne savait que répondre, il baissa la tête et dut accepter l'appui de ceux qu'il avait si noblement repoussés. Il ne reste plus rien aujourd'hui de l'Eglise de France, le jésuitisme a tout envahi, le christianisme s'est transformé sous nos yeux en une sorte d'anthropomorphisme philosophiquement insoutenable et dogmatiquement absurde. Le culte de la nature humaine du Christ a remplacé celui de sa nature divine ; et cet immense sacrifice, cette prodigieuse idée d'un Dieu se faisant homme, de l'infini acceptant les imperfections du fini, semble complètement subalternisé, dans l'esprit des fidèles, au sacrifice très-médiocre de son martyr, à l'idée très-mesquine de ses souffrances.

Ainsi cette diminution de l'être divin, l'incarnation, apparaît comme une moindre douleur que la mort, cette diminution de l'être humain ; et le chrétien de ce temps, oublieux du spiritualisme lui-même, est plus ému des tortures du corps que de la limitation de l'esprit. Si l'on joint à cette décrépitude d'une doctrine, oublieuse de son origine, et qui, née pour élever l'homme au-dessus de l'humanité, ne peut aujourd'hui que l'abaisser au-dessous d'elle ; si l'on y joint l'action puissante de l'art et du culte telle que nous l'avons signalée en Espagne et en Italie, on aura quelque idée de l'abîme moral dans



lequel nous sommes tombés. Il n'en pouvait être autrement, le christianisme avait trop grandi l'homme, l'esprit humain lui échappait; pour le ressaisir, le jésuitisme avait besoin de le dégrader.

Qu'il en eût ou non conscience, il fallait en arriver à ce point. Il a tout fait pour y parvenir, et n'a que trop réussi.

V.  
 En même temps que le culte de la nature humaine du Christ se substituait à celui de sa nature divine, Dieu le père semblait oublié pour la Vierge; cela était inévitable. Les âmes oublieuses du dogme ne comprenaient plus l'infini, partout elles cherchaient des objets limités; cependant elles continuaient à affirmer le spiritualisme, et c'était par de telles routes qu'elles tentaient de s'arracher à l'absorption de la vie pour s'unir à l'intelligence absolue.

La résistance du gallicanisme avait tellement retardé ce mouvement, qu'il se produisit en France quelque chose d'analogue à ce que nous avons constaté dans le monde païen. Nulle part les aberrations résultantes de cet éclectisme insensé d'une théorie spiritualiste et d'une pratique panthéiste ne produisit de plus désastreux résultats.

Au point où nous sommes, le christianisme, totalement dévoyé de sa route primitive, tend à une exaltation fébrile de l'âme et se jette, soit en repoussant l'intervention des sens, dans de monstrueuses aberrations, soit en l'acceptant, dans des complaisances damnables au point de vue de sa doctrine.

Cette seconde condition est évidemment la justification de toutes les faiblesses et de toutes les hypocrisies. C'est la pratique secrète de tout ce qu'il condamne ostensiblement, la destruction de sa propre morale.

La première condition est plus dangereuse encore. C'est elle cependant qu'il a semblé définitivement accepter depuis quelques années.

## VI.

Une sorte de sensualisme idéal a remplacé l'esprit harmonieux et sévère des anciens jours. Le culte de la Vierge a pris des proportions démesurées; celui du sacré cœur est venu s'y joindre; ils se sont entourés de formes énervantes: partout arrachant l'esprit à la contemplation calme de l'infini, la pensée au repos grave et puissant qui l'accompagne, ils ont enchaîné l'amour à des images sans réalité.

Chose étrange! parce que, dans la pensée, tout acte était impossible, on a cru que, dans la pensée, tout songe était permis; les rêves de séminaristes en délire sont devenus l'idéal religieux de nos filles; et Marie, à la lueur voluptueuse des lampes d'albâtre, vierge, amante et mère, folle à la fois de douleur et d'amour, pressant le cœur déchiré de son fils sur sa gorge brisée par les sanglots, se pâme ou s'évanouit sur nos autels.

Pour retrouver de telles aberrations, il faut remonter bien des siècles. A la recherche de l'amour, de même qu'à Rome les sens oublieux du sentiment, et, conduits par un matérialisme insensé, durent aller de la fatigue à la douleur physique et de la douleur à la mort; de même aujourd'hui les sentiments oublieux des sens, et guidés



par un spiritualisme aussi faux, vont de l'indifférence à la douleur morale et de la douleur au désespoir.

Telles sont les suites fatales d'une idée exclusive et d'un culte éclectique. A Rome, on exaltait tout l'être par un culte panthéiste, puis on lui disait de se contenter de la vie. En France, on l'exalte par un culte semblable, puis on lui dit de se contenter de l'âme. Ah ! quand on a compris tout, on ne peut se satisfaire ainsi. Le repos et l'harmonie cherchés furent toujours, on les poursuit jusqu'à l'impossible, jusqu'à l'abîme ; et s'il faut choisir entre ces folies, mieux vaut Tibère encore : sa blessure était moins profonde et les plaies des corps se guérissent plus vite que celles des âmes.

## VII.

Le jésuitisme n'est point seul coupable, il faut le reconnaître. Le sensualisme nous arrivait de toutes parts ; et sous l'influence d'une réaction spiritualiste et chrétienne, qui suivit le grand mouvement de la révolution et commença à se déclarer sous l'empire, il se forma une sorte d'éclectisme bizarre. On se plut à exciter l'entraînement des sens, à appeler leur délire en leur posant une infranchissable barrière ; on se plut à les sentir ainsi, brûlants, inassouvis, se dévorer eux-mêmes. Tel fut l'esprit de deux productions dont l'influence fut énorme : *Atala* et *René* : deux puissants leviers de corruption !

Là c'était une sœur ; ici c'était un vœu. Martyrs du cœur et de l'impossible, ainsi mouraient René et *Atala*. Dès lors tout prêtre eut son Amélie, toute vierge eut son Chactas : les uns aimèrent Marie, les autres Jésus, sur la

foi d'infranchissables barrières ; et les femmes, si supérieures quand il s'agit d'amour, allèrent plus loin encore : elles ne craignirent pas d'aimer Marie ; et, dans les cathédrales, Sapho recueillit des offrandes et Sapho gémit aux pieds des autels.

J'appuie fortement sur ce caractère intime de notre état moral ; il est d'une extrême gravité et d'une grande généralité. C'est la plaie qui dévore le plus profondément notre société et, malheureusement, elle n'est pas appréciée. Les meilleures natures, les plus complètes, en sont surtout atteintes ; les cœurs les plus élevés, les plus dignes d'intérêt, en sont surtout allanguis ; de grands hommes et des mieux intentionnés l'approfondissent et la font saigner tous les jours ; presque toute notre littérature, tous nos romans, l'œuvre de M. de Lamartine, si importante avec celle de M. de Châteaubriand, nos drames, notre musique, tendent à ce résultat. C'est le caractère dominant de l'art et du culte depuis 1810. Le grand Goethe lui-même, ce ferme esprit, paya son tribut à cette maladie du siècle, il commençait de bonne heure, mais il s'arrêta bien vite. Hermann et Dorothee suffit pour ramener à la noble intelligence du sentiment moral et faire oublier Werther.

## VIII.

Cette tendance à poursuivre et à justifier le développement excessif d'une passion irréalisable et impossible dans l'esprit de celui qu'elle possède, ce dégoût et cet ennui de la vie qui en sont les conséquences, sont ce que je connais de plus funeste en fait d'enseignement, et



rien ne porte plus à la lâcheté des cœurs que cette folie contradictoire qui consiste en définitive à aimer sa passion en en maudissant le but final, et à se complaire à la nourrir au lieu de la combattre, et à maudire le monde au lieu de le servir. C'est l'absorption de l'esprit dans un rêve monstrueux et la haine de la réalité. C'est, en un mot, la doctrine d'un moine isolé dans un désert, mais elle est destructive de tout ordre et de toute existence sociale, elle aboutit à nier la possibilité de l'existence de toute noble créature dans le milieu social, en même temps qu'elle affirme que les principes qui la tuent sont légitimes.

C'est une prime à toutes les fautes ; car nul n'est forcé d'arriver à ce degré de vertu. C'est une prime à tous les découragements ; car tous peuvent prétendre à ce degré de sensibilité.

Aussi, dès que les individus sont éprouvés par la passion ou la douleur, ils se hâtent de profiter de ces exemples pour excuser, à leurs propres yeux, ou leurs égarements ou leurs désespoirs. En présence de telles théories rendues puissantes par le culte et le génie, les plus honnêtes sont encore ceux qui, ne voulant ni du crime ni des lâchetés, se brûlent tout simplement la cervelle.

Tels sont les résultats fatals de cette poursuite de l'amour après l'impossible.

Ces idées ont été presque entièrement abandonnées par les hommes. Les jeunes gens fidèles à l'Eglise en sont seuls malades aujourd'hui, ils ne sont point très-nombreux, mais si le jésuitisme s'emparait d'une génération, elle serait perdue. En attendant, le moral des femmes est singulièrement menacé. Comme leur influence est

plus puissante sur les mœurs que celle des hommes, il y a dans ce fait un immense danger.

## IX.

La portion des hommes qui échappe à l'action désastreuse du culte est la proie d'une maladie moins énerveuse, mais très-funeste cependant ; elle n'est point sans remède, comme pourrait le devenir celle dont je viens de parler. Il s'agit de la tendance éclectique à unir dans la même personne les contrastes les plus anharmoniques et les plus impossibles, tels que des vices et des vertus incompatibles, et à créer ainsi de véritables monstres. Je ne veux point citer d'exemples, il s'en présente à tous les esprits. De telles habitudes dans l'art ne peuvent servir qu'à blaser tous les sentiments et à dénaturer complètement la notion vraie de la nature humaine. Ces erreurs artistiques sont toutefois bien moins graves que celles que j'ai d'abord signalées ; elles troublent les idées, elles renversent les rapports des choses, mais, elles ne changent point la nature du droit et de la vérité absolue ; et si elles faussent la raison, elles ne tuent point l'énergie et ne dégradent point la conscience.

L'œuvre de M. Victor Hugo doit servir de type pour exprimer cette forme de l'art ; cet honneur lui revient de plein droit. Il a ainsi arraché la jeunesse à cette langueur et à cet affaissement général dont elle était menacée. Le moyen était violent, mais dans la situation, on ne pouvait peut-être en employer d'autres ; et plus de calme et de simplicité dans l'art n'eussent point suffi à une génération blasée. On peut affirmer qu'il a rendu un immense service. C'est à cette action énergique que nous



avons dû de conserver quelque vigueur. Sans lui nous étions peut-être absorbés par le jésuitisme; et quand la maladie est aussi grave, on n'a pas toujours le choix des remèdes, et souvent le meilleur et le plus utile est celui que dans l'état de santé l'on eût dû considérer comme un poison.

Si le point de départ et le choix des caractères et la création des types reposent sur des monstruosité et des discordances exceptionnelles, et si cette esthétique s'adresse ainsi violemment à des cœurs ou à des sens fatigués; au moins elle résout toujours ces dissonances sur de vigoureuses et franches harmonies.

Cette école part du mal et du faux, cela est certain; elle n'est donc pas une forme parfaite de l'art; mais, forcée d'accepter ces données vicieuses, elle aboutit au naturel et au vrai. Voilà ce qui la rend utile et légitime en ce temps, et l'on ne saurait trop louer la reconnaissance instinctive que la jeunesse et le peuple ont toujours montrée pour son plus illustre représentant.

C'est qu'en effet les héros de M. Victor Hugo et de son école ne séparent jamais l'action du désir: ce qu'ils exécutent, ils l'ont voulu; ce qu'ils veulent, ils le tentent; dans son œuvre, le corps et l'âme marchent toujours ensemble, ils aiment et agissent d'accord; ils cessent à la fois d'agir et d'aimer.

Si cette école n'a pas une intelligence parfaite de l'harmonie des sentiments ou des formes, elle possède à un haut degré celle de l'harmonie de la passion et de la vie, et refuse de les séparer. Elle est en ce sens très-franchement panthéiste.

Aussi sous la phrase de l'art jésuite, on entend sans

fin une plainte désolée, sans forme, sans réalité; elle gémit au milieu du monde comme le souffle du vent dans la nuit. Sous la phrase de l'école dont je parle, on n'entend qu'un seul cri, puis l'on voit briller quelque chose et ce quelque chose est toujours une épée.

### X.

J'appelle l'attention de tous les hommes intelligents et sérieux sur les tendances que je viens de constater.

Le christianisme, sa doctrine, son art, son culte, sa morale, obligés de composer avec le panthéisme qui nous déborde de toutes parts, sont définitivement tombés dans le jésuitisme, c'est-à-dire dans une alliance impossible.

Ces formes religieuses énerveront de plus en plus les âmes. C'est là le plus grand danger qui puisse menacer une société.

Peut-on vaincre ce mouvement panthéiste, et, repoussant une alliance adultère, revenir au christianisme primitif?

Qu'on le tente alors, je n'ai rien à dire. Mais qu'on se dépêche. Bientôt il ne sera plus temps. A vrai dire, il n'est plus temps déjà. L'on doit le croire, quand on songe aux efforts qu'a tentés l'Eglise de France pour résister à cette dégradation de sa doctrine et aux conséquences qu'amena son énergie.

C'est que le christianisme n'est plus possible, et le jésuitisme en est la décomposition.

Non, ce mal est l'indice d'un besoin profond, et désormais il est inutile de lutter contre ce besoin pour revenir au passé. Dans cette lutte tout espoir de vaincre sera déçu.



Or si ce besoin est invincible, s'il grandit chaque jour, si tout concourt à l'exalter, il n'est plus qu'une ressource pour rétablir l'accord entre les tendances des hommes et leur idéal : c'est d'accepter la doctrine qui justifie ces tendances. Sinon, toutes les doctrines, pour devenir puissantes, voileront leurs principes; afin de séduire les hommes, elles se feront indulgentes : que dis-je? elles favoriseront ce qu'elles affirment détestable. Elles deviendront toutes corruptrices. Et les âmes, insoucieuses de la justice et de la vérité, ne seront plus conduites que par l'intérêt et le mensonge.

Il est temps que l'on cesse d'inutiles et niaises attaques contre la prétendue immoralité du socialisme. Un monde tombé si bas n'a plus le droit d'injure; et c'est avec modestie, si ce n'est avec respect, qu'il doit écouter les mots qui devront le régénérer.

Il faut aujourd'hui se pénétrer de ces vérités : Que cela surtout est immoral, qui tend à détruire l'harmonie du corps et de l'âme; que c'est une œuvre insensée que de vouloir supprimer ou modifier quelque chose dans la symphonie humaine; enfin que le mal est surtout dangereux qui s'avance dans l'ombre à l'abri de noms respectés et de doctrines méconnues, et dont les progrès sont aussi sûrs qu'inappréciables.

#### XI.

Après le naturalisme qui avait affolé les sens en dédaignant les sentiments, le spiritualisme, à bout de sa tâche, affole aujourd'hui les sentiments en dédaignant les sens.

Pour comble de folie, l'un et l'autre, quand ils furent

devenus des doctrines mortelles, se sont lâchement déguisés pour prolonger une funeste influence. Tour à tour, quand ils ont compris que le mouvement de l'humanité l'entraînait loin d'eux, acceptant, pour dominer, une misérable contradiction, ils se sont plu à flatter les besoins nouveaux, et se sont ensuite efforcés de les détourner de leur satisfaction légitime; tour à tour ils ont exalté le sentiment panthéiste par excellence, l'amour; puis, après avoir ainsi menti à leur doctrine, pour séduire les hommes, ils ont tenté de mentir aux hommes et à l'amour pour satisfaire leur doctrine.

C'est ainsi qu'ils ont cru être justes parce que leurs mensonges se détruisaient en quelque sorte, et qu'ils ont menti dans le culte et menti dans la morale, et dénaturé l'idée de Dieu et le sentiment de la vie, souillant à la fois honteusement la pratique et la théorie, l'idéal et la réalité.

De même que le païen, après avoir exalté l'amour, disait aux hommes qu'ils ne le trouveraient que dans les sens, le jésuite, exaltant l'amour pour les dominer, leur dit qu'ils ne le trouveront que dans le sentiment; et ce jésuite sait si bien qu'il ment, que, pour faire naître ce même amour, il a recours aux sens! Et, maintenant que ce culte jésuite est devenu votre culte, que de votre société tout entière s'élève un hymne, un appel incessant à l'amour; qu'il est partout, dans vos livres, dans vos temples, dans votre art, dans vos sciences; maintenant que le sensualisme vous déborde et vous envahit, maintenant que ceux-là mêmes qui le nieront plus tard, commencent par en envelopper leurs âmes : songez-y!



Vous avez un ciel, et vous avez une terre. Ce ciel et cette terre se nient. Pour rétablir l'harmonie du ciel et de la terre, il faut que l'un ou l'autre change. C'est-à-dire que vos hommes, vos mœurs, vos lois, étant contradictoires de votre Dieu, de votre morale, et de votre culte, il faut refaire, ou vos esprits, vos mœurs, vos lois, ou votre Dieu, votre morale, votre culte.

Religion et société se séparent désormais, et ne peuvent vivre ensemble. Refaites donc votre société. Si vous le pouvez, refaites votre religion.

Et sachez-le bien. Si vous ne prenez l'un ou l'autre de ces partis, *vous êtes un peuple mort*. Rappelez-vous le sort de tous ceux qui vous ont précédés. C'est ainsi qu'ils ont péri. Ne vous vantez pas de votre science, de votre force ou de vos richesses. Ils étaient forts, riches; ils se croyaient savants. Vous périrez comme eux. Et comme vous êtes plus avancés qu'eux, vous souffrirez plus qu'eux.

## XII.

Désormais, dominés, entraînés par des influences et des sollicitations universelles, nous voulons jouir, aimer, savoir, nous le voulons à tout prix. Il faut à nos filles, des amants, à nos fils, des maîtresses : eh bien ! qu'ils en prennent, et qu'on n'en parle plus ! Ils veulent aimer ; aimer est légitime ; qu'ils aiment ! et qu'ils fassent des enfants, cela vaudra mieux que de faire des maladies de poitrine ! Il n'y a plus à reculer, il faut choisir ; et je vous le dis, il est plus doux et meilleur de se donner des baisers, que d'avoir des attaques de nerfs.

Les tendances sociales étant données, il faut les détruire et remonter le cours des siècles, car nous sommes dévoyés ; ou bien il faut proclamer pour dogme la science, pour culte, l'art, pour morale, la liberté. Ceci est inéluctable ; et pour tout homme qui réfléchit, et ne se trompe pas à plaisir, tel est le but vers lequel se précipitent les esprits, les cœurs et les sens.

On répondra, je le sais, que cette tendance à l'amour n'est pas nouvelle, et que de tout temps les hommes lui ont cédé.

Oh certes ! l'amour naquit avec l'humanité ; mais ce que je signale, c'est le nouveau caractère de l'amour. En France, on a toujours beaucoup aimé. Mais on n'avait point fait un culte, un idéal de l'amour. L'Eglise ne s'est jamais, avant ce temps, montrée sévère ni rigoureuse en ce point ; et comme une bonne mère, elle souriait par fois aux gaillardises de ses enfants. Mais si elle excusait ces faiblesses, jamais elle n'eût voulu consentir à les vanter ou à les honorer. Elle maintenait avec fermeté la distinction des choses humaines, imparfaites et tolérées, et des choses divines, louables et parfaites ; et jamais elle n'eût compris, que de ces mêmes fautes, on ferait les degrés de la perfection, et que l'on abaisserait ainsi l'idéal religieux au-dessous des misères humaines, ou que l'on élèverait ces misères elles-mêmes à la hauteur de l'idéal divin.

## XIII.

De tout temps, des cœurs aimants et passionnés avaient manifesté ces funestes tendances. J'ai dit qu'elles étaient au fond même de la doctrine, et qu'elles appa-



raissaient déjà dans saint Jean. Ces pauvres âmes souffrantes et blessées n'avaient point été repoussées par l'Eglise, elle avait craint pour elles le désespoir, et s'était montrée pleine de tendresse et de pitié.

Peut-être même, avait-elle plus d'affection et de sollicitude pour ces enfants atteints d'une incurable maladie. Mais jamais sa bienveillance maternelle n'avait fait fléchir ce qu'elle devait à sa doctrine et à la vérité.

Pour ces âmes, l'Eglise avait préparé des lieux de refuge, elle avait des hospices pour les maux de l'esprit comme elle en avait pour ceux du corps, et pour les cœurs entraînés dans cette voie fatale, elle avait ses couvents et ses cloîtres. C'est ainsi qu'elle les séparait sagement du monde ; après les avoir ensevelis loin des hommes, là, dans le silence, seuls avec l'objet d'un impossible amour, l'Eglise les consolait. Elle avait pour ces âmes égarées de douces paroles et de plus doux soins, et bienveillante, elle caressait leur souffrance, alors qu'elle ne craignait plus de voir cette fièvre s'étendre et envahir le troupeau commis à sa garde. Tel est le véritable sens de l'institution des ordres cloîtrés. Leurs couvents étaient des lazarets où l'Eglise enfermait ses pestiférés. Cette institution prudente est maintenant tout à fait méconnue. La sagesse du christianisme est pervertie ; le jésuitisme a fait de ces maladies contagieuses le signe même de la santé. Du vice de la doctrine, il a fait la vertu, et l'on s'est efforcé d'inoculer aux populations le virus que l'Eglise espérait étouffer dans l'enceinte des cloîtres.

Voilà ce qui rend notre situation morale si terrible.

## XIV.

Oublieux de la parole de l'Apôtre, *Melius est nubere quam uri* ; *Mieux est épouser que brûler*, vous avez fait des virginités brûlantes.

Si bien qu'avec ces doctrines mensongères, guidés par une conception fautive de la vie, ceux dont les sens sont encore endormis consomment leurs sentiments à la poursuite d'une harmonie irréalisable par le sentiment seul, et quand vient l'heure où l'être doit se compléter en eux ; quand à leur aide ils ont appelé les sens, il n'est plus temps ; la lampe virginale a brûlé dans la solitude, leurs cœurs ne sont plus que cendres et restes desséchés, et dès lors en vain avec les sens ils chercheront l'amour. La vierge a tué l'épouse, et celle qui sut user son âme dans une aspiration insensée, usera ses nerfs à leur tour sans trouver l'idéal cherché, sans trouver le calme et le bonheur, sans trouver le repos ailleurs que dans le néant du cœur et des sens.

Ah ! la société pouvait marcher ainsi alors que cet idéal était inconnu, alors que l'existence d'une harmonie supérieure était ignorée et que les intelligences ne demandaient pour se satisfaire que des affections ou des plaisirs, et n'avaient point conscience de cette union de l'âme et de la vie, de ce noble accord qui est l'amour lui-même. Il n'en est plus ainsi ; cette ignorance d'une perfection rêvée, vous ne pouvez plus compter sur elle ; vous l'avez détruite, et vous avez fait par votre culte, votre art, votre morale, de l'amour quelque chose de si grand, de si large et de si puissant, que ce n'est point



trop de l'harmonie du sentiment et de la vie pour le réaliser.

Voilà ce qui me fait affirmer qu'il n'est plus aujourd'hui de ressource morale que dans une doctrine qui justifie l'amour. Le jésuitisme, en en faisant un idéal, nous a fait cette nécessité.

Sujet bien digne de réflexion ! Tel est donc le résultat des efforts tentés contre les tendances de l'humanité. On est obligé de s'appuyer sur elles-mêmes pour leur résister. C'est en elles que l'on est contraint de puiser la force avec laquelle on espère les contenir. On est conduit à les exalter d'autant plus que l'on veut moins les satisfaire : et voilà que cette exaltation arrive à ce point qu'il faut leur obéir à tout prix. Les besoins surexcités sont devenus mortels si l'on refuse d'y céder. Vous affamez les cœurs ; voulez-vous les tuer ? Ils mourront, si vous ne voulez pas qu'ils mangent.

Ainsi la lutte contre le progrès est insensée, presque toujours inutile, et quand parfois elle peut sembler habile, elle n'a pu que le rendre plus dangereux en le rendant plus rapide, en l'amenant avant l'heure.

## CHAPITRE II.

### L'IDÉAL ET LES INSTITUTIONS.

#### I.

Tous, quel que soit le camp dans lequel nous combattons ; tous, qui ne sommes ni sourds, ni aveugles ; tous, quels que soient nos regrets ou nos vœux, nos désirs ou nos craintes, lancés sur le fleuve de la vie humaine, devant nous les rives qui bornent le cours des eaux s'abaissent ; là, nous entendons un grand bruit, et plus loin la terre a disparu.

Ah ! disent les uns, ces sons inconnus sont la voix de l'abîme ; ce tumulte des flots, c'est la cataracte immense où tout doit périr et d'où rien n'est sorti. Fuyons, fuyons ! peut-être il en est temps encore ! et remontons le cours de ce fleuve trompeur.

Il n'est plus temps. Le bruit se rapproche, déjà les agitations des eaux nous soulèvent et le courant devient plus puissant à chaque heure. Ils s'épuisent en vain ;



trop de l'harmonie du sentiment et de la vie pour le réaliser.

Voilà ce qui me fait affirmer qu'il n'est plus aujourd'hui de ressource morale que dans une doctrine qui justifie l'amour. Le jésuitisme, en en faisant un idéal, nous a fait cette nécessité.

Sujet bien digne de réflexion ! Tel est donc le résultat des efforts tentés contre les tendances de l'humanité. On est obligé de s'appuyer sur elles-mêmes pour leur résister. C'est en elles que l'on est contraint de puiser la force avec laquelle on espère les contenir. On est conduit à les exalter d'autant plus que l'on veut moins les satisfaire : et voilà que cette exaltation arrive à ce point qu'il faut leur obéir à tout prix. Les besoins surexcités sont devenus mortels si l'on refuse d'y céder. Vous affamez les cœurs ; voulez-vous les tuer ? Ils mourront, si vous ne voulez pas qu'ils mangent.

Ainsi la lutte contre le progrès est insensée, presque toujours inutile, et quand parfois elle peut sembler habile, elle n'a pu que le rendre plus dangereux en le rendant plus rapide, en l'amenant avant l'heure.

## CHAPITRE II.

### L'IDÉAL ET LES INSTITUTIONS.

#### I.

Tous, quel que soit le camp dans lequel nous combattons ; tous, qui ne sommes ni sourds, ni aveugles ; tous, quels que soient nos regrets ou nos vœux, nos désirs ou nos craintes, lancés sur le fleuve de la vie humaine, devant nous les rives qui bornent le cours des eaux s'abaissent ; là, nous entendons un grand bruit, et plus loin la terre a disparu.

Ah ! disent les uns, ces sons inconnus sont la voix de l'abîme ; ce tumulte des flots, c'est la cataracte immense où tout doit périr et d'où rien n'est sorti. Fuyons, fuyons ! peut-être il en est temps encore ! et remontons le cours de ce fleuve trompeur.

Il n'est plus temps. Le bruit se rapproche, déjà les agitations des eaux nous soulèvent et le courant devient plus puissant à chaque heure. Ils s'épuisent en vain ;



la nef tourbillonne, et le rivage fuit plus rapide à leurs yeux effrayés.

Non, non ! disent les autres, ce bruissement harmonieux est celui des flots sur la grève ; cette écume et ce mouvement sont ceux des vagues éternelles ; cette étendue sans limite et sans repos, c'est la mer, c'est la mer ! C'est l'onde incorruptible, l'Océan divin, l'Océan de la sagesse, du bonheur et de la liberté.

C'est ainsi qu'ils luttent ennemis, pleins de trouble ou d'espoir ; et, pendant que l'équipage se divise, s'insulte ou s'égorge, la nacelle abandonnée, flottante sur les eaux, descend où descendent les eaux : emportée sur le cours impétueux de la source intarissable du désir et de la vie, elle vole insouciant où le destin la mène.

## II.

Et maintenant qu'est née la grande idée de l'unité du corps et de l'âme, de l'harmonie et de la nécessité universelles ; maintenant que toutes les révélations antérieures ont péri tour à tour et se sont dégradées ; maintenant que les dieux n'ont plus conscience d'eux-mêmes et que les hommes ont cessé de les comprendre, ce n'est qu'à la philosophie, qu'à la science que nous pouvons demander un Dieu nouveau ; et, dans ce temps, science, histoire, philosophie, conscience humaine, tout nous répond par l'unité ; tout, par la justification du plaisir et de l'amour, du sentiment et des sens. Les progrès de cinq siècles ne seront point effacés ; ils ont affaibli le vieux monde jusqu'à le rendre impossible ; nous avons le droit et le devoir de

rendre, avec eux, et par eux, un monde meilleur possible.

Aux idées nouvelles qui germent au fond des cœurs, répondront des formes nouvelles. Dans la société, comme dans les individus, le corps n'est que l'image de l'âme. A des sentiments plus généraux et plus élevés, il faut des organes plus délicats et plus parfaits. L'idéal philosophique et moral étant changé, les relations humaines doivent changer avec lui ; à de nouveaux cieux il faut une nouvelle terre. Prévoir ces conditions nécessaires de la vie sociale et les préparer, telle est la mission du siècle. Comme, à l'heure des transformations fatales, la larve meurt et le papillon va naître ; nous sommes à la fois dans une tombe et dans un berceau.

Heure solennelle, où, devant une société chancelante et condamnée, l'étude de la régénération commence ; où l'armée des démolisseurs, sûre de la victoire, se repose sur son épée sanglante encore, et rêve du jour prochain où l'arme du combat deviendra celle du travail, où l'œuvre de destruction accomplie celle de l'édification demandera tous les bras.

Heure triste et mélancolique, pleine de regrets et d'espoirs, où la haine va faire place à l'amour, où la pensée seule couvre déjà de fleurs la terre, où les yeux ne voient encore que des ruines ; où tout ce qu'on doit aimer est encore dans les limbes, où tout ce qu'on aime descend dans l'éternel oubli.

C'est alors que, semblable au corps, sur le point de franchir un abîme, l'âme se replie sur elle-même, mesure la distance et, résolue, semble immobile en prenant son élan.



Pour nous cette heure est venue. L'époque critique et radicale s'achève : tous, nous savons ce que nous ne voulons plus ; l'époque organique et sociale commence : tous, nous nous demandons ce que nous voulons.

En un tel moment, il est légitime de se recueillir dans sa force et dans sa conscience, à l'écart des bruits tumultueux et des agitations passionnées ; il est juste de s'abandonner aux pensées graves et sérieuses. Quand on entre dans une voie où nul retour n'est possible, il est bon d'éprouver et d'aimer cette tristesse qui n'est ni le découragement ni le doute, et qui flotte autour de ces mots — Jamais et toujours. Plongé dans le silence implacable du destin, l'oreille attentive et l'œil fixé dans l'ombre sur ce voile qui s'épaissit comme des langes autour de l'inconnu, comme un linceul autour de l'oublié, il est bon de ressentir le noble souci des volontés irrévocables, la calme et forte tristesse des légions de César en passant le Rubicon.

### III.

S'il est un indice frappant de notre situation sociale, c'est l'état de délabrement de l'organisation familiale et l'impossibilité où elle est de se maintenir longtemps.

Il est certain que les idées qui ont servi de base à la constitution de la famille chrétienne ont aujourd'hui cessé d'avoir une valeur légale.

Il est aussi certain que les idées qui servent base à la constitution de la famille légale ont depuis longtemps cessé d'avoir une valeur morale.

La législation et l'esprit du temps tiraillent ainsi l'organisation familiale en sens opposés. Il faut de toute né-

cessité qu'elle obéisse définitivement à l'une de ces forces contraires, ou qu'elle soit écartelée par elles et dispersée, sous nos yeux, en lambeaux. Désormais, elle ne peut rester stationnaire ; pour elle il n'est plus de repos ; elle doit avancer, ou reculer, ou périr.

Quand un tel phénomène se manifeste et que tous les liens sociaux sont ainsi déchirés par des énergies ennemies ; quand tous les efforts et toutes les tendances divergent au lieu de converger, la dissolution des sociétés est inévitable. Alors l'esprit conservateur bien entendu ne consiste plus à défendre ce qui se désorganise de soi-même, mais à constituer rapidement ce qui peut vivre.

### IV.

Nous avons dit que l'esprit radical, en amenant le mouvement réformiste à la déclaration de la liberté de conscience, avait ainsi nié toute l'économie sociale chrétienne et détruit notre constitution. On n'a peut-être pas senti toute l'importance de cette déclaration. Nous voici en présence d'une institution sur le sort de laquelle son influence fut décisive.

Du jour où la liberté de conscience fut proclamée, le mariage religieux ne pouvait plus avoir de garantie législative. En effet, il eût fallu l'accepter tel que chaque secte le voulait et le défendre dans des conditions de durée et de stabilité toutes différentes et qui pouvaient varier d'une manière indéfinie ; les conjoints pouvaient même, en changeant de religion, changer d'un moment à l'autre les conditions du contrat primitif.

Or, si le mariage était considéré comme une institution absolument nécessaire au maintien de l'organisa-



tion établie, ce qui est d'une évidence irrécusable, il fallait, du moment où les conditions religieuses étaient indéfinies et libres, lui créer des conditions nouvelles déterminées par l'État. Le contrat religieux devenait un contrat légal; il pouvait en outre être religieux, mais cela était en dehors des prévisions et tout à fait inutile à ses effets postérieurs. Tel fut le sort du mariage, et l'institution du mariage civil suivit la proclamation de la liberté de conscience.

Cet acte est, sans doute, le plus énorme saut de recul qu'ait accompli l'humanité. La morale que la révolution chrétienne avait soustraite aux décisions du souverain retombait ainsi sous le joug des majorités. Le droit romain se substituait au droit canon, et dans cet ordre toute la civilisation catholique semblait effacée; elle le serait certainement, si cet empiètement de la souveraineté du peuple était autre chose qu'une velléité transitoire et sans force. La conscience individuelle, il est vrai, n'avait jamais relevé d'elle-même, mais depuis des siècles elle relevait de Dieu seul et ne relevait plus des prescriptions humaines.

Libre pour la première fois, la conscience semble s'être effrayée de sa propre liberté; pupille, elle s'affranchit de la tutelle pour devenir sujette, et ne sut, tout d'abord, user de son émancipation que pour se donner un maître.

## V.

Si l'on se reporte aux temps antérieurs au christianisme, on s'aperçoit en effet bientôt qu'un des grands progrès qu'il accomplit fut la transformation du ma-

riage civil en mariage religieux. Nous en avons déjà parlé. Désormais la femme ne donne plus un enfant à l'État, son rôle s'est agrandi: elle donne un enfant à la chrétienté, une âme aux âmes fraternelles. Désormais le lit nuptial est un autel, et nul ne s'en approchera sans le respect qui s'attache aux choses sacrées: un auguste et saint mystère s'y accomplit, et, sous l'œil de Dieu, l'âme immortelle échappée de ses mains puissantes vient, au milieu des baisers créateurs, chercher un corps sous les rideaux qu'il a bénis. Habitant du sanctuaire, l'amour conjugal s'épurait, il était relativement normal et vrai, chrétien, et tout le sang des martyrs n'a point trop payé cette conception sublime.

Avec un idéal plus pur, la contrainte fut moins nécessaire. Le christianisme avait mis dans le mariage quelque chose de presque aussi grand et de presque aussi beau que l'amour, et pouvait avec un faible appui le remplacer ou le vaincre. L'épouse devint ainsi plus libre, l'époux cessa d'être son juge, il devint son tuteur, et le contrat n'en resta pas moins strict et moins sacré.

O législateurs de ce temps, nos pères bâtissaient ainsi: l'ouragan souffle et le sol tremble, l'œuvre des géants s'écroule; législateurs très-petits, tous vos efforts unis n'en replaceront pas les trop lourdes assises.

En revenant au mariage antique, on n'osa revenir aux lois qui le rendaient possible, ni à l'asservissement des femmes, et l'on ne put faire renaître l'esprit de civisme orgueilleux qui le rendait sacré pour les Romains, de civisme étroit qui le faisait respecter des Grecs. Quelle femme pense aujourd'hui que c'est un crime de trahi-



son contre la patrie que de donner les droits du citoyen au fils d'un étranger et de pervertir ainsi la souveraineté? Laquelle peut se dire que d'être son fils est un droit à gouverner la terre? Nous n'avons plus ni Grecques ni Romaines. — Les hommes sont frères, tous sont égaux devant mon Père, tous sont appelés, — a dit le Christ, et sa parole a passé sur le monde : elle ne sera point oubliée. Vous le tenterez en vain, vous ne reculerez plus et vous n'exhumerez point un idéal antique et depuis longtemps méprisé ; mais, si vous n'avancez pas et si vous n'offrez pas aux hommes un idéal nouveau, vous périrez. La liberté de conscience rend le mariage religieux légalement et socialement nul. Cherchez mieux. Vous ne trouverez rien dans le passé.

Voyez plutôt : nous ne craignons pas d'affirmer que c'est encore à l'idée chrétienne, quelque corrompue qu'elle soit de nos jours, que vous devez la durée d'une institution absolument nécessaire à votre ordre social. Mais, prenez garde, chaque jour le mariage perd de son autorité ; sans l'idée religieuse, la famille légale ne se maintiendrait pas une année. Or, vous proclamez que légalement et politiquement la religion vous est indifférente. Son dogme était le type de toutes vos relations et de votre existence sociale. Ce dogme se dénature ; sa puissance sur les esprits et les cœurs s'affaiblit ; vous ne songez point à le défendre. Un tel effort serait d'ailleurs inutile. Vous le discutez et vous le niez vous-mêmes, et vous ne songez point à le remplacer? Archimède demandait un point d'appui pour soulever le monde ; vous me semblez plus forts, vous qui voulez le soutenir au-dessus du néant.

C'est de la folie ! Il semble, en vérité, que notre société court à un précipice les yeux bandés, en insultant ceux qui ont le malheur de voir clair et de l'aimer assez pour l'avertir.

## VI.

Passons à d'autres considérations et tâchons de déterminer, indépendamment de toute idée religieuse, quels sont dans notre société la nature et les effets d'un contrat tel que le mariage civil.

Un tel contrat est absolument contraire au principe fondamental de notre législation : — *Tout contrat personnel est nul de soi.*

Ceci est très-grave. Quand des lois font exception au principe des lois, l'ensemble de la législation ne saurait se maintenir. J'ai déjà signalé ce caractère des lois exceptionnelles, d'être en même temps des lois provisoires. En pareil cas, ou l'exception envahit la règle et devient le principe fondamental, ou elle s'efface devant la règle et disparaît.

Le mariage étant un contrat essentiellement personnel, ou cette sorte de contrat deviendra légal en principe, nous verrons renaître l'esclavage et nous achèverons le mouvement rétrograde dont nous sommes menacés, ou le grand principe qui s'oppose à cette sorte de contrat sera maintenu, il envahira toutes les exceptions, et le mariage cessera d'avoir une valeur légale.

On peut imaginer trois formes de société : l'une avec l'asservissement de la femme, le mariage civil et l'esclavage du prolétaire : c'est la société passée, la société



romaine ; elle se justifie par l'utilité sociale et l'autorité de la raison d'Etat ; la seconde, avec le mariage religieux et la propriété individuelle des capitaux naturels : c'est la société catholique ; elle se justifie par la foi religieuse et l'autorité de la révélation : la troisième, enfin, sans contrats personnels et sans rente : c'est la société de l'avenir ; elle se justifie par la liberté morale et l'autorité de la conscience.

Entre ces formes logiques, il faut choisir. Ce dont il faut surtout bien se pénétrer, c'est de l'impossibilité de défendre l'une avec les moyens de l'autre, et de maintenir les formes ou les idées catholiques, avec les idées ou les formes romaines.

Ce sont là des tentatives de sorcellerie stupide. Comme si l'on voulait enfermer un esprit élevé dans des organes infimes, donner pour enveloppe à une âme humaine le corps d'un animal. Tels sont cependant les efforts auxquels se livrent nos hommes d'Etat. Que voulez-vous ? ils ne sont pas savants, et tâchent d'être sorciers. Ils nous traitent comme les compagnons d'Ulysse ; et pour modèle, ils ont choisi Circé.

## VII.

Je sais combien seraient impuissantes en ce temps les tentatives de conservation ou de rétrogradation les plus rationnelles. Toutefois, je veux attirer l'attention sur un phénomène très-intéressant, le spectacle que nous donne aujourd'hui le parti de la résistance.

Dans toute civilisation, on constate deux *droits* : l'un contemporain de son origine, et qui contient en lui toute son organisation future ; l'autre, contemporain de

sa décadence, et qui n'est qu'une forme vide. Celui-ci semble aux esprits superficiels, plus noble, plus beau, mieux ordonné. Ils sont comme le gland et le chêne sur son déclin. Le chêne est majestueux, vaste, puissant, et la terre dort abritée sous son ombre : demain il sera du fumier. Le gland est petit, il semble digne de mépris ; mais il enferme la vie, dans son sein habitent le type du possible et les formes à naître : il va devenir un chêne.

Ce droit qui fit la catholicité, ce droit contemporain de son origine et qui renfermait en lui son esprit, sa beauté, les institutions et les nations futures ; ce droit vivant, progressif et conservateur : c'est le droit féodal et le droit canon.

Le droit contemporain de la décadence et du déclin, le droit avec lequel nous avons vus se développer, dans la pensée humaine, la négation ; dans les faits, le désordre et la lutte : c'est le droit moderne ; ce que nous nommons le droit civil.

Le droit qui fit Rome, sa puissance et sa grandeur : c'est le droit quiritaire et la loi des douze tables ; le droit contemporain de sa chute, le droit mort et le droit mortel qui ne put la sauver : c'est le droit justinien ; ce que nous nommons le droit romain.

Eh bien ! pour soutenir l'ordre actuel ébranlé de toutes parts, est-ce au droit durable, au droit vivant, que s'adressent vos législateurs ? est-ce au droit canon, s'ils veulent conserver ? au droit quiritaire, s'ils veulent se rejeter en arrière, effrayés de l'avenir ? Non ! c'est au droit impossible, au droit mort, au droit civil, au droit romain !



C'est ainsi que, indépendamment du besoin de progrès et de mouvement qui entraîne l'humanité, les hommes de résistance, par le choix des instruments de défense et les formes qu'ils adoptent, rendent leur défaite inévitable.

C'est là le signe d'un aveuglement étrange. Les hommes privés d'idéal sont privés de lumière ; ils portent un bandeau sur les yeux. Par suite d'une triste incapacité, eux qui marchent à tâtons dans la nuit, ils appellent imprudents et insensés, ceux qui, les yeux ouverts et fixés en avant, refusent de se traîner à genoux sur la terre, et marchent au but d'un pas rapide et certain.

Ceci explique l'effroi des conservateurs, quand ils constatent les progrès incessants de l'esprit révolutionnaire, et leur étonnement aux coups imprévus de leurs adversaires. Quels que soient leur nombre et leur force apparente, ils doivent se résigner à être vaincus dans la lutte, eux qui se défendent dans les ténèbres, tandis que leurs ennemis voient au loin, calculent tous leurs coups, et les attaquent au grand jour.

### VIII.

Il n'est point sans intérêt de montrer comment se produit cette cécité, qui caractérise le déclin des formes sociales.

Quand la lutte est définitivement engagée entre deux idéals, deux principes, deux lumières ; quand les hommes, entraînés par deux amours, se combattent avec acharnement, que la victoire est encore indécise ; quand l'ancien principe est méprisé par les uns, l'idée nou-

velle incomprise des autres ; alors il se présente des hommes d'une valeur secondaire. Ces hommes parlent ainsi :

« Que vous importent ces luttes et leur objet ? laissez les fanatiques et les idéologues combattre sur les hauts lieux. Il s'agit de la lumière : disent-ils. Que vous importe la lumière ? Ils veulent voir au loin ? Que vous importe ce qui est au loin ? Ce sont là des recherches oiseuses ; en cet ordre, il n'est que doute. Voyez ! ils ne peuvent s'entendre ! Qu'avez-vous besoin d'instruments en discussion, et sujets à l'erreur ? Qu'avez-vous besoin d'yeux et de flambeaux ? N'avez-vous pas des mains ? N'avez-vous pas des pieds ? Voilà d'excellents instruments ! Ils vous donneront des résultats certains. Ainsi vous ne serez point trompés. Allons, fermez les yeux, avancez les mains ; cela seul est réel que vous touchez avec elles. Avancez le pied ; cela seul est solide qui résiste sous lui. Le toucher : voilà le sens vrai, le bon sens, le sens commun ! »

Oh ! s'écrie la foule, ces hommes qui viennent de parler me semblent très-sages ; ils sont pleins de modération et de prudence ; suivons leurs conseils, fermons les yeux et prenons des bâtons. Ainsi je ne marcherai point vite, mais je ne ferai point de mal, et j'éviterai ces luttes stériles et ces combats dont j'ai tant souffert.

Le grand nombre agit ainsi. Dès lors les nations tournent sur elles-mêmes dans la nuit, jusqu'à ce qu'elles roulent au fond de quelque abîme.

Lorsque les peuples chrétiens s'aperçurent que des luttes séculaires pour la séparation des pouvoirs et la liberté d'examen n'avaient été que des escarmouches pré-



liminaires, pour ainsi dire, et les préparatifs d'une guerre plus terrible; quand ils virent, au bout de tant d'efforts, l'autorité d'une révélation progressive et vivante s'opposer à l'autorité d'une révélation écrite et traditionnelle; quand ils durent choisir l'un de ces drapeaux : la conscience ou la foi, ils éprouvèrent une sorte de découragement et de désespoir, et s'abandonnèrent aux habiles conseillers dont je viens de parler.

Dans l'ordre des faits et dans celui des idées, les plus influents de ces hommes de second ordre furent, sans aucun doute, Napoléon et Montesquieu. L'un dans la théorie, l'autre dans la pratique, ont été de grands rétrogradateurs. Ils ont propagé le scepticisme et l'indifférence, avili l'espèce humaine, abaissé les intelligences, dégradé les cœurs et mutilé les nations du sens avec lequel elles contemplaient les cieux. Ils jouissent d'une haute réputation et la méritent en effet. Une grande sagacité, beaucoup d'expérience et d'observation, un sentiment très-vrai des formes inférieures comparable à l'instinct leur servaient de guide; et ceux-là sont au milieu des aveugles, très-riches, très-puissants, très-clairvoyants, qui possèdent un chien pour les conduire.

## IX.

J'espère rendre sensible à tous l'aveuglement dont je viens de parler, en examinant la situation économique que nous a faite la législation de nos prétendus conservateurs. Je ne veux constater ici que les conditions insensées dans lesquelles ils ont placé la plus importante de nos institutions, en face de deux systèmes très-stables et très-puissants : le système catholique et le système ro-

main primitif; l'un armé d'une législation formidable et qui lui était nécessaire en raison de son infériorité morale et de la mesquinerie de son idéal; l'autre, armé d'une législation beaucoup plus douce, mais suffisante, en raison de son élévation morale et de la grandeur de son idéal. Qu'ont-ils faits? ils ont constitué le mariage civil avec la législation faible de l'un et l'idéal infime de l'autre; bien plus, ils ont affaibli la législation catholique, abaissé l'idéal romain.

Quant à l'idéal civique de la société romaine (la raison d'État), il est tellement décrié, l'idée chrétienne l'a tellement subalternisé, elle l'a rendu l'objet de tant de dédain et de mépris, qu'il est absolument impossible de lui rendre son antique valeur. Le tenter serait de l'ineptie; c'est un idéal à tout jamais haïssable et ridicule, il est déshonoré.

Le mariage aurait donc besoin d'être aujourd'hui protégé par une législation d'autant plus énergique. Pour en faire une institution stable, nous serions obligés de rétrograder dans une telle voie, bien au delà des dernières sociétés païennes.

Toutes nos législations tendent cependant à s'adoucir; l'institution du jury suffirait pour rendre une telle tentative impossible, et l'esprit du temps s'y oppose invinciblement.

Il reste deux solutions.

L'une : offrir à la monogamie permanente un idéal plus pur que l'idéal chrétien, lui donner une base plus large, une autorité plus logique et qui s'impose plus puissamment à l'esprit que l'autorité de la révélation. Cela me paraît impossible.



La monogamie permanente n'étant point une conséquence de la loi naturelle et de la liberté, par cela seul qu'elle est destinée à vaincre, en vue d'un ordre social préconçu, certains appétits de la nature humaine; cette solution revient, en définitive, à la création d'une religion analogue au christianisme, plus parfaite que lui, plus logique, plus élevée, fondée par de plus justes esprits, affermie par de plus grands dévouements, honorée de plus nobles victimes. Je le répète, cela me paraît impossible.

Il reste une solution.

Constituer un ordre social qui ne soit pas nécessairement basé sur la monogamie permanente, et qui soit en harmonie avec la loi naturelle et la liberté. Non-seulement un tel ordre serait compatible avec l'émancipation de la femme et l'adoucissement de la pénalité législative; mais il leur serait tellement favorable que l'émancipation serait complète et la pénalité nulle.

Cette solution présente de très-grandes difficultés; j'en indiquerai quelques-unes. La principale est la création de l'idéal qu'elle offre à l'union des sexes; car, l'un des signes auxquels se reconnaît le véritable progrès, est le développement des idées d'ordre et de perfection, et, dans le mouvement des sociétés, si les concepts de la vérité, de la justice et de la beauté se transforment, ils ne doivent jamais s'abaisser.

Quels que soient les difficultés et les périls d'une telle entreprise, nous devons cependant les envisager avec résolution et avec sang-froid. Il paraît certain que cette ressource est la seule qui nous soit laissée. En de telles occurrences, il ne sert de rien de se révolter et de s'indigner

contre la nécessité. C'est peu de chose, en présence d'un inévitable danger, de nier comme un insensé, de s'irriter comme un enfant ou de geindre comme un lâche.

## X.

Bien que la législation se soit séparée d'elle, l'idée religieuse protège encore l'institution du mariage et l'entoure d'une autorité sur laquelle il serait toutefois bien imprudent de compter.

J'ai précédemment constaté les tendances et les progrès du jésuitisme. Une cause puissante accélérera désormais cette transformation malade du christianisme. Cette cause permanente doit d'ailleurs rétrécir le champ sur lequel s'exerce l'action de l'Église, en même temps qu'elle en corrompt la doctrine.

L'étude de cette cause touche à l'essence de la vie sociale; elle jette un grand jour sur la question qui nous occupe et mérite une attention toute particulière.

Je veux parler de la rupture de ce cercle harmonieux par lequel la perfection, la douceur, la justice et la dignité pénètrent les relations humaines et les honorent.

Il est au sein des sociétés un échange adorable :

J'ai dit comment de la création logique du pouvoir par le souverain et du souverain par l'autorité découlent l'ordre et la liberté dans l'organisation politique; la réalisation du bien et l'amélioration des hommes est le résultat d'une construction analogue.

Du principe fondamental qui sert de base à la philosophie sociale d'une époque et qui, dans les civilisations, est toujours une conception de l'infini, se déduit un ensemble de conceptions secondaires de droit, de devoir,



d'ordre, de perfection et de rapports; cet ensemble est ce que l'on doit nommer l'idéal de la société; il se justifie par la définition de Dieu, l'autorité.

Cet idéal étant conçu, tous les efforts des législateurs doivent tendre à le réaliser dans les institutions et les relations. — Je n'entends point ici parler uniquement des institutions qui dans nos sociétés modernes sont régies par les lois, mais bien de tous les rapports entre les hommes, et je désigne momentanément par ce nom de législateurs tous ceux qui ont une influence directe ou indirecte sur l'établissement de ces rapports : — Toutes les relations sociales et les institutions qui les représentent se justifient donc par l'idéal.

Si bien que l'on peut dire que la conception de Dieu est le type de l'idéal, et l'idéal le type des relations humaines; ou bien encore que les institutions sont la forme que revêt l'idéal social, et que cet idéal est la forme que revêt la conception de Dieu.

On conçoit que l'organisation progresse à mesure que les institutions deviennent plus conformes à l'idéal, l'idéal plus conforme au principe fondamental. Alors la société se perfectionne et se développe dans le temps, elle poursuit son évolution. Mais s'il se crée des relations nouvelles qui ne puissent être ordonnées en vue de cet idéal, s'il se produit des idées de perfection qui ne soient point justifiables par le principe fondamental; en ce cas l'organisation périclité, il devient urgent de découvrir un principe plus élevé duquel on puisse déduire un idéal plus large. La société se transforme, l'esprit ancien l'abandonne, un nouvel esprit l'anime. Elle meurt, elle renaît : c'est une révolution.

La France fut le pays chrétien par excellence; c'est là pour elle une gloire très-noble et très-légitime. Rien ne prouve mieux le véritable sentiment d'ordre et d'activité qui l'anime que la vigueur et la perfection avec lesquelles elle sut harmoniser ses lois et ses mœurs avec son idéal et son idéal avec son dogme. C'est à son énergique amour de la vérité qu'elle doit l'éclat avec lequel elle a parcouru l'évolution chrétienne, et c'est à ces mêmes qualités qu'elle doit d'être arrivée la première au terme de ce mouvement, et le périlleux honneur d'inaugurer la révolution moderne.

## XI.

Je viens de décrire la création et le perfectionnement de la société par les individus au moyen de la dépendance logique du dogme, de l'idéal et des institutions; mais cette dépendance s'exprime par un mouvement en sens inverse et qui produit dans le temps l'amélioration de l'espèce et la progression de la moralité individuelle.

Cette double action par laquelle l'individu améliore la société et la société améliore l'individu se manifeste plus ou moins chez tous les hommes. Toutefois elle opère dans des proportions bien différentes et, si la société reçoit beaucoup des esprits et des cœurs les plus élevés, elle leur rend peu de chose, tandis qu'elle donne tout aux natures inférieures et n'en reçoit presque rien.

Ainsi, quelques-uns déduisent des conceptions les plus hautes de l'esprit et des derniers résultats des travaux de toutes les générations antérieures, certaines données morales, certaines idées de justice qui s'imposent comme des vérités et s'emparent d'eux-mêmes. Ils



sont perfectionnés. Comment perfectionneront-ils les autres hommes? Comment les feront-ils parvenir à la connaissance de ces vérités? Sera-ce par le chemin qu'ils ont eux-mêmes parcouru? Mais cela est impossible! Cette route ardue suppose et des aptitudes spéciales et de longues études avant de parvenir au concept du principe fondamental, et, pour descendre de ce principe dans la vie, de longs travaux encore! il n'y faut point songer.

Que feront-ils? ils propageront directement leur doctrine pour l'utilité de tous ceux qui peuvent la discuter et la comprendre; pour les autres ils la propageront indirectement en modifiant les institutions dans le sens de leurs convictions.

Ces institutions sont des faits, elles frappent les sens, elles agissent d'une manière permanente; de l'ensemble des relations émane une influence incessante sur les esprits et sur les cœurs; quand cet ensemble se modifie les sentiments et les idées se modifient avec lui; des habitudes naissent les notions d'ordre, de ces notions un concept qui les justifie.

Si pour quelques-uns la société se déduit de l'idéal et l'idéal du dogme, pour le plus grand nombre des hommes l'idéal se déduit des relations et des lois, et l'absolu de l'idéal. Ce grand nombre doit à la société les idées d'ordre et la notion de Dieu. C'est pourquoi l'on a dit avec beaucoup de raison que l'idée de Dieu ne se distinguait pas dans l'histoire de l'idée de la société, et que le concept de la Divinité naissait des institutions et des mœurs. Ce concept à *posteriori* est d'autant plus semblable au dogme à *priori* que les institutions sont plus parfaitement déduites de ce dernier.

Le dogme restant le même, l'idée générale et populaire de Dieu doit donc varier historiquement et géographiquement avec les lois et les mœurs. Le plus superficiel examen suffit pour constater cette vérité. Quelle distance philosophique et morale sépare, en effet, chez les classes illettrées, les conceptions de l'ordre et de la Divinité, en France, en Espagne ou en Italie!

Mais qu'arrivera-t-il si ce merveilleux mécanisme par lequel les idées métaphysiques les plus hautes, les idées de perfection, de vérité, d'infini, se transmettent incessamment des plus grands génies aux moindres esprits, des plus nobles cœurs aux plus dégradés; si ce mécanisme est détruit?

Qu'arrivera-t-il si cet harmonieux échange qui rend l'ignorant et le vicieux propriétaire des biens intellectuels et moraux du vertueux et du savant; si cet échange est arrêté?

Qu'arrivera-t-il si les institutions cessent d'enfermer un esprit élevé, si elles ne sont plus l'expression d'un idéal, si l'idée les abandonne, si le cercle harmonieux est rompu?

Il arrivera ce qui arrive aujourd'hui :

L'amélioration du sort intellectuel et moral du plus grand nombre s'arrête. Le niveau moyen de la valeur spirituelle des hommes cesse de s'élever, bientôt il s'abaisse; il se produit une rétrogradation de l'idéal humain.

Semblable à un cadavre, l'organisation sociale, privée de l'esprit qui l'animait, n'est plus qu'une forme sans vie. Les yeux la voient et croient encore la reconnaître, qu'elle n'est déjà plus. Livrée aux agents destructeurs,



elle est la proie des vers; livrée à la corruption, elle se dissout en lambeaux. On peut l'embaumer et la conserver quelques jours. Cette apparence immobile, on ne la fera plus revivre. Elle ne marchera plus; son cœur ne battra plus; la pensée n'est plus dans son front; et, dans son sein n'habite plus une âme.

Résultat définitif :

L'individu se dégrade et la société meurt.

## XII.

J'ai hâte d'abandonner ces généralités abstraites, et de les rendre plus faciles à saisir au moyen de quelques exemples.

La définition chrétienne de Dieu est celle du moi absolu, d'un sujet sans objet nécessaire, de la substance indépendamment des phénomènes et des formes, d'une âme infinie et sans corps.

D'un tel principe il était impossible de dégager un idéal compatible avec la vie; il était en dehors du temps et de l'espace, ennemi du réel et du contingent, et l'on ne pouvait en déduire le code moral des relations.

J'ai déjà remarqué cette impuissance du spiritualisme; c'est elle qui réduisit la philosophie grecque à rester purement critique et destructive des sociétés antiques et ne lui permit de fonder aucun ordre nouveau.

Les chrétiens tournèrent cette difficulté insoluble par les mystères du péché originel et de la rédemption. Ils purent ainsi, de leur dogme, déduire un idéal, électique, il est vrai, mais possible et compatible avec les nécessités de l'ordre social et les conditions de l'existence humaine.

Cependant, malgré ces concessions inévitables et les ténèbres du dogme cet électisme fut d'abord renfermé dans les limites les plus étroites. Les nuages ne cachèrent point entièrement le soleil; la définition de Dieu, à travers les voiles des mystères, agit puissamment sur l'idéal moral, et sut lui imprimer un caractère spiritualiste si prononcé, qu'il ne saurait être exagéré sans danger pour la conservation de l'humanité.

Il y eut même, dans les premiers temps, une tendance excessive à l'ascétisme et à la virginité. Bien que cette tendance ait agi sur les sociétés modernes en maintenant la pureté de l'idéal, je ne dois point me laisser entraîner à préciser son influence.

La doctrine qui fonda la chrétienté ne fit point la création anathème; mais si elle ne voulut point voir dans le monde physique la cause d'une perdition certaine, elle y vit une tentation permanente et le considéra toujours avec beaucoup de défiance. Le dogme ayant séparé, d'une manière absolue, l'esprit et la matière, l'âme et le corps, le sujet et l'objet, le chrétien ne se rendait point compte des relations qui s'établissent entre ces termes opposés. Tout rapport avec les formes où il ne reconnaissait point d'âme lui était suspect. Le mystère l'enveloppait alors, il était dans l'inconnu. Cet ordre de faits dut être abandonné à l'action du pouvoir, à la législation humaine. Dans toutes les relations avec les objets, le chrétien voyait, sinon un piège, au moins une infériorité. Dans cette direction, il allait jusqu'au stoïcisme, et, par un singulier entraînement, il finit par attribuer, dans le langage, la sensation au corps (à la chair), et par en déshériter l'esprit.



Dans toutes les relations entre les personnes, dans les affections, les sentiments, les croyances, partout enfin où il croyait reconnaître les énergies de l'âme ou du moi humain, le chrétien devait voir une perfection possible et déterminer un idéal qui pût lui servir de type et de modèle.

Cet idéal, étant la forme d'un dogme invariable, devait être invariable lui-même, et les institutions dont il était le type devaient jouir de cette même invariabilité.

La morale et les institutions sociales échappaient donc, comme le dogme, à l'action souveraine. Les plus importantes de ces institutions furent les sacrements; mais, ce qui les caractérise toutes, sans exception, c'est, dans la forme, le caractère religieux du serment et de tous les engagements personnels, et dans l'esprit, la tendance idéale à la constance absolue des affections et des volontés, et à l'indissolubilité des contrats.

Il serait long d'exposer les raisons logiques de ces résultats. Cela serait d'ailleurs inutile, et chacun peut les déduire du dogme fondamental qui leur sert de principe et d'axiome, pour ainsi dire.

Cette déduction, si facile aujourd'hui, dans l'histoire a demandé des siècles.

Elle se poursuit de Platon à saint Paul, de saint Paul à Grégoire; du philosophe au chrétien, du chrétien au catholique; de l'homme d'intelligence, à l'homme d'intelligence et de sentiment; de l'homme d'intelligence et de sentiment, à l'homme d'intelligence, de sentiment et d'application. C'est ainsi que la doctrine envahit la société tout entière, et finit par s'emparer de tous les individus. Elle parle à l'esprit par son dogme, au cœur

par sa morale, aux sens, par les institutions, et pénètre ainsi la personne par toutes ses facultés.

## XIII.

Avant d'aller plus loin, je dois appuyer sur une considération de nature à faire bien comprendre l'esprit de ce mouvement.

Dans les sciences, comment se vulgarisent les découvertes du génie?

Lorsque, de l'étude des faits connus, un homme a déduit un principe, une hypothèse fondamentale, et que de cette hypothèse il déduit une théorie, c'est-à-dire une conception de l'ordre, un idéal, que se passe-t-il?

Il communique sa doctrine aux hommes capables de suivre ses travaux; ceux-ci l'examinent, la discutent, l'adoptent ou la combattent. Puis, si l'inventeur a confiance dans sa théorie, il entreprend de la vérifier par des applications; il obtient ainsi ce triple résultat: de la justifier à ses propres yeux, aux yeux des autres savants qui la nient, enfin de la rendre sensible aux yeux des ignorants, et de la vulgariser pour tous les hommes. La spéculation est ainsi le mode par lequel les esprits éminents arrivent à la conception de l'ordre; l'expérience, le mode par lequel ils la propagent, élèvent le niveau de l'intelligence et de la conscience humaines, et se reposent eux-mêmes dans la contemplation de la vérité.

Aux époques de rénovation, ce qui distingue les écoles socialistes des écoles philosophiques proprement dites, c'est le besoin de propager et de vérifier par l'expérience l'idée qui leur est commune; c'est la vo-



lonté de la rendre la propriété intellectuelle de tous, par la détermination de la morale qu'elle comporte, et par son application à la société.

Je suis heureux et privilégié, disait le philosophe. J'ai la connaissance de la vérité. Cette idée de la perfection vit au dedans de moi-même; elle me rend meilleur; par elle j'acquies le sentiment de ma dignité; son joug est facile. Cette image aimée flotte dans mon esprit; et, semblable à l'instinct, elle me guide, en quelque sorte, indépendamment de ma volonté.

Comme un rêve immobile, le type de l'hexagone assisège incessamment l'abeille; elle le réalise et son œuvre est harmonie. Le type absolu de l'ordre m'obsède ainsi; je le réalise dans la vie, et mes œuvres sont justes; je suis heureux et supérieur aux autres hommes. Je veux communiquer ma pensée à ceux qui sont intelligents comme moi. Ils me comprendront, deviendront sages et seront mes égaux.

Cela est bien, disait le chrétien, mais cela ne me suffit pas. Vous ne vous adressez qu'aux hommes habiles et de loisir dont l'esprit est exercé, qu'à ceux enfin que l'étude a pu rendre savants comme vous: je veux élargir ce cercle; je vais déterminer la morale qui découle de la vérité qui nous est connue; j'offrirai cet idéal à tous les cœurs purs et dévoués, ils en aimeront la beauté; leurs actes deviendront ainsi semblables aux nôtres; nos efforts s'uniront; comme nous ils seront meilleurs. Ils seront nos égaux et nos frères.

Cela est mieux, disait le catholique, mais cela ne me suffit pas encore. Vous ne vous adressez qu'aux intelligents et aux bons, ils sont déjà fort avancés et n'ont

pas tant besoin de vos efforts. Je veux surtout conquérir les ignorants et les mauvais.

Les institutions établies vous gênent et nuisent à votre œuvre, je veux les remplacer par des institutions qui parleront aux sens des plus déshérités; elles rendront d'abord leurs actions, puis leurs sentiments, enfin leurs idées, semblables aux nôtres. Ainsi, tous seront appelés, tous deviendront égaux avec le temps, et tous seront meilleurs et frères.

## XIV.

Le philosophe ne songeait point à créer une société nouvelle; il ne la concevait possible qu'entre des citoyens tous philosophes. Une telle condition était manifestement irréalisable.

Le chrétien espérait à la longue transformer le monde en propageant son idéal et sa foi, mais il ne croyait un nouvel ordre de choses possible que parmi des chrétiens.

Le catholique considérait au contraire les institutions nouvelles comme destinées à propager ses croyances; il voyait en elles un instrument en même temps qu'un résultat, et le plus puissant moyen d'enseignement et de progrès intellectuel et moral.

On pouvait faire au chrétien et au catholique des objections très-spécieuses; elles se renouvellent de nos jours contre le socialisme. Leur réfutation exige les discussions les plus pénibles sur les sujets les plus obscurs; et, dans l'état des connaissances humaines lors de la révolution chrétienne, elles étaient absolument invincibles.



Le catholique ne pouvait y répondre qu'en ces termes :

Il vous manque les vertus nécessaires pour parler des choses supérieures et divines : les vertus théologiques. Je tiens peu de compte des impossibilités et des dangers que vous me signalez. J'ai la foi, je sais que la vérité ne peut périr ; j'ai l'espérance, je sais que cette vérité doit s'incarner dans le monde et le transformer ; j'ai la charité, je ne puis laisser un seul jour de plus mes frères dans le mal et dans l'ignorance. Je poursuivrai mon œuvre.

On doit joindre à l'impossibilité de justifier logiquement à cette époque le mouvement révolutionnaire, une autre impossibilité logique qui est inhérente au spiritualisme lui-même, savoir : que pour être réalisables et pratiques, les institutions qu'il produit ne peuvent pas plus représenter absolument la morale que la morale ne peut représenter le dogme, et que dans leur construction l'esprit flotte ainsi sans règles précises ; cette absence de guide agit d'une manière si funeste, que dans le passage de la période philosophique à la période morale par la création du christianisme, il apparut une multitude de sectes, et dans le passage de la période chrétienne à la période sociale par la création du catholicisme, une multitude d'hérésies.

Ce caractère propre à toutes les doctrines exclusives et qui ne leur permet point de passer rigoureusement de la théorie dans la pratique, amena cette conséquence que la morale chrétienne ne fut acceptée qu'alors que la morale antique eut été détruite sans retour, et que la construction catholique ne put être réalisée qu'a-

lors que toutes les institutions romaines furent anéanties par le cataclysme des invasions barbares.

Ces considérations expliquent suffisamment les douleurs et la durée d'une révolution qui s'étend de Platon à Grégoire, d'Alexandre à Charlemagne. Malgré ces difficultés qui semblent insurmontables, les vertus théologiques n'en accomplirent pas moins leur œuvre ; et, philosophes spiritualistes, moralistes chrétiens, socialistes catholiques, tous, à travers des catastrophes, des souffrances, un désordre sans nom, réalisèrent ce que les premiers avaient rêvé, ce que les seconds avaient espéré, ce que les derniers seuls avaient osé promettre.

## XV.

Les institutions catholiques ne pouvant être la conséquence rigoureuse de la morale chrétienne, et la morale n'étant point elle-même une conséquence rigoureuse du dogme, il résulta de ce fait un phénomène très-remarquable et que j'ai déjà signalé. Chez les nations où l'enseignement dogmatique ne vint pas corriger ces aberrations pratiques, il se manifesta sous l'influence des relations établies, des sentiments moraux fort éloignés de ceux de l'Évangile ; et de cet idéal populaire et national, il se déduisit un dogme d'un spiritualisme très-impur. Ce sont là ce que l'on pourrait appeler des hérésies en retour. Je n'ai point à m'occuper ici de ces résultats, et si j'en fais la remarque, c'est uniquement pour déduire de cette observation une conséquence très-utile, savoir : que l'organisation catholique ne restituant pas absolument la morale chrétienne, celle-ci ne peut se maintenir et l'ordre social se conserver qu'à la condition que



l'enseignement moral de l'Eglise se rapproche d'autant plus de la donnée dogmatique, et compense ainsi ce vice indestructible des sociétés spiritualistes.

Ces réserves faites, je veux m'efforcer de faire concevoir l'influence intellectuelle et morale de l'organisation catholique. Il me suffira pour cela d'en indiquer quelques caractères très-généraux et très-saillants.

La séparation absolue des contrats engageant les personnes et des contrats engageant les choses.

L'abandon de la législation temporelle aux pouvoirs humains et la variabilité de cette législation <sup>(1)</sup>.

L'invariabilité de la législation morale, son caractère essentiellement religieux et supérieur à la législation séculière.

La consécration des engagements concernant les choses devant les agents du pouvoir humain.

La consécration des engagements personnels devant Dieu par le serment religieux ou le vœu.

La séparation absolue des contrats personnels et des contrats ayant rapport aux choses était la distinction sensible, incessante, évidente pour tous de l'esprit et de la matière, de l'âme et du corps, du sujet et de l'objet.

L'invariabilité de la législation morale et sa généralité dans l'Eglise en présence des variations incessantes de la législation économique et commerciale, à chaque frontière, à chaque changement de règne et plus fréquemment encore, la faisait échapper au provisoire ou

<sup>(1)</sup> On doit faire une exception pour la propriété foncière. Le catholicisme envisagea la terre comme une œuvre divine, presque comme une personne. Ce caractère appartient à toutes les époques organiques.

à l'exception et la rattachait à des notions d'ordre et de justice absolues. C'était un grand pas vers l'idée de la perfection de l'âme, de son éternité, de sa divinité.

La consécration religieuse des engagements personnels avait des conséquences pratiques bien plus utiles encore : elle pénétrait tous les hommes de cette idée qu'ils étaient égaux et ne pouvaient engager leur liberté que devant Dieu, c'est-à-dire à Dieu lui-même. Enfin tout contrat mixte engageant des volontés contre des choses, des personnes pour un prix, ne pouvait avoir de sanction : il était indigne de la consécration religieuse, parce qu'il engageait des choses, tandis que la consécration politique était indigne de lui, parce qu'il engageait des personnes. Ainsi, dans l'ordre catholique, à la différence des sociétés antiques, l'esclavage volontaire et la prostitution ne purent être régularisés ni trouver de sanction possible.

## XVI.

Je ne veux point entrer dans des détails inutiles à l'objet qui m'occupe et pousser plus loin un examen qui demanderait un chapitre. Ces quelques mots suffisent pour indiquer l'action des institutions sur les hommes, et montrer comment l'organisation catholique préparait les cœurs à l'enseignement évangélique et les esprits à la conception du dogme. L'ordre social expliquait et défendait la religion qui l'avait fondé ; son action était si puissante, qu'en dépit des efforts tyranniques des pouvoirs spirituels ou temporels, la dignité humaine, la douceur et la liberté se développèrent incessamment. Partout l'esclavage disparut devant le catholicisme. Souvent les rois



et les évêques firent tout pour maintenir les formes de l'asservissement; souvent ils tentèrent de s'opposer au mouvement d'émancipation et de progrès. Ce fut en vain : toujours l'esprit du système l'emporta sur les entreprises de l'égoïsme individuel.

De toutes ces tentatives, la plus générale et la plus menaçante fut peut-être la transformation que les rois s'efforcèrent d'opérer dans l'idée du droit divin des pouvoirs temporels. Tout d'abord ils ne songèrent qu'à l'opposer au pouvoir spirituel et à éviter ainsi les effets politiques de l'excommunication; mais, par la confusion qu'elle établissait entre l'idée religieuse et l'idée politique, cette transformation pouvait détruire toute la valeur progressive du catholicisme et nous faire rétrograder bien en arrière dans le passé. Il n'en fut rien; et loin d'être utile à l'institution royale, l'étrange et nouveau caractère qu'elle se donnait ainsi fut l'objet d'un sentiment de révolte et de répugnance essentiellement chrétien. Ce mot soulève encore les plus énergiques protestations contre les pouvoirs héréditaires; et, quoi qu'ils fassent pour repousser aujourd'hui cette idée, ils en supportent le discrédit et deviennent l'objet d'une haine et d'un mépris légitimes.

Il est juste qu'il en soit ainsi, le pouvoir ne peut être depuis mille ans que le serviteur de l'Église ou du peuple; au pouvoir, pour se justifier, il faut un souverain duquel il reçoive l'investiture, et c'est aussi par trop audacieux et trop insolent que de vouloir régner contre les souverains de l'avenir et du passé, sans tenir compte de la révélation ni de la liberté.

Des rois tenant leur sceptre des dieux! des rois sans

investiture, souverains eux-mêmes et représentants directs des dieux! la chrétienté ne les a jamais vus, et depuis quatre mille ans les peuples qui marchent en avant de l'humanité ne les ont point connus! Cependant le contrat personnel avait une part immense dans l'organisation catholique. A vrai dire, c'était à son emploi presque universel qu'étaient dues la conservation et l'harmonie de la société. Dès son entrée dans la vie, le chrétien, par le baptême, contractait avec Dieu lui-même et ne pouvait rompre ce contrat involontaire sans s'exposer aux peines les plus terribles. D'autres contrats liaient la personne aux interprètes et aux exécuteurs de la loi, aux pouvoirs religieux et séculiers; ces contrats assuraient l'obéissance de tous les individus aux pouvoirs dans les limites tracées par la morale et le dogme. Les engagements volontaires, tels que le mariage, avaient un caractère d'indissolubilité qui provenait de leur nature religieuse; le divorce par consentement mutuel ne pouvait avoir lieu; ce n'était point entre eux que l'époux et l'épouse avaient contracté; c'était avec Dieu même, et Dieu seul pouvait rompre le contrat.

Indépendamment de ce qu'une telle conception ajoutait à la majesté de l'institution, elle assurait la protection de la part du mari, dignifiait l'obéissance de la femme, introduisait l'idée de perfection dans leurs relations, et limitait la tyrannie de l'époux par la loi religieuse. ®

Pour maintenir cette limite au droit de commandement qui pouvait faire dégénérer son devoir d'obéissance en esclavage, le catholique en appelait contre les abus individuels devant les pouvoirs; contre les abus



du pouvoir séculier, devant le pouvoir ecclésiastique ; contre les abus du pouvoir ecclésiastique, devant le concile, où, dans sa croyance, siégeait l'Esprit-Saint lui-même.

## XVII.

Il n'entre point dans mon sujet de faire une étude purement historique et de montrer la relation intime de l'organisation catholico-féodale, et de toutes les manifestations contemporaines. Partout jaillissaient sans efforts les formes les plus belles et les plus actives qu'eût encore revêtues l'humanité : les universités et les institutions charitables, les corporations et la chevalerie, etc. ; mais il est trois faits dont l'origine et les conséquences suffisent pour rendre sensible à tout esprit attentif le caractère progressif de cette organisation : ce sont les croisades, l'érection des cathédrales et l'affranchissement des communes ; les trois plus beaux mouvements réguliers qu'ait enregistrés l'histoire et qu'aient sans doute, jusqu'à la révolution moderne, produits le sentiment de la dignité humaine, l'amour et la volonté.

Mais quand, sur ce sol généreux et si bien préparé, le germe étranger de la révolution eut été déposé, ce fut bien autre chose encore, et de son sein fécond s'élança l'arbre dont les rameaux épais devaient étouffer toute végétation sous leur ombre ; l'arbre géant de la conscience humaine et de la liberté.

Si l'on a bien saisi les caractères de l'organisation catholique, on comprendra bien vite les effets prodigieux qui durent résulter en elle de la proclamation des libertés d'examen et de conscience.

Tous les contrats personnels, c'est-à-dire toutes les relations individuelles, étaient régis par une loi invariable dont la jurisprudence était assurée par la hiérarchie spirituelle.

La liberté d'examen détruisait le pouvoir judiciaire de cette hiérarchie. Chacun était fait juge spirituel ou prêtre au nom de sa raison, chacun pouvait se soustraire aux conséquences du contrat personnel et refuser l'obéissance en déclarant que le commandement lui semblait contraire à la loi religieuse : c'était la généralisation du sacrement de l'ordre au profit de tous. Chacun était encore tenu d'accepter pour vraie la législation révélée, mais chacun était investi du droit de l'appliquer dans les faits et d'en fixer la jurisprudence.

Ce que la liberté d'examen faisait ainsi pour la jurisprudence, la liberté de conscience le fit pour la législation elle-même ; et, comme l'autorité de la raison avait fait chacun juge et prêtre, l'autorité de la conscience fit chacun législateur et révélateur.

La loi morale et religieuse, seule règle des contrats personnels, devenant ainsi individuelle, progressive et vivante, ces contrats n'eurent plus d'autre justification que la conscience intérieure et le consentement raisonnable de la volonté. En d'autres termes, le contrat personnel était nul, et l'on se hâta de le déclarer et de faire de cette nullité même le principe de nos codes et l'axiome fondamental du droit nouveau. Toutes les institutions basées sur le contrat personnel cessaient ainsi d'avoir une raison d'être en cessant d'avoir une législation religieuse. Par un matérialisme bien misérable, les hommes qui n'avaient point craint de nier l'esprit des institu-



tions et d'en détruire ainsi l'idéal, reculèrent devant l'anéantissement de ces institutions elles-mêmes, et résolurent d'en maintenir les formes. Ils firent ainsi preuve à la fois d'inintelligence et de lâcheté. Ces contempteurs de l'idée, ces adorateurs du fait, après avoir vaincu le catholicisme, effrayés de leur audace, se réfugièrent dans la nuit du passé. N'osant être de l'avenir, ne voulant plus être chrétiens, ils se crurent sages en devenant païens, et s'agenouillèrent devant le cadavre de l'être harmonieux qu'ils avaient assassiné.

Dans ce chapitre j'ai voulu faire comprendre comment, de l'union des idées et des formes et de leur dépendance logique, découlent l'ordre social et l'amélioration morale des hommes.

Dans le chapitre suivant, j'essaierai de montrer comment la séparation des principes et des institutions, et leur contradiction logique, produisent en ce temps le désordre social et la dégradation des individus.

Quand le corps enferme une âme, j'ai voulu dire comment il naît et se développe dans la vie. Quand l'âme est partie pour toujours, je veux dire comment le corps abandonné se dissout et s'anéantit dans la mort.

Car, à l'heure des révolutions sociales, tout est là : dans le tumulte universel, distinguer ce qui se forme de ce qui se dissout ; aimer ce qui vient, oublier ce qui fuit ; au milieu de cet enfantement et de cette agonie, apprendre enfin à naître et surtout à mourir.

### CHAPITRE III.

#### LES CONTRATS PERSONNELS ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

##### I.

Les contrats personnels, nettement caractérisés, faisant exception au principe de notre législation, sont rares. Il est évident que le législateur ne les protège qu'avec répugnance. Ils ne sont à ses yeux justifiés que par la nécessité. C'est la pire des justifications ; elle est la preuve péremptoire de l'absence d'un principe philosophique ou moral supérieur, et signale un retour vers la doctrine païenne de la fatalité ; elle suppose en effet que l'état des personnes est dominé par des puissances indépendantes de l'esprit, et que le sort des idées et des sentiments est soumis à l'ordre matériel des choses. Je reviendrai plus loin sur les déplorables conséquences de cette justification des institutions morales par la nécessité.

La plupart des contrats entre ouvriers et patrons ont,



tions et d'en détruire ainsi l'idéal, reculèrent devant l'anéantissement de ces institutions elles-mêmes, et résolurent d'en maintenir les formes. Ils firent ainsi preuve à la fois d'inintelligence et de lâcheté. Ces contempteurs de l'idée, ces adorateurs du fait, après avoir vaincu le catholicisme, effrayés de leur audace, se réfugièrent dans la nuit du passé. N'osant être de l'avenir, ne voulant plus être chrétiens, ils se crurent sages en devenant païens, et s'agenouillèrent devant le cadavre de l'être harmonieux qu'ils avaient assassiné.

Dans ce chapitre j'ai voulu faire comprendre comment, de l'union des idées et des formes et de leur dépendance logique, découlent l'ordre social et l'amélioration morale des hommes.

Dans le chapitre suivant, j'essaierai de montrer comment la séparation des principes et des institutions, et leur contradiction logique, produisent en ce temps le désordre social et la dégradation des individus.

Quand le corps enferme une âme, j'ai voulu dire comment il naît et se développe dans la vie. Quand l'âme est partie pour toujours, je veux dire comment le corps abandonné se dissout et s'anéantit dans la mort.

Car, à l'heure des révolutions sociales, tout est là : dans le tumulte universel, distinguer ce qui se forme de ce qui se dissout ; aimer ce qui vient, oublier ce qui fuit ; au milieu de cet enfantement et de cette agonie, apprendre enfin à naître et surtout à mourir.

### CHAPITRE III.

#### LES CONTRATS PERSONNELS ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

##### I.

Les contrats personnels, nettement caractérisés, faisant exception au principe de notre législation, sont rares. Il est évident que le législateur ne les protège qu'avec répugnance. Ils ne sont à ses yeux justifiés que par la nécessité. C'est la pire des justifications ; elle est la preuve péremptoire de l'absence d'un principe philosophique ou moral supérieur, et signale un retour vers la doctrine païenne de la fatalité ; elle suppose en effet que l'état des personnes est dominé par des puissances indépendantes de l'esprit, et que le sort des idées et des sentiments est soumis à l'ordre matériel des choses. Je reviendrai plus loin sur les déplorables conséquences de cette justification des institutions morales par la nécessité.

La plupart des contrats entre ouvriers et patrons ont,



dans une certaine limite, un caractère personnel; mais, comme ils sont plutôt le résultat des habitudes et des mœurs que celui de la législation positive, comme d'ailleurs ils ont un caractère économique de plus en plus marqué, qu'ils tendent à se renfermer de plus en plus dans l'objet du travail et à dégager la volonté du travailleur, on doit les considérer comme une sorte de contrats mixtes en voie de progrès, et je ne veux m'en occuper ici que pour montrer la généralité de l'action démoralisatrice exercée par le contrat personnel depuis la proclamation de la liberté de conscience et de l'indifférence de l'Etat en matière de religion. Ce scepticisme ou cet athéisme gouvernemental ne tend à rien moins, en effet, qu'à donner le caractère de la prostitution ou du viol à tous les contrats personnels, suivant qu'ils sont volontaires ou obligatoires.

Le catholicisme, par la conception d'une loi révélée et son application sociale, a frappé d'incapacité morale toutes les législations humaines, et rien ne prouve mieux la nécessité actuelle d'une liberté morale pratique absolue, que cette propriété inhérente à toutes les codifications des engagements concernant les personnes, d'avilir à la fois l'idéal social et les individus.

Quels que soient les périls d'une telle démonstration, je ne puis songer à les éviter. En face de l'ignoble décadence dont les nations européennes sont menacées, quand toutes les corruptions et tous les malheurs sont à craindre, il n'est point permis d'hésiter, et le seul crime est de fermer les yeux avec dédain, ou de jeter un voile sur les plaies du pays.

Je vais donc examiner brièvement les résultats mo-

raux de cinq sortes de contrats personnels maintenus et protégés par les lois, et comprenant à peu près toutes les formes dont ces engagements sont susceptibles, savoir :

Le contrat comportant éventuellement la perte de la liberté, tel que l'engagement commercial emportant la contrainte par corps.

Le contrat comportant obligation à certains actes futurs, et limitant la liberté d'action, tel que les contrats de travail ou contrats mixtes économiques et civils dont je viens de parler.

Le contrat comportant le renoncement à des droits communs, et limitant négativement la liberté, tel que le vœu de célibat des prêtres. C'est encore un contrat mixte, civil et religieux.

Le contrat emportant pour un temps déterminé l'obéissance et la soumission à un code exceptionnel, tel que le service militaire volontaire ou forcé.

Le contrat emportant pour toujours l'obéissance à des engagements spéciaux et viagers, tels que le mariage.

## II.

La contrainte par corps est non-seulement condamnée par tous les principes de la démocratie moderne, mais elle est antichrétienne; elle est une forme adoucie d'une législation déjà monstrueuse à Rome, et qui causa les premières luttes des plébéiens contre le patriciat. Aussi le législateur en acceptant, encore de nos jours, une monstruosité injustifiable en droit et qui lui parut nécessaire, l'a-t-il entourée de difficultés prévoyantes;



il en limite étroitement la durée, et ne permet pas que la contrainte puisse livrer le débiteur au créancier; il n'en fait que la cessation momentanée de la liberté, et de plus il exige que le dépôt de la personne soit fait entre les mains des représentants de la société.

Toutes ces précautions restent insuffisantes; la contrainte par corps est toujours, quoi qu'on fasse, un engagement de la personne et de sa volonté contre des objets matériels, un abandon de ses droits, de ses devoirs et de sa valeur morale tout entière pour un prix déterminé, une stipulation commerciale dans laquelle une âme est échangée contre une marchandise.

Qu'une telle transaction soit protégée par la loi, c'est la plus désolante immoralité.

Cela est si vrai, que la législation repousserait absolument un tel contrat, s'il venait à perdre son caractère aléatoire, et que l'échange actuel de la liberté contre une somme quelconque de produits serait frappée de nullité par la loi, et de la plus énergique réprobation par les mœurs.

Un tel engagement constituerait en effet une vente de la personne, c'est-à-dire une sorte d'esclavage volontaire, une prostitution. Ce fait que le contrat est aléatoire, que la vente de la liberté, et par suite de la responsabilité morale, est faite à terme, change-t-il le caractère dégradant d'une telle transaction? Bien au contraire! cette circonstance vient ajouter à la contrainte par corps tous les vices des spéculations à terme et du réméré. Ces vices sont reconnus de tout le monde; il est inutile de s'apesantir sur un tel sujet.

## III.

On a tellement senti l'impossibilité de défendre la contrainte par corps sur le terrain des principes, qu'on s'est presque uniquement appuyé, dans ces derniers temps, sur la nécessité de conserver au crédit un élément personnel, et sur l'intérêt même du débiteur qui s'engage éventuellement pour obtenir des instruments de travail.

Je n'ai point à discuter ici la valeur d'une telle excuse. En traitant de notre situation économique, je jugerai la légitimité d'une société dans laquelle, de par la *laissez faire*, le droit de libre concurrence et de la guerre économique est proclamé; d'un ordre au sein duquel les uns sont armés, et les autres, nus au milieu du combat, sont obligés, pour se procurer des armes, d'engager à des suzerains tant de livres de leur chair et de leur sang, ou tant d'années de leur liberté.

Quant au fond, je n'ajouterai qu'un mot; et, pour le dire, je n'ai pas besoin d'être socialiste, il me suffira de parler en chrétien.

Il s'agit de mon sang ou de ma liberté : vous défendez la contrainte? Autant que mon âme est au-dessus de mon corps, permettez-moi de préférer Shilock.

Une simple hypothèse fera justice de l'excuse tirée des convenances du crédit personnel et de l'intérêt du pauvre.

Les conditions de la guerre du travail et du désordre économique sont surtout cruelles pour les femmes. Leur faiblesse personnelle et l'état de la législation et



des mœurs les placent souvent, alors qu'elles sont privées de protection, entre l'esclavage volontaire et la mort. Eh bien! s'il était arrivé qu'à une époque quelconque la prostitution, au lieu de se faire au comptant, se fût faite à terme avec faculté de rachat moyennant restitution des avances, et qu'un tel contrat eût été reconnu par les lois; si, dis-je, une telle injure au sens moral et à la dignité humaine était devenue légale, il est certain que beaucoup d'esprits honnêtes, de conservateurs convaincus, d'hommes charitables ne manqueraient point de s'indigner contre les utopistes qui se révolteraient contre un tel abus de la faiblesse et de la misère.

Comment! s'écrieraient-ils, ces pauvres créatures, réduites à se livrer, n'ont plus qu'une ressource pour échapper au sort qui les menace; par cette vente aléatoire elles pourront peut-être se sauver, elles gagnent du temps, elles se procurent des moyens de travail et de rachat; et qui sait ce qui peut arriver? On citerait des exemples, et l'on finirait par déclarer que les novateurs insensés qui défendent l'indépendance individuelle n'ont trouvé, pour éviter la prostitution possible, qu'un seul moyen, celui de la remplacer par la prostitution nécessaire. On parlerait ainsi, et l'on justifierait par des arguments semblables la vente à réméré du corps des femmes, et la vente à réméré de la liberté des citoyens.

Une telle comparaison suffit à mettre en lumière la moralité des contrats personnels. Je n'y veux rien ajouter.

## IV.

Ce que je combats ici ce n'est point la nécessité des contrats personnels, si l'on veut maintenir notre organisation sociale. Bien au contraire, je reconnais cette nécessité, j'affirme qu'elle est la seule excuse que l'on puisse logiquement donner au maintien de cette sorte de contrats. Mais ce que j'affirme en même temps, c'est que depuis le jour de la proclamation de la liberté de conscience, le contrat personnel, qui ne peut se justifier que par la théorie du sacrifice de la personne à l'ordre social, a perdu tout le caractère moralisateur qu'il possédait dans une société basée sur l'obéissance et la foi, pour devenir essentiellement démoralisateur et dégradant dans une société basée sur la discussion et la liberté.

Le contrat personnel n'a pour but que de lier l'individu contre sa volonté, c'est-à-dire de l'obliger à supporter ou à accomplir des actes contraires aux décisions actuelles de la conscience et de la raison.

Si tel n'est pas le but des engagements personnels et si l'on admet que la volonté doit toujours déterminer tous les actes de l'individu, qu'à cette seule condition il manifeste sa moralité, et que par cette seule condition peut se justifier la responsabilité individuelle, alors le contrat individuel devient nul, il est sans objet.

Mais si, comme cela est de toute évidence, le contrat personnel a pour but d'enchaîner au moyen d'une volonté antérieure, c'est-à-dire étrangère, la volonté actuelle de l'individu, la responsabilité humaine s'efface, et la moralité, qui ne saurait aujourd'hui se manifester que par l'obéissance de chacun à la loi vivante, c'est-à-



dire aux prescriptions actuelles de la conscience et de la raison, s'efface en même temps.

J'ai dit, en parlant du jugement en équité, que la société n'avait plus le droit de faire des lois pénales écrites. J'ai développé les raisons qui justifient cette substitution de la loi vivante à la loi écrite : substitution qui n'est autre que celle de la conscience à la révélation et de la raison à la législation.

Or, on doit concevoir que si l'individu engage l'avenir par un pacte quelconque, il substitue de son plein droit une loi écrite à la loi vivante, s'enferme lui-même dans l'ancien droit et devient, au sein de la société, la négation du droit nouveau.

## V.

J'ai dit que par ce fait anormal la moralité subissait la plus grave atteinte. Ceci ne fait aucun doute et résulte de cet axiome :

« Toute soumission d'une cause à son effet qui ne renferme qu'une partie d'elle-même, toute vente ou tout échange d'une chose supérieure contre une chose inférieure, tout contrat qui lie une chose relativement parfaite à une chose relativement imparfaite, constitue dans l'ordre religieux une idolâtrie, dans l'ordre moral une prostitution, dans l'ordre économique une perte et une absurdité. »

Si la société est basée sur une loi divine révélée, si telle est votre foi, cette société devient à vos yeux l'expression de l'ordre et de la perfection ; Dieu vit en elle et se manifeste en elle. Vous vous sacrifiez à la société ; vous contractez en vue d'elle. Je le comprends : cela est

beau, cela est juste. En soumettant ainsi votre volonté à la société, vous sacrifiez l'homme à ce qui est au-dessus de l'homme : cela est légitime.

Mais si la société n'est plus que le résultat des volontés humaines, elle est votre œuvre, ou l'œuvre d'êtres semblables à vous. A ce résultat de la raison et de la conscience humaine, à cet ouvrage de vous et de vos égaux, l'on vous demande de sacrifier votre conscience et votre raison ; à l'œuvre on vous demande de sacrifier l'ouvrier, à l'effet de sacrifier la cause : cela est insensé. Vous adorez une statue que vous avez moulée ; c'est une idolâtrie.

En somme, je dois le répéter, la liberté de conscience et d'examen fait de la conscience individuelle le seul Dieu de l'humanité, de la logique le seul juge.

Si de ces libertés mêmes ne jaillit point une puissante autorité, il faut les nier, les combattre, ou se résoudre au plus affreux désordre, à l'anarchie la plus sauvage. La société n'est plus possible, elle n'a plus de passé, plus d'avenir, et dans le présent elle aboutit à l'individualisme absolu. Les hommes sont désormais sans religion, sans lois, sans criterium communs.

Mais si les axiomes fondamentaux de la conscience, si les règles de la raison sont, au contraire, identiques dans tous les individus qui constituent l'humanité, alors ces axiomes et ces règles suffisent à remplacer les dogmes et les lois : vrais en tous lieux, en tous temps, ils unissent tous les hommes dans l'espace et dans la durée ; ils franchissent les limites d'un siècle ou d'une patrie, s'emparent de l'orient et de l'occident, de l'avenir et du passé ; si cette identité existe, elle est la constitution de la société universelle dans la liberté ; la souveraineté sociale



et l'ordre absolu se confondent avec la souveraineté individuelle et la liberté absolue dans le sein d'une harmonieuse unité. Si cette identité n'est pas, ce mot générique, L'HOMME, est un non-sens, l'ordre social est un miracle, la souveraineté du peuple et la liberté individuelle sont de vains fantômes et les formes ironiques des anges qui se déchirent au sein du chaos.

## VI.

Il est si vrai que tout engagement personnel est antipathique à l'esprit de la révolution, que le contrat entre l'individu et la société est déjà singulièrement combattu par les mœurs. Je veux parler ici du contrat militaire.

Il est déjà fort douteux pour le plus grand nombre que l'obligation du service militaire soit légitime ; elle n'est maintenue que par la nécessité, et presque tous les gouvernements ont à leur origine promis de l'effacer de nos lois. Alors que l'ordre social était considéré comme de droit divin et d'une nature supérieure à l'homme, ceux qui lui sacrifiaient leur vie et leur liberté semblaient à juste titre dignes d'un grand respect, et chez les nations chrétiennes le soldat fut toujours très-honoré. Ce sacrifice ne saurait être aussi légitime lorsque l'ordre social est de droit humain ; la société devient sujette à l'erreur, l'obéissance et le dévouement peuvent s'égarer, la discussion et l'examen deviennent nécessaires. Je ne veux point m'appesantir sur un tel sujet. Les événements récents suffisent à montrer combien l'obéissance passive s'éloigne de nos idées et de nos mœurs. Chacun s'aperçoit si clairement de l'impossibilité où l'on se trouve de lui donner

une base logique, qu'il n'est point de discussion que les assemblées législatives repoussent avec plus d'effroi que celles qui se rattachent à la discipline de l'armée. Ces discussions, chassées des enceintes officielles, se continuent de chacun à chacun. Pour être caché, le danger n'est que plus grand, et la dissolution des armées permanentes se poursuit incessamment dans l'ombre et s'achèvera bientôt par l'anéantissement de l'esprit militaire.

Les armées semblent encore nécessaires, elles semblent durables. C'est une erreur funeste. On refuse de songer au moment où ces armées seront impossibles, et ce moment approche.

Je me borne à fixer l'attention sur quelques contradictions qui présagent la ruine de notre état militaire et mettent en lumière toute la défaveur qui s'attache aux contrats personnels ; savoir :

Le mépris dans lequel sont tombés les hommes qui s'occupent du remplacement militaire et le peu de considération dont jouissent les remplaçants dans l'armée.

Le petit nombre des engagements volontaires.

La tendance évidente à mettre de plus en plus les savants, les artistes, les industriels au-dessus des soldats, c'est-à-dire à mettre ceux qui modifient la société au-dessus de ceux qui la défendent.

Enfin ce fait étrange que l'Etat, en même temps qu'il impose le service militaire, avoue cependant que l'abandon de la volonté qu'il suppose est tellement antipathique aux droits de l'homme et du citoyen, qu'il ne permet pas que la durée de l'engagement volontaire puisse dépasser celle du service obligatoire ; contradiction très-choquante, très-funeste au point de vue conserva-



teur, très-légitime au point de vue du progrès, et qui montre combien l'engagement personnel ou le vœu est contraire aux idées modernes et à la législation elle-même.

## VII.

Il est certain que chez une nation aussi imbue que la nôtre de l'esprit de discussion et de liberté, chez une nation au sein de laquelle les opinions sont si nombreuses et si profondément divisées, le mode de recrutement par le tirage au sort est très-contraire à la conservation de la discipline et de l'esprit corporatif et militaire.

S'il est une circonstance qui doive hâter les conséquences de ce mode de recrutement de l'armée, c'est l'attribution du droit électoral aux soldats : il est difficile de maintenir l'habitude de l'obéissance passive parmi des hommes qui sont appelés à juger périodiquement les principes, le gouvernement, les partis et les hommes.

Les conservateurs ont certainement apprécié les résultats futurs du droit de vote de l'armée. Mais tous sont aujourd'hui saisis d'un tel esprit de vertige, d'une telle insouciance de l'avenir, qu'alors qu'ils ne craignaient point de chasser des comices 4,000,000 de citoyens, ils ont toutefois conservé son droit de vote à l'armée. Ils n'hésitaient point à sacrifier ainsi l'obéissance future de l'armée au désir de capter sa bienveillance. Leur devise est : *Après moi le déluge*. Ils se croient trop heureux s'ils assurent le présent, et n'hésitent jamais à creuser un abîme dans l'avenir s'ils espèrent à

ce prix acheter un seul jour de repos et d'immobilité.

Chose étrange, que ceux-là même qui se donnent pour mission de défendre une organisation en arrivent à sacrifier leurs principes les plus essentiels à la nécessité de s'assurer le concours et l'assentiment de ceux dont ils proclament l'obéissance indiscutable et passive.

De telles fautes ne s'expliquent que par le désespoir : quand les partis de résistance en sont à ce point, ils ont déjà fermé les yeux, ils se désorganisent d'eux-mêmes, il n'y a plus qu'à attendre et qu'à se croiser les bras. Qu'auraient à faire les révolutionnaires quand leurs adversaires accomplissent leur œuvre ?

Les prétendus défenseurs de l'ordre ressemblent en ce temps à des assiégés qui, n'ayant plus de munitions, jettent leurs fusils et leurs canons à la tête des assaillants, et les irritent par une résistance inutile et sans lendemain.

## VIII.

Nous approchons d'une époque violemment agitée. Les guerres prochaines n'auront point le caractère de luttes internationales, elles auront celui des guerres religieuses et civiles ; les diverses armées ne seront point unies et maintenues par le dogme militaire de l'obéissance, elles seront formées de volontaires enthousiastes comme les armées de la république et de la Vendée. Elles n'appartiendront point à un peuple, on y parlera toutes les langues, elles seront européennes. Le lien de chacune d'elles sera une conviction commune. Ce seront



des armées de la foi, démocratiques ou royales. La discipline y sera conservée par la force de l'opinion, l'esprit de parti, le sacrifice aux convictions. On ne dira pas au soldat : Quel engagement as-tu pris ? On lui dira : Quelle est ta croyance ? En ce temps on sacrifiera peu de choses à la patrie, bien des nations disparaîtront dans la lutte, et sans doute après elle la chrétienté ne sera qu'un peuple, mais on sacrifiera beaucoup à l'idée : les uns lutteront pour l'ordre dans lequel leurs pères ont vécu, les autres pour celui dans lequel vivront leurs enfants.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les préparatifs de cette lutte formidable. La démocratie a déjà montré combien l'idée politique et sociale l'emportait à ses yeux sur l'idée nationale proprement dite. La plupart des conservateurs ne cachent point aujourd'hui des tendances analogues. Je m'abstiendrai de citations et d'exemples qui se présentent en foule à tous les esprits. Dans ce grand tumulte les armées actuelles disparaîtront nécessairement parce qu'elles ne répondront ni aux idées, ni aux faits, ni aux besoins. Quant à ces armées nouvelles dont je parle, il est évident qu'elles ne sauraient durer longtemps ; leur œuvre accomplie, elles se disperseront d'elles-mêmes, et les Etats européens se trouveront enfin dans les conditions nécessaires de la souveraineté de tous et de la liberté, unis et sans armée, comme ceux de la république américaine.

Chacun, dans sa conscience, doit se préparer à cette lutte suprême et songer à l'adoucir. Elle résultera des conditions mêmes de l'Europe. Elle est fatale, inévitable.

## IX.

Notre législation est tellement ennemie des contrats personnels, qu'elle ne les reconnaît, quand il s'agit d'engagement à rendre des services, qu'autant que ces services sont spécialement prévus et délimités : ce qui constitue le contrat de louage proprement dit et le contrat d'ouvrier à patron, ou contrat mixte, économique et personnel. Ce contrat peut en outre toujours se rompre et se résoudre en dommages et intérêts.

Quand il s'agit de vœux religieux, la loi ne les permet qu'autant que la durée en est limitée à un laps de temps assez court, et ne fait d'exception à cette règle que pour la prêtrise, encore ne se préoccupe-t-elle point du vœu ; et si le célibat des prêtres est maintenu, c'est plutôt par l'action administrative que par la législation. L'action sociale ne se manifeste en ce cas que d'une manière tout à fait négative.

On doit donc considérer la protection des contrats dont je m'occupe ici plutôt comme une mesure d'ordre et de police, destinée à éviter de graves inconvénients, que comme la preuve que la société s'intéresse à de tels engagements et les considère comme justes et nécessaires.

En de telles circonstances il n'y a point lieu d'agir sur la législation pour restreindre le contrat de louage et le vœu religieux. Les lois sont d'une élasticité suffisante : c'est désormais aux mœurs, aux institutions, aux croyances nouvelles, à terminer l'œuvre d'émancipation que les principes du droit moderne ont commencée.

Ces principes sont d'autant plus sages que, si le con-



trat de louage ou le vœu religieux étaient énergiquement protégés et rendus obligatoires par la loi, un seul moment d'erreur ou de misère suffirait pour enchaîner l'homme à quelque travail ou à quelque dieu. Théoriquement la société pourrait encore affirmer la liberté du travail et de la conscience, de l'âme et du corps, mais cette affirmation ne serait qu'une méprisable ironie, et dans les faits nous verrions se reproduire tous les effets de l'esclavage économique et religieux. A l'une de ses extrémités, la société serait envahie par le moine ; à l'autre, par le serf.

Si l'on songe cependant que notre production économique et notre enseignement religieux reposent aujourd'hui sur ces contrats et qu'ils ne sont en réalité protégés que par la jurisprudence ; que la fixation des dommages et intérêts est en quelque sorte arbitraire, et que le juge peut en certain cas les élever à ce point d'en faire une véritable peine et de porter atteinte à la liberté individuelle ; que, cet arbitraire ne pouvant se concilier avec l'inamovibilité, la sanction pécuniaire de tous les contrats de louage devra nécessairement être universellement remise aux tribunaux d'arbitres, de prud'hommes ou de commerce ; que le mariage des prêtres ne saurait être annulé lorsqu'il est accompli ; que cet accomplissement dépend des officiers de l'état civil ; qu'ainsi le sort des contrats mixtes sera bientôt à la merci d'une magistrature et d'une administration électives qui n'ont point le caractère conservateur et traditionnel de la magistrature et de l'administration nommées par le pouvoir central ; que d'ailleurs le contrat de louage et le vœu de célibat sont très-énergiquement attaqués et que

les luttes politiques ont envahi le terrain du sacerdoce et du salaire ; que les conditions électorales qui donnent naissance aux corps chargés de les défendre, soumettent les éventualités de cette défense aux fluctuations des opinions et en rendront le succès aléatoire pour ne pas dire impossible ; si, dis-je, l'on songe à tout cela, on ne peut s'empêcher de conclure à l'instabilité d'une organisation sociale dont la base et le sommet sont ainsi livrés à toutes les chances de l'avenir, privés de lien conservateur et de soutien, et dont le sort est soumis aux oscillations de l'esprit des corps électifs et de l'opinion publique.

## X.

Avant de parler du mariage, je dois attirer l'attention sur un phénomène très-général qui se rattache au sujet de ce chapitre.

Dans notre ordre social, presque toutes les fonctions spéciales sont de véritables contrats personnels par lesquels les fonctionnaires s'engagent à remplir certains devoirs moyennant la jouissance de certains droits.

La société tout entière repose elle-même sur un certain ensemble de droits et de devoirs, commun à tous les citoyens. Cet ensemble est ce que l'on doit entendre par ce mot, le contrat social.

Mais, à mesure que certains devoirs deviennent plus pénibles ou plus étroits pour certains individus, les droits qui correspondent à ces devoirs et qui en sont le prix, la valeur échangeable, pour ainsi dire, s'accroissent et deviennent plus avantageux.

Le devoir devenant plus difficile, on a dû pousser les



fonctionnaires à l'accomplir au moyen d'une sévérité législative exceptionnelle, et d'autre part, les mœurs ont dû contribuer à compenser cette contrainte.

Les deux grands moyens de conservation des divers rouages de la société sont donc les codes et les honneurs spéciaux, en d'autres termes, le respect et la pénalité.

Or, les lois s'adoucissent, le respect s'éteint, nécessairement les droits et les devoirs spéciaux perdent leur ancien caractère, les traditions s'oublient, et l'action de presque tous les corps constitués se dénature avec une effrayante rapidité. Ce symptôme dépend d'une cause profonde : il est le résultat du mouvement social et d'une grande modification dans les idées. Il ne veut pas dire que les hommes valent moins, mais seulement qu'ils s'identifient moins avec la spécialité du corps dont ils sont parties. En réalité, la société y perd, et tellement, que ce phénomène peut être considéré comme le signe d'une désorganisation très-dangereuse. Il importe médiocrement, en effet, à l'ordre social que les divers fonctionnaires dont il a besoin se distinguent par de nombreuses qualités, mais il lui importe beaucoup qu'ils possèdent à un haut degré les qualités nécessaires à leur fonction. Or, une tendance contraire à ce besoin se dénote très-énergiquement, et de plus en plus tout le monde se ressemble. Le prêtre est plus homme; je ne veux point dire qu'il y perde, mais la société y perd : il est moins prêtre; le soldat est plus homme, il est moins soldat; le magistrat est plus homme, il est moins magistrat; et déjà l'avocat, le médecin, le notaire, sont à peine avocat, médecin ou notaire : ils sont tout simplement hommes. Si les relations y gagnent en largeur et en so-

ciabilité, elles y perdent en profondeur et en sûreté. Distinguez, à coup sûr, un marchand d'un artiste ou d'un littérateur !

## XI.

Je viens de qualifier ce mouvement universellement constaté de symptôme dangereux : il n'est tel que parce que l'on s'obstine à vouloir maintenir cependant le caractère des anciennes institutions, et que l'on expose ainsi le pays à une véritable décadence ; mais si l'on voulait se pénétrer de cette vérité que toute modification dans les mœurs doit amener une modification corrélative dans les lois, ce mouvement serait, au contraire, infiniment heureux, et nous conduirait bientôt à de véritables progrès. En tout cas, cette tendance est essentiellement révolutionnaire et légitime. Quoi qu'on fasse pour lui résister, on échouera dans toutes ces tentatives.

Je veux en préciser la cause et les conséquences.

La société française et catholique ayant pour point de départ une autorité divine et supérieure à l'homme s'était construite sans tenir absolument compte de l'homme. Bien loin de penser qu'elle devait se modifier pour les individus, elle pensait que les individus devaient se modifier pour elle. C'est ce qu'elle entendait par son droit de moralisation. Aussi, obligée qu'elle était de créer diverses catégories de personnes pour remplir les diverses fonctions dont elle avait besoin dans son système, elle avait créé des morales fort différentes suivant ces catégories, et n'avait point les mêmes exigences pour un marchand, pour un artiste, pour un soldat, pour un magistrat, pour un prêtre; elle les jugeait chacun au



point de vue de sa fonction, et ne réclamait d'eux, en dehors de l'obéissance générale aux lois, que les vertus qui pouvaient donner à tous une sûreté complète dans les relations qu'amenaient leurs ministères. Alors que cette sûreté existait, le reste était compté pour peu de chose, et l'individu jouissait de toute l'estime qui pouvait s'attacher à la fonction. En ce sens, au point de vue purement social, il n'y avait pas d'hommes dans cette organisation; il y avait des rouages plus ou moins honorés, suivant qu'ils étaient d'une espèce plus rare ou plus nécessaire, plus difficiles à produire ou à remplacer.

Sous ce rapport, on avait été fort loin, il s'était produit une habitude générale de l'esprit de corps, qui agissait fortement sur les individus, et les rapprochait singulièrement du type le plus parfait de leur profession.

Jusqu'à ce jour, toutes les sociétés ont présenté ces caractères: il n'en pouvait être autrement, puisque toutes ont été fondées sur des systèmes préconçus destinés à modifier la nature individuelle.

## XII.

Un des meilleurs moyens de se procurer ces spécialités est sans contredit l'hérédité. C'est pourquoi il y a toujours eu tendance à établir cette forme de transmission dans les fonctions, et cela d'autant plus qu'on attachait plus d'importance à leur nature, et qu'on les considérait comme étant plus difficiles à remplir, et, par suite, comme étant d'un ordre plus élevé. Indépendamment d'une transmission que l'on ne peut nier et que l'on obtient au bout de quelques générations chez les

hommes comme chez les animaux, on se ménage ainsi l'influence d'une éducation tournée dès le premier âge vers un but que l'enfant accepte comme une nécessité, et qui le pénètre de cet esprit de corps, de cette grâce d'état, dès le berceau.

Les aristocraties ont d'autant plus de tort de se glorifier de leurs qualités, alors qu'elles ont perdu leur utilité sociale, qu'elles ne les obtiennent jamais qu'en se déshumanisant, pour ainsi dire; dans ce travail de spécialisation, les races perdent toujours plus qu'elles ne gagnent. Ce n'est point impunément que l'on refait la nature humaine. J'ai déjà fait voir à quel prix Lyeurgue avait construit la race des Spartiates. Certes, elle avait de glorieuses qualités, mais par combien de sacrifices avaient-elles été obtenues?

Quand on veut se procurer ainsi certaines aptitudes de race, il faut toujours, pour réaliser cette hypertrophie de certains organes, en atrophier quelques autres, et les résultats apparents sont d'autant plus brillants qu'on en a supprimé davantage; cela est si vrai que lorsque les aristocraties veulent s'humaniser en se complétant, elles perdent bien vite leurs caractères distinctifs et spéciaux, et qu'elles deviennent abusives et injustifiables en droit parce qu'elles sont inutiles. Un des exemples les plus frappants de cette vérité s'est produit en France. Quand la noblesse, appelée à la cour, voulut ajouter des qualités nouvelles à sa valeur presque purement militaire, elle perdit une partie des dons remarquables qui la caractérisaient. A mesure qu'elle ajoutait quelque chose à sa manière de comprendre et de sentir, il lui arrivait ce qui arrive à notre société tout entière;



elle perdait en hauteur ce qu'elle gagnait en largeur. Elle eut de la littérature, de la philosophie, de la science, de l'amour du luxe et des plaisirs, enfin, elle devint humaine, mais elle ne présenta plus de caractères d'exception. Si bien qu'elle se vantait encore d'être une institution essentiellement militaire et gouvernementale, alors que la bourgeoisie pouvait lui montrer des administrateurs plus habiles, des ministres plus intelligents et plus hardis, des généraux qui ne demandaient qu'une armée pour gagner des batailles. Elle pouvait toujours se vanter de plus de finesse dans les appréciations usuelles, de plus de délicatesse dans les formes, de plus de bienveillance extérieure et de dignité habituelle dans l'exercice du pouvoir; mais à quel prix conservait-elle ces derniers vestiges de son utilité gouvernementale? Au prix de l'ignorance de la plupart des sciences exactes et techniques, et d'une inintelligence presque absolue des relations industrielles et commerciales: tant il est vrai que l'homme vaut l'homme, et qu'on n'exagère certaines aptitudes qu'en diminuant d'autres aptitudes. La création des aristocraties, et, pour parler d'une manière plus générale, l'hérédité des fonctions et l'esprit de corps n'ont pour but que d'obtenir ce développement de quelques organes aux dépens de quelques autres, et de rompre ainsi l'équilibre de l'organisation humaine.

## XIII.

L'hérédité des fonctions a presque entièrement disparu, cependant il en reste quelque chose dans l'hérédité de la propriété du sol. Je dirai plus loin les motifs

de cette assimilation entre la propriété de la terre et les fonctions sociales.

L'esprit de corps diminue tous les jours, et il est peu d'hommes qui ne soit plus flatté de la considération qui s'attache à l'ensemble de ses qualités comme homme, qu'à celle qui serait déterminée par sa valeur professionnelle. Les récompenses honorifiques (la légion d'Honneur) ont perdu tout caractère spécial.

Pour préparer à cette spécialisation de l'individu il reste donc l'éducation, pour la maintenir il reste la vocation; or l'éducation est contrariée par le ton social, la vocation par la tendance de l'homme à se généraliser lui-même en variant les objets de ses travaux.

C'est qu'en effet la société n'a plus le droit de modifier ainsi l'homme, et d'exiger qu'il se dénature pour remplir le rôle qu'elle lui assigne et la servir. Puisant son origine dans l'autorité humaine, elle est une conséquence de la conscience individuelle; elle doit se faire pour l'homme, et l'homme ne veut plus se faire pour elle. Entre ces deux termes, l'homme et la société, celui qui doit se modifier, c'est-à-dire se moraliser pour devenir adéquat à l'autre, ce n'est plus l'homme, c'est la société.

Voilà le côté profondément sérieux sous lequel doit être envisagée cette décadence de l'esprit de corps, et cette tendance actuelle de tous les hommes à se généraliser de plus en plus. Ils s'affirment, ils sont dans leur droit, et nul ne peut s'y opposer. Que la société s'arrange de cela, c'est l'affaire de tous, mais nul ne se modifiera désormais pour elle.

Or, sans la spécialisation des fonctions, l'ordre social,



tel qu'il est encore constitué de nos jours, est tout simplement impossible. S'il ne se modifie pas de manière à devenir compatible avec le besoin invincible dont je parle en ce moment, il sera tout simplement encore détruit et désorganisé.

Voilà le fait, il est convenable qu'on y songe.

## XIV.

Cette tendance générale a déjà été caractérisée par moi dans le chapitre sur le jugement en équité en ces termes :

Désormais ce ne sera plus la société qui justifiera l'homme, mais ce sera l'homme qui justifiera la société.

Enfin l'on ne croit plus que l'homme doive se faire pour la société, mais bien la société pour l'homme.

De ces deux termes mis en présence, l'homme et la société, s'il y a conflit, celui qui devra se modifier ce ne sera plus l'homme, mais la société.

L'estime ne s'attachera plus à l'homme, suivant qu'il se sera rendu plus ou moins conforme à la doctrine sociale.

Mais l'estime s'attachera d'autant plus à la doctrine sociale, qu'elle sera plus ou moins compatible avec les besoins et les désirs des hommes.

Un tel mouvement de l'opinion n'est que la conséquence morale de la déclaration légale de la liberté de conscience.

Ce grand principe se manifeste ainsi complètement en transformant les mœurs et les lois.

Il suffit de ce que je viens de dire pour montrer com-

bien est inintelligente et mensongère cette assertion que le socialisme entreprend de changer la nature humaine, alors que c'est dans cette nature elle-même qu'il trouve sa justification, et qu'à la différence du catholicisme, qui crée l'idéal social tout d'abord, et tente de ramener les hommes à cet idéal fixe et supposé parfait, le socialisme accepte comme idéal la nature humaine, et tente de ramener la société vers cet idéal qu'il regarde comme parfait et de droit divin, tandis que l'ordre social est à ses yeux imparfait et de création humaine.

## XV.

Il ne faut point s'aveugler sur les résultats d'une telle tendance. Elle est d'autant plus grave qu'elle est universellement acceptée, et que l'immense majorité des citoyens la regardent comme essentiellement bonne et légitime.

Tout effort pour combattre ce mouvement semblerait une tentative pour recréer des aristocraties et pour chasser de la société le grand principe de l'égalité. L'instinct public ne se trompe pas, l'inégalité ou pour mieux dire la différence des droits et des devoirs est en effet le seul moyen de reconstituer largement l'esprit de corps et l'identification de l'homme avec sa profession.

Il y a plus, les femmes, dont l'action est si puissamment conservatrice, et chez lesquelles la force du sentiment familial produit d'ordinaire le respect de la tradition; les femmes se sont montrées sous ce rapport plus révolutionnaires encore que les hommes.



Or, quand l'influence de l'amour et de la liberté vient à dominer celle des sentiments de famille et de la tradition, c'est-à-dire, quand l'élément conservateur par excellence, la femme, agit dans une société dans le sens du mouvement, il ne reste plus qu'à prononcer le « *consummatum est*, » et à chercher dans des principes nouveaux les moyens d'organiser un ordre social compatible avec les nouvelles tendances des mœurs.

Ceci ne fait plus doute; partout le ridicule s'attache en quelque sorte aux hommes qui, profondément dévoués à l'ordre social, lui font le sacrifice entier de leur individualité, et ne songent qu'à s'absorber dans leur fonction et à la remplir avec perfection et conscience.

Il ne faut donc point leur faire un reproche de reculer devant un tel sacrifice, alors que personne ne leur tient compte de leur dévouement.

Mais il n'en est pas moins vrai que le respect qui s'attachait aux fonctionnaires disparaît forcément du corps social, et que d'autre part les fonctions sont mal remplies.

Ainsi je ne crois dire rien d'offensant pour l'armée en affirmant que l'esprit militaire s'éteint tous les jours. On n'aime plus à s'entendre louer uniquement comme soldat.

De même, il y a tout autant de distance entre nos anciens parlements et nos cours de justice, qu'entre Notre-Dame de Paris et Notre-Dame de Lorette.

Quant au prêtre, il n'est plus reconnaissable; il devient chaque jour plus semblable à tout le monde, et dans quelques années il ne sera qu'un célibataire habillé de noir.

Un des signes les plus apparents de ce mouvement des esprits, est l'abandon de l'uniforme et de tous les signes distinctifs. On s'efforce de faire oublier à tous les nécessités de sa position, et bientôt on les oublie soi-même; on craint d'être pédant, on cesse d'être digne; on néglige à la fois ses devoirs et ses droits, et pour éviter le ridicule on consent à perdre le respect.

De l'absence de foi religieuse ou sociale est née l'indifférence individuelle; l'homme, sans cause première, ne se comprend plus, et ne conçoit pas ses travaux sans cause finale. Chacun a le scepticisme de soi-même, et nul ne se prend désormais au sérieux.

## XVI.

Dans le chapitre suivant, en examinant les modifications qu'ont subies les bases du contrat personnel le plus général (le contrat social), je tâcherai de déterminer la cause invincible et profonde de cet état de dissolution des relations humaines et de cet affaissement de toutes nos hiérarchies organiques.

Je dois auparavant dire quelques mots du mariage. C'est un sujet très-délicat. Indépendamment de la nature des sentiments que le mariage doit régler, et de son importance morale, il domine la constitution de la famille. Or, l'organisation familiale est le plus puissant élément de conservation que renferment les sociétés modernes: en touchant au mariage on touche aux organes vitaux de l'ordre social; là toute blessure est mortelle. Aussi dans un tel examen l'on ne saurait apporter trop de soin, de défiance de soi-même, de modération et de prudence; cependant la maladie est certaine, le péril est imminent,



et ce serait une timidité que l'on pourrait à bon droit taxer d'indifférence et de mépris pour les hommes, ou d'égoïsme et de lâcheté, que de reculer devant l'étude d'une crise inévitable, de laquelle tous doivent être prévenus, à laquelle tous doivent se préparer.

Plusieurs affirment que l'on doit s'interdire la discussion sur un tel sujet. Je l'ai déjà dit, ce ne sont là que les affirmations de la peur. En se croisant les bras, en fermant la bouche et les yeux on ne sauve rien, et ce n'est point à l'heure du danger qu'il est convenable de s'endormir et surtout de s'irriter contre ceux qui veulent rester réveillés. On dit, il est vrai, pour justifier le silence, que ces discussions agitent des masses nombreuses, unissent des intérêts égoïstes, accoutumés à la violence, et qu'ainsi, sous prétexte de science et d'études, elles sont un appel à la force brutale et à l'ignorance.

Cette fin de non-recevoir, vicieuse en principe, est absolument sans valeur dans la question spéciale que je veux traiter ici.

### XVII.

Encore aujourd'hui le petit nombre des citoyens participent directement aux fonctions politiques; la propriété foncière est accessible à un beaucoup plus grand nombre; la très-grande majorité des citoyens mâles est libre de participer à tous les droits du père et de l'époux, et, bien loin de la restreindre, l'action sociale s'efforce de protéger cette liberté. Il résulte de cet état de choses la plus grande facilité à grouper des intérêts nombreux et égoïstes contre un gouvernement et à le renverser par la violence. Une révolution économique qui

modifierait réellement le système d'organisation de la propriété foncière est beaucoup plus difficile; quant à l'organisation familiale, elle est absolument inattaquable par la violence ou la réunion d'intérêts ennemis, et l'on peut affirmer qu'elle ne saurait être atteinte que par les changements qui s'opèrent dans les idées et dans les mœurs. Cela est si vrai, que les pouvoirs politiques sont en ce temps généralement attaqués et critiqués par tout le monde, que l'organisation économique est suspecte surtout aux classes les plus nombreuses et les plus ignorantes, lesquelles ne songent point à porter atteinte à la législation qui régit la famille; tandis que le mariage jouit d'un moindre respect théorique et d'une moindre autorité dans les classes les plus riches et les plus influentes qui défendent l'ordre économique avec le plus d'énergie.

Les révolutions violentes sont ainsi d'autant plus difficiles qu'elles offrent plus de gravité; lorsqu'elles doivent être radicales elles sont même impossibles, et la société met sous la sauvegarde des intérêts individuels les plus nombreux les organes les plus nécessaires à sa durée.

L'édifice social peut en effet supporter de nombreuses révolutions politiques sans être sérieusement ébranlé, il peut même résister à des transformations économiques de la nature la plus menaçante en apparence; mais il s'écroule toujours dès qu'un changement essentiel se produit dans l'organisation familiale et dans les lois qui règlent les rapports entre l'homme et la femme, le majeur et le mineur, le tuteur et le pupille.

Ces rapports sont aujourd'hui menacés; leur conservation est devenue précaire. J'ai déjà signalé plusieurs des causes qui contribuent à ce résultat. Un des symptô-



mes les plus dignes d'attention par lequel elles se manifestent, est la difficulté logique de défendre l'organisation de la famille. On tombe généralement, à ce sujet, dans une pétition de principe singulière. L'autorité religieuse ayant perdu sa valeur législative, on justifie l'indissolubilité du mariage par la nécessité de l'éducation et de la tutelle des enfants ; puis l'on justifie les droits de tutelle et d'éducation du père et de la mère par la nécessité de donner à l'union des sexes une base sentimentale et morale durable que n'offre pas l'amour, quels que soient les efforts qu'ait tentés l'humanité pour donner à cette passion un caractère permanent auquel elle a jusqu'à présent résisté.

## XVIII.

Il est superflu de discuter un tel raisonnement, bien qu'il soit tenu par les hommes qui conçoivent le mieux les besoins de la société. Il n'est point seulement un cercle vicieux, il repose en outre sur une étrange conception de la vie ; en basant exclusivement l'union de l'homme et de la femme sur le sentiment familial il réduit la fonction de l'amour à néant. L'amour devient en effet inutile, on n'en comprend plus la cause finale, on se demande avec inquiétude qu'elle est cette anomalie d'un organe moral superflu ; la plus ardente et la plus noble des passions n'est plus qu'un non-sens, une course folle, un élan sans cause et sans but, au sein de cette humanité dont le mariage de convenances et de raison est devenu l'idéal.

Je n'exagère rien ; ces funestes doctrines ont envahi les couches supérieures de la société ; elles filtrent len-

tement du sommet à la base ; elles pénétreront partout. Alors il faudra choisir : plus d'amour ou l'adultère ; ou l'amour se retirera du monde, ou l'on aimera sans souci de l'ordre ni des lois.

Ne vous bercez point de cette illusion que vous conservez l'œuvre de l'Eglise ; elle n'agissait point ainsi ; quand elle demandait le sacrifice de l'amour, elle demandait aussi celui de la famille, et quand elle unissait les sens, elle unissait les cœurs. Elle ne faisait point appel aux préoccupations de l'avenir, aux froideurs du calcul : *Aimez, disait-elle, et soyez heureux : Dieu nourrit les petits des oiseaux, il nourrira les vôtres.* Et si elle avait dû scinder l'amour, ce n'est jamais à l'âme qu'elle eût préféré la vie, elle ne matérialisait point sa doctrine, et le sentiment en elle a toujours dominé les sens. Cette difficulté logique que l'on éprouve à défendre une institution et les fâcheux résultats qu'amènent les paralogismes dont on se sert en de telles circonstances sont toujours les signes précurseurs d'événements funestes. Ils indiquent qu'une nation a cessé de comprendre l'esprit créateur des formes dans lesquelles elle est enfermée. Dès lors, ces formes réduites à l'état de fait ne sont plus respectées que par une sorte de routine et de préjugé ; elles cessent d'entraîner les hommes vers un idéal que l'on ne voit plus en elles, vers une perfection qui n'est plus comprise, et bientôt il arrive que les moyens que l'on emploie pour les défendre agissent précisément en sens inverse du résultat que l'on s'était promis, et suffisent seuls à les détruire en les dénaturant.



## XIX.

La tutelle du père et de la mère tend singulièrement à s'amoindrir sous la pression des idées révolutionnaires. Cette tendance vient encore diminuer la valeur de la seconde partie du raisonnement par lequel on justifie le contrat personnel du mariage. Je ne puis traiter ici une question si complexe et qui demanderait un travail tout spécial; ailleurs je m'efforcerai de déterminer le caractère précis des modifications que doit subir dans un temps rapproché l'organisation du groupe social uni par le sentiment de la famille, savoir : le père, la mère, l'enfant.

Je remarque seulement ici que ce groupe a toujours perdu de son importance en raison du mouvement progressif de l'humanité.

Si l'on considère la famille dans son étendue, cela ne peut faire aucun doute; au commencement la tribu est toute la société : de la caste légale de l'Inde et de l'importance morale des rites chinois à la *familia* du droit quiritaire, il y a toute une décadence; de la famille romaine à la famille féodale, il y a de même un abîme; enfin cette famille féodale se réduit déjà, pour nous, aux rudiments que je viens de constater, elle s'enferme, pour ainsi dire, dans la maison autour du foyer.

En même temps que le groupe familial s'amoindrissait ainsi et d'une société tout entière devenait une simple réunion de quelques personnes, l'organisation de ce groupe s'affaiblissait singulièrement; le pouvoir paternel subissait la même transformation que le pouvoir so-

cial, et se modifiait sous l'influence de l'autorité de manière à devenir de plus en plus compatible avec la liberté.

C'est ainsi que la révolution chrétienne fit passer à la société le droit de magistrature et de justice que possédait encore le père de famille, et ne lui laissa que le droit de tutelle sur la femme et sur l'enfant.

Ceci ne veut point dire que le sentiment d'affection familiale diminue dans l'humanité; bien au contraire, cela prouve que la force et la loi n'ont plus besoin de s'entremettre pour le maintenir ou le remplacer.

Il est même certain qu'aux époques où la puissance maritale et paternelle paraît excessive, le seul moyen de ranimer l'amour de la femme et de l'enfant, détruit par une réaction de l'esprit d'indépendance, est de faire disparaître ce que cette puissance semble avoir d'oppressif et d'injuste.

Ce fut par un tel procédé que le christianisme fit renaître l'amour filial, qui semblait presque éteint lors de la décadence romaine.

## XX.

L'Eglise ne se contenta pas d'enlever au père le droit de justice, elle se réserva le droit de surveiller l'éducation morale de l'enfant. Cela était parfaitement légitime : elle n'admettait pas plus qu'un homme eût le droit de damner son fils, qu'elle n'admettait qu'il eût le droit de le tuer. Bien plus, en raison de sa doctrine spiritualiste, si elle s'en remit au père des soins hygiéniques, elle ne s'en remit qu'à elle-même du soin d'enseigner l'idée religieuse.



Quoi qu'on en ait dit, ce fut un immense progrès dans la voie de la liberté réelle.

Il faut, en vérité, vivre dans un temps où toutes les idées sont perverties par de misérables sophistes pour qu'on ait osé considérer la liberté d'enseignement absolue, c'est-à-dire le droit pour un homme d'abrutir un enfant, comme une véritable et légitime liberté.

Ce fut une des plus grandes gloires du catholicisme que d'avoir nettement proclamé le droit de l'enfant à connaître la vérité, quelle que fût à ce sujet la volonté d'un autre être, que cet être fût un père ou un étranger. C'est avec un profond sentiment du droit et de la justice que l'Eglise fit ainsi de l'esprit et du cœur des jeunes générations l'objet de sa sollicitude, et sut arracher l'âme de l'enfant à toute autorité capricieuse ou ennemie en lui donnant pour sauvegarde et pour protecteur la souveraineté sociale tout entière.

Qu'est-il arrivé? Quand le clergé n'a plus représenté la croyance générale, les hommes, considérant la philosophie théologique du christianisme comme fausse, n'ont plus voulu livrer leurs enfants aux représentants de l'Eglise; ils se sont fait un corps enseignant indépendant de celle-ci, un corps qui représente la société. Maintenant l'Eglise, pour garder quelque puissance, nie ce droit qu'elle avait proclamé la première: elle affirme le droit du père; mais si le père ne l'exerce pas à son profit, elle damne le père. C'est ainsi que l'on arrive à détruire toutes les notions saines.

L'Eglise n'a logiquement qu'un raisonnement à tenir. Le voici :

J'enseigne la vérité, donc l'enfant m'appartient. En

somme, depuis quinze siècles, il n'appartient plus au père: il est à vous, société, ou à moi; mais il ne peut être à lui; je l'ai suffisamment prouvé depuis longtemps. La lutte est donc entre vous et moi, moi, que vous appelez la société passée et qui me sais la société éternelle, et vous, que j'appelle le mensonge et qui vous dites la société de l'avenir.

Je comprends ce raisonnement, il est franc, il est légitime; malheureusement il est audacieux, et l'Eglise, trop de fois vaincue de haute lutte, s'est faite timide, lâche et menteuse.

Elle se fait un auxiliaire d'un prétendu pouvoir paternel qu'elle connaît vicieux et mauvais; puis elle espère voler l'enfant à ce pouvoir. Elle n'y réussira pas: tout est contre elle; mais elle empêche ainsi la lumière de se faire, et parce que le jour de demain ne peut être son jour, elle voudrait, de la nuit où nous nous agitons, faire une nuit éternelle.

## XXI.

Il se produit de nos jours un mouvement sérieux dont la tendance est de remettre à la providence sociale le soin de l'éducation hygiénique et morale de l'enfance. Ce mouvement est une conséquence de la croyance à la solidarité. Si la société catholique, qui ne croyait point à la solidarité humaine, reconnaissait le devoir de surveiller le tuteur de l'enfant, la société future verra dans cette surveillance une nécessité; il est hors de doute qu'elle s'emparera de cette tutelle. Les rudiments d'une organisation sociale se manifestent déjà dans les crèches, les salles d'asile, les gymnases communaux et les écoles.



L'idée de l'éducation de l'enfant par la commune et par l'Etat a déjà conquis une influence politique et prépare une satisfaction au sentiment public qui se révolte contre les lois qui règlent aujourd'hui le sort des enfants naturels ou adultérins. Ces lois, logiques au point de vue religieux, nécessaires au point de vue de l'éducation familiale isolée, ont, en effet, déjà perdu leur sanction logique par la déclaration de la liberté de conscience; par l'éducation par l'Etat elles perdront leur utilité pratique, et l'on peut être assuré que bientôt elles cesseront de frapper des innocents d'une sorte de réprobation et d'être un outrage à l'égalité.

## XXII.

En résumé, dans notre législation les contrats personnels étant exceptionnels sont provisoires, en l'état actuel il serait insensé de compter sur leur durée.

Le plus important de ces contrats, le mariage, se trouvera bientôt isolé; les contrats analogues succomberont avant lui. Mais, de ce moment, il sera livré sans défense aux entreprises de ses ennemis; injustifiable en droit, parce qu'il est contraire à la loi naturelle et vivante, il devra devenir incompréhensible en fait, parce que nulle institution analogue n'y préparera les esprits. Rien ne se conçoit que dans la série: tout phénomène qui ne se rattache à rien n'a pas de raison d'être; toute institution isolée doit périr.

La contrainte par corps et le service militaire, en tant qu'engagements personnels, couvrent encore le mariage; mais ils sont menacés eux-mêmes et le couvrent d'ailleurs faiblement.

Quant à la contrainte, loin de la favoriser, le législateur, en acceptant une monstruosité qui lui parut nécessaire, l'entoura de difficultés prévoyantes: il en limita la durée; puis enfin la contrainte n'oblige point à agir de son corps contre sa volonté: elle n'est que l'empêchement d'agir, elle n'est point l'esclavage.

Si, voulant élever le mariage au-dessus des contrats individuels, on le considère comme un engagement nécessaire à la patrie, alors il s'égalé au mariage antique, et nos femmes deviennent des engagées volontaires au service de l'Etat. Mais encore, même pour sa défense, l'Etat n'accepte que des engagements limités, et le sentiment de la liberté individuelle ne permet déjà plus que leur durée puisse dépasser sept ans. C'est qu'en effet celui-là seul est responsable et libre qui peut à tout moment disposer de lui-même, et l'on ne peut consentir à ce qu'il se prive de ce droit, sans les motifs les plus graves.

Ces graves motifs existent en effet pour le mariage, et ce serait un grand malheur s'il venait subitement à cesser. Ce malheur nous menace, et nous venons d'exposer quelques-unes des causes qui rendront cette institution de plus en plus précaire, et qui chaque jour en rendront le contrat et les devoirs moins sacrés. Le temps est donc venu de s'en préoccuper.

## XXIII.

La justification du mariage par la raison d'Etat lui enlève en effet tout caractère de grandeur et de moralité. Esclave du peuple souverain et de l'intérêt public, cette grande institution, qui dominait toutes les nations occidentales, est livrée aux discussions, aux amendements



des législateurs, à la dispute des hommes. Invariable autrefois, œuvre de Dieu lui-même, puisant dans son origine la preuve de sa perfection, et, dans son invariabilité, celle de sa divinité, désormais à chaque frontière elle devra changer : là le divorce, ailleurs un divorce plus facile ou plus complet, ici l'indissolubilité. OEuvre humaine, variable, imparfaite, condamnée par son origine et sa forme aux changements et à la mort, devant laquelle ses créateurs s'inclinent, qu'ils veulent arracher à la discussion et à la critique, qu'ils adorent, qu'ils disent sacrée, parfaite, absolue. O constitutions décrétées ! ô lois civiles ! ô dérision du progrès ! ironie !

Ah ! s'écrient-ils, nous connaissons la valeur de nos œuvres, elles sont infimes, nous le savons. Mais nous allons d'un monde vers un autre monde ; la route est pénible, ardue ; laissez-nous la parcourir avec lenteur et nous conduire avec prudence. Nous ne pouvons arriver en un jour, il faut concilier les besoins de l'avenir et les traditions du passé.

Ah ! légifères, soyez prudents ! il le faut. Si les hommes s'enfermaient toujours dans le cercle de l'absolu, la société, divisée en partis inconciliables, s'éteindrait dans une guerre d'extermination implacable : je le sais. Mais sachez-le bien aussi : partout dans le monde harmonique la conciliation est un mensonge. Entre six et sept coups de marteau, il n'est ni fraction de nombre, ni nombre de coups de marteau possibles ; entre un pentagone et un hexagone, il n'est point de figure ayant plus de cinq et moins de six côtés ; entre deux notes justes, dans la gamme il n'y a que des notes fausses ; dans l'échelle du possible, entre deux espèces il n'y a place que

pour un mulet ; entre deux vérités, que pour une erreur inféconde ; entre deux sociétés, que pour la dégradation et la douleur.

Je viens de dire qu'à nous misérables, cette erreur est nécessaire : elle est la fatalité de notre faiblesse. Puisque nous ne pouvons sans périr franchir l'espace d'un seul bond, il faut nous résigner à suivre le chemin pas à pas, mais il faut le parcourir sans hésitation et sans retard.

## XXIV.

Voyez ce qu'est devenu le mariage.

Le mariage est un contrat indissoluble par lequel la femme échange contre la protection de l'époux une partie de sa liberté.

Certes, à l'époque où la femme était la chose, l'esclave du père de famille, ce fut un grand progrès, un pas immense vers son émancipation quand elle devint la chose, l'esclave de l'Etat. En vue de l'intérêt de l'Etat, elle échangeait sa liberté contre la protection de l'Etat. L'Etat déterminait ses devoirs et ses droits par rapport à la femme, il les délégua à l'époux, l'investissait ainsi d'une véritable fonction soumise à des règles légales, et faisait de l'époux le magistrat, le juge de l'épouse. ®

Les lois qui régissaient le mariage pouvaient être modifiées, la domination de l'époux rendue plus oppressive, l'avenir de la femme n'était point assuré ; mais ce n'en est pas moins un grand bien relatif que d'être régi par l'intérêt général au lieu d'être soumis aux caprices d'une volonté individuelle.

Ce fut un semblable progrès, quand la femme, de su-



jette de l'Etat, devint citoyenne de l'Eglise et sujette de Dieu. Son sort, fixé par une loi invariable, ne pouvait que s'améliorer à mesure que l'esprit de cette loi pénétrerait plus profondément dans les cœurs. Epouse du Christ, enfant de l'Eglise, la femme fut assurée contre toute entreprise rétrograde sur sa liberté. L'époux reçut, par une investiture religieuse, la délégation des droits et des devoirs qu'avait déterminés la révélation. Il représentait la Providence, il eut droit au respect; il fut enfin l'image du Christ, à qui seul la femme aliéna sa liberté.

Ce fut à Dieu que la femme en appela des abus du pouvoir marital. Elle savait que devant la justice éternelle chacune de ses douleurs aurait sa récompense et que sa faiblesse trouverait un vengeur. La loi demandait le sacrifice des répulsions et des désirs, le silence du cœur et l'abandon du corps. En échange de tous les bonheurs de la terre, pour prix de toutes les douleurs, le Christ offrit un amour, un bonheur éternels : la femme donna tout et ne crut rien donner. Il fallait obéir : celui qui commandait était mort en aimant ; la femme aima ses chaînes. Elle était faible, elle avait besoin d'un protecteur et d'un maître : elle s'affranchit des hommes en acceptant un Dieu.

A ce Dieu vous avez substitué l'Etat. A la loi qui ne pouvait changer, vous avez substitué une loi que vous avez voulue, que d'autres pourront changer demain, qui demain peut être l'esclavage. La dignité de la femme est profondément offensée. Elle obéissait à sa foi. Elle doit désormais obéir à vos lois. Elle ne fait pas vos lois. Sous prétexte de liberté, vous redevenez ses mai-

tres. Sous prétexte de progrès, vous retournez à Rome.

## XXV.

Et ce contrat que vous soumettez aux chances de quelques votes et de quelques discours, de quelques débats passionnés, de quelques législateurs de hasard ; qu'est-ce donc ?

Un contrat indissoluble, un contrat qui lie perpétuellement deux êtres : ce que la nature a séparé ! qui sépare violemment l'âme et le corps : ce que la nature a lié ! qui scinde l'action et le désir ; un contrat qui commande aux sentiments, aux sens, à la pudeur, à la volonté. Il faut le dire : en l'absence d'un idéal supérieur à la vie, un contrat d'esclavage et de prostitution pour la vie. En l'absence de cet idéal, un contrat inutile si l'amour existe, un contrat infâme si l'amour a cessé.

Cet idéal religieux, dépend-t-il de vos décisions et de vos lois de le créer ? vous ne le pensez pas ! Que faites-vous donc alors ?

Oh ! vous le savez bien ! avec la foi, dans l'Eglise, il n'est que des épouses ; hors de l'Eglise et dans l'amour, il n'est que des amantes ; hors de l'Eglise et de l'amour, il n'est que des concubines.

Les mœurs sont, en ce temps, si fort au-dessus des lois, et les femmes ont tellement la conscience des atteintes que le mariage civil porte à leur dignité et à leur liberté, qu'elles refusent énergiquement de le considérer comme autre chose qu'une vaine formalité. L'opinion des hommes les plus sceptiques et les plus indifférents en matière de religion les soutient avec raison dans cette voie. Le mariage religieux confère encore seul aux



yeux de la grande majorité des citoyens le caractère sérieux et le respect qui s'attachent au titre d'épouse.

Ainsi l'esprit de la nation s'oppose invinciblement à ce que la législation protège le mariage religieux. A moins de renoncer à la liberté de conscience et d'adopter une religion d'Etat, la protection légale de cette institution aurait les conséquences les plus monstrueuses et les plus contradictoires, et pourrait conduire à une véritable promiscuité.

Ce même esprit se refuse à entourer le mariage légal d'une considération suffisante.

Si bien que, pour conserver à la société ses formes traditionnelles, nous sommes réduits à ne pas protéger ce qui nous semble digne de respect, et à protéger ce qui ne nous en semble point digne.

Une telle situation est le signe d'une dissolution sociale. L'idéal et les lois se séparent ; la société devient un fait, elle cesse d'enfermer un principe. Les institutions sont devenues impossibles.

#### XXVI.

Je viens d'exposer les motifs qui rendent notre législation incapable d'assurer la durée de l'ordre social et des contrats personnels, mais le mariage est une institution d'une telle importance et d'une telle généralité que je ne puis me borner aux considérations qui précèdent.

J'ai déjà signalé ce caractère des sociétés chrétiennes et généralement de toutes les sociétés connues jusqu'à ce jour, de se justifier par un idéal religieux ; elles se justifient également aux yeux des hommes par la protection qu'elles garantissent à leurs intérêts.

En tant que les institutions sont conformes à l'idéal, elles sont belles ; en tant qu'elles sont favorables aux intérêts et conformes aux besoins, elles sont utiles.

Une vérité bien noble, bien grande, pleine de promesses, c'est que ces deux caractères, la beauté et l'utilité, se développent ensemble et sont inséparables dans l'histoire. Le bonheur et la liberté des hommes au sein d'une société ont toujours été proportionnels à l'élévation et à la pureté de son idéal. Si bien que le législateur, en recherchant la perfection et l'idéal, reçoit ce glorieux prix de ses travaux, d'améliorer le sort des hommes ; et qu'en s'efforçant d'améliorer leur sort et de les rendre plus heureux et plus libres, il obtient ce résultat plus glorieux encore, d'incarner dans les institutions nouvelles un idéal plus parfait dont l'image les rend meilleurs et plus dignes de leur bonheur et de leur liberté.

Résultat harmonieux dont j'ai essayé dans le chapitre précédent de faire comprendre les causes, que l'histoire et la philosophie pure démontrent plus clairement que je n'ai pu le faire, et qui prouve l'identité des conditions du bonheur et de la moralité, la synergie progressive de l'égoïsme et du dévouement, et l'accord de la société parfaite avec la liberté absolue.

Lorsque l'on se préoccupe du sort d'une institution, il ne suffit donc point d'étudier la législation qui la régit pour juger de son avenir avec certitude. Bien que cette législation soit absolument impropre à la conservation, l'institution peut vivre cependant, et de mauvaises lois peuvent être abrogées et remplacées par des lois meilleures. Il faut encore examiner si l'institution n'est



point protégée contre les efforts destructeurs par le dévouement ou par l'égoïsme, et l'on doit se demander si des législateurs plus habiles ne trouveraient pas des moyens de la défendre et d'en assurer le maintien et la stabilité en s'appuyant sur les sentiments religieux ou sur les intérêts personnels.

## XXVII.

L'insuffisance de la législation à maintenir l'organisation sociale actuelle résulte, ainsi que je l'ai dit plus haut, de ce fait que l'idéal qui lui sert de justification et la pénalité qui lui sert de sanction se sont amoindris à la fois. Les institutions ne paraissent plus assez belles pour déterminer le respect et l'assentiment volontaire, elles ne sont plus assez fortes pour contraindre les résistances et comprimer les révoltes.

Créer un nouvel idéal dogmatique analogue à l'idéal chrétien, aggraver directement la pénalité, ce sont là des moyens dont la discussion est inutile; ils sont impraticables, nul homme sérieux ne songe à les employer, et l'on rencontrerait dans cette voie des obstacles invincibles.

Mais, indépendamment des lois spéciales qui les défendent et les constituent, les institutions sont protégées par un ensemble d'opinions, de préjugés, de lois, de mœurs, de besoins et d'intérêts qui s'y rattachent plus ou moins intimement, souvent de fort loin, et qui suffisent non-seulement à les maintenir, mais parfois à les créer alors que la législation spéciale les compromet ou les néglige.

De cet ensemble résulte en effet une sanction indirecte,

souvent plus sévère que la pénalité judiciaire, et la conception d'un idéal consenti, souvent plus parfait que celui du législateur,

Que le mariage soit encore justifié dans l'opinion du plus grand nombre, et que cette forme de l'union des sexes soit généralement considérée comme la plus parfaite; que d'autre part il soit sanctionné par les mœurs, et qu'un grand nombre de besoins, d'intérêts et de sentiments exercent une véritable contrainte en sa faveur et ne trouvent aujourd'hui de satisfaction légitime que dans cette institution: cela ne fait aucun doute.

Je vais examiner la tendance de ces énergies conservatrices et m'efforcer de reconnaître le degré de confiance que l'on peut avoir en elles.

Tout d'abord je dois constater que cela est un des symptômes les plus graves de la décadence d'une organisation sociale, d'en être réduit à la nécessité de rechercher les conditions de l'ordre et de la stabilité dans l'élément mobile des opinions, des intérêts et des mœurs, au lieu de les rencontrer dans l'élément fixe des codes et des lois.

Pendant la période organique et de développement, la législation l'emporte de beaucoup en influence sur les mœurs; le phénomène contraire se manifeste invariablement pendant la période critique et de décadence. Comme les diverses catégories dans lesquelles on peut ranger les faits sociaux, s'appuient sur des divisions analogues dans les individus dont la société se compose et dont elle se propose d'harmoniser les passions et les intérêts, il arrive que, chez les nations civilisées, la législation se préoccupe surtout de l'organisation des



passions qui revêtent une forme hiérarchique favorable à l'ordre : ces passions sont l'ambition et le sentiment familial. Les mœurs, au contraire, subissent l'influence presque exclusive de sentiments dont les formes sont plus spontanées et plus compatibles avec la liberté : ces passions sont l'amour et l'amitié. J'ai déjà signalé la prédominance de l'amour et de la galanterie dans la civilisation chrétienne ; ce caractère est une protestation contre le spiritualisme ascétique du dogme, mais on conçoit combien il rend les mœurs peu propres à remplacer les lois et à défendre les institutions que le christianisme a fondées. Il suffit d'ailleurs de lire quelques pages de la littérature courante ou de se livrer à quelques heures de causerie pour s'apercevoir de la force avec laquelle l'amour proteste incessamment contre la loi, et de la facilité bienveillante avec laquelle les mœurs acceptent les atteintes qu'il porte aux droits les plus essentiels du père et de l'époux.

## XXVIII.

Toutes les idées de perfection qui se rattachent de nos jours à la monogamie permanente sont de deux sortes : les unes, en la considérant comme un idéal vers lequel doit toujours tendre l'humanité, ne lui attribuent ce caractère, qu'autant qu'elle résulte d'un consentement actuel et volontaire et de la permanence des affections. De telles idées sont purement philosophiques. Ces tendances morales, quelle que puisse être leur légitimité, que je n'examine point ici, ne peuvent être la base d'une institution sociale ; elles n'ont point de réalité politique et sont exclusives de toute législation. Elles sont l'expres-

sion plus ou moins juste d'une théorie de l'amour ; rien de plus.

Il suffit d'ailleurs de percer hardiment les nuages mystiques dont ces doctrines sont voilées pour être saisi d'horreur et de dégoût à la vue de leur corruption, de leurs conséquences vicieuses et de leur laideur. Un trait leur est commun à toutes ; il suffit à les caractériser.

« Quand un amour s'éteint et qu'un autre amour lui succède, ce n'est point le second auquel il faut résister, c'est le premier qui fut une erreur, disent-elles. Cherchez la constance et cherchez-la dans la liberté ; cherchez celui que vous aimerez toujours : vous vous étiez trompé. »

Comme si l'on pouvait se tromper quand on aime !

C'est ainsi que ces théories mensongères arrivent à cette monstrueuse étrangeté de dégrader les souvenirs les plus sacrés et de flétrir la mémoire du cœur afin d'en idéaliser les désirs : le sentiment qui meurt ne descend plus dans la tombe honoré par les regrets ; il y descend avili par le mépris.

Conception insensée ! qui de l'image sainte du premier amour, de ce jour du printemps et de la vie nouvelle, de ce jour béni des fleurs et du soleil, a su faire un remords ! qui, de cette lumière et de cette chaleur, de cet astre aux rayons éclatants duquel toute vérité brille, tout dévouement paraît facile, toute justice est belle, a su faire une illusion décevante !

Ces doctrines ne sauraient être trop énergiquement stigmatisées. Elles sont notre jésuitisme à nous : les lâchetés et les hypocrisies de la liberté.



## XXIX.

Bien éloignées de poursuivre cette recherche singulière dans l'amour et ces raffinements outrés dont les uniques résultats sont l'ingratitude et la dégradation du cœur, des doctrines plus austères élèvent l'idéal de la monogamie. Toutes reposent sur le sacrifice des penchants les plus attrayants et sur la résistance aux abandons de l'amour, aux sollicitations des sens. Ces doctrines se résument toutes dans l'idée religieuse ; le dogme et la morale du christianisme en sont la justification et l'expression la plus parfaite, et le sacrement du mariage en est la forme la plus logique.

On peut donc considérer l'idée religieuse comme la plus énergique des forces conservatrices de la monogamie permanente ; j'en ai déjà signalé l'influence (p. 377) ; mais, je disais qu'il serait bien imprudent de compter sur elle, et j'ajoutais qu'une cause permanente accélérerait la transformation du christianisme en jésuitisme et que cette cause rétrécissait le champ sur lequel s'exerce l'action de l'Eglise en même temps qu'elle en corrompait la doctrine. Je dois justifier cette assertion.

Quand on examine l'ordre social au point de vue des intérêts matériels, l'ensemble des citoyens se divise naturellement en trois classes : la classe riche, la classe moyenne, la classe pauvre ; c'est-à-dire la classe qui jouit du superflu, la classe qui possède le nécessaire sans superflu, la classe qui manque du nécessaire. Comme le nécessaire est relatif aux mœurs et aux habitudes de ceux que l'on considère, ce mot doit être défini : c'est la somme de garanties, la part de produits et le bien-être

moyen que la société pourrait assurer à chacun s'il lui était possible de diviser également la richesse sociale entre tous les citoyens.

Tous les progrès dans les sciences physiques et morales, en développant incessamment les conditions de l'ordre et les moyens de production, conduisent à une meilleure exploitation du globe et à la généralisation de l'emploi des forces naturelles comme auxiliaires du travail ; ils élèvent ainsi d'une manière continue le niveau du nécessaire. Les riches sont donc des hommes qui jouissent par anticipation du nécessaire de l'avenir ; les pauvres, des hommes qui sont encore réduits au nécessaire du passé.

Je me borne à signaler ici cette division dont je me servirai dans quelques pages. Ce n'est qu'en examinant notre situation économique que j'étudierai les relations de ces classes, leurs fonctions dans le mouvement des sociétés humaines, les circonstances dans lesquelles la richesse de quelques-uns est utile aux pauvres et par conséquent légitime, et celles où cette richesse devient, au contraire, nuisible aux plus déshérités, et par conséquent abusive.

## XXX.

Si l'on se place au point de vue des sentiments moraux, les citoyens se divisent aussi naturellement en trois classes : la classe savante, la classe moyenne, la classe ignorante ; c'est-à-dire la classe qui jouit de connaissances et d'idées supérieures à celles qui ont servi de bases à la construction de l'ordre social, la classe qui possède les connaissances et les idées nécessaires à la



conservation de cet ordre, la classe qui manque d'une partie de ces connaissances et de ces idées.

De même que le *nécessaire*, ce niveau moyen de connaissances et d'idées est relatif au temps et à l'époque historique que l'on considère. La société a pour mission d'y élever chaque individu; elle s'efforce d'y parvenir au moyen d'un enseignement égal pour tous. Dans notre société, cet enseignement est celui de l'Église, et cet ensemble de connaissances et d'idées, qui reste invariable pendant toute une période sociale et la caractérise, n'est point autre de nos jours que la morale chrétienne.

Les progrès de la science et de la philosophie, en développant incessamment la conception de l'ordre et les idées de liberté, généralisent l'emploi de toutes les aptitudes individuelles, conduisent l'humanité vers une meilleure organisation et tendent par la création d'un nouveau dogme à élever le niveau de la morale. Ceux que j'appelle ici les savants sont donc des hommes qui jouissent de la conception de l'ordre et de la vie sociale dans l'avenir; les ignorants n'arrivent pas même à la conception des principes de la société au sein de laquelle ils vivent, et sont encore réduits à faire usage des conceptions du passé.

Ces conceptions successives ont été, sont et seront tour à tour l'autorité de la raison d'Etat, du dogme religieux, de la conscience individuelle.

Incompatible avec l'autorité de la conscience individuelle qui repousse tous les contrats personnels, l'institution du mariage, en devenant une création de la loi civile et en perdant son caractère religieux, est devenue

conforme à la conception de l'ordre que possèdent les classes ignorantes. Elle a perdu de sa stabilité en devenant plus facilement attaquable par la philosophie; mais, ce qui est bien autrement grave, elle confirme les classes inférieures dans leurs conceptions arriérées, elle cesse de servir à l'enseignement et à l'élévation morale du peuple, elle ne restitue plus une conception de l'ordre qui n'est plus en elle, et, par ces motifs, elle dénature indirectement l'enseignement de l'Église, et frappe ainsi d'impuissance l'action conservatrice des idées religieuses.

## XXXI.

Le catholicisme s'adressait à la classe savante par son dogme, à la classe moyenne par sa morale, à la classe ignorante par ses institutions.

La philosophie moderne ayant définitivement fait divorce avec le spiritualisme, l'Église a dû renoncer à l'enseignement dogmatique, repoussé désormais par la classe à laquelle il s'adressait.

Les institutions sociales étant définitivement indépendantes de la donnée religieuse, l'Église a vu la classe ignorante se séparer d'elle, faute d'un enseignement apte à lui faire comprendre l'importance de la religion.

Ainsi s'est produit le rétrécissement fatal du champ sur lequel s'exerce l'action de l'Église. Ce champ se rétrécit par les deux extrémités, et comme les femmes sont généralement moins avancées que les hommes, il s'ensuit que l'influence morale de la religion devient nulle sur les hommes des classes lettrées et sur les femmes des classes illettrées.

D'autre part, le dogme devenant inutile au maintien



de l'influence de l'Eglise, elle dut y attacher moins d'importance et renoncer à en assurer la pureté par des polémiques dangereuses dont le siècle ne s'occupait que pour l'attaquer elle-même quand il daignait sortir de son indifférence.

En même temps l'Eglise dut s'efforcer de compenser le vide que le nouveau caractère des institutions laissait dans son enseignement, et tenter de conserver son influence en donnant à sa morale des tendances, à son culte des formes qui pussent impressionner les sens et ramener dans son sein les classes que l'organisation sociale avait cessé d'y pousser.

Ainsi se sont produits le casuisme dans la morale, l'oubli du dogme, le sensualisme du culte, la transformation, enfin, du christianisme en jésuitisme.

Ce que j'ai dit plus haut suffit pour faire apprécier toutes les conséquences de cette transformation, et ce que je dis ici, pour en montrer la nécessité fatale.

En perdant la direction de la politique et de la philosophie, l'Eglise s'est vu enfermer dans un cercle de fer ; dans ce cercle il lui faudra mourir lentement et se corrompre. Elle est comme une armée dans une place assiégée où la peste a pénétré. Elle n'a plus qu'une ressource pour se sauver et pour sauver son peuple, c'est de reconquérir par une sortie vigoureuse tout le terrain qu'elle a perdu.

Cette sortie ne sera point sans danger : les assiégeants sont prêts. Ils attendent. En politique ils répondront par la révolte, en philosophie par le silence.

Qu'est-ce en effet qu'une morale sans dogme et sans institutions sociales ? quelque chose de vacillant et d'in-

compréhensible ; une théorie sans principe et sans expériences sur lesquelles elle s'appuie.

Je ne veux pas revenir sur les chapitres précédents, mais je dois constater que les compositions de conscience qui sont le résultat du casuisme et de l'absence du dogme, et que l'exaltation de sentiment qui est la suite du sensualisme dans le culte, sont absolument destructeurs des mœurs, dans le sens que l'on attache le plus souvent à ce mot.

Comment des doctrines dont l'objet est la glorification de l'amour, dont les moyens sont la production du sentiment par les sens et de la charité par la pitié, pourraient-elles conserver l'austérité des engagements personnels, protéger les vœux et les contrats viagers, résister aux entraînements des sens, combattre les élans et les dévouements de l'amour ?

Or, qu'est-ce donc que le mariage, s'il n'a pas pour objet de résister aux sens et de combattre l'amour ?

Il ne faut donc point compter sur la religion pour conserver le mariage. L'enseignement chrétien est désormais impuissant, et nul autre enseignement ne viendra se substituer à lui. Où le catholicisme a succombé, nulle doctrine analogue ne remplira sa tâche.

## XXXII.

Indépendamment de toutes les idées d'ordre général qui s'y rattachent, un contrat peut puiser une grande force de conservation dans les intérêts des contractants.

Envisagé sous cet aspect, le mariage se présente comme un contrat par lequel la femme échange une partie de sa liberté contre la protection du mari, et le mari ses



devoirs de protection contre certains droits de commandement.

S'il arrive qu'un tel contrat soit à titre onéreux pour l'une des parties, il faut que l'action sociale soit très-puissante pour en assurer l'exécution.

Pour la conservation du mariage cette action sociale est devenue très-faible.

Cependant, en raison du principe de l'égalité devant la loi, les termes du contrat sont les mêmes, quelle que soit la classe à laquelle appartiennent les conjoints. Qu'en résulte-t-il?

Dans la classe riche où la femme n'a, pour ainsi dire, pas besoin de protection, le contrat est onéreux pour elle : elle ne reçoit jamais autant qu'elle abandonne.

Dans la classe pauvre, au contraire, le contrat est onéreux pour l'homme, et les droits que les lois accordent à l'époux n'équivalent point, en ce cas, aux charges qu'entraîne la protection des enfants et de l'épouse.

Aussi arrive-t-il que les femmes des classes riches et les hommes des classes pauvres sont à l'état de révolte intérieure contre les conditions léonines de leur engagement. A ce sujet on peut dire que les mœurs tiennent compte de cette situation et qu'elles ont corrigé les lois. Cela est vrai. Mais il est également vrai que c'est un grand péril quand une institution si importante est soumise à la réglementation de l'opinion et cesse d'être régie par l'élément plus stable et plus conservateur des lois.

Il est certain qu'il se produit un mouvement d'opinion très-rapide et très-menaçant au sein des classes dont je parle.

Je viens de dire comment, en présence de la doctrine de la liberté de conscience, les idées morales basées sur l'idée de sacrifice avaient perdu de leur autorité. Dans les classes riches, où la femme jouit personnellement de toutes les garanties désirables, elle ne peut considérer l'obéissance au mari que comme un sacrifice. L'action de la littérature, si puissante sur les femmes oisives, ne peut d'ailleurs que les porter de jour en jour à se révolter contre cet abandon de leur autonomie personnelle, qui leur paraît sans motif.

Les habitudes d'individualisme économique ont, dans les classes ouvrières, des conséquences analogues pour le mariage. Si, vers le sommet de l'échelle sociale, la femme éprouve un besoin plus vif de liberté, au bas de cette échelle, les nécessités de la protection deviennent plus lourdes pour le mari. La destruction des corporations a rendu l'apprentissage des enfants onéreux et difficile. Ils étaient autrefois la caisse d'épargne du travailleur; il s'était imposé pour eux bien des sacrifices, mais il pouvait espérer qu'il en retrouverait le prix dans l'avenir et que ses enfants seraient le soutien de sa vieillesse. Cette espérance s'affaiblit et ce soutien devient plus aléatoire chaque jour. L'agitation industrielle mobilise en quelque sorte les individus et sépare les familles; l'enfant suit d'ailleurs rarement la même profession que son père; les nécessités du travail les éloignent l'un de l'autre, et le travailleur, accablé d'ans et de fatigues, doit renoncer à recevoir les soins pieux de la génération qu'il élève, et la légitime récompense de sa sollicitude.

De vicieux procédés de concurrence, au moyen desquels on a mis dans certains corps d'état l'intérêt du cé-



libataire en lutte avec celui du père de famille, et par lesquels on a tenté d'obtenir l'abaissement du salaire, portent aujourd'hui, par d'autres motifs, les ouvriers à reculer devant les conséquences du mariage; et les crises industrielles fréquentes et les chômages sont essentiellement antipathiques à la contractation d'un engagement aussi sérieux et aussi stable.

## XXXIII.

A quelque point de vue que l'on étudie la société, on reste frappé de ce fait qu'aux extrémités de l'échelle sociale les classes les plus influentes par le nombre ou par l'intelligence sont frappées d'incapacité pour la conservation de l'ordre, et que sous la pression du mouvement qui s'accomplit dans les idées et dans les faits, dans les sentiments moraux ou dans les intérêts matériels, elles se séparent fatalement de l'organisation antérieure et se mettent en scission ouverte avec les institutions que le passé nous a léguées.

Le seul élément conservateur est aujourd'hui dans les classes moyennes en instruction et en richesse, c'est-à-dire moyennes en raffinement physique et moral.

C'est là une vérité que des esprits éminents ont depuis longtemps reconnue : elle est hors de doute et ressort à *priori* comme une conséquence du principe d'égalité devant la loi. Ce principe oblige en effet le législateur à formuler les lois pour les convenances de cette classe moyenne afin d'éviter les chocs et d'obtenir les moindres écarts entre la législation et les idées ou les besoins.

Les classes moyennes étant les seules dont les sympathies et les intérêts soient favorables aux institutions établies, il serait convenable d'examiner si le gouvernement de ces classes est possible. Cet examen trouvera sa place dans l'étude de notre situation politique, et je ne puis y consacrer ici plus de quelques lignes. Les essais impuissants tentés en vue de constituer ce gouvernement ont d'ailleurs montré toutes les difficultés d'une telle entreprise, et l'on ne saurait trop tôt rompre avec les préjugés du vieux libéralisme, et renoncer à ce sujet à des espérances illusoires.

Pour maintenir une influence gouvernementale, régulière et durable, il faut une cause finale et une cause première, ou, tout au moins l'une ou l'autre; il faut enfin justifier le pouvoir ou l'imposer, conquérir l'assentiment ou posséder la force.

L'assentiment s'obtient par une action conforme à la fin des sociétés humaines. Ce but ultérieur est l'accomplissement parfait de la fonction de l'humanité. Le progrès dans cette direction se confond avec celui du bien-être et de la moralité des hommes, et justifie seul un gouvernement en le rendant utile. Or, pour suffire à cette cause finale, les classes moyennes manquent de ces deux aiguillons, l'intelligence des aristocraties et les intérêts de la démocratie. La destinée de ces classes est d'être toujours devancées, en besoin d'idéal par les uns, en besoin de bien-être par les autres. Leur pouvoir est ainsi privé de justification théorique et pratique; il est insuffisant à produire le progrès politique ou moral, économique ou religieux, et ne saurait satisfaire à ce double aspect d'un même but : la connaissance



de la vérité, le gouvernement de la terre ; à cette double nécessité de la vie sociale : la recherche de l'absolu, l'exploitation de la nature.

Pour s'imposer, les classes moyennes sont privées à la fois des éléments essentiels de la force : le nombre ou l'intelligence. Ainsi la même cause qui rend leur influence politique injustifiable les rend impuissantes et ne leur permet pas de maintenir leur pouvoir.

Dans le livre suivant je reviendrai sur ces caractères et j'en apprécierai le sens intime et la valeur ; ici je n'ajouterai qu'un mot, c'est que l'arrivée des classes moyennes au pouvoir est toujours le signe de leur dissolution prochaine, bien loin d'être celui d'une prépondérance durable. Quand un tel phénomène apparaît dans l'histoire, on ne tarde pas à voir la société se diviser en deux camps que la disparition des éléments intermédiaires rend irréconciliables. Ces éléments, si nécessaires pour amortir les chocs qui se produisent au sein de l'organisation sociale, ne doivent leur conservation qu'à leur obscurité. Privés de force et d'initiative, ils sont amoureux de la paix en raison de leur infériorité dans la lutte, et cette infériorité même doit leur faire éviter le grand jour et les dangers du pouvoir.

Aussi, quand elles ont oublié ces règles de prudence, les classes moyennes ne tardent point à se décourager, et bientôt, chacun suivant la logique des sentiments individuels, elles se divisent et cessent de former un corps. Quelques-uns de leurs membres vont chercher la protection, les autres vont chercher la force. Les uns demandent des chefs, les autres des soldats ; et la nation, qu'ils ne savent ou n'osent plus gouverner, se partage

en une oligarchie dont les uns se font les clients ; en une démocratie dont les autres se font les conducteurs.

## XXXIV.

Les classes moyennes étant absolument impropres aux fonctions gouvernementales et incapables de constituer un pouvoir utile et durable, ces classes étant cependant les seules qui soient douées de l'esprit de conservation et de moralité, c'est-à-dire les seules dont les sentiments et les intérêts soient conformes à l'idéal moral qui a servi de type à l'organisation sociale et au système économique que cette organisation a créé, il se déduit invinciblement de ces prémisses que l'ensemble des idées et des institutions qui constituent notre ordre économique et notre ordre moral est conduit à néant faute d'un élément politique apte à maintenir l'harmonie qui doit subsister entre ces deux ordres.

Je dois remettre, ainsi que je l'ai dit plus haut, au livre suivant l'étude des causes et des effets de cette situation. Dans ce livre, j'examinerai le caractère des relations qui s'établissent au sein de la société entre les diverses passions individuelles, entre les sentiments et les intérêts, les lois et les mœurs, le citoyen et l'État.

C'est alors seulement que je pourrai définitivement établir la nature de l'action que le sentiment familial, la constitution de la propriété, l'organisation du travail, le respect du contrat social et de la tradition, exercent sur les contrats personnels.

Cependant je vais tâcher avant de terminer ce chapitre de faire pressentir, au moyen de quelques considérations générales, l'imprudence qu'il y aurait à se repo-



ser avec sécurité sur l'influence conservatrice de ces forces organiques.

## XXXV.

Quand une institution a pour but de combattre ou d'enchaîner une passion ou une volonté future — ce qui est un caractère inhérent au contrat personnel — il ne suffit pas de la justifier par une doctrine et un idéal, de la sanctionner par les mœurs et les lois ; il est encore nécessaire de l'appuyer sur une passion ou un sentiment universel et durable, et de lui trouver ainsi dans le sein de l'homme lui-même une justification et une sanction intérieures qui résultent de la nature essentielle de l'âme.

Jamais un législateur habile n'oublie cette nécessité, jamais il ne néglige d'asseoir les institutions fondamentales sur cet élément de conservation et de durée.

Mais comme le sentiment naturel qui défend l'institution n'agit ainsi que parce qu'elle lui offre seule une satisfaction légitime, qu'elle le contraint en quelque sorte à se manifester dans certaines formes, et gêne ainsi la liberté, il arrive que dès que l'institution se trouve réduite à cet élément unique de conservation, il agit précisément en sens inverse de ce que l'on pouvait en attendre, fait effort pour devenir libre et devient à l'instant même destructeur et révolutionnaire.

Je veux rendre cette vérité plus sensible par un exemple.

Le mariage, indépendamment de la stabilité que lui donnaient l'idéal chrétien et la sanction légale, puisait une grande force dans le sentiment familial. Dans le mariage, l'amour paternel était satisfait, hors du mariage, il était froissé. Ce sentiment si général et si puissant, si conser-

vateur, conspirait en faveur de l'institution ; en elle il trouvait un essor, en dehors d'elle il devenait une peine.

Mais si l'idéal du mariage s'abaisse et que la sanction légale s'affaiblisse, de sorte que l'institution cesse à la fois de s'imposer par la force et par l'attrait, qu'arrive-t-il ? Le sentiment paternel refuse d'en accepter la contrainte, il réclame la liberté, se manifeste en dehors des lois, exige la légitimation des enfants naturels et devient essentiellement révolutionnaire. Bien plus, en affirmant la légitimité de l'enfant naturel, l'affection paternelle affirme indirectement la légitimité de son origine et conspire, avec toutes les tendances que j'ai déjà signalées, vers l'idéalisation de l'amour. Ce mouvement se fait déjà sentir dans la législation ; il est très-rapide, il s'appuie sur des idées de justice, de responsabilité personnelle et d'égalité : c'est un symptôme très-grave ; il est l'indice d'une lésion organique profonde, présage une issue funeste et tend toujours à s'exaspérer.

## XXXVI.

C'est qu'après l'idéal chrétien il n'est plus qu'une solution morale possible, et que si le législateur persiste dans la doctrine de la liberté de conscience, son devoir est d'en envisager les conséquences avec calme, de les prévenir et de s'y préparer.

Désormais, l'idéal de l'union des sexes est dans l'amour. En lui est une révélation vivante, un droit divin, le plus divin de tous.

Nous avons dit que pour le chrétien le lit nuptial était un autel ; nous dirons ici que ceux-là seuls que Dieu,



que son Verbe créateur, que l'amour appellent, ont le droit d'en approcher. Nous dirons encore que bientôt se lèvera le jour où tout enfant que l'amour enverra dans le monde, y sera reçu comme un gage béni du ciel et chéri de l'humanité, le jour où toute union sans amour sera flétrie comme un mensonge, tout amour sans union pleuré comme un malheur.

Mais un tel idéal appelle bien des modifications préalables. Son premier effet serait aujourd'hui d'anéantir la famille légale.

Or, la constitution de la famille est l'expression d'un sentiment naturel si puissant, si nécessaire à l'humanité, qu'il est douteux qu'elle pût vivre un seul jour en étant privée. Mais il ne faut point confondre l'organisation de la famille, c'est-à-dire l'union légale du père et de l'enfant — car celle de la mère avec le sien est inévitable — avec les institutions qui règlent leurs rapports. Ces institutions se sont déjà transformées dans l'espace et dans le temps, dans l'histoire et la géographie, de manière à devenir méconnaissables. Certes l'homme d'une nation où les femmes sont esclaves et enfermées, doit avoir plus de peine à concevoir la possibilité de la famille telle que l'ont constituée nos lois et nos mœurs, que nous n'en éprouvons à concilier son existence avec celle de l'amour libre. On peut même affirmer que nulle doctrine ne saurait amoindrir le sentiment de la famille. Cette passion est d'une constance et d'une énergie telles qu'elle se manifeste et s'organise nécessairement : que d'exemples n'en avons nous point sous les yeux ? Mais la généralisation de ces faits anormaux imprimerait à la société tout entière une impulsion rapide et dange-

reuse, et l'exposerait aux plus grands périls en la précipitant dans des voies inconnues.

## XXXVII.

L'affection paternelle et le sentiment de l'égalité ont, dans un autre sens, agi d'une manière désastreuse pour la conservation du mariage, en donnant aux femmes des droits aux héritages égaux à ceux des hommes.

Tous les peuples imbus de principes conservateurs ont compris que les classes riches et lettrées étaient incessamment sollicitées par le progrès philosophique à sortir de l'idéal moral de la société dans laquelle elles vivent, et à faire un pas vers la liberté.

Comme le mariage a toujours été basé sur un état d'infériorité de la femme, c'est toujours celle-ci qu'il a fallu persuader de son utilité. Le moyen le plus certain d'obtenir ce résultat est de la maintenir dans un état de faiblesse et de dépendance qui la dispose à acheter une protection aux dépens d'une partie de sa liberté.

C'est pour ce motif que tous les législateurs intelligents et conservateurs ont refusé le droit de succession à la femme. L'Angleterre et les Etats-Unis doivent la moralité relative des classes supérieures à l'emploi judicieux que ces peuples ont fait de l'exhérédation des femmes dans les familles riches.

Tout ce qui tend à rendre les femmes indépendantes, tout ce qui leur donne des garanties générales d'existence, tend à rendre incompréhensible pour elles l'abandon d'une partie de leur liberté, en vue d'acquiescer à une protection qui leur devient inutile.

Ce que je dis ici s'applique à tous les contrats qui re-



posent sur une promesse en vue d'une garantie, à toutes les institutions qui reposent sur une obéissance en vue d'une protection.

Or, l'ensemble entier de toutes nos institutions sociales repose sur un échange de cette nature, sur un contrat de cette espèce, tacite ou exprimé. Le contrat social qui sert de type à l'organisation des peuples chrétiens, n'échappe point à cette règle générale, et la distinction du droit et du devoir qui domine toutes les relations humaines en est l'expression positive.

Or, il est presque superflu de montrer combien, en ce temps, les efforts du plus grand nombre tendent à multiplier les garanties d'existence et d'indépendance, et de dire combien ces tentatives sont suivies avec intérêt par l'universalité des citoyens, sans en excepter les plus ardents conservateurs. Ces efforts n'en sont pas moins destructeurs du contrat social et de toutes les institutions auxquelles il a servi de modèle.

### XXXVIII.

Le dogme religieux sert de type à la construction sociale; Dieu se manifestant, selon la croyance universellement répandue chez les peuples chrétiens par la Providence et la loi révélée, la société dut se manifester également par la Providence et la loi; elle eut le droit de commander et le devoir de protéger; le citoyen eut le droit d'être protégé, le devoir d'obéir.

Une telle relation, ai-je déjà dit, n'est juste et possible qu'autant que le devoir se trouve être le prix exact du droit.

Il est en effet absolument impossible de protéger celui

qui refuse d'obéir aux conseils de son tuteur, il est absolument inique d'exiger l'obéissance de celui que l'on refuse de protéger, alors qu'on le prive ainsi du moyen de se défendre lui-même.

L'oubli de cette vérité si simple est le signe le plus manifeste et le plus général du chaos intellectuel et moral dans lequel nous sommes momentanément tombés.

La nation tend à se diviser en deux grands partis qui poursuivent l'un et l'autre la plus folle et la plus injuste des utopies.

L'un, en même temps qu'il réclame l'indépendance et la liberté de l'individu, réclame en même temps pour lui la protection de l'Etat.

L'autre, en même temps qu'il exige l'obéissance aux lois de l'Etat et qu'il réclame de l'individu l'abandon d'une partie de sa liberté, refuse d'assurer son existence et de le protéger d'une manière suffisante; il se révolte à ce seul mot de protection par l'Etat.

Il faut cependant que les amants de la souveraineté personnelle y songent : qui dit protégé dit vassal. Il faut aussi que les conservateurs de l'ordre antique le sachent : qui dit suzerain dit ennemi, s'il ne dit pas tuteur.

De même que l'idée religieuse avait été le type du contrat entre le citoyen et l'Etat, le contrat social fut le type de toutes les relations humaines.

Aussi, quels que fussent les termes sociaux qu'il s'agissait d'unir, nous ne rencontrons qu'une formule identique et qui n'offre d'égale à sa monotonie que son inépuisable fécondité.

Ainsi, dans le cercle de leurs relations, que ce soit le prêtre, le chef militaire, l'administrateur, le juge, le



maître, le père, l'époux, le patron, le tuteur, le suzerain..., tous ont le droit d'ordonner, le devoir de protéger.

Que ce soit le fidèle, le soldat, l'administré, le sujet, le domestique, l'enfant, la femme, le salarié, le pupille, le vassal..., tous ont le devoir d'obéir et le droit d'être protégés. Dans cette organisation, le riche lui-même était considéré comme l'administrateur des richesses de tous, et la société reposait tout entière sur cette relation entre la protection et l'obéissance, la sollicitude d'une part, la fidélité d'autre part, la bienveillance et la charité de tous.

Cette règle était une conséquence de la notion même de l'ordre universel, et c'est pour l'avoir si vigoureusement maintenue que le catholicisme est resté, quoi qu'on dise, le véritable et juste représentant du dogme de la chute et de la rédemption.

Tel fut l'idéal de l'ordre dont la déchéance théorique et pratique fut proclamée par nos aïeux.

Comprend-on bien, au sein d'une société semblable, l'effet de ces mots foudroyants : Liberté, Egalité?

Désormais, plus de tutelle et plus de hiérarchie; plus de fidélité, plus de sollicitude, plus de protection et plus d'obéissance. La machine entière était arrêtée; le souffle qui l'animait n'était plus; l'huile seule qui en adoucisait les frottements baignait encore ses membres dispersés: c'était la charité, l'amour, le doux précepte, le flot libre et mobile que la loi n'avait pu renfermer dans ses liens, que la mort de la loi ne pouvait détruire. Ainsi fut le monde, et tout un peuple, sans crainte et sans doute, s'abandonna seul aux chances de

l'avenir sur la foi d'un sentiment et d'une espérance.

Liberté, égalité, fraternité!

Naïf et sublime élan, quand renaîtrez-vous? Quand renaîtrez-vous, confiance en l'inconnu des génies inspirés et des peuples chercheurs?

### XXXIX.

La plupart des hommes ne voient encore dans la devise de la révolution qu'une formule de progrès régulier en raison de laquelle la liberté individuelle et l'égalité sociale doivent se développer d'une manière lente et continue, en même temps que le sentiment de la solidarité doit pénétrer tous les cœurs et remplacer l'influence du pouvoir dogmatique de l'Etat qui s'éteint.

Cette espérance repose sur une illusion, et nous sommes menacés de secousses beaucoup plus violentes; les institutions et les contrats personnels ne sauraient s'amoinrir régulièrement au delà d'une limite fort restreinte. Il en est des institutions comme de toute chose dans le monde, quand elles sont parvenues à un certain degré d'affaiblissement, elles se brisent.

Je viens de constater que toutes les relations sociales étaient aujourd'hui basées sur une distinction fondamentale entre les droits et les devoirs des deux termes individuels ou collectifs qui sont mis en présence; elles sont également basées sur la distinction entre les devoirs d'un individu et ses droits.

Si bien que l'individu doit toujours, au point de vue de l'ordre actuel, considérer ses devoirs comme le complément et pour ainsi dire le prix de ses droits, et que, dans les relations sociales, l'ensemble des droits



et des devoirs d'une personne est toujours le complément des devoirs et des droits d'une autre personne.

La société se basait enfin sur ce principe que les droits et les devoirs variaient avec les fonctions et la situation des individus, mais que le devoir était toujours la redevance du droit.

Que doit-il se produire au sein d'une telle organisation, si le législateur et l'opinion publique proclament l'autorité d'un principe en vertu duquel non-seulement la définition des droits et des devoirs devient la même pour tous, mais encore la définition du droit devient identique avec celle du devoir?

Cette organisation, attaquée par ceux-là même qui se donnent pour mission de la défendre, sera fatalement détruite.

Or, quelle est la définition du droit qui découle inévitablement du principe de la liberté de conscience?

Si cette liberté n'est point un mensonge, le droit de chacun est d'obéir à sa conscience, et ce droit est absolu.

Quelle est la définition du devoir?

Le devoir de chacun ne peut encore être que d'obéir à sa conscience, et ce devoir est absolu.

Ainsi l'égalité des droits et des devoirs s'affirme d'une manière absolue, et la hiérarchie des fonctions basée sur la différence des droits et sur celle des devoirs disparaît fatalement.

Mais ce qui est bien autrement grave, c'est que par l'identification du droit et du devoir les contrats personnels deviennent impossibles, même dans l'égalité.

Ainsi tous les devoirs deviennent des droits, tous les droits deviennent des devoirs.

Ainsi le droit de souveraineté devient un devoir, et celui qui consent à renoncer à ce droit est coupable.

Ainsi le devoir du travail devient le droit au travail.

Cela peut paraître étrange, mais il en est ainsi.

D'autre part un droit s'échangeant nécessairement contre un devoir, et ces deux termes devenant identiques, il ne saurait plus y avoir de transaction qu'entre des éléments de même espèce.

La protection ne s'échange plus contre une obéissance; mais une protection s'échange contre une protection, une garantie contre une garantie. La formule du lien social dans l'avenir devient ainsi l'assurance réciproque et la mutualité dans la liberté.

Dans les relations morales, l'obéissance ou la fidélité ne s'échangent plus contre une protection ou des services; mais l'affection se donne à l'affection, le dévouement au dévouement, et l'amour à l'amour.

## XL.

Je n'ai voulu qu'indiquer ici ce caractère si grave et si menaçant de l'autorité de la conscience et de la liberté.

L'identification des idées de droit et de devoir est le point de départ de toutes les formules rationnelles du socialisme moderne; ailleurs j'en montrerai toute l'importance, toute la rigueur et toute la fécondité.

Elle suffit à la révolution tout entière, à la destruction des formes du passé, à l'édification des formes que revêtiront les idées de l'avenir.

Cette conséquence directe de la liberté de conscience chasse l'intervention de la loi de toutes les relations personnelles.



Ainsi nous nous trouvons ramenés à cette nécessité de construire un ordre social en partant de cette double base, que l'ordre physique résulte des lois invariables qui nous sont connues par la science, que l'ordre moral résulte de la conscience et de la liberté.

Le problème qui se pose devant notre génération est donc exclusivement économique, il s'agit de trouver les formes les plus favorables à l'action de l'homme sur la nature.

Nous avons à résoudre la plus haute question qui ait jamais réclamé le concours simultané de l'*à priori* métaphysique et des déductions de l'expérience.

Toutes les formes et les institutions antérieures périssent et devront disparaître : elles n'auront eu qu'une existence provisoire.

L'humanité doit, après avoir acquis la connaissance de son être, entrer en possession d'organes nouveaux appropriés à son œuvre, et se débarrasser des enveloppes sous lesquelles la larve attendait l'heure de la vie nouvelle et de la liberté.

Vieilles institutions, foi, lois, rois, divinités ! langes et maillots des peuples enfants ! bandelettes sacrées et berceau protecteur, je vous aime, vous honore, et par moi jamais vous ne serez maudits ! Mais, l'esprit s'éveille et vous avez assez contenu son essor ; plein d'espoir.... ardent il vole, emporté par l'amour, où la forme l'appelle. Frappant du pied sur le globe conquis, l'humanité veut enfin se connaître et l'aimer ; libre dans sa puissance, et nue dans sa chaste beauté !

FIN.

## TABLE DES MATIÈRES.

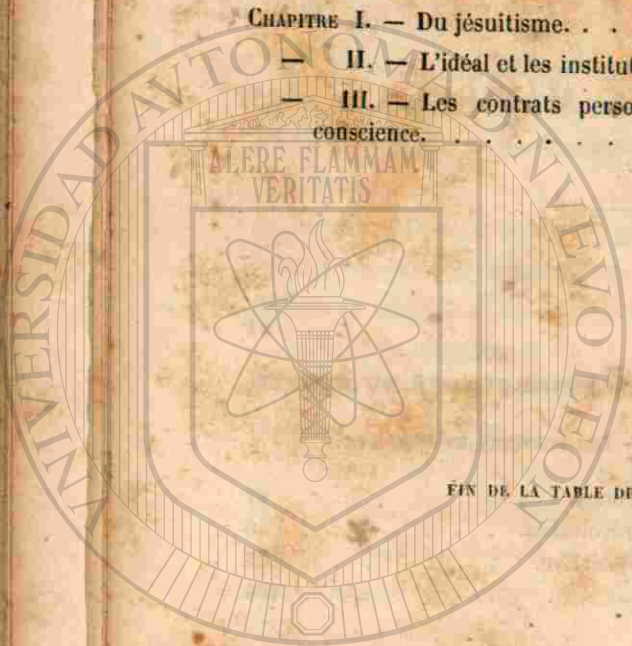
	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	1
<b>PREMIÈRE PARTIE. — LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.</b>	
LIVRE PREMIER. — LES POUVOIRS ET L'OPINION.	
CHAPITRE I. — Esprit des élections . . . . .	17
— II. — L'ordre et la révolution . . . . .	46
— III. — L'Assemblée législative . . . . .	67
— IV. — Conséquences . . . . .	104
LIVRE DEUXIÈME — LIBERTÉ DE CONSCIENCE.	
CHAPITRE I. — Le jugement en équité . . . . .	117
— II. — Conséquences politiques et sociales du jugement en équité . . . . .	147
— III. — Le pouvoir et l'autorité . . . . .	186
— IV. — La souveraineté . . . . .	209
— V. — La religion, la famille et la propriété . . . . .	235
<b>DEUXIÈME PARTIE. — RÉVOLUTION SOCIALE.</b>	
LIVRE PREMIER. — SITUATION RELIGIEUSE.	
CHAPITRE I. — La religion . . . . .	257
— II. — De l'art . . . . .	283



CHAPITRE III. — Dogme et morale.. . . .	Pages. 297
— IV. — Décadence religieuse. . . . .	320

LIVRE DEUXIÈME — SITUATION MORALE.

CHAPITRE I. — Du jésuitisme. . . . .	341
— II. — L'idéal et les institutions. . . . .	361
— III. — Les contrats personnels et la liberté de conscience. . . . .	397



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

U A N L

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



TEC